

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES
DE L'AUDE

CINQUANTE TROISIÈME ANNEE — TOME XLVII



CARCASSONNE
Imprimerie E. ROUDIÈRE — 33, Rue Courtejaire

1944

BULLETIN

de la

Société

d'Etudes

Scientifiques

DE L'AUBE

TOME XLVI

1944

CARCASSONNE

IMPRIMERIE

ROUDIÈRE

Lts Marty Seguy

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES
DE L'AUDE

BULLETIN

de la

Société

d'études

scientifiques

de l'Aude

XCVII

44

SOMMAIRE

PREMIÈRE

PARTIE

Modification aux Statuts

1° Tout membre de la Société, ancien ou nouveau, qui versera entre les mains du Trésorier la somme de Mille francs (1.000 fr.) sera nommé **Membre à vie** de la Société.

Les sommes provenant de versements de cette nature seront placées dans une banque à un compte spécial et, lorsqu'elles auront atteint un chiffre suffisant, converties en achat d'obligations. Ces obligations s'ajouteront au capital de la Société déjà existant, le montant seul des coupons sera versé au Crédit du compte général.

2° Vu l'augmentation constante du prix du papier et des frais d'impression, le prix de la cotisation annuelle est fixé à cinquante francs.

3° Le Bureau fait appel à ceux de ses membres qui ont à cœur la bonne marche de la Société, et les invite à faire un versement supérieur.

Les membres qui auront versé une somme supérieure à celle fixée par les statuts, auront le titre de **Membres bienfaiteurs**.

MODIFICATION A L'ARTICLE 11. — La femme et les enfants non mariés d'un membre titulaire, qui seront élus membres de la Société, payeront une cotisation réduite à 5 francs. Ils jouiront de tous les avantages accordés aux membres titulaires, à l'exception du service du bulletin lequel ne sera distribué qu'aux seuls membres payant la cotisation entière.

Le diplôme de membre de la Société sera délivré à ces nouveaux membres, moyennant la somme de cinq francs.

Chèques postaux :

TOULOUSE C/C 10 675
Société d'Etudes Sc. de l'Aude
5, Rue de la Mairie
CARCASSONNE

ART. 40 du REGLEMENT. — La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions ou assertions émises par les auteurs des articles insérés dans son Bulletin ou des communications faites en séance, même si elles n'ont été suivies d'aucune discussion.

Par application de la Décision du 16 juin 1941 du Répartiteur Chef de la Section du Papier, Secrétariat d'Etat à la Production Industrielle, la liste des Membres et des Sociétés Correspondantes ne figure pas au présent Bulletin.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES

DE L'AUDE

CINQUANTE TROISIÈME ANNÉE — TOME XLVII



CARCASSONNE

Imprimerie E ROUDIÈRE — 33, Rue Courtejaire

1944

Le 20 août 1944, une colonne allemande de passage incendiait tout un quartier de notre ville, laissant derrière elle une cinquantaine d'innocentes victimes.

Parmi les immeubles détruits, se trouvait celui de notre Secrétaire Général, où se trouvaient renfermées les archives récentes de notre Société : registres de procès-verbaux, textes des communications, dessins, photographies, ouvrages communiqués et en cours d'étude, etc.

Pour remplacer ces documents, dans la mesure du possible, il a été fait un pressant appel, non seulement aux auteurs de travaux, mais encore aux auditeurs assidus à nos séances et à toute personne susceptible de fournir, de mémoire, quelques indications.

Cet appel a été largement entendu, et grâce à ces concours dévoués, notre Secrétaire a pu reconstituer, dans ses grandes lignes, la physionomie de nos séances de 1943 et de 1944.

Quelques textes cependant, dont il n'avait pas été gardé de double, n'ont pu être rétablis. Tel est le cas des communications de MM. Pierre et Antoine FAGES, sur leurs recherches archéologiques de Pech-Perrier, de M. CASTEL, sur l'industrie du pastel, de l'allocution de M. le docteur CANNAC, de janvier 1943, du discours d'installation à la Présidence de M. ESPARSEIL en janvier 1944.

Nous présentons tel qu'il est, avec ses lacunes inévitables, le résultat de cette reconstitution à nos lecteurs, en les priant d'en excuser les imperfections, ainsi que le long retard que ce tragique incident a apporté à la publication de notre Bulletin.

LA COMMISSION DU BULLETIN.

1943

NOUVEAUX MEMBRES

- 27-1 M. Robert ARNAL, chez M^e Lorenzini, 12, rue des
Bons-Enfants, Narbonne.
- 21-3 M. MESTRE, professeur au Lycée de Carcassonne.
M. HERAIL, professeur de Sciences Naturelles, 39,
Cours de la République, Narbonne.
- 4 M. COLY Raymond, Villa Marie-Henry, Faubourg
Saint-Georges, Cahors (Lot).
- 17-10 M. BARTHES Paul, 36, rue de la Colombette, Tou-
louse.
M. le D^r VIDAL Jean, à Durban-Corbières (Aude).
M. L. GUIZARD, docteur en droit, 39, rue Saint-
Pavin-des-Champs, Le Mans (Sarthe).
- 19-12 M. THERON, horticulteur à Chalabre (Aude).
M. Marcel JULIEN, château de Villerembert, par
Caunes-Minervois (Aude).
M. ROCHÉ Déodat, à Arques (Aude).

MEMBRES DÉCÈDÉS

Janvier 1943. — M. Paul MONDIÈS.

Octobre 1943. — M. Justin FARGES.

1944

NOUVEAUX MEMBRES

- 16-1 M. LEBLANC Gratien, Professeur du Lycée, 14, rue Franc, Toulouse.
M. G. GERMA, 18, allées de Bezons, Carcassonne.
M. de GELIBERT, rue Barbacane, Carcassonne.
20-2 M. le Dr ROZAN, 2, rue Berthollet, Paris (5^e).
-3 M. PLANAS Jacques, propriétaire au Moulin, par Couiza (Aude).
M. VILLA Antoine, propriétaire à Cascastel (Aude).
15-10 M. BARAILLÉ, Secrétaire de la Société Préhistorique, rue de la Mairie, Carcassonne.
19-11 M. ALBY, ingénieur à Mirepeisset (Aude).
M. JEAN Joseph, fondé de pouvoirs de la Société de charbonnages de Cabezac (Aude).
M. MALET Pierre, 23, rue Coste-Reboulh, Carcassonne.
M. SABLAYROLLES, employé à la S.N.C.F., 35, rue de la République, Carcassonne.

MEMBRES DÉCÉDÉS

Docteur SUBERVILLE ;
M. Ernest DHOMPS ;
M. PAYE ;
M. YZARD ;
M. CALMON ;
M. LASSALLE.

DISTINCTION

M. le docteur COURRENT : Médaille d'argent de la Société Archéologique du Midi ;
Médaille de vermeil de l'Hydrologie de l'Académie de Médecine.

— VII —

Procès-Verbaux des Séances 1943

Séance du 17 Janvier 1943

Présidence de M. le docteur CANNAC,
puis de M^e NOGUÉ

M. le docteur CANNAC prononce l'allocution d'usage, au cours de laquelle il retrace l'activité de la Société au cours de l'année 1942. Malgré des difficultés de toutes sortes, la Société a pu, durant cette période, tenir régulièrement ses séances, organiser deux excursions, participer au Congrès de la Fédération Historique du Languedoc Méditerranéen et aux travaux de la Fédération des Sociétés Savantes de la région de Toulouse; enfin, il a été possible de publier un Bulletin, dont la présentation, pas plus que la tenue scientifique, ne laisse rien à désirer, par rapport aux volumes antérieurement parus. Le manque de place et de papier n'a pas permis de publier tous les travaux soumis à notre Comité, qui s'efforcera de donner satisfaction à tous les auteurs, dès que les circonstances le permettront. Grâce à l'intérêt de nos travaux, et à l'attrait de nos publications, le nombre de nos membres s'est maintenu, et même légèrement accru. En terminant, M. le docteur CANNAC présente à l'assistance le nouveau Président, M^e Maurice NOGUÉ, dont le père, récemment disparu, fut parmi les premiers membres de notre Compagnie dans les premières années de sa fondation. Numismate de haute valeur, érudit très versé dans la connaissance de notre histoire locale, M^e NOGUÉ fera bénéficier notre Société de son autorité scientifique. « Je ne doute pas, ajoute en terminant M. le docteur CANNAC, que

sous la présidence de M^e NOGUÉ, et avec la collaboration active et dévouée des autres membres du Bureau, la Société ne poursuive sa marche ascendante et n'affermisse encore la situation déjà enviable qu'elle occupe parmi les Sociétés savantes de notre pays ».

M. le docteur CANNAC cède alors le fauteuil de la Présidence à M^e NOGUÉ, qui prononce l'allocution suivante :

« MONSIEUR LE DIRECTEUR,

« MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

« Je vous remercie cordialement du grand honneur que vous m'avez témoigné en m'élevant à la Présidence de la *Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude*. Laissez-moi vous faire un aveu, permettez-moi d'exprimer tout le fond de ma pensée. Lorsqu'à la réunion de novembre, vous me désigniez comme candidat, je ne pouvais que m'incliner devant la marque de votre amicale bienveillance. Mais quelques jours avant l'élection de décembre, un deuil vint douloureusement éprouver ma famille. Tout d'abord, ayant renoncé pour un temps aux recherches archéologiques, je restais indécis : devais-je accepter?... les bulletins de vote déjà envoyés m'ont fait craindre des complications. Et, peu à peu, il m'a suffi de songer que la quasi-totalité d'entre vous, chers Collègues, connaissez mon Père, pour que je n'hésite plus à suivre les séances de notre Société, à ne pas m'en détacher. En vous voyant, je retrouve en chacun de vous un souvenir ému de celui qui fut soit votre camarade d'enfance, soit votre ami déjà ancien, ou même un récent confrère du barreau. Ma présence parmi vous tous, ne peut que m'apporter un grand réconfort.

« Prenant place au fauteuil du Président sortant, mon devoir est de retenir la conciliante autorité dont il a fait preuve pendant son exercice, et le dévouement qu'il a toujours manifesté envers notre Association. Ses ouvra-

ges de spéléologue l'avaient tout désigné pour diriger la *Société d'Etudes Scientifiques*. Je remercie mon ami CANNAC des paroles trop flatteuses qu'il vient de m'adresser. Sa modestie lui fait attribuer aux autres les mérites reconnus à lui seul.

« Le Président du *Spéléo-Club de l'Aude* a visité de nombreux avens et grottes dans le département et les sites pyrénéens voisins. La communication qu'il prononça en janvier 1938, chacun de vous, Messieurs, s'en souvient; elle se lit aujourd'hui comme un passionnant roman d'aventures. Le docteur CANNAC, ainsi qu'il nous l'a dit, s'est assigné comme tâche, avec les membres du *Spéléo-Club*, de « faire mieux connaître les richesses cachées de notre beau département et de notre région ». Durant ses explorations, nécessitant un certain courage, de l'audace et de fortes aptitudes physiques, le docteur CANNAC est souvent amené à découvrir des vestiges du plus grand intérêt : témoin ce signe cathare en forme d'arbalète reproduit dans la grotte du hameau de Baïchon. Un dernier fascicule de notre Société-sœur, *Folklore-Aude*, contient le récit captivant de ce voyage souterrain.

« La pratique de la spéléologie peut conduire vers des trésors enfouis aux époques de troubles. Il me souvient que le docteur CANNAC cherchait un jour, chez notre ami JEANJEAN, à se procurer un traité de numismatique lui permettant d'identifier ses trouvailles dans les profondeurs du sol. Nous attendons que notre aimable collègue nous accorde le plaisir de contempler des *aurei* et deniers romains exhumés près de Narbonne, dans une des nombreuses cachettes de la Clape.

« La science des médailles et monnaies historiques, se détachant de l'archéologie, tient aujourd'hui une place plus importante dans nos travaux. La Section Numismatique vient d'être confiée à l'un des plus anciens collectionneurs de la région, M. CERTAIN, toujours séduit par

les pièces rares, et qui ne manque pas, à chaque séance, de nous intéresser par ses explications.

« Dès la naissance de la *Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude*, les monnaies anciennes avaient fixé l'attention de nos premiers collègues; à l'Assemblée du 19 octobre 1890, M. MULLOT signale des débris de poteries et monnaies romaines provenant d'un champ situé près de la Cité de Carcassonne, et dont il décrit l'emplacement.

« Désireux de connaître les premiers donateurs et la valeur des pièces offertes, j'ai consulté les bulletins. Je lis, dans le compte-rendu consigné le 20 décembre 1891, la courte note suivante : « Il est fait don par M. LÉON NELLI de quatre pièces de monnaies anciennes ». Quelques années plus tard, à la séance du 15 décembre 1895, M. MARIU. ESPARSEIL, ancien Président de la Société, remet : « deux deniers d'argent avec caractères arabes et deux oboles de billon (1/2 denier). Ces pièces frappées à Montpellier, ont été trouvées à Villardonnell, dans un pot de terre en forme de lire-lire, qui fait actuellement partie des collections de la Société. Un demi-teston de Louis XII (1513), d'une valeur de III deniers, XVI grains ».

« Le classement de ces échantillons monétaires, qui devaient constituer le noyau de notre vitrine, reste un peu sommaire. L'identification devait s'améliorer par la suite. Il nous suffit d'évoquer la mémoire du regretté Chanoine Joseph CALS, qui déterminait avec compétence les exemplaires souvent usés qu'on lui présentait aux réunions mensuelles. Il s'appliquait toujours à bien localiser une découverte, sachant que la rencontre dans notre pays d'une pièce de bronze, même fruste, et toute souillée de terre, pouvait apporter au vrai numismate un sûr témoignage que n'offrirait pas l'achat d'un superbe médaillon d'argent.

« Les bulletins de la Société renferment également des articles où la numismatique n'est pas négligée. M. le docteur COURRENT, dans sa « *Notice sur des objets romains*

et gallo-romains recueillis dans le canton de Tuchan », donne une nomenclature détaillée de bronzes romains, révélant en cet endroit des traces certaines de civilisation antique. Dernièrement, notre vénéré Directeur a publié, au cours d'infatigables recherches, une de ces monographies écrites avec intelligence et bonne foi, qui forment la meilleure préparation à une histoire impartiale et véridique. Dans son étude fouillée sur Rennes-les-Bains, M. le docteur COURRENT énumère les monnaies trouvées en ces lieux; à côté de nombreux spécimens de l'empire romain, quelques types carthaginois et ibériques semblent faire remonter l'origine de la station avant la fondation de la *Province*.

« De son côté, M. BARTHÈS, ancien Président de la Société, a pu situer, près de Douzens, l'ancienne « *Li-viana* », de la *Table de Peutinger*, grâce à l'abondance du monnayage antique que son activité infatigable a mis à jour. Le tableau de cette collection si estimée a été dressé par le chanoine CALS, dans le bulletin de 1938.

Rappelons enfin le labeur minutieux de M. MESNARD. Notre distingué conservateur, lisant les versets du Coran inscrits sur les pièces arabes aussi aisément que d'autres déchiffrent une légende latine, a commencé la description de notre médaillier.

« Nous apporterons donc, Messieurs, la même application à la numismatique qu'aux autres sciences faisant l'objet de nos travaux.

« L'étude des monnaies permet d'entrevoir les événements marquants de l'histoire locale; tournant les regards vers cette formation de notre pays, nous en comprendrons mieux la longue évolution. L'histoire du passé offre souvent le meilleur soutien pour se diriger au milieu des complexités de l'époque actuelle et des incertitudes de l'avenir. Cette idée se trouve déjà énoncée dans un ouvrage de grande valeur, sur lequel tout esprit attaché à la recherche et au classement des faits historiques devrait

méditer : « *La Méthodologie des Sciences Morales et Politiques appliquée à la Science de l'Histoire* », par Jean-Pierre CROS-MAYREVIEILLE. Le savant audois écrit : ... « pour atteindre la vérité, il faut féconder son sujet par tous les éléments de recherche dont l'esprit humain peut disposer... la multiplicité des aspects est seule capable d'amener à l'intelligence complète du passé qui est la meilleure école de l'avenir ». Et plus loin, dans le passage des « matériaux négligés jusqu'au XIX^e siècle », CROS-MAYREVIEILLE demande à l'historien — au curieux, ajouterai-je, de l'histoire locale — de mettre tout à contribution pour découvrir les faits si multiples qui sont les éléments de l'histoire... « la vérité historique, conclut-il, ne sera connue qu'au moyen d'études simultanées sur toutes les matières qui peuvent fournir les preuves ou les témoignages des faits ».

« Les fonctions de votre nouveau Président, mes chers collègues, se trouveront secondées par votre obligeance habituelle et par le concours des membres si dévoués du Bureau. Je compte beaucoup, pour faciliter ma tâche, sur l'expérience de M. le docteur COURRENT et sur la collaboration non moins précieuse de M. HYVERT, notre actif secrétaire, dont le savoir approfondi touche à tous les domaines que nous devons parcourir.

« Fortifions les liens de solidarité qui nous unissent et rendons encore plus sûre la bonne marche de notre Société. Nous pouvons dire que nous formons une véritable famille et que si la *Société d'Etudes Scientifiques* honore ceux qui lui appartiennent, elle est également honorée par eux. Maintenons cette belle harmonie en avançant dans la connaissance de notre riche contrée audoisè ».

Ces deux allocutions sont saluées par les applaudissements de l'assistance. Celle-ci prend ensuite connaissance des communications. (Le texte de celles-ci a été perdu au cours du sinistre du 20 août 1944).

Séance du 21 Février 1943

Présidence de M^e MAURICE NOGUÉ

Dès le début de la séance, M. LE PRÉSIDENT prononce les paroles suivantes :

« MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

« Nous devons déplorer que les circonstances actuelles ne nous aient pas permis de manifester à la mémoire de Paul Mondès le témoignage de notre reconnaissance et d'exprimer à sa famille toute notre sympathie. Ses obsèques ont eu lieu le dimanche 24 janvier et l'annonce n'a pu paraître ce jour-là dans les journaux. Son assiduité à toutes nos réunions — il vint à la dernière séance du 17 janvier — ne pouvait faire prévoir qu'il nous serait si tôt enlevé.

« Depuis qu'il goûtait une paisible retraite, Paul Mondès apportait toute son activité à nos travaux. Il comptait parmi les membres les plus dévoués de la *Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude* à laquelle il appartenait depuis vingt ans. Entré en 1925, il occupait quelque temps après les fonctions de secrétaire et trésorier adjoint, il devenait Président en 1941.

« Son étude approfondie sur la région de Gabian dans l'Hérault — parue dans le bulletin de 1928 — prouvait ses qualités d'observateur, de géologue et d'historien. L'archéologie et la science des monnaies anciennes captivaient son esprit, et son article sur « *Une Station de l'Age de Bronze dans l'Aude* », inséré dans le dernier bulletin, décrit avec précision les objets découverts près de Durban.

« Il lègue à la Société ses rares vestiges de l'époque gauloise: rasoirs, torques, supports de lances et aussi une belle collection de monnaies romaines et royales françaises qu'il recueillit dans le département. Il donne enfin à notre bibliothèque la série complète des bulletins.

« Je ne veux pas tracer le portrait de notre estimé collègue; chacun de vous, Messieurs, se rappelle sa modestie, la douceur de son caractère, la sûreté de ses jugements et surtout l'enthousiasme qu'il manifestait en organisant nos excursions annuelles. Il me souvient qu'à notre visite de Fontfroide, au printemps dernier, je fis le voyage jusqu'à Narbonne avec Paul Mondières. J'écoutais ses explications pleines d'intérêt sur les endroits que nous traversions; mais il se plaignait d'un léger malaise, ajoutant qu'il s'était joint au groupe par entraînement.

« Au nom de la Société, je m'incline avec émotion devant le souvenir de notre regretté collègue, qui restera pour les jeunes un exemple à suivre par son zèle et sa cordialité ».

M. le Président donne ensuite la parole à M. le Secrétaire, qui donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, et annonce que la Société a accordé une subvention de mille francs à M. Mesnard pour lui permettre de continuer ses travaux d'onomastique stellaire. Cette subvention a d'ailleurs été obtenue de la Fédération des Sociétés savantes de la région de Toulouse, qui en a fait parvenir récemment le montant à notre Société pour sa répartition.

M. Nogué fait une communication sur la découverte toute récente de M. Marceau Peiffert, qui a recueilli des monnaies anciennes dans son jardin situé au n° 142 de la rue Trivalle, en bordure de la Route Nationale direction de Narbonne.

Ces pièces appartiennent à l'époque romaine : as de Nîmes, bronzes de Domitien et de Faustine mère. Période plus récente : poids monétaire de Charles V et deniers tournois de Louis XIII. Enfin une bague avec pendeloque, de style renaissance.

Il est intéressant de remarquer qu'à un endroit tout voisin, de l'autre côté de la route, près du garage Paris,

on découvrit des poteries et vestiges romains. (Voir communication de M. Sivade, dans Mém. Soc. Arts et Sciences de Carcassonne, t. III, 1931).

Cet emplacement se situe à la bifurcation de la route moderne avec l'ancienne voie d'Aquitaine, de Narbonne à Toulouse. Voie romaine qui se confondit plus tard avec le chemin royal de Narbonne à Carcassonne, tel qu'il existait au XVII^e siècle : il traversait le faubourg de la Trivalle et franchissait l'Aude par le Pont-Vieux.

Séance du 21 Mars 1943

Présidence de M^e MAURICE NOGUÉ

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière séance et du compte-rendu financier, il est décidé, sur la proposition de M. FAGES, d'admettre au nombre des Sociétés correspondantes la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

Présentations et admissions : MM. Charles Hérail et Mestre sont admis comme membres actifs.

Communications : M. Maffre, présente un dessin d'une croix de mission sise à Rouffiac et lit à ce sujet la note suivante :

Cette croix est actuellement scellée dans le mur d'une maison appartenant à M. Astre Henri, mais elle n'a pas toujours été, vraisemblablement à cet endroit. Elle semble provenir de la Croix de Mission qui se trouvait à l'angle du chemin de la Fontaine et de la route de Carcassonne à Limoux.

A la suite des guerres de Religion, le village de Rouffiac fut incendié par les Religionnaires en 1589; les habitants ayant dû se réfugier dans le château qui ap-

partenait aux évêques de Carcassonne. Après l'apaisement, vers le début du 17^e siècle, des missions furent prêchées dans la région; une mission fut prêchée à Rouffiac, et, en souvenir, une croix fut érigée au croisement des deux chemins. Cette croix était supportée par un socle en maçonnerie, terminé en ogive.

C'est en feuilletant un Compoix de 1693, que nous avons pu nous rendre compte de la véracité de l'existence de la dite croix; car ce Compoix porte à la page 42, sous le numéro 19, l'existence d'un chemin dit : Carrièro de la font del Bosq, ou Croix de la Mission. Le doute n'est plus possible; d'ailleurs cette croix est l'objet d'un culte particulier, et l'on y vient souvent en procession : fêtes votives, rogations, Saint-Marc.

Comment la croix primitive a-t-elle été déplacée? c'est ce que l'on n'a pas pu savoir; car elle fut remplacée par une croix en fer qui n'a rien de particulier. Le socle lui-même étant tombé en désuétude, fut réparé par Madame veuve Gil, en 1912, mais il n'offre actuellement aucune image du socle primitif.

M. Certain communique une dispense de mariage sur parchemin, signée de Louis-Philippe, et scellée d'un énorme sceau de cire verte en parfait état de conservation.

De la part de M. de la Tour, M. le Secrétaire présente un percuteur de l'époque robenhausienne, trouvé à Lasbordes.

M. Mestre expose à la Société ses observations géologiques sur les couches renfermant le gisement de phosphate d'Alet.

Les forces orogéniques qui se sont exercées à diverses reprises sur ces couches ont bien mis en évidence la différence de réaction des bancs rigides (calcaires dévoniens) et des lits plastiques (couches phosphatées). Ces dernières

semblent en certains points avoir giclé entre des écailles de calcaire.

M. Mestre présente des débris de poteries découvertes lors de travaux de terrassement à Saint-Salvy (banlieue Nord de Carcassonne), au midi de la maison de M. Roland, horticulteur.

Séance du 18 Avril 1943

Présidence de M^e MAURICE NOGUÉ

Communications. — M. René ESTRADÉ fait présenter une urne funéraire qu'il a découverte dans les grottes d'Usson; cet objet, d'un parfait état de conservation, semble remonter à l'âge de bronze.

Dans une lettre adressée au Secrétariat de la Société, M. Pierre FAGES, qui habite toujours le département de l'Aveyron, signale qu'il a retrouvé aux Archives départementales, des documents émanant de François de Neufchâteau, élu sénateur de l'Aveyron en l'an XIII, et qui était d'origine audoise.

M^e PAGÈS, qui a présenté récemment sa thèse de doctorat sur le commerce des grains et des céréales en Languedoc, est venu exposer à la Société quelques-uns des résultats de ses recherches sur cette importante question de notre histoire économique.

Au XVII^e et au XVIII^e siècles, les terres à blé de la région de Narbonne, fournissaient fréquemment une récolte excédentaire, qui permettait des exportations, soit vers l'Espagne, soit vers des régions moins favorisées du Languedoc. Les variations des cours des grains, des pailles, des fourrages, ont été également étudiées par

M^e Pagès, qui a utilisé pour cette étude, non seulement les ouvrages antérieurs, mais encore les matériaux inédits que lui ont fournis les archives départementales de l'Aude.

Cet exposé d'histoire économique amène M. CASTEL, à dire quelques mots d'une autre culture méridionale, qui était jadis une source de prospérité, la culture du pastel. C'était une véritable industrie, qui trouvait ses débouchés, d'une part dans le marché local : teintureries, fabriques de drap, d'autre part dans l'exportation vers les régions dont le climat n'était pas favorable à la culture de l'« isatis tinctoria ». C'est parce que le pastel était vendu en « coques », que le Lauragais, pays producteur, était appelé « pays de cocagne ».

A l'appui de la communication précédente, M. HYVERT signale qu'un registre de la « Recherche Générale du diocèse de Saint-Papoul », remontant à 1532, permet d'établir, sur des données précises, l'importance des moulins à pastel de cette région productrice. Il suffit pour cela de relever le montant des tailles exigées pour ces moulins, et l'on est surpris de constater que dans certaines communes ce montant atteint et même dépasse le quart du montant total des impositions sur les propriétés bâties ou non. Ce registre a été récemment retrouvé par M. Hyvert, dans la série C des archives départementales de l'Aude (cote: XXXVI. C. I).

Séance du 16 mai 1943

Présidence de M^e MAURICE NOGUÉ

Communications. — Au cours d'un séjour à Plombières, au cours de la guerre actuelle, M. HYVERT a pu visiter, aux environs de cette ville d'eaux des Vosges, une petite église romane, au hameau de Belfontaine. Cet édifice, d'ailleurs très intéressant par son architecture, présente un assez grand nombre de marques de tâcheron. Les formes géométriques de ces marques sont assez banales; la croix, comme dans le Midi, y est la représentation la plus fréquente. Ce qui est particulier, c'est qu'au lieu de tracer simplement ces marques sur le parement de la pierre, l'artisan les gravait soigneusement sur un petit bossage de forme circulaire.

M. René NELLI indique que M. Vézian a relevé à Verdun (Aude), de curieuses empreintes en forme d'arbalètes. Reproduisant ces dessins au tableau, M. Nelli cherche à déterminer qu'elle a pu être la signification magique, ou rituelle, de ces dessins.

Séance du 20 Juin 1943

Présidence de M^e MAURICE NOGUÉ

En ouvrant la séance, M. le Président présente les félicitations de la Société à M. le docteur Girou, qui vient d'obtenir le prix de Jouvenel pour son ouvrage : « *La vie ardente du moine Bernard Délicieux* ».

Au nom de M. Jordy, M. Nogué lit une communication intitulée : « *Oppidum Carcas Vicus Cazilhac* ». (Texte perdu).

M. le docteur COURRENT annonce son intention de donner prochainement une suite à ses travaux historiques sur Padern, ses forges et ses mines. Ce sera l'histoire récente des concessions minières qui ont été exploitées, avec des succès divers, sur le territoire de cette commune et dans la vallée du Torgan.

M. Certain signale qu'à Fabrezan les archives communales renferment d'intéressants documents, et qu'il serait à souhaiter que ces précieuses archives soient remises aux Archives départementales, en dépôt, pour que les érudits puissent les consulter, et que leur conservation soit assurée.

Séance du 17 Octobre 1943

Présidence de M^e MAURICE NOGUÉ

A l'occasion du décès de M^e Cros, ancien bâtonnier des avocats de Carcassonne, M. le Président présente les sympathiques condoléances de la Société à M. ESPARSEIL, beau-frère du disparu, et à sa famille.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Présentations et admissions. — M. Paul BARTHÈS, fils de M. R. Barthès, ancien Président de la Société, rédacteur en Chef du Bulletin de la Société des Enfants de l'Aude, 36, rue de la Colombette, à Toulouse, présenté par MM. Cahuzac et Perrouty;

M. le docteur Jean VIDAL, à Durban-Corbières, présenté par M. le docteur Courrent et M. Nogué;

M. L. GUIZARD, docteur en droit, 39, rue Tourbouley, au Mans, actuellement à Rennes-les-Bains, présenté par M. le docteur Courrent et M. Nogué,

sont admis comme membres de la Société.

Communications. — M. HYVERT donne lecture d'une note de M. Ramière de Fortanier, sur les restes d'une mosaïque gallo-romaine au Villasavary. La station, assez importante, puisqu'elle mesure deux kilomètres de longueur, est à cheval sur la route nationale de Castelnaudary à Limoux, entre les propriétés de Fortanier et de la Roque. Un défoncement récent a fourni des vestiges d'habitations, des tegulæ, des morceaux de marbre et d'innombrables petits cubes de calcaire blanc ou noir, qui sont les restes d'une mosaïque.

M. JOURNET signale la découverte de tombes anciennes sur le territoire de Laure-Minérvois, entre les métairies de Pratmajou et de Cadet. Ces tombes, à dalles, ne renfermaient que des squelettes.

M. Charles HÉRAIL a envoyé la communication suivante :

On sait que, chez les Fougères, la dichotomie foliaire est relativement fréquente pour certaines espèces. Elle est, au contraire, rare chez les *Polystichum*. Or, nous avons trouvé chez un *Polystichum spinulosum*, une fronde bifurquée.

La plante qui l'a produite a été récoltée à Saint-Etienne d'Albagnan (Hérault), puis transplantée en jardin, à Besançon. C'est trois ans après que, parmi les feuilles normales, a apparu la fronde anormale précitée.

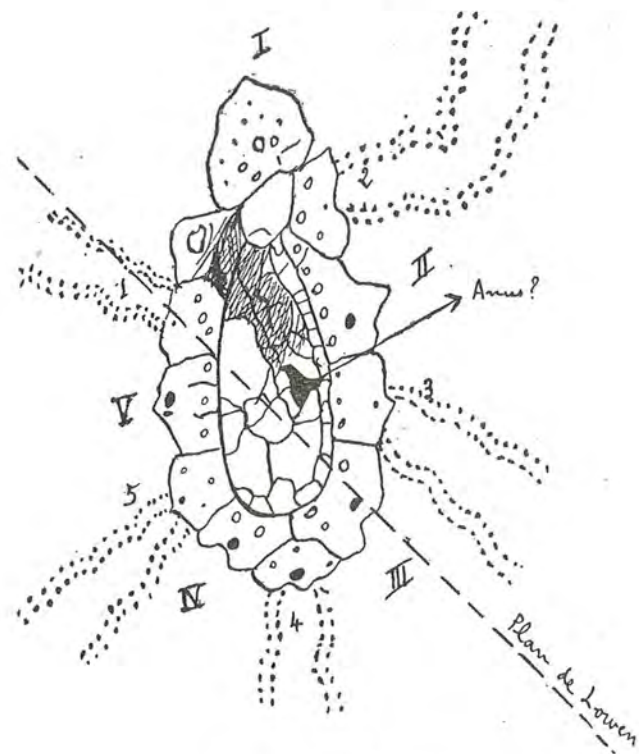
L'échantillon a été remis à M. le doyen Brugnon, professeur de Botanique à la Faculté de Dijon. Nous en conservons une reproduction photographique.

HERAIL Charles,
Professeur d'Histoire Naturelle
au Collège de Narbonne.

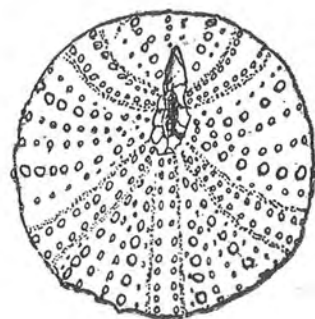
M. Paul HÉRAIL, fils du précédent, a fait parvenir la note suivante :

Parmi de très nombreux *Paracentrotus lividus* récoltés à Sète, il s'est trouvé un échantillon curieux. La face orale, l'ornementation, la structure des plaques du péristome et de la couronne, sont tout à fait caractéristiques d'un *Paracentrotus* typique.

Mais l'anus de cet individu est assez fortement excentrique, ce qui pourrait, à première vue, faire prendre l'animal, examiné par la face orale, pour un Echinide irrégulier. Le périprocte et l'ensemble des plaques du système apical se sont allongés en ellipse et, par suite du déplacement de l'anus, les aires ambulacraires antérieures, qui ont suivi le mouvement, se sont infléchies au voisinage de l'anus. (Il faut noter de plus que les plaques neurales, sauf la plaque 4, sont sur le même cycle que les plaques génitales, disposition presque monocyclique, qui se rencontre chez les oursins très évolués).



Système apical (x4)



Vue par la face aborale (très légèrement agrandi)

Cela ne semble pas le résultat d'une cicatrisation anormale après un traumatisme, car le test paraît intact. On pourrait penser à une mutation due à la tendance des Oursins réguliers à « passer » aux Oursins irréguliers, au cours des ères géologiques. Mais la migration de l'anus a lieu alors dans le plan de Lowen (plan des plaques péripéroctales 1-III) et vers l'arrière (plus rarement dans le plan salénien: 3-V). Ici, au contraire, l'anus s'est déplacé vers l'avant et dans le plan holothurien (plan de la plaque madréporique I-4). L'anomalie reste donc inexplicable par ces hypothèses.

Paul HERAIL,

*Préparateur à la Faculté des Sciences
de Montpellier.*

M. CERTAIN présente une monnaie d'Emporie, découverte à Tourouzelle, par M. Jouglà.

M. le docteur DOUMERG dépose sur le bureau de la Société une monographie sur l'Abbaye de Caunes. Ce travail sera publié intégralement dans le Bulletin.

M. le docteur COURRENT analyse le Bulletin de la Commission Archéologique de Narbonne.

M. le docteur Charles BOYER présente plusieurs poids anciens de Béziers, Albi et Montpellier.

Séance du 21 Novembre 1943

Présidence de M^c MAURICE NOGUÉ

Communications. — M. Antoine FAGES rend compte de ses récentes découvertes archéologiques à Saint-Benoît (Aude); ce sont les restes d'un oppidum, présentant un mur de terre de 155 mètres sur 1 m. 05. A Gary, ferme de cette commune, on a mis à jour des murs romains avec poteries, au lieu dit « Champ du Pin ».

M. CERTAIN présente une série de jetons frappés pour les sessions des Etats du Languedoc.

M. P. BARTHÈS donne lecture d'une pièce en vers dont il est l'auteur; l'action de cette tragédie se situe à Liviana, colonie romaine qui aurait été à l'origine de la ville actuelle de Douzens; cet emplacement a d'ailleurs fourni en abondance des vestiges gallo-romains, parmi lesquels notre Société a eu notamment à connaître des si remarquables antéfixes de la collection Barthès.

M. le Président, en félicitant l'auteur, déplore que les circonstances ne permettent pas d'éditer son ouvrage, et lève la séance à 16 heures.

Séance du 19 Décembre 1943

Présidence de M^e MAURICE NOGUÉ

Au nom de la Société, M. le docteur COURRENT, Directeur, présente des condoléances attristées à M^e Nogué, à l'occasion du décès de son oncle, M. Maurice Sarraut, et à M. Georges Colte, récemment éprouvé par la mort de son père. L'Assemblée apprend encore avec regret la disparition de M. Schleicher, vice-président de la Société Préhistorique Française.

M. le Président félicite M. le docteur COURRENT, dont la Monographie sur Rennes-les-Bains vient d'être honorée de la médaille de vermeil de l'Académie de Médecine, et M. P. Embry nommé pour 1944, représentant du Ministère des Beaux-Arts auprès de la Commission des Sites et Monuments Naturels de l'Aude.

Après lecture et adoption du procès-verbal, M. MESSARD dépose sur le bureau un travail sur l'Atlantide et les langues des riverains de l'Atlantique. Cette étude sera publiée dans le Bulletin.

Communications. — M. CERTAIN présente trente-deux jetons des Etats du Languedoc, et expose l'histoire de chacun d'eux.

M. CAHUZAC fait passer sous les yeux de l'assistance un document inédit : c'est un mandement de Monseigneur l'Evêque de Mirepoix, daté du 27 juillet 1789.

M. MONTANIÉ présente un poids de Carcassonne comprenant deux parties soudées ensemble : la masse additionnelle, aux armes royales, était destinée à compenser la différence entre l'unité locale, poids de table, et l'unité nationale, poids de marc.

Renouvellement du Bureau. — Il est procédé à l'élection du Président et au renouvellement du Bureau.

M. ESPARSEIL est élu à l'unanimité Président pour 1944. Le Bureau précédent est maintenu sans changement. M. Mondières, trésorier-adjoint, décédé, est remplacé par M. Montanié.

M. le docteur COURRENT prend la parole pour féliciter le nouveau Président :

« MON CHER PRÉSIDENT,

« La Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude était officiellement fondée depuis le 17 mars 1890, lorsque M. le docteur Bourrel et M. Marius Esparseil, votre vénéré père, vous présentèrent adolescent encore et jeune étudiant, comme membre adhérent de la toute nouvelle Académie provinciale, et vous fûtes admis à l'unanimité le 16 décembre 1893, il y a juste aujourd'hui cinquante ans.

« Vous avez donc eu le grand honneur de connaître les membres fondateurs et de tenir séance avec cette phalange de curieux et d'érudits, de naturalistes, de botanistes, de géologues et d'historiens qui, sous l'impulsion de Louis Chartier, venaient de poser les bases d'une Société savante, destinée, dans le département, à répandre le goût de l'étude, servir de lien entre ses membres, encourager leurs travaux, et vous avez collaboré non seulement avec eux, mais aussi, au cours des cinquante ans passés, avec tous ceux qui, année par année, jour par jour, sont venus élargir le cadre de notre association.

« Onze fondateurs se réunirent pour la première fois en 1939 et nous avons compté depuis jusqu'à 450 membres inscrits. Nombreux furent ceux qui, depuis un demi-siècle ont illustré notre Société, ont sagement tenu ses séances, ont tous les ans contribué à l'édition de notre bulletin.

« Beaucoup ont disparu et non des moindres et je vous invite, en cette circonstance, bien chers collègues, à présenter à leur mémoire, l'hommage de notre reconnaissance et de notre admiration.

« Installé depuis à peine deux ans dans l'un des fauteuils de notre association scientifique, vous avez organisé pour le 13 avril 1895, une excursion à la mine de Salsigne et à la grotte de Villanière.

« Le compte-rendu de cette randonnée, écrit d'une plume jeune et alerte, nous fait déjà deviner quel sera votre violon d'Ingres. Vous serez dans l'avenir, à côté de votre père, Marius Esparseil, de Louis Chartier, le géologue et surtout le minéralogiste de la Société.

« Et le 31 mars 1902, vous nous accompagniez à nouveau à la mine de Salsigne et à celle de Villanière dans laquelle votre père avait signalé l'exploitation possible et l'utilisation d'une nouvelle source de richesse de la Montagne Noire, il voulait parler de l'industrie du *Mispickel*.

« Dans votre rapport de cette mémorable randonnée paru dans le Bulletin, vous avez étudié à fond la question de cette exploitation du *mispickel*, aux concessions de Salsigne et de Villanière et complété le compte-rendu par l'étude des gîtes cuivreux et l'exploitation du minerai de cuivre de Limousis.

« Vous promettiez au cours de ce rapport de compléter votre étude sur ce minerai et, en effet, dans un travail au sujet de quelques gisements du Cabardès, vous avez tenu parole en donnant en 1904 pour le bulletin de 1905, un travail fort important à Salsigne, sur la métallurgie de l'arsenic, le traitement du *Mispickel* et, comme hors d'œuvre sur les gisements de cuivre dans le Cabardès, et sa métallurgie.

« L'importance de ces travaux et votre talent d'exposition de ces questions spéciales, avaient attiré sur votre

personnalité l'attention de vos collègues et le 18 décembre 1904, à l'unanimité de 52 voix, vous fûtes appelé au fauteuil de la présidence.

« Vous avez, en géologue averti, dans votre discours d'installation, fait une véritable conférence sur la genèse lente de l'écorce terrestre, sur la flore et la faune qui y sont apparues et transformées à travers les âges géologiques, avec une connaissance approfondie de la composition de notre département, dans lequel vous avez péremptoirement démontré la présence de toutes les couches géologiques, vous avez étudié la botanique et la paléontologie de l'Aude et terminé ce merveilleux exposé par la présentation de l'homme que les uns placent à la fin de l'époque tertiaire et les autres au moment où commencent les temps quaternaires.

« Revenu dans le rang, votre activité se manifeste encore plus objective. Tous nos bulletins ont publié de vous des articles aussi intéressants que savants; ils ont traité la plupart à des questions de géologie et de minéralogie. Non pas que vous vous désintéressiez des autres branches scientifiques en honneur dans notre Société. N'avons-nous pas, en effet, de vous, des travaux archéologiques sur l'abbaye de Rieunettes, sur l'abbaye de Saint-Hilaire, avec une très suggestive illustration, et sur l'art Bourguignon, à l'abbaye de Villelongue; des documents sur le rôle du fer dans les rites funéraires, remarquable travail de préhistoire qui prouve l'universalité de vos connaissances.

« Mais vous traitez surtout des sujets de minéralogie et vous vous êtes fait une spécialité de l'étude du *Mispickel* en Cabardès. En même temps que vous avez créé dans notre musée, une splendide collection des minéraux du département, laquelle n'a une réplique aussi complète que dans votre cabinet de travail, vous publiez successivement des travaux fort remarquables sur le fer de la Montagne Noire et des Corbières (complétant ainsi les observations de

vosre père), sur le Manganèse dans la Corbières, les minerais cuivreux des Corbières, les mines de houille de Ségure, les lignites de Mailhac, les gîtes de Baryte des Corbières, le manganèse de la Montagne Noire, le platine de Lespinassière, les gisements aurifères du département de l'Aude, sur le district de Maisons et deux plaquettes de sciences physiques : Investigations géodésiques; nouvelle méthode de prospection électrique du sous-sol. Et j'en passe.

« En 1932, la Société vous appelle une seconde fois à la présidence, et vous prononcez un discours d'installation qui, à l'égal du premier, constitue une conférence d'un intérêt égal à celui de votre première présidence. Vous aviez appliqué aux terrains du département, les principes de la formation de l'écorce terrestre. Cette fois, vous avez étudié la répartition des minerais exploités dans le département. Tous les minéraux ou presque tous y sont représentés, et vous insistez sur les gisements aurifères à Salsigne et à Villanière dans lesquels on a trouvé en 1931, 134 kilos d'or par mois, 3.000 kilos d'argent et 12.400 kilos de cuivre. Je vous félicite d'avoir très légitimement, avec une piété filiale émue, rappelé la part que prit, en 1892, votre vénéré père, Marius ESPARSEIL, l'un des pionniers de notre Société, auquel nous devons cet ouvrage de minéralogie publié d'abord dans notre bulletin, réédité en un seul volume plus tard : « *Régime minéral du département de l'Aude* ».

« Là ne s'est pas borné votre effort. Votre bibliographie s'est enrichie depuis cette seconde présidence, de communications : sur l'or de France, sur la baryte de la Corbière, sur le pétrole en France. Vous avez écrit un article sur les Hippurites et les sphérulites des Bains de Rennes.

« On ne pouvait s'adresser à un membre plus habilité que vous, pour, à la séance solennelle du cinquantenaire de la Société en 1938, exposer la composition géologique,

minéralogique et les richesses paléontologiques et botaniques de notre beau département que vous avez appelé un raccourci de la France et même du monde entier. Vous avez synthétisé vos deux discours présidentiels de 1904 et de 1932, dans une communication magistrale que vous avez close par un rappel de l'origine de l'homme. Vous faites allusion à ces silex découverts dans les couches supérieures du tertiaire, taillés par le *dryopithecus* ou le *Pithecanthropus*, un être supérieur intermédiaire entre le chimpanzé et l'homme australien.

« Vous avez encore écrit un livre d'un très grand intérêt que notre estimé secrétaire a bien voulu analyser dans son compte rendu général de notre Cinquantenaire : « *Trente ans de chasse* ». Cette analyse constitue une page écrite en votre honneur. J'en cite la conclusion : c'est le meilleur éloge synthétique que l'on puisse faire de vous et de votre œuvre en des termes amicaux, sympathiques et admiratifs :

« Géologue de métier, M. Raymond Esparseil possède « une perception spéciale du sens de la montagne; ses « formes massives ou hérissées, ses éboulis chaotiques, « ses teintes contrastées dans la transparente clarté des « altitudes, il ne les voit pas seulement en poète ou en « artiste; mais il ne peut en séparer leur histoire, leur « genèse; sa vision est totale synthétique, ne pouvant « séparer le temps de l'espace, dominé par l'irrésistible, « et millénaire puissance de l'érosion ».

« Et c'est d'ailleurs avec le même esprit d'observation et de scientifique, de narrateur et de touriste, que vous avez écrit pour notre bulletin, deux excursions récentes réalisées pour notre Société aux splendides lacs de Quérigut et de Laurenty en Donnezan.

« Vous avez bien mérité de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude, cher collègue et ami, et c'est pour tous vos travaux qui illustrent notre bulletin, c'est en considé-

ration de votre générosité et de votre sollicitude pour notre association, c'est pour la direction que vous avez assurée vers un idéal toujours plus élevé pendant vos deux présidences et au cours de vos fonctions de Secrétaire Général, c'est en un mot pour tous les éminents services que vous avez rendus à notre académie, que ses membres vous rappellent aujourd'hui pour la troisième fois et d'une voix unanime à la Présidence pendant l'année 1944.

J'ai reçu la mission, et je suis de cela très fier, de vous remettre au nom de tous, en commémoration de votre cinquantenaire, cette plaquette artistique qui sera pour vous un gage de notre sympathie, de notre admiration, de notre reconnaissance, heureux que nous sommes de vous voir accepter les fonctions du « *primus inter pares* » toujours et mieux disposé que jamais, à continuer vos études et vos savants travaux pour notre bulletin, à doter de dons précieux notre musée qui s'enrichit tous les jours de nouvelles collections, et de rendre plus efficace encore par votre autorité et votre compétence, la protection que vous avez vouée à la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude. Et vous concurrez ainsi, pendant de très longues années, c'est notre vœu le plus sincère, à la renommée scientifique de notre compagnie ».

M. ESPARSEIL reçoit des mains de M. le Directeur, la plaquette commémorative, en bronze, portant l'inscription : A. M. Raymond ESPARSEIL, la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude, 1893-1943. L'assistance applaudit et c'est avec une émotion visible que le nouveau Président se lève pour prononcer la réponse suivante :

« C'est avec une profonde émotion, accentuée encore par les compliments dont vient de me couvrir notre distingué Directeur, que je prends la parole pour vous remercier de tout cœur, mes chers Collègues, de la marque de sympathie que vous venez de me témoigner. J'ai senti à travers les paroles que je viens d'entendre, un je ne

sais quoi, qui me va droit au cœur. Croyez bien que j'en apprécie tout le prix. Aussi ma première parole est donc un témoignage de reconnaissance pour vous tous.

« Mais, si je suis l'occasion de cette entorse à l'ordre du jour de la réunion, les louanges et les éloges dont vous m'avez comblés doivent s'adresser à vous tous, mes chers Collègues, qui maintenez si dignement le renom de notre Société, vous les méritez également, car dans le fond, je ne suis qu'un vieux témoin des anciens, des fondateurs de notre Société que j'ai connus.

« Témoin de la première heure, alors qu'elle était à ses débuts, j'ai beaucoup appris à leur contact, j'ai pris part pour la connaissance de notre département, à l'entraînement ainsi qu'à l'enthousiasme qui les animaient, j'ai puisé avec eux dans les splendeurs de nos paysages les goûts de la géologie, de la minéralogie, ainsi que le sentiment du rythme et des formes harmonieuses de nos inestimables trésors archéologiques. J'ai été animé, dès le début par une foi immense dans l'avenir de notre Société et c'est ainsi que je m'y suis attaché, car je la considère moi aussi comme une seconde famille dont je suis devenu, hélas, comme une sorte d'ancêtre.

« Mon attachement a été si profond que j'ai vécu pour elle, n'oubliant jamais dans mes pérégrinations minéralogiques, de glisser dans ma poche, pour nos collections, l'échantillon qui servira d'étude ou d'ornement dans nos vitrines.

« Le chemin tracé par mon père sur l'Histoire du Régime Minéral du département de l'Aude; je l'ai suivi en étudiant tous les gisements métallifères qu'il signalait, de même ceux que l'on ne connaissait pas alors. Et c'est ainsi que petit à petit, insensiblement, nous avons pu créer cette histoire minéralogique de l'Aude dont les représentants figurent dans nos collections, ou à l'aide de la description analytique que je me suis efforcé d'indi-

quer dans nos bulletins, il est facile de les étudier complètement.

« Nous vous avons donc ouvert la voie, mes chers Collègues et vous avez fait de notre Société ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire une entité rayonnant par notre Bulletin si recherché dans la France entière et à l'étranger.

« Un but idéal dans la vie donne la joie de vivre et les beaux sentiments, ainsi que les belles âmes auprès desquelles on se trouve, la fait aimer. C'est pourquoi au milieu de vous, mes chers Collègues, cette vie toute d'aménité et de culture scientifique me donne, en quelque sorte, la joie de vivre.

« Mon cher Directeur, vous avez l'esprit vraiment français et scientifique et savez trouver les accents sans le charme desquels nos réunions ne seraient pas ce qu'elles sont. Je vous remercie de vos bonnes et aimables paroles et croyez que l'inestimable souvenir que vous m'offrez au nom de nos collègues sera conservé avec ferveur et reconnaissance à la place d'honneur de mon cabinet.

« Encore une fois, à vous tous, mes chers collègues, Merci! »

L'Assemblée applaudit encore unanimement son Directeur et son Président et Doyen et se sépare à 17 heures.

Procès-Verbaux des Séances 1944

Séance, du 16 Janvier 1944

Présidence de M^e MAURICE NOGUÉ

puis de M. ESPARSEIL

M^e Maurice Nogué, Président sortant, prononce l'allocution suivante :

« MONSIEUR LE DIRECTEUR,

« MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

« Il y a un an, à la séance de Janvier, je vous exprimais mes cordiaux remerciements. Aujourd'hui, arrivé au terme du mandat honorifique auquel votre amicale bienveillance m'a élevé, je tiens à vous renouveler toute ma gratitude, vous rappelant le profond attachement que je témoigne à la Société d'Études Scientifiques.

« Je remercie particulièrement notre cher et vénéré Directeur, toujours alerte, que nous sommes heureux de revoir à chacune de nos séances et qui ne craint pas d'effectuer un long trajet, quittant son fief des Hautes-Corbières, pour nous offrir la primeur de ses intéressants travaux; M. HYVERT, Secrétaire Général, le précieux soutien des présidents un peu inexpérimentés, que je ne veux pas comparer à un mentor, son âge s'y refuse, mais dont il m'est agréable de souligner la grande connaissance de

nos statuts et règlements et aussi sa délicatesse d'esprit.

« Mes remerciements se tourneront vers les autres membres du bureau, nos Vice-Présidents : M. RIVALS, issu d'une ancienne famille audoise, illustrée par Jules Rivals, député de l'Aude, auteur de « *L'Ame des Pierres* », et Dujardin-Beaumetz, qui fut Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts; M. RAMIÈRE DE FORTANIER, dont les exposés sont toujours suivis avec la plus grande attention; M. Vincent PERRET, qui aurait pu, si les circonstances le permettaient, se montrer organisateur de nombreuses excursions dans les Corbières; notre Trésorier, M. Antoine FAGES, loïn de notre ville; il n'hésite cependant pas à venir participer à nos recherches; M. MONTANIÉ, nouvellement élu Trésorier adjoint, après le décès du regretté Paul MONDIÈS; M. MESNARD, Conservateur des collections, le seul numismate qui puisse, à ma connaissance, déterminer avec certitude une pièce de monnaie aux caractères arabes. Notre pensée rejoint M. BLAQUIÈRES, que nous espérons voir bientôt parmi nous.

« Je rends également hommage à nos fidèles amis de Douzens, M. René CAHUZAC, Secrétaire adjoint, M. PERROUTY et M. Ernest BARTHÈ, venu nous présenter son fils, M. Paul BARTHÈS, poète régionaliste.

« Et vous tous enfin qui m'écoutez, mes chers Collègues, et que je retrouve à chaque séance, avec un peu d'émotion, vous en ayant donné la raison l'an dernier, je vous félicite de vous montrer assidus et d'apporter par vos études à la Société une vigueur qui ne peut qu'accroître son développement et sa renommée.

« Durant l'année qui vient de s'écouler, les événements ne nous ont pas permis de réaliser ces excursions pleines d'entrain, de bonne humeur, ouvrant de captivants aperçus, sur l'histoire et les curiosités de notre belle région. Louis GAVOY, ancien Président de la Société, disait : « Il ne faut pas oublier que c'est dans ces courses au grand air, dans ces promenades en commun, d'où

toute étiquette est bannie, que l'on apprend à se mieux connaître et que se forment ou se resserrent ces précieuses relations que font naître une conformité de goûts ». Notre distingué collègue, s'exprimant en ces termes en 1895, ne pouvait évidemment prévoir qu'en l'année 1943 les transports deviendraient à ce point difficiles qu'ils n'autoriseraient, sans découragement, les agréables randonnées à travers notre pays. Il est maintenant plus malaisé de circuler dans ces voitures grinçantes, que du temps où Madame de Sévigné, se plaignant à sa fille, lui écrivait : — les voyages usent les corps, comme les équipages —

« Mais n'est-ce pas également au cours des réunions, Messieurs, que nous apprenons à nous mieux connaître, à resserrer ces franches relations que souhaitait Louis Gavoy, et ajouterai-je aujourd'hui, à nous dérider et nous faire oublier, pendant quelques heures trop vite écoulées, les soucis de plus en plus tenaces? N'effectuons-nous pas des excursions pleines d'attraits, tout en restant dans cette salle, en écoutant les récits de chacun de vous, mes chers Collègues? Ces communications nous conduisent dans la préhistoire. Sortant de ces temps nébuleux, nous rencontrons nos ancêtres gallo-romains, puis, nous acheminant vers le moyen-âge, nous entrons dans la période hérétique des Albigeois. Plus tard arrive l'époque révolutionnaire. De nouveaux récits nous guident parmi les contrées pittoresques de l'Aude et nous en révèlent l'intérêt scientifique. Laissez-moi vous remettre en l'esprit ces chroniques de la géographie dans le temps et de l'histoire dans l'espace.

« M. René ESTRADÉ a fait présenter une urne funéraire trouvée dans les grottes d'Usson; cet objet intact semble remonter à l'âge du bronze.

« M. Michel JORDY a découvert de nombreux vestiges gallo-romains entre « l'oppidum Carcas et le vicus Cazilhac », cette dernière localité déjà explorée par M. An-

toine FAGES. Notre actif Trésorier a signalé le résultat de ses récentes observations : un oppidum romain à Saint-Benoît dans l'Aude. A cette même époque appartiennent les fragments d'une mosaïque exhumés à Villasavary par M. Ramière de FORTANIER. Ces places antiques appellent Liviana, près de Douzens, dont les origines sont figurées, la légende se mêlant agréablement à l'histoire, par M. Paul BARTHÈS.

« Grimpons maintenant jusqu'aux Châteaux des Corbières, vibrants de résistance pendant la Guerre des Albigeois. Dans une de ses monographies fouillées, auxquelles il excelle, M. le docteur COURRENT évoque le castel féodal de Padern, en bas naîtra le village et il en retrace l'histoire jusqu'à nos jours.

« M. le docteur DOUMERG, avec la même précision historique, décrit l'abbaye de Caunes, son monastère, son cloître, dégageant la valeur archéologique des monuments.

« An village de Rouffiac, près Pomas, nous remarquons une croix de mission du XVII^e siècle, que M. MAFFRE a pu déterminer en dépouillant les compoix rangés dans sa mairie.

« Nous voici en pleine tourmente révolutionnaire avec le document inédit apporté par M. René CAHUZAC ; Monseigneur l'Evêque de Mirepoix, le 27 juillet 1789, tâchait de calmer les esprits et d'amener la réconciliation du roi avec son peuple.

« M. Pierre FAGES, de son côté, a recherché la généalogie de François de Neufchâteau, élu sénateur de l'Aveyron, en l'an XII, mais d'origine audoise.

« Entrant dans le domaine de la numismatique, qui lui demeure familier, M. CERTAIN montre un bronze d'Emporias, au type de Pégase, trouvé dans la commune de Tourouzelle. Cette pièce, d'une remarquable conservation, attestée avec tant d'autres spécimens monétaires de la même origine rencontrés dans le département, les lointains

échanges commerciaux du Sud de la Gaule avec la péninsule ibérique. Le savant collectionneur nous fait ensuite admirer un médaillier où il a classé une trentaine de jetons en argent, tous à fleur de coin, émis par les Etats du Languedoc, sous les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. Cette série très recherchée, comprend des exemplaires de choix ; un jeton, au revers symbolique « PULSIS HOSTIBUS », commémore un épisode guerrier survenu en 1710 dans le Bas-Languedoc.

« La province du Languedoc se livrait au XVII^e et au XVIII^e siècles, à un commerce important de grains et céréales. M. PAGÈS nous entretient des recherches qui l'ont amené à rédiger sa thèse de doctorat. Le jeune maître du barreau a vérifié qu'à cette époque l'utilisation des terres à blé, surtout dans le Narbonnais, de nos jours région viticole, fournissait au pays une production en grains supérieure à la consommation. Heureux temps où le pain ne devait pas être rationné !

« MM. le docteur BOYER et Jean MONTANIÉ font passer sous nos yeux des poids du Midi, poids de marchands, frappés par les villes d'Albi, Béziers, Carcassonne, Montpellier, cités florissantes qui jouissaient de leur autonomie commerciale.

« L'un des aspects de l'activité des petits artisans au XV^e siècle, est dévoilé par l'article minutieusement étudié que lit M. HYVERT. Notre aimable Secrétaire, toujours soucieux d'apporter de nouvelles données à notre curiosité intellectuelle, a observé des marques de tâcheron dans l'église de Belfontaine, près de Plombières dans les Vosges. Et l'auteur de conclure : « les signes employés sont les mêmes que l'on retrouve dans le centre ou dans le midi de la France... si les marques sont assez banales, leur singulière facture en gravure sur bossage nous paraît digne d'attention, la difficulté des études comparatives médiévales tenant aux similitudes de procédés et de formes,

dont il est rare de découvrir une caractéristique aussi accusée ».

« C'est dans le même sujet d'art graphique que M. René NELLI, Secrétaire de la revue « *Folklore-Aude* », signale l'intérêt qu'offre l'étude de certaines empreintes en forme d'arbalètes; il reproduit au tableau ces dessins relevés par M. VÉZIAN à Verdun, dans l'Aude.

« Dans un remarquable exposé linguistique, M. MESNARD traite de « L'Atlantide et les langues riveraines de l'Atlantique ». Etablissant une comparaison entre les dialectes basque, berbère, les langues sémitiques et les idiomes canadiens, notre distingué orientaliste, sortant du mythe allégorique de Platon, est amené à adopter « la thèse qui admet l'existence d'un continent disparu, intermédiaire entre l'Europe et l'Amérique, ou tout au moins d'une liaison terrestre entre ces deux continents ».

« Parcourant notre contrée, M. MESTRE, au hasard des promenades, raconte une de ses excursions géologiques dans les environs d'Alet et nous apprend que cet endroit se trouve riche en phosphates. Il présente des échantillons fossilisés. Sa causerie est approuvée par M. FAGES qui a sondé le sol. M. HYVERT, à son tour, renseigne sur les formations du terrain soumis aux plissements pyrénéens, ce qui explique les nombreuses cassures et failles produites dans cette vallée de l'Aude.

M. Charles HÉRAÏL, professeur de Sciences Naturelles du Collège de Narbonne, et son fils, M. Paul HÉRAÏL, préparateur au Laboratoire de la Faculté de Montpellier, mentionnent deux remarques curieuses sur un cas de dichotomie foliaire chez les fougères et sur la conformation anormale d'un oursin. Une photographie et un croquis illustrent ces envois.

« Notre parcours s'achève. Vous retiendrez mieux ces communications à peine esquissées, en méditant sur le prochain Bulletin. Avec vous tous, mes chers Collègues,

je forme le souhait en ce début d'année que le nouvel ouvrage voie prochainement le jour dans d'aussi heureuses conditions que le fascicule des années 1941-1942. Je vous annonce que si nous apprécions tous cette publication faisant honneur à la Société, nous devons cette preuve éclatante de son activité, non seulement à vous-mêmes, auteurs des articles, mais aussi à ceux qui ont favorisé l'éclosion de ce dernier Bulletin.

« La Fédération des Sociétés Savantes de Toulouse-Pyrénées-Gascogne nous a accordé un bon de 280 kilos de papier et mon prédécesseur, M. le docteur CANNAC, nous a fait octroyer — par quel miracle, je l'ignore! — 360 kilos de papier. Nos sentiments de profonde gratitude doivent se partager entre ces mécènes et notre Secrétaire Général. M. HYVERT s'est imposé la lourde tâche de la correction des épreuves et de la composition. N'oublions pas de remercier cette même Fédération des Sociétés Savantes qui nous alloue une subvention pour seconder les travaux de M. MESNARD sur l'onomastique stellaire, étude qui doit paraître sous les auspices de notre Société, et aussi le Conseil Général de l'Aude qui nous fait attribuer une nouvelle subvention de 5.000 francs.

« A côté de ces appuis financiers, je ne dois pas omettre le soutien de notre éminent compatriote, M. l'abbé SIGAL, récemment nommé Délégué régional auprès du Directeur de la Circonscription Archéologique Française. M. le Conservateur d'Ensérune a bien voulu offrir son aide et ses encouragements à persévérer dans notre mission scientifique.

« Avec les nouveaux membres que la Société accueille et tous les généreux collaborateurs, auxquels va notre reconnaissance, la Société d'Etudes Scientifiques ne peut que s'élever et prendre un plus grand essor. Cette impulsion nouvelle va se manifester avec l'arrivée du Président que nous venons d'élire. Notre choix ne pouvait mieux

se fixer qu'en votant pour M. Raymond ESPARSEIL. M'associant aux fortes paroles que prononçait à la dernière réunion M. le docteur COURRENT, je ne peux que répéter à mon honorable confrère : « par tous vos travaux, vous avez bien mérité de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude ».

« Lorsque notre Doyen, encore dans la force de l'âge, fut acclamé pour la première fois Président, il disait le 15 janvier 1905 : « Je voudrais orienter nos recherches communes vers l'étude et la série si complète et si variée des terrains qui composent le sol de notre région ». Et en un tableau saisissant qui affirmait ses qualités intellectuelles, M. ESPARSEIL traçait l'histoire géologique de notre département.

« Réélu Président en 1932, notre savant Collègue prononçait le jour de sa réception, un discours démontrant que dans les sciences naturelles, la géologie doit avoir la priorité sur toutes les autres, parce qu'elle se révèle comme une immense synthèse à laquelle toutes les sciences sont appelées à concourir. Notre Président a toujours suivi la méthode choisie; se perfectionnant, il a dirigé ses travaux vers la préhistoire, la minéralogie, la métallogénie, la géophysique. Pour un chercheur comme M. Raymond ESPARSEIL, la connaissance des pierres, des métaux, mène à la compréhension de l'histoire universelle.

« M'inclinant devant l'autorité de notre estimé Collègue, je lui cède le fauteuil de la Présidence ».

Aux applaudissements de l'assistance, M. ESPARSEIL prend place au fauteuil de la Présidence, puis se lève pour prononcer l'allocution d'usage.

MESDAMES, MESSIEURS

ET CHERS COLLÈGUES,

« Le témoignage de sympathie que vous venez de me manifester en me faisant l'honneur de m'élever pour la troisième fois à la Présidence de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude, me touche énormément. Je vous en remercie très sincèrement.

« Je remercie également Maître Nogué pour les paroles élogieuses dont il m'a gratifié en m'offrant si gracieusement ce fauteuil; il a certainement exagéré ma compétence et j'en serais très perplexe si je n'avais autour de moi des personnalités constituant le bureau que vous venez de nommer, sur lequel je vais m'appuyer pour mener à bien les travaux de notre Société.

« Vous savez, mes chers Collègues, combien mon dévouement vous est acquis, je serai donc très heureux si avec votre concours nous parvenons cette année à donner une impulsion nouvelle à nos travaux archéologiques.

« Après la géologie du département, qu'en 1905 je me suis efforcé de mettre en lumière, ce qui nous a valu les remarquables travaux publiés dans nos bulletins; après la minéralogie qu'en 1933 j'ai contribué à faire connaître, j'ai pensé qu'il y aurait encore beaucoup à faire au point de vue archéologique, parce que tous nos monuments ne sont pas complètement étudiés.

« Comme en géologie ou en minéralogie, notre beau département offre au chercheur un champ d'investigation pour ainsi dire inépuisable, de telle sorte que tracer un plan d'études de ceux-ci, équivaldrait à faire l'Histoire de l'Art du département de l'Aude.

« Mais dans une simple allocution comme celle-ci, ce programme serait trop vaste; cependant, afin de vous montrer quelles ressources se trouvent dans notre département,

je vous propose aujourd'hui de ne vous parler que de l'Art Roman, cette merveille si diversifiée qui avec les monuments d'autres styles embellit notre région.

« Après avoir esquissé un plan de travail en m'appuyant sur les études d'archéologues distingués que la Société a la bonne fortune de posséder parmi ses membres et dont notre Directeur, le docteur Courrent et le docteur Boyer ne sont pas des moindres, je vais essayer d'indiquer les caractères archéologiques de nos monuments romans, afin d'attirer sur eux pour vos travaux, toute l'attention qu'ils méritent.

« En effet, s'ils sont l'objet de l'admiration des touristes qui en temps normal sillonnent notre département, pour nous, c'est tout autre chose. Il ne suffit pas, en effet, de les admirer, il faut s'en pénétrer et surtout les comprendre. Notre région est une de celles où s'est exercé le plus d'influence, depuis celle de l'art barbare ou des ivoires byzantins, jusqu'à celle de toutes les écoles de sculpture française.

« Ce qui la caractérise, en effet, c'est qu'à l'aide d'éléments empruntés de tous les côtés à des modèles étrangers ou à des écoles différentes, les architectes romans ont réussi ces œuvres si vivantes, si originales et si dissemblables, dont je me propose de vous indiquer les types que l'on trouve dans l'Aude.

« Notre région, en effet, se trouve au carrefour des chemins suivis autrefois par les architectes ou les artisans voyageurs qui se rendaient en Espagne ou en revenaient. Ils allaient d'églises en abbayes, appliquant indistinctement l'art dont ils étaient pénétrés.

« Des traces de leurs passages ont été laissées à Saint-Hilaire, Saint-Polycarpe, Lagrasse, Rieux, Saint-Papoul, Villelongue ou Fontfroide elle-même. Je ne parle pas, bien entendu, de Carcassonne ou de Narbonne.

« Nous avons un exemple frappant de ces relations artistiques de notre pays avec l'Espagne, par Fontfroide

qui fondait en Catalogne les grandes abbayes de Poblet et de Santa Creus, alors que l'archevêché de Narbonne dont elle dépendait, régissait les évêchés de Gérone, de Barcelone et d'Urgel.

« Chaque région a façonné à son insu, en quelque sorte à son image, un art tenant au sol par toutes ses racines



Abbaye de Rieunette

et Rieunette, la naïve abbaye des filles de Citeaux, nous en offre un exemple frappant.

« Reculée au fond d'un cirque pour ainsi dire inaccessible, elle constitue par sa simplicité un enseignement remarquable pour l'histoire de l'art roman de notre département. Fondée en 1150, elle forme le miroir de la civilisation de la région où elle fut construite, ainsi que de sa conception religieuse. Une âme invisible dont le souffle

éthéré frôle parfois le visiteur, semble l'animer, des lignes simples rythment son allure, tandis que la naïveté de sa construction sans en altérer l'unité profonde évoque une sorte de vague et mystérieux souvenir tout en communiquant à l'ensemble une physionomie de recueillement ou de prière qu'inspirent toujours les vieilles choses vécues.

« La seule ornementation qui nous reste après la disparition des vieux chapiteaux du cloître est un dessin au tympan de la porte d'entrée de l'église. C'est une sculpture très méplate relevant plutôt de la gravure, que de la ronde bosse, le dessin en est simple, semblable à ceux des ivoires carlovingiens.

« Nous avons là un témoin précieux qui permet de se rendre compte combien furent pénibles les tâtonnements qui permirent la création de ces motifs chers à l'iconographie du moyen âge à partir des ivoires, des miniatures ou de l'orfèvrerie, jusqu'à la sculpture monumentale.

« Par contre, chez leurs voisines Saint-Polycarpe et surtout Saint-Hilaire, nous assistons à des combinaisons artistiques des différentes influences d'origine barbare et même orientale avec l'art si français et si pur du XII^e du XIII^e et même du XIV^e siècle qui fut l'honneur de notre pays.

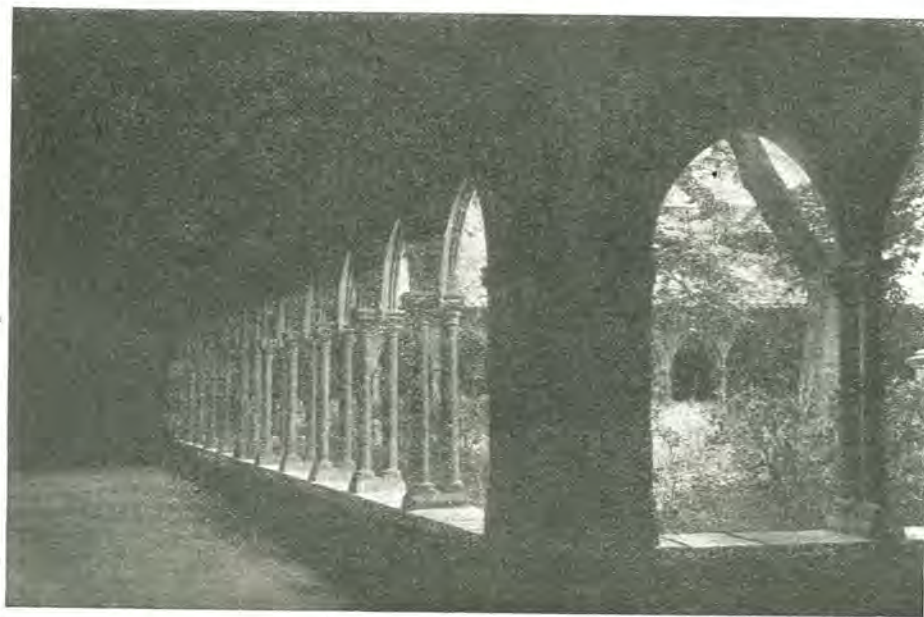
« Saint-Hilaire, c'est l'antique abbaye des premiers Bénédictins dont la riche iconographie que je me suis efforcé de faire connaître est pleine d'enseignements.

« Son unité de style n'a pas été toujours comprise, car les éléments disparates quoique fort beaux, susceptibles de compromettre cette unité, ont été apportés, soit des environs, soit d'Alet après le sac de cette église par les Huguenots; soit encore de Saint-Polycarpe lorsque furent expulsés de ce monastère, les moines qui avaient adhéré au Jansénisme de Port Royal.

« Des dates semblent avoir été jetées au hasard, sans qu'il soit tenu compte des faits historiques auxquels le

monument se rapporte et encore moins de la facture particulière comportée par ce style.

« L'écho de notre Société, on s'en souvient, a même retenti autrefois des discussions provoquées par les dif-



Cloître de St-Hilaire

férents points de vues, au sujet de la date du tombeau de Saint-Hilaire. Discussions qui ont rejailli jusqu'au sein du Congrès archéologique. Il est, en effet, très périlleux en archéologie, de vouloir prétendre classer les divers styles à leurs différentes époques sans document leur donnant date certaine. L'iconographie de Saint-Hilaire permet de lire les influences qui l'ont inspirée. Ces dernières sont multiples et spéciales, ainsi qu'il en est dans notre région de Languedoc, toujours en avance sur les autres régions.

« La plupart des motifs sculptés à différentes époques relèvent des écoles romanes provençales ou languedociennes, quelques uns moins anciens font pressentir les belles sculptures du XIV^e, d'autres sont modernes et furent sculptées au moment de la restauration de l'église par les architectes des monuments historiques. C'est ce qui a fait croire, du reste au brave vicaire assistant à cette répara-



Chapiteaux de l'Eglise de St-Hilaire

tion que tous les motifs étaient modernes. C'est qu'à ce moment les chapiteaux étaient recouverts par une plate bande en plâtre formant imposte sur les piliers et dessinant autour de l'église une élégante ligne horizontale. La disparition du platras a mis à nu les chapiteaux que nous admirons parmi lesquels se trouve celui à figurines qui est la réplique de ceux de Saint-Sernin, de Huesca, de San Juan de la Pena dont nous retrouvons une inspiration analogue dans certains chapiteaux à figurines du cloître de Saint-Papoul.

« Saint-Papoul est aussi une ancienne abbaye de Bénédictins, fondée au II^e siècle, érigée plus tard en évêché.

« La cathédrale actuelle était primitivement l'église abbatiale; elle appartenait, bien que remaniée, à différentes



Chapiteaux à figurines
de l'Eglise de St-Hilaire

époques, au roman du XI^e. Le transept voûté en berceau est orné de curieux chapiteaux portant des représentations de monstres ou de personnages dont l'un ainsi que cela se passe dans la région de Narbonne, est accompagné de l'ascia, sorte d'instrument relevant du pic, de la pioche ou de l'herminette.

« Bien que la facture soit frustre, il semble que l'on se trouve en présence de l'influence initiale de quelques stèles gallo-romaines.

« Le cloître est très harmonieux et en plus des archéologues, il a tenté bien des artistes peintres. Les arceaux sont romans et supportés par des doubles colonnettes d'une extrême élégance. En briques rouges, elles sont taillées en octogone et forment une opposition de couleur admirable sur le vert de la végétation du jardin.



Cloître de St-Papoul

« Leurs chapiteaux sont richement sculptés, ornés de monstres, adonnés deux à deux, leur tête supportant de tailloir. Une tête en partie détériorée se trouve entre les



Chapiteaux du Cloître de St-Papoul

deux chapiteaux jumelés. De magnifiques chapiteaux à feuillages alternent avec ces chapiteaux bestiaires. Ils portent deux rangs de feuillage ou de bourgeons enroulés. Leur composition pleine de goût imite les modèles antiques qui les ont inspirés. L'un d'eux à figurine rappelle les

chapiteaux historiés de certains cloîtres espagnols de l'école languedocienne que j'indiquais à propos de celui de Saint-



Chapiteaux du Cloître de St-Papoul

Hilaire. Cependant, à Saint-Papoul, le détail des plis des robes de l'un d'eux semble relever exactement de l'école auvergnate.

« Il y aurait dans le cloître de Saint-Papoul dans la description de chaque chapiteau un sujet d'étude des plus

remarquables qui mériterait d'être entreprise par l'un de vous, mes chers Collègues.

« De même en ce qui concerne la cathédrale d'Alet.

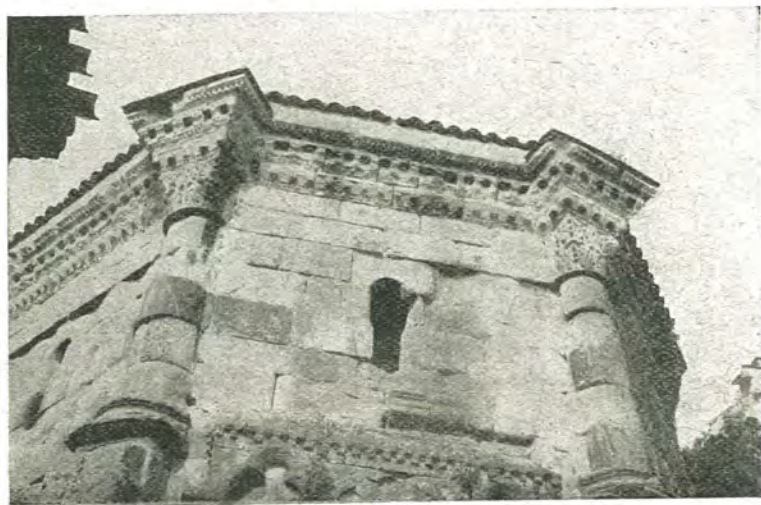


Ruines de La Cathédrale d'Alet

« Celle-ci était aussi une abbaye de Bénédictins datant du VI^e siècle, comme celle de Lagrasse. Ruinée une première fois par les Sarrasins, et relevée en 813, elle fut transformée plus tard en évêché en 1318.

L'église fut incendiée par les Huguenots en 1577 et ce sont ces ruines admirables qu'il importerait d'étudier à fond dans notre bulletin.

« Le transept voûté en berceau est orné de curieux chapiteaux. Bien que ceux des gros piliers soient plus rudimentaires que ceux des colonnes engagées, les colonnes de l'étage des tribunes en comportent de magnifiques imités de l'antique.



Cathédrale d'Alet

« Des niches comme dans les églises lombardes sont pratiquées dans l'épaisseur des murs, mais la décoration de l'abside relève nettement de l'influence provençale. La corniche est imitée de l'antique, avec ses deux rangées de modillons, ses palmettes, ses perles et ses oves, qui sont dispensés à profusion.

« C'est un ensemble roman dans toute sa pureté, dont l'ornementation, surtout avec ses feuillages entrelacés avec



Cathédrale d'Alet

des figures humaines ainsi que des animaux bizarres, font penser à l'école provençale influencée par celle du lan-

guedoc. Une réminiscence de l'école poitevine se trouve dans la grande porte latérale mutilée par les Huguenots à laquelle on peut voir sur les contreforts qui l'encadrent un lion et un taureau, ainsi que les débris d'un cavalier représentant Constantin.



Cathédrale d'Alet

« Cet évêché fut célèbre grâce à l'évêque Pavillon, dont les vertus austères, la bonté, le dévouement et la charité étaient proverbiales. Bravant la neige et la tempête, il ne craignait pas d'affronter l'ouragan de glace, lorsqu'il fallait se rendre dans la haute vallée de l'Aude pour l'accomplissement de son sacerdoce. Au XVII^e siècle, en plein drame théologique de Port Royal, à propos du Jansénisme, il ne craignit pas de tenir tête au Parlement, au Roi lui-même et au Pape.

« L'abbaye de Lagrasse, fondée en 778, par Charlemagne, eut à soutenir des sièges et des combats fréquents, c'est pourquoi comme Rieunette, elle était défendue par de véritables remparts, des tours et une barbacane.

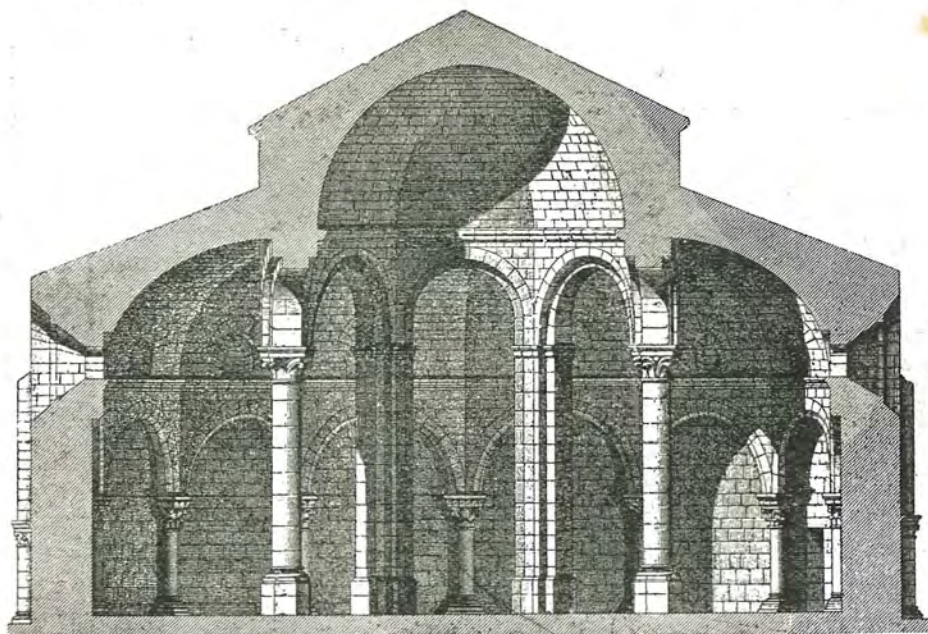


Abbaye de Lagrasse

« A part le splendide clocher, véritable donjon élevé par l'abbé Levis de Mirepoix, ainsi que la construction et le cloître du XVIII^e, il reste de l'abbaye primitive des traces délabrées, il est vrai, mais combien utiles pour l'Histoire de l'Art roman de notre département.

« Le petit cloître à chapiteaux pré roman, la chapelle abbatiale avec ses fines sculptures du XIII^e, son merveilleux

leux et rare carrelage qui, avec celui de la chapelle des Saptés et un autre en France, sont les seuls que l'on connaisse, les chapiteaux bestiaires, comme à Rieux ou Saint-Papoul, ceux à tête d'ange entre deux ailes comme à Saint-Hilaire, constituent un enseignement aussi curieux qu'instructif.

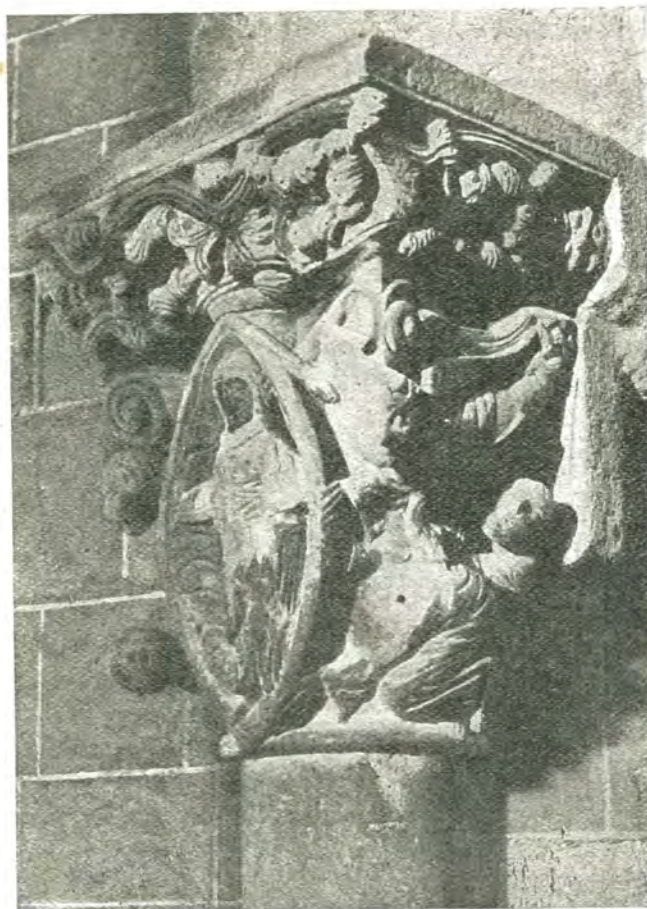


Eglise de Rieux-Minervois

« Cette abbaye, dont Carcassonne possède sa riche bibliothèque, véritable école des Chartes, était le rendez-vous de l'intelligence et de la vertu. Elle était peuplée d'érudits.

« Nous avons aussi dans l'Aude, comme pour justifier cette diversité de style à laquelle j'ai fait allusion, un pur bijou byzantin qui mériterait une étude approfondie.

« C'est l'église de Rieux. Son plan relève de la catégorie des rotondes à collatéral circulaire dont Saint-Vital de Ravenne est le type.



Chapiteaux de l'Eglise de Rieux-Minervois

« Le bas côté circulaire est garni d'arcatures en plein cintre supportées par des colonnes à chapiteaux décorés suivant un style excellent. Les chapiteaux à feuillages

sont de toute beauté. Le style byzantin s'y affirme par l'imitation plus ou moins pure des ordres composites ou corinthiens, noyés dans le style roman ayant une tendance à déformer la corbeille.

« Parmi ces merveilles, se trouve un chapiteau historié, représentant une vierge dans sa mandorle, entourée de plusieurs anges, placés sur la corbeille. On les voit accroupis, emmanchés d'un long cou avec une figure grimaçante. La vierge elle-même est revêtue d'un suaire dont les mains semblent se terminer par des griffes. Les draperies sont nettement byzantines.

« D'autres chapiteaux comme celui-ci semblent vouloir faire allusion à des péchés, par exemple le chapiteau représentant un prêtre dévoré par un serpent avec une très grosse tête.

« Il y a aussi des chapiteaux bestiaires comme celui composé de lions à une seule tête et deux corps accroupis avec ces articulations leur donnant un mouvement fantastique. La disposition de ce chapiteau est admirablement comprise pour la décoration, comme ceux des grosses colonnes avec leur sculpture peu saillante pour ne pas en déranger la silhouette.

« L'ornementation corinthienne est également très belle avec ses roses ou fleurons occupant le centre de la corbeille. Par contre, un des tailloirs des chapiteaux de la porte occidentale porte la marque de l'influence provençale en ce qu'elle rappelle une frise du portail de Saint-Gilles. D'autres relèvent de la frise de la statue de Saint-Trophime dans le cloître. On y reconnaît du reste l'influence lombarde comme dans les riches chapiteaux bestiaires.

« La porte de l'église est très élégante, traitée à la manière du porche de Moissac; elle est richement sculptée en entrelacs de feuilles d'acanthé; le style roman et

néo-grec se confondent avec celui de l'école romano-byzantine.

« Le dessin vigoureux paraît avoir été exécuté par une main habile avec beaucoup de finesse. La netteté de l'ensemble, la franche disposition des masses n'excluent en aucune sorte la délicatesse des détails.



Chapiteaux de l'Eglise de Rieux-Minervois

« Une étude sur ce véritable joyau de Rieux honorerait notre Bulletin, c'est un monument remarquable, sur lequel on n'a pas assez attiré l'attention des archéologues, peut-être parce qu'il manque au visiteur l'impondérable qui domine cette pieuse impression qu'inspirent toujours les vieux monastères dont l'atmosphère semble peuplée par les âmes invisibles de leurs anciens hôtes.

« Mais nous avons aussi dans l'Aude des monuments de l'école bourguignonne élevés par les Cisterciens, qui en ont apporté avec eux les éléments, au XII et au XIII^e siècles.

« Cet art, aussi original que celui du Languedoc, à qui Villelongue, paraît lui donner la main, s'y manifeste avec une sorte de virtuosité que vient tempérer l'école languedocienne en y apportant la marque d'une juste mesure et d'un goût profond. (1)

« L'église du monastère de Villelongue relève exactement du plan adopté par les Cisterciens suivant leur règle centralisé en Bourgogne d'où l'art particulier à cette province a rayonné un peu partout.

« C'est ainsi qu'il a été le véhicule de cet art d'une richesse exubérante qui s'est grâce à lui exercée exceptionnellement à Villelongue vers le XIII^e siècle. Les autres monuments comme Fontfroide par exemple ne rappellent l'influence bourguignonne que par quelques réminiscences se confondant avec le style languedocien.

« L'école bourguignonne des Cisterciens de Villelongue, véritables inoclastes, est caractérisée pour cette raison par des motifs la plupart du temps végétaux. Ils sont épurés suivant le goût austère de Saint Bernard.

« Par contre, l'iconographie inspirée des imagiers languedociens y prend un tout autre caractère. Il suffit d'examiner quelques chapiteaux pour reconnaître qu'ils procèdent d'un art tout à fait étranger aux traditions gallo-romaines.

« Les tailloirs sont le plus souvent à moulures carrées, peu développés et pourvus d'un méplat sculpté comme dans certaines églises scandinaves, du même ordre ou encore comme à l'ancienne chartreuse de Dijon.

« Les colonnes sont élégantes, ainsi que la plupart des corbeilles; par contre, le motif décoratif est merveilleux par la délicatesse des coups de ciseaux ou l'ampleur du modelé.

(1) Pour les vues du Cloître et de l'Eglise de Villelongue se reporter au Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques, Tome XXXII, Année 1928.

« L'ordonnance du cloître est romane et ses arcades portent une mouluration de la fin du XII^e. L'ensemble est compris dans un jeu de fleurs finement traitées et de feuillages délicats montant ou se repliant le long des corbeilles, jusque sous les bords des tailloirs qu'ils escalaient parfois.

« L'ornementation animale languedocienne est très rare et ne s'aperçoit qu'à la condition de l'examiner avec attention.

« Tel est l'art bourguignon à Villelongue. Il tient dans la valeur décorative de son ornementation végétale qui lui donne son expression suprême.

« Nous allons voir maintenant comment à la célèbre abbaye de Fontfroide, du mariage de l'art cistercien avec celui du languedocien est née une beauté remarquable qui est ce splendide monastère à la renommée mondiale.

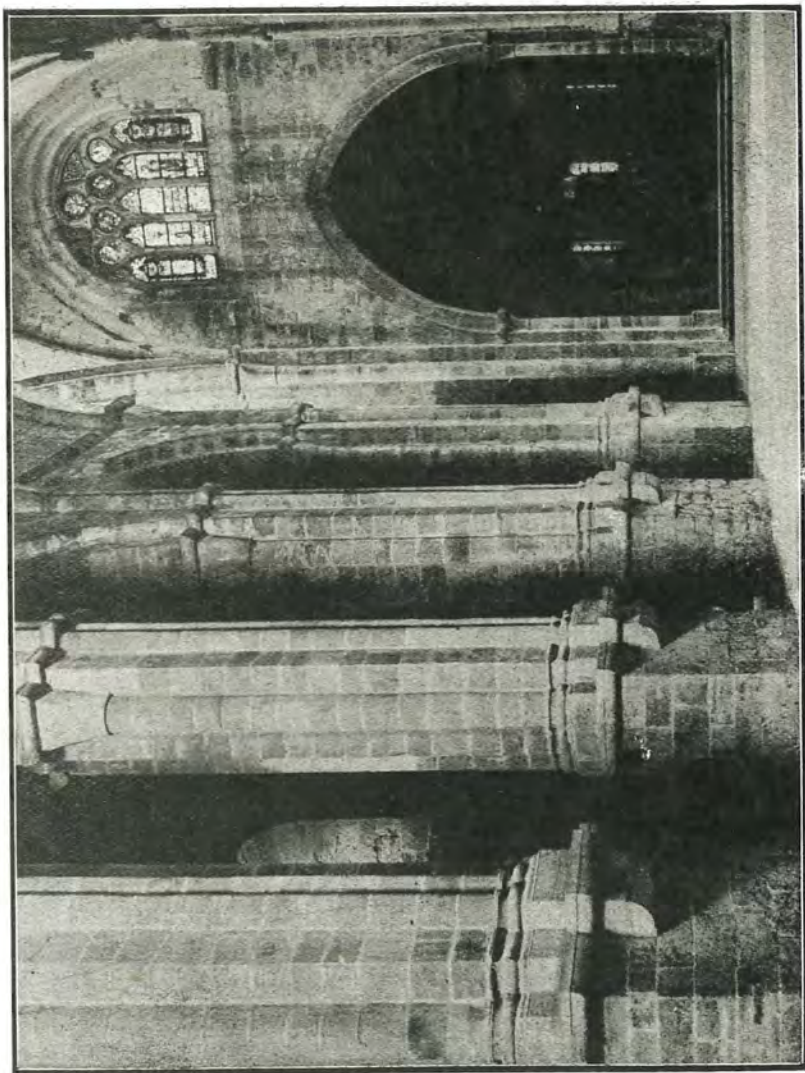
« Fontfroide s'élève au fond d'une gorge sauvage, car les Cisterciens, et nous en avons un autre exemple à Rieu-neite, recherchaient surtout les contrées stériles qu'ils fécondaient par un labeur agricole assidu. Ils vinrent s'y établir vers le XI^e.

« L'église fut commencée vers le milieu du XII^e voûtée en berceau brisé, sa nef est divisée en cinq travées.

« En 1895 le Père Léonce étant abbé, ce fut le Père Etienne qui reçut les 130 excursionnistes que nous étions. La Société assista dans cette belle église, à l'impressionnante hauteur de voûtes, à une cérémonie grandiose et simple, qui fit sur moi une très forte impression.

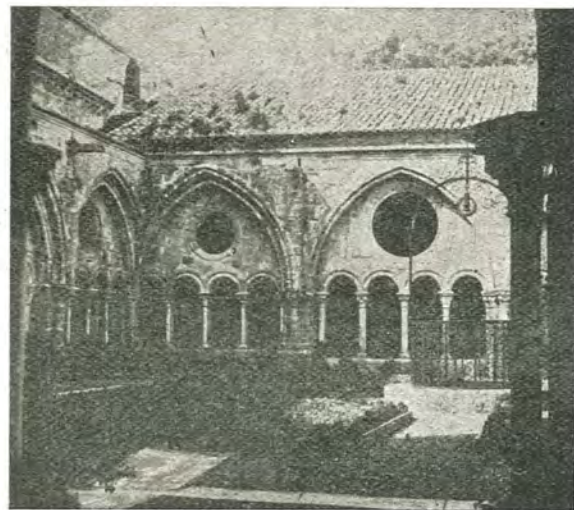
« Les stalles du bas chœur, étaient occupées par les moines, alors que les fidèles, séparés de celui-ci par une barrière à claire-voie, étaient rassemblés dans le fond de l'église.

« La voix grave des moines possédait une sonorité de rêve; elle s'étendait lointaine à l'infini, se répercutant plusieurs fois avant d'arriver jusqu'à nous pour finalement sortir lentement d'un monde irréel.



Eglise de l'Abbaye de Fontfroide

« La richesse de l'abbaye allait en augmentant, cela lui permit de construire un des plus beaux cloîtres des provinces méridionales du XIII^e. Il est beaucoup plus original que l'église et fut un des premiers dont les galeries ont été voûtées d'ogives.



Cloître de l'Abbaye de Fontfroide

« Les colonnettes bourguignonnes comme à Villelongue sont légères en marbre, elles sont aussi jumelées alors que les chapiteaux taillés sur les modèles languedociens montrent des feuillages ciselés avec autant de finesse que de variété. Les arcatures sont surmontées d'un ou deux oculi. Ils rappellent l'influence de certaines églises espagnoles.

« La salle capitulaire du XII^e est soutenue par des colonnes à chapiteaux rappelant ceux de la salle capitulaire de Villelongue.

« La caractéristique architectonique de cette abbaye, réside dans certains détails bourguignons qui se confon-

dent avec ceux à caractères languedociens. Ils sont nets dans le cloître et surtout dans l'église dont le plan n'est plus celui adopté généralement par le Chapitre de Cîteaux.

« Cependant l'influence languedocienne a dû arriver à Fontfroide surtout par l'Espagne, où nous savons qu'elle gérait un certain nombre de monastères. Ceux-ci sont tous construits suivant les principes de l'école de Toulouse.

« Mais de même que pour vous démontrer à quelle diversité de style nous avons à faire dans l'Aude par les monuments qui nous entourent, je viens de vous citer un certain nombre de types les plus divers, je ne serais pas complet, si je ne mentionnais pas un monastère qui n'a ressemblé en rien aux autres et dont pourtant il nous reste des chefs-d'œuvre de sculpture.

« Il s'agit du monastère des Jacobins dont je ne voudrais vous dire qu'un mot. Il était installé par Saint Louis dans la plaine de l'Aude aux abords de la ville. Nous en avons retrouvé les fondations dans la carrière de l'ancien quartier de cavalerie lorsqu'au cours de cette guerre, on y fit des tranchées.

Quoique disparu, ce monastère mérite une mention spéciale pour l'histoire de l'art roman de notre département tant à cause de sa belle décoration, que de son plan en général.

« Il avait l'aspect d'une petite forteresse et possédait deux tours séparées par un bâtiment disposé de chaque côté d'une tour hourdée à sa partie supérieure.

« En 1347, il fut très éprouvé par la peste et détruit finalement en 1355 par le Prince Noir lorsqu'il incendia la ville.

« Saint Louis donna ces deux cloîtres qui étaient de jaspe et de marbre rouge, dont les éléments n'ont pas été utilisés dans la reconstruction du couvent à l'intérieur de la ville.

« Il puise son intérêt dans les matériaux d'ornementation que l'on a pu recueillir un peu de tous les côtés.

Les colonnes sont de fines colonnettes rondes dans l'un et polygonales dans l'autre.

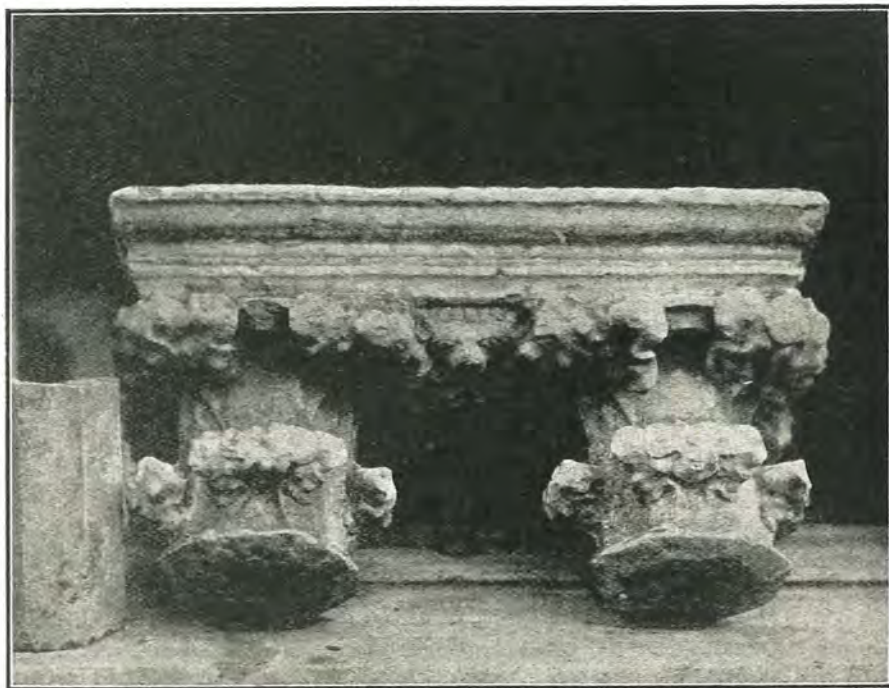


Chapiteaux du Cloître des Jacobins

« Elles supportaient des chapiteaux ornés de deux rangs de feuillage et de fleurs d'un dessin traité avec une finesse

d'exécution très soignée. Ils sont actuellement au musée de la Cité.

« Comme à Saint-Hilaire, Saint-Papoul ou Villelongue, une tête de moine se trouve sous le tailloir entre les



Chapiteau du Cloître des Jacobins

chapiteaux, comme pour rappeler la transition. Mais les principaux éléments de ce cloître, dont il nous reste ces chapiteaux de toute beauté, ont été exportés en Amérique.

« Je m'excuse, mes chers Collègues, d'avoir retenu aussi longtemps votre attention.

« Cette mise au point des diverses influences comparées, qui ont présidé à la conception de nos admirables monuments, était indispensable pour vous démontrer quels problèmes sur l'Histoire de l'Art Roman nous avons à résoudre à la condition de ne pas les considérer rien que sous l'horizon languedocien. Ils sont en effet plus vastes et dépassent largement les limites de notre région.

« Nous avons donc un sujet d'études et d'investigations unique pour notre enseignement.

« Mais ce que je viens d'exposer au sujet de l'art roman pourrait aussi s'étudier avec autant d'intérêt au sujet de l'art gothique, car même dans notre région les églises sont construites suivant un plan particulier au midi de la France qu'il serait intéressant de mettre en évidence. Il en est de même pour les monuments d'époques plus récentes et jusqu'à nos jours, tant il est vrai qu'au point de vue artistique ou archéologique l'Aude ne le cède en rien à ce que l'on trouve dans les autres régions françaises.

« Bien que la situation internationale ne nous permette pas de rassembler dans nos réunions, faute de moyens de transports ou pour cause d'absence forcée à cause de la guerre, tous les membres qui autrefois prenaient tant d'intérêt à nos travaux, je souhaite que cette abominable tuerie cesse plus tôt qu'on ne le pense.

« Il nous sera possible alors de redonner à notre Société l'impulsion qu'elle mérite et que nous avons si bien connue.

« C'est ainsi que son Flambeau porté à travers le monde par notre Bulletin et par les comptes rendus de nos travaux que les Revues Scientifiques reproduisent avec intérêt, renaîtra plus radieux que jamais pour le bien de l'art de notre département ».

L'Assemblée, après avoir manifesté par de chaleureux applaudissements sa sympathie et son admiration, se sépare à 16 heures 30.

Séance du 20 Février 1944

Présidence de M. ESPARSEIL

M. le Président fait part à l'Assemblée du décès de MM. Sarrand et Subreville, et présente à leurs familles les condoléances de la Société.

MM. BARTHE et DE GÉLIBERT ont versé chacun 100 fr. de cotisation; en leur adressant les remerciements de la Société. M. le Président souhaite que cet exemple soit imité, l'édition du Bulletin représentant une charge de plus en plus lourde.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, il est procédé à l'admission comme membre actif, de M. le docteur ROZAN, de Paris.

Communications. — M. ESPARSEIL présente un parchemin du XVI^e siècle, portant la signature de Jeanne d'Albret, abbesse de Prouille; après avoir pris connaissance de ce document, M. HYVERT déclare qu'il s'agit de l'acte de vente d'un champ, daté de 1567; la signature de l'abbesse de Prouille y constate simplement le paiement des droits de lods revenant au Monastère.

Au nom de son fils, M. Antoine FAGES lit une note sur un chapiteau roman en porphyre, découvert dans les environs de Saint-Benoît (Aude); dans les mêmes parages, il a mis à jour une nouvelle station préhistorique.

M. MESTRE présente des pièces archéologiques découvertes à Fonters-du-Razès. Il s'agit de :

1^o Une pointe de flèche en silex, rapportée par M. Fages à l'école robenhausienne, trouvée sur un coteau, à 300 mètres au nord de l'église de Saint-Chistol;

2^o Une anse de vase en fer et cuivre, accompagnant des débris humains très frustes (2 fragments de calotte crânienne très épaisse, une incisive et deux molaires très usées), trouvés au sommet du mamelon situé derrière la

ferme de Saint-Christol. M. Fages les attribue à l'époque hallstadienne.

M. DE GÉLIBERT a rapporté de son séjour en Orient deux beaux plateaux persans, en parfait état de conservation et un collier provenant d'une momie.

M. HYVERT expose quelques-uns des résultats de ses travaux sur les mesures audoises anciennes; il montre par quelques exemples la différence de répartition géographique des mesures du blé depuis le Moyen-Age jusqu'à l'époque pré-révolutionnaire.

La séance est levée à seize heures.

Séance du 19 Mars 1944

Présidence de M. ESPARSEIL

En ouvrant la séance, M. le Président annonce le décès de M. le chanoine Sabarthès; la Société s'honorait de compter parmi ses membres cet érudit paléographe, auteur de nombreux ouvrages, parmi lesquels on peut citer : une étude sur le leudaire de Montréal, le Dictionnaire Topographique du Département de l'Aude, la Bibliographie Audoise, et, en dernier lieu, l'Histoire du Clergé audois pendant la Révolution, dont la Société d'Etudes Scientifiques a assumé la publication.

M. le Président fait connaître que M. le docteur Cayla a reçu une médaille de vermeil pour son ouvrage sur Ginestas au XVI^e siècle et que M. le docteur Courrent a reçu le prix de la Fondation Privat pour son travail sur les châteaux de la Corbière et de Puivert.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. Jacques PLANAS et Antoine VILLA sont admis comme membres.

M. ESPARSEIL dépose sur le bureau, en vue de sa publication, son *Etude sur le Bassin du Minervois, l'interprétation des nouvelles coupes géologiques, et la Concession de la Matte*.

M. Antoine FAGES, donne ensuite lecture d'une étude de son fils sur l'action des vents dans le massif du Razès; ce travail contient une série d'observations météorologiques qui établissent de façon saisissante la différence de climat de part et d'autre des reliefs tourmentés de cette région, accusant des écarts de température de plusieurs degrés.

M. TORTECHAUX a adressé pour les collections de la Société, une splendide ostrea, provenant de Cessenon; M. le Président remercie le donateur, ainsi que M. le docteur Lemoine, qui a fait bénéficier la Société d'un supplément de cotisation.

M. DE GÉLIBERT présente des icones grecques anciennes, provenant de Constantinople.

M. Ramière de FORTANIER s'est proposé, pour fixer pour l'avenir un point de l'évolution linguistique, de rechercher l'origine du terme « bretzel », qui désigne actuellement une sorte de gâteau salé, semblable au gâteau de la région albigeoise en forme de tortillon, sec et dur, jadis nommé « gimbelette ». Cette friandise avait disparu, et ne doit sa résurrection qu'à la crise actuelle. La présence dans le Midi, d'une part des troupes d'occupation, d'autre part de nombreux réfugiés alsaciens-lorrains, n'est probablement pas sans quelque rapport avec le choix de ce terme, issu des langues germaniques, alors que le véritable bretzel est d'une fabrication bien différente.

En terminant, M. Ramière de FORTANIER présente quelques observations sur une liste des six cents familles les plus imposées dans l'Aude en 1810, la plupart de ces fa-

milles avaient leurs domaines dans le Lauragais, ce qui semble indiquer que cette région était alors plus riche que la région de Narbonne.

En fin de séance, M. Antoine FAGES présente le compte-rendu financier, qui est approuvé par tous les membres présents; l'état de la Trésorerie semble permettre d'envisager avec confiance la publication du prochain Bulletin.

Séance du 16 Avril 1944

Présidence de M. le docteur Charles BOYER,
ancien Président

En l'absence de M. Esparseil, excusé, M. le docteur Boyer, ancien Président, occupe la Présidence, et présente les excuses de MM. le docteur Courrent, Fages et Rivals.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. HYVERT donne lecture d'un article de M. A. FLICHE, dans lequel le Doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier analyse la monographie de M. le docteur Courrent sur Rennes-les-Bains.

M. le Secrétaire annonce le dépôt par M. Esparseil, d'un travail sur les Phosphates Noirs des Pyrénées, de la Montagne Noire et des Corbières.

M. HYVERT signale qu'il a trouvé dans la série C des Archives Départementales, un dossier intéressant le couvent des Jacobins de Carcassonne. Il s'agit de la reconstruction en 1664-1666; les documents sont des devis détaillés et des factures (cote ; XVIII-C.-5).

Séance du 21 Mai 1944

Présidence de M. ESPARSEIL

M. le Président adresse les vœux de rétablissement de ses collègues à M. le docteur Courrent, souffrant depuis quelques semaines; de sympathiques félicitations sont adressées à M. Barthès, à l'occasion de la naissance de son fils.

Le procès-verbal de la séance d'avril est lu et adopté.

Communications. — M. MONTANIÉ annonce une prochaine communication sur l'histoire du Canal du Midi. En attendant, il soumet à la Société quelques vieux papiers de famille, remontant à l'époque troublée de la Révolution et des guerres de l'Empire.

C'est d'abord une lettre, écrite de l'Armée française en Italie, en 1809 (Monteleone, Calabre, 24 août) : « c'est le paradis habité par le diable, les habitants y sont on ne peut plus méchants... Les brigands infestent le pays... Les femmes y sont prisonnières, nous ne pouvons les voir que par le trou de la serrure ».

Le second document est un ordre de réquisition du 9 juillet 1808, pour une charrette et son conducteur, pour aller à Sigean transporter les troupes se rendant à l'armée d'Espagne (c'était quelques jours avant la capitulation de Baylen).

En troisième lieu, une lettre du 12 novembre 1792, écrite de Malgrat, village sur la mer, à 8 lieues de Barcelone; l'auteur est un prêtre émigré, qui faisait partie d'un petit groupe de huit prêtres Narbonnais; il écrivait : « l'échange de l'argent nous coûte beaucoup : cent écus de France ne donnent que 175 livres »; il relate aussi sa visite à l'abbaye de Montserrat et aux treize ermitages environnants.

Le même prêtre écrit encore, le 18 novembre 1795; il est alors à quatre lieues d'Almería, dans un couvent d'Augustins, après avoir séjourné à Grenade.

Le cinquième document est une lettre d'un autre prêtre, qui devint plus tard évêque, écrite de Comes (Italie), le 1er mai 1813. « La France gémit sous les plus grands maux... l'argent extorqué comme impôt sous le titre de don patriotique... ». Ces passages donnent le ton de cette missive.

M. Antoine FAGES lit la note suivante :

« J'offre à la Société quelques silex de l'atelier de St-Benoît (Aude) : silex corné, bleuté, blanc du tertiaire, noir du primaire; j'y ajoute un silex brun que beaucoup d'historiens ont cru Echenaysien : signalé par l'abbé Bourgeois dans le miocène de la Touraine; celui que je vous présente, quoiqu'ayant des craquelures, est un silex étonné par le feu ou qui aurait été près d'un foyer.

« J'ai récolté encore quelques flèches qui ont toutes les formes habituelles de l'âge du bronze. Dans quelques temps, je reviendrai sur cette communication et j'espère, avec des matériaux nouveaux, vous prouver que les hommes de la fin de la pierre taillée étaient les mêmes que ceux de l'époque du bronze.

« Quoique l'atelier de Saint-Pierre de Pech-Perrier soit riche en matériaux de rebut, hors quelques rares pièces égarées, nous ne pouvons encore signaler de pièces polies. Seuls, quelques fragments de pendeloques nous indiquent que nous sommes en présence de l'époque robenhausienne ».

M. le docteur LEMOINE signale, dans une lettre adressée au Secrétaire, des marques de tâcherons sur la façade Sud de l'église de la Bezole (actuellement salle de délibération de la mairie) à 1 m. 60 au-dessus du sol. Ce sont des flèches dirigées vers le haut.

M. CERTAIN entretient la Société des usages locaux en matière d'organisation syndicale agricole et cite des exemples qui posent des problèmes délicats de jurisprudence.

Séance du 15 Octobre 1944

Présidence de M. ESPARSEIL

M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers Collègues,

« Cette rentrée d'octobre 1944, au sujet de laquelle je me réjouis de vous souhaiter la bienvenue, nous apporte une grande joie, celle de ne plus voir notre bonne ville de Carcassonne sous la trique ennemie. Nous allons donc pouvoir reprendre nos travaux en toute tranquillité et travailler à l'étude de notre beau département que la Société d'Etudes Scientifiques a tant contribué à mettre en évidence. Malheureusement, la horde allemande s'acharnant sur la population de notre ville, à laquelle elle a fait 63 morts avant de partir, n'a pas épargné l'immeuble de notre sympathique Secrétaire M. Hyvert. Non seulement tout le quartier dans lequel se trouvait sa maison a été incendié, mais il a été fait défense aux pompiers d'éteindre l'incendie. De ce fait, notre Secrétaire a tout perdu. Qu'il reçoive ici l'hommage sympathique de la Société en témoignage de la reconnaissance que nous lui devons pour le dévouement qu'il nous a toujours apporté.

« Notre Société a laissé dans ce désastre toutes nos archives qui ont été brûlées complètement, c'est pourquoi je fais appel à tous nos collègues pour qu'ils veuillent bien nous aider à les reconstituer. Il nous manque tous les comptes-rendus des séances, toutes les communica-

tions, tous les travaux, discours ou allocutions des années 1942-43-44.

« Nous comptons sur vous tous, mes chers collègues. En recherchant dans vos dossiers les duplicata de vos travaux ou de vos communications, en faisant appel à vos souvenirs, peut-être vous sera-t-il possible de nous aider dans notre tâche et de nous apporter de quoi faire imprimer un Bulletin, si ce n'est en faisant revivre une partie de la documentation détruite, tout au moins en nous apportant de nouveaux travaux. Nous comptons sur vous tous et la Société vous en aura une très grande reconnaissance.

« Avant de terminer, qu'il me soit permis de me réjouir du bon retour de notre bibliothécaire M. Blaquièrre, qui est heureusement arrivé de captivité, à temps pour éviter de justesse d'avoir été repris au moment du retrait des troupes d'occupation ».

La parole est donnée à M. le Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

Présentations et admissions. — M. BARAILLÉ, Secrétaire de la Société Préhistorique du Midi de la France, rue de la Mairie, à Carcassonne, présenté par MM. le docteur Courrent et Fages, est admis à l'unanimité.

Communications. — M. le docteur COURRENT présente un important travail manuscrit sur la généalogie et l'armorial de la famille de Bruyères le Chastel, issue d'un lieutenant de Simon de Montfort, qui reçut un fief dans le pays de Kercorb. Ce territoire devint la « Terre Privilégiée » car, en raison des services rendus aux rois de France, le Seigneur eut le droit de prélever des impôts sur ses sujets, ceux-ci n'ayant pas à payer d'impôt royal.

M. le docteur BOYER fait remarquer que cet ouvrage contient un grand nombre de blasons peu connus, parmi ceux des familles alliées aux Bruyères.

M. GERMA lit la communication suivante :

Le tome XXXII du Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude contient une étude de M. le docteur Boyer sur la chapelle champêtre de Sainte-Madeleine, près de Pezens (Compte-rendu d'excursion du 12 juin 1927). Une communication sur le même sujet faite par M. J. Poux, le 9 mai 1927 à la Société des Arts et Sciences de Carcassonne, amena quelques éclaircissements donnés par M. Sivade et fut inscrite dans les Mémoires de cette Société (Tome III, série III, pp. LI). Néanmoins, la lecture de ces deux communications nous a laissé entrevoir quelques lacunes que nous avons tenu à combler, dans la possibilité de nos modestes moyens.

Au-dessus d'une ouverture en forme d'ellipse éclairant l'abside, ont été sculptées les armoiries de la famille de Voisins. On relève, de plus, sous deux fers à cheval, les dates de 1720 et 1713.

La croix, à proximité de l'abside, décrite par le docteur Boyer, porte sur les quatre faces de son soubassement des inscriptions; celles-ci n'ont été déchiffrées que sur la face Sud. On y lit : PASSIO 1778 / PASSANS / CHEMEIN / DE TOULOUSE /.

Il nous a été possible de déchiffrer celles des trois autres faces :

Ouest CROIS DE / SAINTE / MAGDELEINE /.

Nord R. IN. PACE /.

Est CROIS FAITE / PAR H. BERNAT / E. G. BERNAT / MARGUILLIER (1).

Sur ce soubassement, on retrouve un fer à cheval, sans date et un deuxième très détérioré.

(1) Dans ces inscriptions, le jambage oblique du N est à l'envers et le R est contrairement aux autres lettres, inscrit en lettre minuscule.

M. GERMA dépose encore sur le bureau un Essai historique sur les Elections Législatives du 8 février 1871 dans le département de l'Aude. Ce travail sera soumis ultérieurement à la Commission du Bulletin, en vue de sa publication éventuelle.

M. MESTRE relate la découverte d'une hache en pierre polie dans des grottes, sous la tour de la Cité, du château de Quertigneux, à Lastours. Cette hache est en serpentine brune.

M. Antoine FAGES a continué ses fouilles à St-Benoît, à l'oppidum de Pech-Perrier. Il a mis à jour une frise de marbre, une statue de cavalier en bronze, un talon de lance, de nombreuses poteries.

M. ESPARSEIL dépose sur le bureau une Etude sur les phosphates noirs des Pyrénées, de la Montagne Noire et des Corbières.

En fin de séance, M. le Directeur prend la parole pour proposer qu'en raison des circonstances le bureau actuel soit maintenu en fonctions pour 1945. L'Assemblée approuve cette manière de voir, qui sera soumise à la ratification de l'Assemblée générale annuelle, en décembre prochain.

La séance est levée à 16 h. 30.

Séance du 19 Novembre 1944

Présidence de M. ESPARSEIL

Excusé : M. MESTRE.

M. le Président annonce le décès de MM. Paul CALMON, instituteur à Cuxac, et IZARD, de Coursan; il présente à la famille de ses regrettés collègues les condoléances de la Société.

M. le Secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Correspondance. — Le Secrétaire a reçu de plusieurs auteurs de communications détruites lors du sinistre du 20 août des copies de leurs travaux; il remercie les auteurs de ces envois et fait un nouvel appel à tous ceux qui possèderaient encore des documents pour la reconstitution des archives, en vue d'assurer dans les meilleures conditions possibles la publication du Bulletin de la Société.

M. COLY a envoyé plusieurs cartes postales de sa composition, ainsi que plusieurs poèmes inédits.

M. J. AMIEL, publiciste, qui a été membre de la Société pendant de nombreuses années, a fait hommage à la Société d'un exemplaire de la nouvelle revue « La Mosaïque du Midi » dont il est le fondateur. M. HYVERT analyse le contenu de ce nouveau périodique régionaliste, auquel il souhaite le meilleur succès.

Présentations et admissions. — M. SABLAYROLLES, S.N. C.F., à Carcassonne, présenté par MM. Jeanjean et Embry,

M. ALBY, ingénieur à Mirepeisset, présenté par MM. Esparseil et Hyvert,

M. Joseph JEAN, fondé de pouvoirs de la Société des Charbonnages de Cabezac, à Mirepeisset, présenté par MM. Esparseil et Hyvert,

M. Pierre-P. MALET, 23, rue Coste-Reboulh, à Carcassonne, présenté par MM. Esparseil et Germa, sont admis comme membres de la Société.

Dons. — M. ROUDIÈRE fait don d'une ancienne photographie de la Place de la Poste, à Carcassonne, vue prise avant la construction de la Poste actuelle.

Communications. — M. le docteur COURRENT dépose son travail sur Padern et ses Mines; cette monographie sera publiée dans le Bulletin.

M. GERMA continue son exposé sur les élections législatives de 1871, par l'étude des élections complémentaires de juillet; le candidat républicain Brousses, patronné par le journal « La Fraternité », l'emporta sur le candidat orléaniste, général d'Ouvrier, patronné par le « Courrier de l'Aude ».

M. GERMA présente encore deux documents: un certificat de capacité portant la signature de Marcou (5 septembre 1835) et un congé de libération d'un sieur Cantagrel (1843).

M. MESNARD lit la communication suivante :

« Voici une pièce qu'on a rarement l'occasion de voir dans le Midi.

Mais avant de vous la soumettre, il est nécessaire de rappeler quelques dates historiques nécessaires à sa présentation.

Au cours de notre histoire, nous n'avons pas toujours eu avec nos voisins d'Outre-Manche les bons rapports que nous entretenons avec eux depuis l'Entente Cordiale.

En 1763, Georges III étant sur le trône depuis trois ans, la France abandonnait à l'Angleterre le Canada et ses prétentions sur l'Inde; seize ans plus tard, en 1779, le soulèvement des colonies anglaises d'Amérique fut marqué par l'intervention de la France et la formation de la Ligue des Neutres.

C'est en cette année 1779 que fut frappé le penny que je vous présente. Je vous soumetts en même temps un penny authentique de la même époque, qui vous permettra de faire la comparaison.

Ainsi que vous le verrez, la légende de l'avers : GEORGIUS III REX est remplacée sur le penny satirique par celle de GLORIOU III VIS, et celle du revers : BRITANNIA, par BONNY GIRL, que l'on peut traduire par Fille joyeuse ou même par fille dodue, ce qui correspond bien, en effet, aux appâts que celle-ci nous montre ».

La séance est levée à 16 heures.

Séance du 17 Décembre 1944

Présidence de M. ESPARSEIL

Après lecture et adoption du procès-verbal, il est procédé aux élections statutaires.

A l'unanimité des membres présents, le Bureau actuel est maintenu en fonctions pour 1945.

Correspondance. — M. le docteur DOUMERG, apportant sa contribution à la reconstitution des archives de la Société, envoie un nouvel exemplaire de son manuscrit sur l'Histoire de l'Abbaye de Caunes.

Communications. — M. MONTANIÉ, excusé, a fait parvenir une communication sur un contrat de remplacement d'un conscrit de l'Empire.

Cette pièce contenant quelques clauses intéressantes, son texte est intégralement publié ci-après :

Napoléon par la grâce de Dieu et les constitutions de la République, Empereur des Français à tous ceux qui ces présentes verront, Salut. Savoir faisons que, l'an quator-

zième et le seize Vendémiaire après-midi dans Lagrasse par-devant nous Jean Jacques Cugne avocat notaire public du département de l'Aude à la résidence dudit Lagrasse et en présence des témoins bas nommés, furent présents les sieurs Paul Montanier agriculteur habitant d'Ornaisons canton de Lézignan, arrondissement de Narbonne d'une part, et Pierre, originaire de la commune de Vignevieille, fils de père inconnu et de Marianne Bouscat, résidant depuis environ deux ans en qualité de garçon tailleur dans la présente commune d'autre part, lesquelles susdites parties nous ont dit que le sieur Pierre Antoine Marcel Montanier, fils dudit sieur Paul Montanier comparant se trouvant compris par son âge dans la classe des conscrits de l'an quatorze desquels le tirage au sort doit avoir lieu incessamment, ledit sieur Paul Montanier désirait faire remplacer son fils, et ledit Pierre offrant de pourvoir en personne à ce remplacement, elles ont arrêté et convenu ce qui suit :

que ledit Montanier fils soit désigné, ou pour le départ, ou pour la réserve, ou pour le dépôt, ledit Pierre promet et s'oblige de remplacer par lui-même ledit Montanier fils, dans les cas cy-dessus prévus dans quelques temps ou époques quelconques que ce puisse être; en conséquence ledit Pierre sur l'avis qui lui en sera donné par ledit Sieur Paul Montanier, demeure tenu de se rendre aux lieu, jour et heure qui seront désignés par Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne, pour le tirage du sort des conscrits du canton de Lézignan, pour le remplacement promis être effectué par ledit Pierre, avant que ledit Montanier fils aye été destiné pour aucune arme particulière. A raison de susdit remplacement, ledit sieur Paul Montanier promet et s'oblige de payer à titre d'indemnité audit Pierre remplaçant la somme de trois mille francs. Néanmoins, aux termes, clauses, charges, conditions et réservations suivantes :

Art. 1er : — en représentation des intérêts de ladite somme de trois mille francs et en paiement d'une pension de laquelle ledit Montanier père veut gratifier cedit Pierre, à compter du jour auquel celui-ci effectuera son départ pour ledit remplacement, ledit sieur Paul Montanier payera annuellement et d'avance audit Pierre, sur sa quittance ou celle du porteur de sa procuration en bonne et due forme, la somme de deux cents francs qui sera payée tous les ans et par avance pendant tout le temps que durera le susdit remplacement.

Art. 2 : — la somme de trois mille francs cy-dessus convenue ne deviendra exigible et ne sera payée audit Pierre que lorsque celui-ci aura rempli le temps dudit remplacement, ou qu'il justifiera d'un congé en bonne et due forme.

Art. 3 : — dans le cas cependant auquel le dit Montanier ne serait point désigné ou pour le départ ou pour la réserve, incontinent après le tirage du sort, ou pendant le cours de l'année, à la volonté dudit Pierre, ledit sieur Montanier lui payera la somme de trois cents francs, à la charge néanmoins par ledit Pierre de donner bonne et suffisante caution pour la représentation de ladite somme de trois cents francs, et si celui-ci ne pouvait point effectuer le susdit cautionnement, la susdite somme de trois cents francs ne deviendra exigible et ne sera payée que dans un an à compter du jour du prochain tirage du sort, à laquelle susdite époque ladite somme de trois cents francs lui sera délivrée sans cautionnement et lui sera irrévocablement acquise; mais dans tous les cas de départ ou d'appel, la susdite somme de trois cents francs, si le paiement en a été effectué, sera précomptée sur le total de trois mille francs formant le prix dudit remplacement.

Art. 4 : — dans le cas de départ, sans aucune dérogation, ni déduction des conventions cy-dessus, ledit sieur Paul Montanier fournira audit Pierre, lors de son départ, un havressac garni de valeur de cent francs.

Art. 5 : — dans le cas de décès dudit Pierre pendant le temps de son service pour ledit remplacement, les sommes qui se trouveront à payer à compte de celles cy-dessus convenues appartiendront de droit aux héritiers dudit Pierre.

Art. 6 : — pour l'observation de ce dessus, les susdites parties ont fait en justice les soumissions de droit dont acte, fait et lu dans l'étude aux deux parties contractantes en présence des sieurs Louis Gari, négociant et Pierre Raynaud, charretier, habitants de Lagrasse, signés avec ledit sieur Montanier et nous notaire, non le dit Pierre qui requis de signer a dit ne savoir. Montanier, Gari fils, Raynaud, Cugne, notaire signés. Suite est écrit enregistré à Lagrasse le dix-sept vendémiaire an quatorze f^o 37 V^o, caze 2.344. Reçu trente six francs quatre vingt seize centimes Jaubart signé à la minute.

Comme le fait remarquer M. Montanié, le prix du remplacement — trois mille francs — paraît élevé : à la même époque, une paire de fortes mules valait 1.800 fr.; par comparaison avec les prix actuels des équidés, on obtient un coefficient qui assignerait au prix du remplacement une valeur de quatre à cinq cent mille francs actuels. Il est vrai qu'en l'an XIV beaucoup de Français aspiraient à la paix. Déjà, à la fin du Directoire, lors de l'éphémère trêve conclue avec l'Angleterre, un citoyen d'Ornaisons n'avait-il pas fait graver à la pierre frontale de sa demeure : « l'an IX de la République, Vive la Paix » !

M. PUECH, de la Borie Blanche (Aveyron), propose à la Société, de venir en janvier prochain, commémorer le centenaire de Flora Tristan (1803-1844), dont l'existence romanesque fut singulièrement dramatique.

Après la publication de ses « Pérégrinations d'une Paria » (1838) où elle décrit les mœurs du Pérou, des « Promenades dans Londres » (1840), elle résuma sous le titre « Union Ouvrière » (1843) ses idées sociales. Elle

parcourut la France pour propager ce nouvel évangile et passa à Carcassonne. Elle mourut à Bordeaux le 14 novembre 1844.

L'Assemblée décide qu'une partie de la séance de janvier sera consacrée à l'audition de M. Puech.

M. CERTAIN présente un jeton du Languedoc (1710-1711) :

« En juillet 1710, une escadre composée de 26 vaisseaux débarqua nuitamment, sur la plage de Cette trois mille hommes commandés par un ancien officier Français, M. de Saissan, qui était passé par dépit au service de l'étranger.

« Le but des ennemis, qui savaient le Languedoc dépourvu de troupes, était de provoquer un soulèvement dans les Cévennes, et d'attirer l'armée française qui gênait les opérations de l'archiduc Charles sur les frontières d'Espagne.

« Les soldats de Saissan, après s'être emparés de Cette et d'Agde, menaçaient Béziers, lorsque le duc de Noailles, qui commandait l'armée du Roussillon, prévenu de cette audacieuse incursion, arriva précipitamment avec une partie de ses troupes. Les ennemis, effrayés, s'empressèrent de fuir et de regagner leurs vaisseaux, non sans subir des pertes sérieuses. Il y eut un grand nombre de tués; l'expédition n'avait pas duré plus de six jours.

« Cet événement eut un retentissement considérable, non seulement dans notre Province du Languedoc, mais encore dans toute la France. Aussi est-il naturel que les Etats du Languedoc aient voulu en consacrer le souvenir sur le jeton frappé pour la session de 1711. « Ce jeton porte au droit la tête du roi Louis XIV avec la légende : « Ludovicus Magnus Rex » et à l'exergue : Comita Occitanice 1711.

« Le revers nous offre une vue de la montagne Saint-Clair et du port de Cette avec ses jetées. On voit les ennemis repoussés vers la mer, tâchant de regagner, soit à la

nage, soit dans des canots, un navire de guerre ancré dans le port.

« La légende est « PULSIS HOSTIBUS (les ennemis repoussés) 1710 ».

M. le Président fait remarquer que cette commémoration du départ précipité des ennemis de 1710 est à rapprocher de l'heureuse libération du Languedoc des troupes occupantes au cours de cet été. En conséquence, il souhaite que la reproduction de ce jeton illustre notre prochain Bulletin.



M. CERTAIN présente encore une pièce d'argent à l'effigie d'Edouard III, roi d'Angleterre : EDWARD DEI GRATIA REX.

Buste de face dans un cercle à plusieurs lobes.

Revers : POSVI DEVM ADVITOREM.

Légende intérieure : CIVITAS LONDON.

Croix cantonnée de 12 besants, dont des branches coupent les deux légendes.

M. ESPARSEIL lit la note suivante :

« Dans le Bulletin des Annales de l'Université de Montpellier et du Languedoc Méditerranéen Roussillon, j'ai relevé dans un travail sur les eaux minérales du Languedoc Méditerranéen, de M. Albert Puech, professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier, les analyses des eaux de Cruzy dont notre Société a eu à s'occuper autrefois. Il est intéressant de les indiquer dans notre Bulletin, en raison des travaux effectués pour le pétrole et le soufre dans le bassin oligocène de Narbonne.

« L'auteur s'exprime ainsi : Cruzy (canton de Saint-Chinian). L'eau de source de Richemont est sulfatée magnésienne avec par litre 101 gr. de minéralisation dont 88 gr. 08 de sulfate de magnésie, 6 gr. de sulfate de soude et 6 gr. de chlorure de sodium.

« Je possède dans ma collection un sulfate de magnésie naturel de cette source. C'est un genre appelé Epsomite.

« Ces analyses sont à rapprocher de celle de Fitou ».

Magnésie	16,20
Chaux	2,00 %
Acide Sulfurique	37,00 %
Eau	44,30 %
	<hr/>
	89,40

M. Pierre FAGES, qui a séjourné récemment à Prats de Mollo, y a remarqué d'intéressants documents dans les archives du village de la Preste, où stationnèrent les troupes de Napoléon. L'église romane de Sainte-Marguerite a également attiré son attention. En beaucoup d'endroits, se retrouvent des vestiges du passage de l'armée républicaine espagnole en 1936.

M. le Président remercie les auteurs des communications et lève la séance à 16 heures.

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

pour 1945

Directeur : M. COURRENT Paul, Docteur en médecine, * O. I. P. *
Chevalier de l'ordre de la santé publique, Correspondant de la commission des monuments et objets d'art du département de l'aude, Lauréat de l'académie de médecine.

COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. ESPARSEIL
Vice-Présidents : M. Vincent PERRET
M. RAMIÈRE de FORTANIER
M. G. RIVALS
Secrétaire général : M. HYVERT Roger, O. A. * Ch. M. A.
Secrétaire adjoint : M. CAHUZAC René.
Trésorier : M. FAGES Antoine, O. I. P. * Ch. M. A.
Trésorier adjoint : M. MONTANIÉ
Bibliothécaire : M. BLAQUIERE, archiviste-paléographe.
Conservateur des Collections : M. MESNARD Henri.

COMITÉ DU BULLETIN

MM. EMBRY Pierre, O. I. P. *	BONNET Etienne
ESPARSEIL Raymond	COURRENT Paul. * O.I.P. *
HYVERT Roger, O.A. * Ch. M.A.	CABRIE Charles, O. I. P. *
FAGES Antoine, O.I.P. * Ch. M. A.	BOYER Charles, O. A. *
	Correspondant de la Commission des monuments et objets d'art.

COMITÉ DES EXCURSIONS

MM. Pierre EMBRY	Raymond ESPARSEIL
Vincent PERRET	Antoine FAGES
Marius CATHALA	Ernest BARTHÈS
	Docteur COULOUMA

COMITÉ D'ÉTUDES

Botanique : PERRET, COULOUMA — *Préhistoire* : A. FAGES, HELENA — *Entomologie* : MOSER, P. FAGES — *Archéologie* : COURRENT, BOYER — *Ornithologie* : CREBASSOL — *Minéralogie* : ESPARSEIL — *Numismatique* : NOGUÉ, CERTAIN, MESNARD.

Le Président et le Secrétaire font partie de droit des Comités du Bulletin et des Excursions.

BUDGET FIN 1944

RECETTES

En caisse fin 1943	fr. 7.216
Cotisations 43, 44. 45	6.806
Membre à Vie (M. Lemoine).....	600
Vente de bulletins et divers	<u>3.372</u>
Total des Recettes.....	17.994

DEPENSES

Frais d'envoi, correspondances.....	893
Cotisations et divers	<u>365</u>
Loyer, concierge, étrennes	650
Secrétaire administratif	1.000
Solde bulletin 1943	<u>8.000</u>
Total des Dépenses	10.908
Solde en caisse fin 1944	7.086

DEUXIÈME PARTIE

PADERN

et ses Mines

D^R COURRENT

Dans le Tome XII du Bulletin de la *Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude* (année 1901), j'ai publié une monographie historique, industrielle et touristique sur « Padern, ses forges et ses mines ». L'histoire industrielle, dans cet article, ne va pas au delà de l'année 1899, époque à laquelle le docteur Chavanette, de Tuchan, avait acquis de M. de Maisons, la concession des mines de Padern et Montgaillard et la forge de l'Iliate. Ce dernier m'avait confié le dossier des mines de Padern et Montgaillard et c'est avec ces documents authentiques que j'ai pu établir cette partie de mon étude.

Je rappelle que, avant de parler de la question des mines et des forges, j'ai présenté la partie historique accompagnée d'intéressantes photographies du site corbiérien de Padern, situé à l'embouchure des rivières du Verdoube et du Torgan, à 8 kilomètres à l'Ouest de Tuchan. Ce site magnifique, dominé par le château féodal du fief de Padern, est précédé à 1 kilomètre en aval, vers l'Est, par les gorges du grau de Padern, à travers lesquelles le Verdoube s'est frayé un étroit passage qui « semble taillé dans le roc par la main d'un géant » (DITANDY, Inspecteur d'Académie à Carcassonne. — *Géographie de l'Aude*).

C'est un véritable chaos d'énormes blocs calcaires encombrant le lit de la rivière, et d'amas de rochers qui me-

nacent de glisser des deux talus de la gorge sauvage de la hauteur d'une centaine de mètres.

Après le pont de Padern, superbe ouvrage jeté en travers de la rivière, sur la partie la plus étroite de la gorge, celle-ci forme une espèce d'anse de 1 hectare environ de superficie, portant le nom de l' « Iliate » ou « grau de Padern » (Gradus, passage) et dans laquelle en 1779, le Sire de Pailloux, Seigneur de Cascastel, construisit les minerais de fer provenant des mines de Cascastel, Albas, Villerouge....

truisit, après acquisition, une forge catalane destinée à

On possède des documents historiques sur Padern et ses dépendances (Château de Molhet et métairie noble de Marsa), depuis le IX^e siècle, époque à laquelle Charles le Simple adressa à Durand, abbé de Sainte-Marie d'Orbieu (Lagrasse) une charte confirmant la possession du fief de Padern et de son église par la dite abbaye avec droit de justice basse, moyenne et haute.

Simon de Montfort et ses armées, venus assiéger les châteaux-forts de cette région, Aguilar, Quéribus, Rouffiac et Pierrepertuse, Termes et Puilaurens, passèrent dans la vallée du Verdoube sans molester le Seigneur abbé et Padern ne fut pas conquis par le chef de la Croisade.

L'abbaye de Lagrasse conserva le fief de Padern jusqu'en 1578, époque à laquelle, pour subvenir aux finances épuisées du royaume par les guerres religieuses, la vente des biens du clergé fut autorisée par les deux puissances ecclésiastique et séculière.

La Terre et la Seigneurie de Padern, Molhet et Marsa furent adjugées par la Commission sub-déléguée, au Sieur Jean-Pierre de Vic, capitaine de Termes, dont la famille était originaire du Roussillon.

Le Château et la Seigneurie de Padern demeurèrent dans la possession de la famille de Vic pendant quatre générations, jusqu'au 26 mai 1706.

Le Chapitre de l'abbaye de Lagrasse racheta à la famille de Vic les biens et la Seigneurie de Padern et Molhet, moyennant le remboursement de la somme de 35.000 livres.

Le château qui avait été estimé à 800 livres, lors de son acquisition par la famille de Vic, fut compté à la reprise par l'abbaye de Lagrasse 9.000 livres, à cause même de « l'estat d'augmentation » dans lequel l'avait mis le sieur de Vic et dans lequel il se trouvait en 1706.

Un document authentique qui existe dans les archives de la maison de Vic, au château de Serviès-en-Val, donne la description très explicite de cette demeure seigneuriale. On y lit, entre autres renseignements, que « à son « avenue, avant l'abord de la première porte, existe une « espèce d'esplanade qui se termine par un précipice dont « le risque et l'horreur sont adoucis par une muraille à « pierre et à chaux qui règne jusqu'à la dite porte et qui « est garnie de créneaux... La première porte avec sa « meurtrière est formée en pierre de taille avec les armes « de la maison de Vic en dessus » (1).

Le Chapitre de l'abbaye de Sainte-Marie d'Orbieu demeura Seigneur de Padern et de Molhet jusqu'à la Révolution, époque à laquelle les moines furent chassés de leurs biens qui furent vendus comme biens nationaux.

L'un des points les plus intéressants de l'histoire de Padern, est, sans contredit, la présence dans cette commune, des mines de plomb argentifère dans la vallée du Torgan et la présence au grau de Padern (l'Iliate), des

(1) Blason de la famille de Vic : « d'argent à 3 tours de gueules, chargé en cœur d'un losange d'azur à la croix de Malthe d'or ». Ces armes on les trouvait en traits d'or sur le marbre du tombeau de Gérard de Vic, chanoine de la Cathédrale de St-Nazaire de la Cité de Carcassonne.

Si les archives de la famille de Vic se trouvent au Château de Serviès-en-Val, c'est que François de Calmés épousa Marie de Vic, fille de noble Guillaume de Vic et que, plus tard, autre Guillaume de Vic, célibataire, transmit par testament en 1784, la terre de Serviès à Joseph de Calmés son oncle maternel.

forges où ont été traités les minerais de fer de la Corbière et le minerai de cuivre et de plomb de cette commune.

C'est Messire Gaspard Pailloux de Cascastel, Seigneur de Perret, Saint-Jean, Castelmaure et Embres, qui a fondé sur la rivière du Verdoble, au lieu dit l'Iliate, une usine pour l'exploitation de filons de fer, de cuivre et autres matières, ainsi que du charbon de terre, marbre, etc... Et à cet effet, le sieur Pailloux a obtenu du Chapitre de Lagrasse la cession du terrain nécessaire à la construction de cette usine et le libre usage de l'eau de la rivière, moyennant douze livres pesant de cire et une croix d'or du poids d'un demi-gros, à commencer aux fêtes de Noël de l'année 1780.

Dès le 26 mars 1779, Messire Pailloux de Cascastel avait formé une association avec Jean-Pierre-François Duhamel, ingénieur, et Louis-Charles Peltier, négociant.

Sur la demande de Messire Pailloux, le Roy accorde la concession d'exploitation des mines, situées dans le territoire de Cascastel, Villeneuve, Davejean, Embres, Castelmaure, Saint-Jean de Barrou, ainsi que celles de Davejean, Maisons, Feline, Ségure, Tuchan, Quintillan, Albas, Villesèque.

Dès 1780, on trouve des traces de la construction des forges de Padern, à fer et à acier, mais il n'y a pas trace de l'exploitation des filons de cuivre et de plomb de Padern. Ces derniers avaient été pourtant exploités anciennement.

Messire Pailloux céda, dès l'année 1782, à Messire Dagobert de Fautenilles, capitaine du régiment royal italien, son beau-fils, la concession des mines et de l'usine de l'Iliate avec ses instruments et ses approvisionnements, moyennant le paiement de 11.000 livres (1).

(1) Armoiries de Dagobert : « D'Azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux loups passant d'or et en pointe un lion de même. »

Le capitaine Dagobert s'empressa de mettre en location la forge de Padern et les mines de Cascastel à son beau-frère, M. de Cascastel, fils aîné de Pailloux, moyennant le paiement de la somme de 2.300 livres par an.

Dès l'année 1787, M. Dagobert de Fautenilles essaya vainement de vendre la concession et la forge du grau à MM. Perier et Wendel et, l'affaire n'ayant pas réussi, un second essai de cession fut tenté. L'acquéreur était « la Compagnie d'exploitation des fonderies royales Dinderet et de Moncens et de la manufacture des cristaux de la Reine ».

En 1802, la forge est en chômage; elle appartient à la veuve du général Dagobert. Elle est sans ressources pour ses approvisionnements, et, en 1813 il est dû des impositions de 3 ans; elle est vendue par le tribunal. La forge est cédée à Pierre Yver pour la somme de 7.000 francs. Il était dû au Trésor près de 2.000 francs.

Vers 1850, M. Rolland Etienne, médecin à Tuchan, essaya de reprendre l'exploitation des mines de fer de Cascastel et Villerouge et le traitement du minerai à l'usine du grau. Cette nouvelle tentative ne fut pas plus heureuse.

Ni Pailloux, ni Dagobert n'avaient essayé de traiter les minerais de Padern et Montgaillard.

Mais en 1839, la Société Gary y établit de grands travaux de recherches : « Les minerais dont il y a plusieurs gîtes, dit l'Annuaire de l'Aude en 1841, sont remarquables par leur richesse en argent. Les filons de cuivre gris argentifère et de cuivre carbonaté de Padern, ont été reconnus présenter peu de profondeur ».

Jusqu'en 1872, il n'est plus question des mines de Padern et Montgaillard.

La concession des mines de Padern et Montgaillard de cuivre et de plomb argentifère fut instituée, écrit Marius ESPARSEIL dans son ouvrage *Régime minéral du département de l'Aude*, par décret du 17 juin 1872, et donné à MM. Hippolyte Petit, chef d'exploitation des chemins de

fer du Midi et Alfred Jozon, propriétaire, lesquels, contrairement à leurs prédécesseurs (Gary, de Faviès et Paliopy frères) démontrèrent, sans beaucoup de difficultés, l'existence d'un gisement important.

Si M. Petit avait demandé cette concession, c'est qu'il était dans ses projets de faire passer par les vallées du Torgan et du Verdoble, le chemin de fer de Carcassonne, Limoux et Perpignan. Il n'est pas douteux que si les désirs de Petit s'étaient réalisés, les mines de fer de la Corbière, celles de cuivre, de plomb argentifère et de baryte de Padern et Montgaillard auraient pu aspirer à un meilleur avenir, et que la Corbière serait devenue plus prospère. Mais des influences plus fortes dévièrent cette ligne par la vallée de l'Aude jusqu'à Quillan, Axat et vers Saint-Paul de Fenouillet par la vallée de la Boulzane et celle de l'Agly.

Aussi Petit et Jozon abandonnèrent-ils l'exploitation des mines de Padern et Montgaillard et, le 7 novembre 1872, cédèrent-ils leur concession à une Société fondée au capital de deux millions et demi, la « Société anonyme des Mines de cuivre et de plomb argentifère de Padern et Montgaillard », moyennant le prix de un million cinq cents mille francs.

Au moment de cette acquisition, la forge de l'Iliate qui appartenait aux héritiers Yver, fut achetée par M. Barnier, ingénieur de la nouvelle Société, au prix de 8.000 fr.

Ce même ingénieur acquit, au moulin de Montgaillard, une nouvelle usine auprès de laquelle il installa sa résidence, en harmonie avec son autorité professionnelle et morale.

Les travaux commencèrent aussitôt en 1872 et se continuèrent jusqu'en 1878. Ils portèrent :

a) Sur le gîte plombifère des « Fenals »

Production en 1873 :

35 tonnes de minerai et 65 % de plomb. Mais le gîte semblait s'appauvrir en profondeur.

b) sur l'amas de Saint-Estève (abattage à ciel ouvert sur le versant N.; en 1876 sur le versant S.

c) sur le filon de Padern et l'Esquino de l'Ase Travaux aux trois galeries supérieures principalement; un travers-banc fut attaqué à un niveau inférieur.

d) dans le filon du Tistoulet

Les travaux commencèrent en 1873 furent repris en 1876.

La nouvelle Société se livra à de folles dépenses, écrit M. ESPARSEIL, avant de se rendre compte de la quantité du minerai. Entre autres choses, on construisit dans la montagne où se trouvent les gisements et le long du Torgan, des chemins carrossables, on acheta un matériel important; l'usine de Padern fut aménagée à grands frais pour traiter le minerai, à la mode allemande. Cette usine comprenait pour la première fusion, un petit haut fourneau à trois tuyères, pour la seconde fusion, un four à mouche à une seule tuyère; le minerai de Saint-Estève était passé en morceaux, celui de Padern en grenaille, en briquettes agglomérées à la chaux.

L'usine de Montgaillard fut très confortablement installée, ainsi que le logement de l'ingénieur, une digue fut construite à grands frais... si bien que les dépenses dans les divers exercices s'élevèrent à 3 millions.

Au 31 janvier 1878, on avait fondu 237 tonnes de minerai enrichi, correspondant à un gros tonnage de minerai brut. Cent tonnes de minerai brut donnaient une tonne de minerai enrichi à 6 % de cuivre; la fonderie qui traitait le minerai enrichi, donnait 15 % de mattes à 30-40 % de cuivre. L'insuffisance de la force hydraulique qui entraînait des dépenses élevées en charbon, peut-être une mauvaise direction et des appointements très élevés du personnel, honoraires de l'ingénieur compris, amenèrent des résultats très médiocres.

Les actionnaires, fatigués de donner des capitaux complémentaires, se hâtèrent de liquider cette affaire. L'assemblée extraordinaire des actionnaires du 27 octobre 1881, vota la dissolution de la Société, et le 31 juillet 1885 la concession, l'usine de Padern, celle de la forge de Montgaillard furent vendues par devant M^e Hattin, notaire à Paris, à M. Pierre Paulin, vicomte des Maisons chevalier de la Légion d'honneur, pour la somme de 18.000 francs en principal et 225 francs d'intérêts courant depuis le 1^{er} août 1885.

M. des Maisons s'empressa de faire divers essais de traitement des minerais extraits qui lui avaient été vendus. Il s'arrêta à une voie électro-chimique qui s'affirma tous les jours par des résultats pratiques.

Une étude de M. Lombard, ingénieur, lui permit de conclure qu'il existait, outre le minerai extrait, 500 tonnes de matière à enlever dans les galeries de laquelle la teneur était pour le moins semblable à la moyenne donnée par les analyses (35 de Cu et 700 gr. Ag par cent kilos); que le procédé proposé par M. des Maisons permettait même de traiter économiquement des parties métalliques contenant à peine 2-5 % de Cu et 300 gr. Ag.

Immédiatement M. des Maisons constitua une Société de quatre actionnaires. Un de ces derniers ayant succombé, ses héritiers refusèrent leur concours. La Société fut dissoute et des indemnités furent payées à M. des Maisons.

Les usines et installations de Montgaillard furent vendues. L'indemnité payée à M. des Maisons par les actionnaires défailants, la vente de l'usine de Montgaillard rapportèrent en 4 ans un bénéfice de 50.000 francs auxquels vinrent s'ajouter six mille francs que M. le docteur Chavanette de Tuchan, versa à M. des Maisons, pour le prix de la concession, de la forge de Padern, de ses dépendances, puits, fours, galeries et usines (M^e Servolles, notaire à Tuchan, 2 octobre 1899).

La forge de Padern tomba en chômage à partir du jour de cette vente. Elle servit cependant à la fabrication d'essences de thym, de romarin et de lavande, industrie de bien minime importance qui fut bientôt abandonnée.

Après quelques années sans utilisation, l'usine du grau de Padern fut acquise par Abram de Saint-Paul de Fenouillet, avec ses deux turbines en excellent état, d'une force de 30 à 35 chevaux. Ce dernier devint en même temps le propriétaire du moulin Izard sis à 200 mètres en amont de la forge; il a établi une nouvelle prise d'eau de 250 chevaux et crée une usine électrique au moyen de laquelle on peut éclairer les villages de Padern, Tuchan et Paziols dans l'Aude, Tautavel et Vingrau dans les Pyrénées-Orientales.

Dès le mois de mai 1899, M. le docteur Chavanette fut mis en demeure par l'administration des mines, de donner des explications sur l'état de chômage dans lequel se trouvait la concession. Ce dernier répondit à l'administration:

« Que l'exploitation de la mine de Padern-Montgaillard avait été abandonnée en réalité, à la suite de la liquidation de la « Société anonyme des mines de cuivre et de plomb argentifère » qui en était propriétaire, et que les causes principales de cette liquidation paraissent être la mauvaise gestion des travaux et la distance des gîtes de la voie ferrée.

« Je n'ai pas en ce moment, ajoute-t-il, assez de capitaux disponibles pour reprendre moi-même l'exploitation de la mine et les Sociétés financières auxquelles je me suis adressé, ont toutes refusé leur concours à cause du discrédit dans lequel elle est tombée ».

En 1901, M. Auriol Adrien, ingénieur agricole, demeurant à Toulouse, acheta à M. le docteur Chavanette, la concession des mines de Padern et Montgaillard par l'intermédiaire de M. Vist, ingénieur, et dès le 24 juillet 1901, il écrivait à M. le Préfet de l'Aude pour l'informer

qu'ayant passé un traité avec M. Chavanette, il reprendrait les travaux dès le 28 courant.

Cette promesse ne fut pas tenue et le 9 décembre 1905, M. Auriol, par sous-seing privé, céda la concession à sa femme, Madame Adrien Auriol, née Favarel.

C'est en 1909 seulement que la concession fut amodiée par Madame Adrien Auriol, née Favarel à M. Glass Ernest, sujet britannique. Cette amodiation était faite pour une période de 14 ans, résiliable tous les ans, au gré de ce dernier et moyennant une redevance de 20 francs par tonne.

Dès le mois d'août 1909, M. Glass reprit l'exploitation des filons quartzo-barytiques du Sud-Est de la concession, notamment de celui de Padern. En même temps, il installa une usine de traitement du minerai.

« Les travaux ont porté principalement sur ce filon, plongeant de 75 à 80° au Sud, compris dans les calcaires dévoniens à remplissage quartzeux et barytique. La puissance de la colonne exploitée atteignait en beaucoup de points 2 mètres et plus; mais la minéralisation était très disséminée et irrégulière, le minerai étant assez pauvre (après triage au marteau 2% Cu et 300 gr. Ag.).

« Au sortir de la mine, sur le carreau, les minerais extraits passaient dans un concasseur et, sur une toile, on faisait un premier triage sommaire à la main; de là, ils descendaient, par des couloirs aménagés sur le flanc de la montagne, à l'usine de traitement installée dans la vallée, où existait un concasseur à boulets, des tables d'émiettement et des appareils de concentration.

La force motrice utilisée pour les diverses installations était produite par 3 chaudières à vapeur.

a) sur le carreau à la sortie du travers-banc inférieur, deux chaudières verticales à bouilleurs croisés, actionnant, l'une une machine de 20 chevaux (concasseur), l'autre une machine de 40 chevaux.

b) à l'usine de traitement, une chaudière horizontale, à foyer intérieur et à retour de flamme actionnant une machine de 60 chevaux destinée aux appareils divers de l'usine.

La mine de Padern a été fermée dès le commencement de l'année 1914, probablement par suite du manque de capitaux et l'exploitant, M. Glass a quitté le département au mois de mai pour aller habiter à Londres.

J'ai copié tous ces renseignements dans un rapport de M. le contrôleur des mines, M. Rey, qui donne de plus un tableau qui fait connaître la production des mines de Padern et Montgaillard de 1909 à 1917.

ANNÉES	NATURE des Minerais	TONNES	TENEURS accusées	TENEURS accusées	Observations
1909	Cuivre gris argentifère	20	18 à 28 %	3000 à 4700 gr.	
1910	»	62	12,5 %	1674 gr.	
1911	—	—	—	—	chômage
1912	Cuivre gris argentifère	32	14 %	2270 gr.	
1913	»	130	6,92 %	2340 gr.	
1914 - 1917	—	—	—	—	chômage

En 1909, il a été produit en plus 6 tonnes de minerai trié, non enrichi, à 35,7 % Cu et 800 gr. d'Ag à la tonne.

De tout ce qui précède, M. Rey conclut que les travaux de M. Glass comme ceux de la Société anonyme des mines de cuivre et de plomb argentifère ont été deux tentatives d'exploitation qui n'ont eu que de médiocres résultats, pour des raisons diverses : minéralisation irrégulière et disséminée, minerai pauvre, exploitation onéreuse, manque de capitaux.

Depuis le départ de M. Glass, amodiaire (mai 1914), les galeries et les installations ne furent l'objet d'aucun

entretien; les machines et appareils de l'usine de traitement furent en voie de perdition; d'autre part, les voies Decauville et les wagons utilisés précédemment pour l'exploitation furent réquisitionnés et enlevés par l'autorité militaire.

Madame Auriol, née Favarel, propriétaire actuelle, était toujours liée avec M. Glass par son contrat d'amodiation; d'après les renseignements pris par l'administration des mines, ni Madame Auriol ni M. Glass ne se trouvaient en mesure de reprendre les travaux et, en dernière analyse, M. Rey crut que Madame Auriol rechercherait un amodiateur nouveau, car elle ne disposait pas des moyens de remettre la mine en activité. « Une nouvelle tentative avait-elle chance de plus de succès que les deux précédentes? Cela n'est pas impossible, mais est bien problématique ». (Rapport de M. Rey).

M. Glass se désista de l'amodiation de la concession et des usines le 30 septembre 1920, et M. Rey, contrôleur des mines à Carcassonne, rédigea un rapport dans lequel il donna un avis très favorable à l'amodiation éventuelle par Madame Auriol, née Favarel, propriétaire à M. de Lambert, 90, boulevard des Belges, à Lyon et cette amodiation fut consentie avec promesse de vente par décret ci-dessous libellé du 31 juillet 1921 :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

Sur le rapport du Ministère des Travaux publics,

Vu la pétition présentée le 30 septembre 1920 par M. de Lambert Léonce, Henri, Louis, Gustave, à l'effet d'être autorisé à amodier la concession des mines de cuivre, plomb et argent de Padern et Montgaillard (Aude).

L'acte d'amodiation avec promesse de vente et les autres pièces produites à l'appui de la dite pétition;

Les rapports et les avis du service des mines en date du 29 janvier, 5 et 23 mars 1921;

L'avis du Préfet de l'Aude du 1er avril 1921;

L'avis du Conseil général des mines du 3 juin 1921;

Vu la loi du 21 avril 1910, sur les mines, minières et carrières, modifiée par la loi du 27 juillet 1880;

L'article 138 de la loi des Finances du 13 juillet 1831, relatif aux mutations de propriété et amodiation des concessions;

Vu le décret du 17 juin 1872, portant institution de la concession des mines de cuivre, plomb et argent de Padern et Montgaillard (Aude);

Sur l'avis conforme du Conseil d'Etat,

DECRETE :

ARTICLE PREMIER. — Sont autorisées l'amodiation et éventuellement la cession de la concession des mines de cuivre, plomb et argent de Padern et Montgaillard, consenties à M. de Lambert par les consorts Favarel-Auriol, sans que cette autorisation implique aucune approbation des conditions financières de ces opérations ou préjugé de la valeur des mines.

La cession, si elle intervient, devra être notifiée sans délai à la Préfecture du département de l'Aude.

ARTICLE 2. — Le Ministre des Travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié par extrait au *Journal Officiel*.

Fait à Rambouillet, le 31 juillet 1921.

Signé : MILLERAND.

Par le Président de la République:

Le Ministre des Travaux publics,

Signé : Yves LE TROCQUER.

AMPLIATION :

Le Directeur des Mines,

Pour copie conforme :

Pour le Préfet :

Le Secrétaire général,
ROUGE.

M. de Lambert exprima, après notification du décret, le désir de se mettre au travail à Padern immédiatement et il procéda d'abord à la remise en état des installations extérieures et des galeries souterraines.

De février 1925 à octobre 1926, l'activité a été concentrée sur un gîte plombeux, dit de Montgaillard, dirigé, sensiblement N.-N.-E. — S.-S.-O. et situé au Nord de la concession dans les calcaires dévoniens. Ce gîte consiste en lentilles de Baryte généralement enrobées d'argile, au contact des calcaires; dans la baryte se trouvent des parties minéralisées en galène argentifère. A proximité d'anciennes exploitations, on a commencé l'exploitation d'une lentille barytique, dont le mur incliné de 70° à l'Ouest, a été suivi jusqu'à 20 mètres de profondeur. A 10 mètres de profondeur, une recoupe s'est creusée dans la baryte, a atteint une zone minéralisée en galène qui a été reconnue sur 8 mètres de longueur et 1 m. 50 à 2 m. 50 de traversée horizontale.

Les travaux de recherches, d'installation extérieure et galeries souterraines, ont commencé en 1920, continué en 1921 et par intermittence de 1925 à 1928.

Déjà en 1924, le 26 décembre, M. de Lambert acquit la mine et la concession figurées dans les apports qu'il fit à la « *Compagnie minière du Torgan* », Société anonyme dont le siège social fut à Lyon, boulevard des Belges, au capital de 4 millions de francs et 40.000 actions de cent francs chacune, dont 32.500 à souscrire en espèces et en outre 24.000 francs de parts de fondateur.

C'est par décret du 15 décembre 1928 que la Compagnie minière du Torgan a été autorisée par voie de décret du Président de la République française, à acquérir par voie d'apport la concession des mines de cuivre, plomb et argent de Padern et Montgaillard appartenant depuis 1924 à M. de Lambert.

Cette autorisation fut précédée d'un rapport de l'Ingénieur subdivisionnaire de l'Aude, ainsi conçu :

« La Société pétitionnaire peut disposer approximativement, déduction faite des frais divers de constitution, de 1.800.000 francs en numéraire. Une telle somme peut lui permettre, semble-t-il, d'entreprendre la mise en valeur de la concession.

« Il est possible, d'autre part, qu'une utilisation industrielle des minerais pauvres cuivreux de Padern et Saint-Estève, puisse être assurée par les procédés actuels de flottation.

« Nous ajouterons que, à notre connaissance, et ainsi qu'elle le déclare d'ailleurs, la Compagnie du Torgan ne détient, comme propriétaire amodiatrice, aucune concession de mines en France, aux colonies et à l'étranger.

« En conséquence, nous donnons avis favorable à l'autorisation sollicitée, sous réserve que les statuts soient complétés par une disposition prévoyant la nationalité française du Directeur ayant la signature sociale ».

Ce rapport est du 10 avril 1928.

Un second rapport de M. Hyvert Georges, désigné comme commissaire aux apports, en date du 2 novembre 1927, n'avait pas été moins favorable.

« A Padern, le tonnage évalué par les Ingénieurs chargés de ce travail (1), atteindrait 125.000 tonnes de tout venant, à teneur moyenne minima de 3 % Cu et de 600 grammes Ag à la tonne.

Sur ce tonnage, environ 14.000 tonnes seraient exploitables après 50 mètres seulement, une teneur de 4 à 7 % Cu et 8 à 1400 gr. Ag.

(1) Les Ingénieurs qui avaient été chargés, séparément, de ce travail d'évaluation des tonnages prévisionnels, étaient MM. Ploton, le Professeur Salfeld, et M. Pritzbuher, Directeur Général de la Huelva Copper. Dans l'ensemble, les travaux ultérieurs n'ont pu, ni confirmer, ni infirmer ces prévisions, faute d'avoir été suffisamment développés. Dès 1929, en effet, la baisse des cours du plomb et de l'argent-métal ne permettait plus d'envisager, à Montgaillard, une exploitation bénéficiaire. A Padern et à St-Estève, les travaux ne dépassèrent pas très sensiblement les zones déjà reconnues et dépeintes antérieurement.

Des divers systèmes expérimentés pour tirer le meilleur parti des minerais de Padern, c'est la méthode de flottation qui paraît avoir donné jusqu'ici les résultats les plus intéressants et qui peut être retenue.

La gangue quartzeuse éclate très bien au choc et donne un bon rendement tel que les essais ont donné des concentrés de 25 % Cu et 7 kg. Ag.

Cette mise en œuvre par flottation (2), sera certainement un des côtés pratiques à envisager par la Société.

A *Saint-Estève*. Ce que l'on désigne sous ce nom représenterait environ 500.000 tonnes de minerai dont la teneur en cuivre, après scheidage à 30 à 40 % seulement varie de 1,2 à 1,5 % de Cu et 370 à 380 grammes Ag à la tonne.

L'exploitation de cette mine pouvant avoir lieu entièrement en surface, le prix de revient pourrait être très économique, surtout tenant compte de la densité élevée du minerai.

Montgaillard. Le total des évaluations faites aux divers niveaux de la mine d'après le tonnage reconnu à chaque niveau et de sa teneur particulière dans un total de 17.000

(2) Le "flotation process" est une méthode basée sur la curieuse propriété des particules de sulfures métalliques de flotter à la surface de l'eau, dans certaines conditions, tandis que les particules de la gangue vont au fond, à l'inverse de ce que laisserait prévoir la densité relative de la gangue et du minerai. Cette propriété peut, du reste, être largement modifiée par divers réactifs, tels que certaines huiles végétales, les cyanures, les xanthates, etc., ou encore par agitation, par insufflation d'air : de sorte que l'on arrive ainsi, non seulement à séparer la gangue du minerai, mais encore à recueillir séparément les sulfures de cuivre, de plomb, de zinc, de fer, et même à concentrer des minerais oxydés ou carbonatés. Quel que soit l'appareil de flottation employé, il est toujours nécessaire de broyer finement le minerai avant le traitement. D'où l'importance du matériel à installer : concasseurs, broyeurs à haute finesse, appareils de manutention, et, naturellement, les moteurs et la force motrice. L'Usine de traitement de Padern, installée par la firme allemande Ekof, absorbe une importante partie du capital disponible, et c'est peut-être là une des raisons du peu d'ampleur des travaux miniers proprement dits.

tonnes de plomb métal est de plus de 10.000 kilos d'argent sur la base minima de 600 grammes à la tonne de plomb.

Le minerai de galène argentifère de Montgaillard peut être très facilement enrichi par simple scheidage à la main avec teneur moyenne de 36 % de plomb et 200 à 400 grammes Ag.

Signalons, ajoute M. Hyvert, que M. de Lambert a engagé dans la réalisation de son programme de prospection de travaux, de gîtes et d'expérimentation de minerais, ainsi que dans l'entretien de galeries et de chemins d'accès, plus de un million de francs.

Il résulte des divers examens de l'actif, sans même tenir compte des stocks de minerais extraits, que la valeur justifie amplement les avantages stipulés en la faveur de l'apporteur. Nous pouvons même ajouter ici que M. de Lambert s'est montré très raisonnable en se contentant :

a) pour ses apports non immobiliers de 1.150.000 fr. en espèces, qui ne représentent au demeurant que le montant de ceux de ses débours dont il a tenu l'état, ainsi qu'il résulte de la pièce comptable, certifiée par M. Dumontey, expert, professeur de Faculté;

b) de 7.500 actions et 10.000 parts de la Société en contre-partie de ses apports immobiliers, c'est-à-dire des terrains, des bâtiments et de la concession elle-même, dont la valeur nous paraît bien supérieure.

En présence de ces deux rapports, celui-ci un peu trop optimiste, celui-là très favorable, l'acte de vente de la concession des mines de Padern et Montgaillard transmet des mains de M. de Lambert en la possession de la Compagnie minière du Torgan. M. de Lambert donna à la date du 9 avril 1928, les renseignements suivants :

RESULTATS :

1° Les travaux vont reprendre incessamment au quartier cuivreux de Padern et on va y installer une usine de flottation ayant les caractéristiques suivantes :

Capacité de traitement : 12.000 tonnes par an, soit 40 tonnes par jour et 1 tonne par heure.

Force motrice : Courant électrique fourni par la S.M. T.F. : 220 chevaux immédiatement, plus 80 chevaux supplémentaires.

Coût de l'installation : 500.000 francs environ.

Consommation en eau : 4 tonnes d'eau par tonne de minerai.

2° *Résultats* des essais de flottation effectués :

Minerai de Padern : 10 tonnes de minerai à 3,1 % Cu et 771 gr. Ag à la tonne de minerai ont donné une tonne de concentré à 29 % Cu et 7.500 gr. Ag.

Minerai de Saint-Estève : 12 tonnes de minerai à 0,9% Cu et 264 gr. Ag ont donné

1 tonne concentrée à 9,1 % Cu et 3.100 gr. Ag.

Des délibérations nombreuses furent prises en 1928 par les Conseils municipaux de Padern et Montgaillard, par lesquelles la Compagnie du Torgan fut autorisée à occuper des terrains communaux pour l'exploitation des mines. L'Administration des Forêts accorda de semblables privilèges.

De 1928 à 1932, de très nombreuses visites furent effectuées par les ingénieurs aux mines de Padern et Montgaillard, des plans de travaux nouveaux furent dressés et des rapports nombreux établis.

Malgré les opinions les plus optimistes, la Société du Torgan n'eut pas plus de succès dans son exploitation que la Société anonyme des Mines de cuivre et de plomb argentifère de Padern et Montgaillard, dirigée par Barnier et les travaux de M. Glass.

A la date du 23 janvier 1933, il est constaté dans un rapport d'ingénieur que la concession est toujours détenue par la Société du Torgan, mais que les travaux ont été arrêtés en novembre 1929 dans les quartiers de Padern et, en avril 1930, dans ceux de Montgaillard.

Les documents les plus récents que nous avons découverts dans le dossier des mines de Padern et Montgaillard sont deux cartes postales de 1942 dont voici la teneur :

1^{re} CARTE

M. DUCKRO Fernand, Président du Conseil d'Administration de la Société Minière du Torgan, à M. l'Ingénieur, à Carcassonne.

« Je vous remercie du bon accueil que vous m'avez réservé lors de mon passage à Carcassonne en novembre dernier, ainsi que des précieux renseignements que vous avez bien voulu me donner.

« Aujourd'hui, je puis vous annoncer que notre Société a obtenu, d'un groupe parisien, l'appui financier qu'elle recherchait depuis longtemps.

« Après avoir obtenu l'approbation du Comité d'Organisation des minerais métaux bruts dont nous dépendons, nous demandons à la Préfecture de l'Aude l'autorisation de reprendre une exploitation de baryte et de cuivre, de rééquiper et de remettre en route notre usine de broyage ».

2^e CARTE

« Monsieur,

C'est M. Itard-Longueville, mon ami personnel, depuis 20 ans, qui est chargé de nous représenter auprès de la Préfecture.

« J'ose croire que, si vous avez à vous prononcer sur notre demande, vous voudrez bien le faire favorablement, tenant compte que nos débuts difficiles, nous ont permis d'acquérir assez d'expérience pour entrevoir l'avenir de nos futures exploitations avec confiance.

« Signé: DUCKRO, Président du Conseil d'Administration de la Société Minière du Torgan ».

Ici, nous clôturerons l'histoire des mines de Padern et Montgaillard qui de 1872 à 1930 a fait l'objet de trois séries de travaux engagés : 1^o par la Société anonyme des mines de cuivre et de plomb argentifère de Padern et Montgaillard (1872-1878); 2^o par M. Glass (1909-1913); 3^o par la Société du Torgan (1924-1930).

En somme, pendant une durée de 58 ans, les travaux n'ont été en activité que pendant 18 ans, et malgré les bonnes intentions de la dernière Société, les travaux n'ont pas été repris.

N. B. — Je dois remercier ici, en terminant cette étude, M. Panis, ingénieur des mines à Carcassonne, qui a bien voulu me confier, pour le consulter et l'utiliser, le dossier des mines de « Padern et de Montgaillard ».

Le BASSIN du MINERVOIS

Interprétation de nouvelles Coupes

ETUDE de la CONCESSION de la MATTE

par R. ESPARSEIL

INTRODUCTION

La connaissance d'une région minière s'acquiert, non seulement par la variété des travaux souterrains, mais aussi, par celle des coupes judicieusement disposées à travers les assises géologiques.

Le bassin du Minervois, jusqu'à aujourd'hui, était mal connu, bien qu'un certain nombre d'études ou de rapports d'ingénieur, aient en quelque sorte déblayé le terrain.

Ces travaux se sont appuyés, soit sur des données géologiques de surface connues, soit encore sur celles mises en évidence par les quelques travaux miniers ayant touché sommairement les couches de lignite de ce bassin.

Il est certainement possible de déterminer l'allure à peu près complète d'une veine de charbon. Pour cela, il faut qu'elle soit consciencieusement suivie, reconnue ou exploitée, dans une assise bien déterminée, par de sérieux travaux largement développés.

Mais lorsqu'il s'agit, comme c'est le cas pour le Bassin du Minervois, de connaître les relations de chacun des faisceaux de couches entre eux, si les travaux n'exploitent qu'une seule veine d'un de ces faisceaux, non seulement cela sera impossible, mais aussi on ne pourra con-

naître les relations des couches entre elles et dans un même faisceau.

Seuls les puits, les sondages, ou les travers-bancs, recoupant chacune des assises productives, permettent d'obtenir ce résultat.

Nous avons eu l'occasion (1) de donner les coupes des gisements de lignite situées dans l'une des assises du lutétien moyen.

Le but de ce travail sera la mise au point de ce qui a été fait dans cet ordre d'idées, la reprise pour ainsi dire générale, de tous les travaux de ce bassin, permettant d'indiquer les nouveaux résultats acquis. Quelques-uns sont du reste d'un intérêt de premier ordre.

GEOGRAPHIE

Pour ceux qui ne la connaissent pas, nous résumons ce qu'il est nécessaire de savoir pour comprendre la suite de ce travail.

Le Synclinal du Minervois, d'après M. Déperet (2) affecte géographiquement la forme d'un triangle dont le sommet est tourné vers le N.-E. Très large à l'Ouest, où il se confond sans aucune limite naturelle avec les plateaux de la région de Carcassonne, il se rétrécit rapidement à l'Est où son aile se trouve bientôt serrée par les plis diversés du terrain secondaire du Chaînon de St-Chinian.

Cette particularité, ainsi que nous le verrons plus loin, confère à la concession de lignite de la Matte, à Cessenon, un intérêt spécial que l'on ne retrouve pas dans les autres concessions.

Dans la région à la hauteur de Lézignan (2) la largeur du synclinal est d'environ 25 kilomètres. Son aile sud s'étend largement dans la vallée de l'Aude jusqu'au contact des premiers chaînons des Corbières, tandis que son aile nord forme des plateaux calcaires doucement inclinés au sud. Ils ont l'aspect de véritables causses éocènes.

GEOLOGIE

On sait que les assises productives en lignite de ce bassin appartiennent plus spécialement au lutétien moyen et supérieur (2).

A la base se trouvent les calcaires lacustres, compacts caractérisés par *Planorbis pseudo rotundatus* et *Bulimus Hopei*. Ils reposent par l'intermédiaire d'une bande marneuse sur l'importante masse du Nummulitique marin.

Celui-ci correspond à la région littorale de la mer éocène, lorsqu'elle venait battre la partie inférieure de la Montagne Noire.

Au-dessus des calcaires lacustres, appelés dans le pays calcaire de Saint-Jean de Pardailhan, dans lequel se montrent les intercalations du faisceau de la Caunette, se trouve une assise gréseuse calcaire et d'argile rutilante, appelée toujours dans le pays Grés d'Assignan.

La feuille géologique de Narbonne ne fait pas état au milieu de la série des grés d'Assignan, du calcaire que j'ai eu l'occasion d'y déterminer soigneusement. Je l'ai observé dans toute la feuille jusqu'à celle de Bédarieux, où il n'y figure pas, bien qu'il s'y prolonge. Ceci constitue un des faits nouveaux de ce travail.

Au-dessus des grés d'Assignan, on peut observer une barre de calcaire lacustre appelée calcaire d'Agel. Elle renferme un autre faisceau de couches de lignite, et il est caractérisé par *Planorbis pseudo-amoni*, *Helix Marionii-Limnéa*, qui indiquent le lutétien supérieur.

Enfin d'une façon uniforme, le centre du synclinal est couvert par des grés quartzeux grisâtres, alternant avec des limons rouges ou jaunes. C'est l'assise la plus jeune du synclinal, elle est connue sous le nom de grés et argile d'Aigne, et on la situe entre la limite du lutétien supérieur et le Bartonien (4).

TECTONIQUE ET STRATIGRAPHIE

On sait que l'action orogénique pyrénéenne, dès le lutétien moyen, a provoqué une série de plissements dont le synclinal du Minervois et plus spécialement les régions d'Aigne, d'Oupia ou de Mailhac et Bize sont des témoins.

La stratigraphie assigne à chacune des séries sédimentaires que nous avons énumérées, une place correspondante au sein du synclinal, de telle sorte que celui-ci très redressé, sur chacun de ses flancs tant au nord, qu'au sud, laisse voir la tranche de ses assises au milieu desquelles on trouve enclavées les couches de lignite dans l'ordre que la stratigraphie leur assigne.

Le centre (3) est recouvert uniformément par le grès d'Assignan accidenté par des anticlinaux et synclinaux secondaires. Ils se sont formés progressivement depuis le début des formations lacustres jusqu'au Bartonien.

Etant donné que les différents faisceaux de ce bassin ont pu se déterminer sur chaque rebord du synclinal, cela semblerait indiquer qu'un sondage disposé en son centre, doit les recouper tous, à moins comme cela s'est produit à Pont-Saint-Esprit, que le nummulitique marin, occupe le centre profond du synclinal. Cela prouverait que la formation lacustre, prolonge sur les flancs du bassin la formation marine du centre. D'après M. Barabé, c'est peu probable, car aucun affleurement de cette formation n'est connu.

GISEMENTS

Quoiqu'il en soit, c'est le résultat de mes récentes prospections dans cette région, que je me propose de mettre en évidence dans ce travail.

La publication des nouvelles couches ressortant, tant des divers sondages pratiqués dans le synclinal, que de celles mises en lumière par les très bonnes coupes naturelles, que sont les découpures provoquées par les tor-

rents ou les ravins de la région ou encore celles des tranchées, des routes, le compléteront.

On sait que dans les environs de Carcassonne (5) les couches de lignite peuvent s'observer dans une série de puits d'eau. Cela pourrait indiquer si on tient compte des légères ondulations provoquées par la dernière phase pyrénéenne, que le centre du bassin peut avoir rejoué. Cependant, à l'Est de cette région entre la Montagne Noire et la Serre d'Oupia, c'est-à-dire au point où le serrement du synclinal commence à se faire sentir insensiblement, jusqu'à Cessenon, celui d'Aigne, paraît avoir constitué une dépression plus importante qu'à l'Ouest, d'où il peut résulter, pour les dépôts une épaisseur plus grande. S'il en était ainsi il y aurait des chances pour que cette épaisseur de lignite, soit plus importante que dans la plaine.

Il n'en serait pas ainsi si cette région, contrairement aux indications de surface, n'avait été affectée de plissements que vers la fin de la phase orogénique pyrénéenne, dans ce cas l'épaisseur des couches de lignite, ne devrait pas présenter des caractères plus différents dans cette zone synclinale, que dans les anticlinaux atténués de la plaine de Carcassonne.

Certaines couches du faisceau de la Caunette, tant à cause de leur épaisseur (9 à 10 m. à la Caunette, 7 à 8 m. à la Roueyre, 4 à 9 à Cessenon), qu'en raison des accidents, dus aux efforts secondaires de plissement, ayant écrasé, tordu ou incliné les feuilles de charbon à la manière des schistes, lui donnant l'aspect écailleux, luisant et feuilleté semble contraindre cette manière de voir; surtout, si on en compare la texture à celle des charbons du faisceau d'Agel. Ces derniers, sont certainement ceux qui ont été touchés par les puits d'eau de Villegly ou de Conques, avec des épaisseurs atteignant par endroits 1 m. Ils ne sont pas feuilletés, comme ceux de la Caunette, ils ont l'aspect de la houille, ou celui des couches exploi-

tées par la mine de Mailhac qui sont particulièrement riche en goudron.

En ce qui concerne donc, les épais faisceaux du calcaire de Saint-Jean, le processus de formation pourrait se déterminer de la façon suivante : Naissance progressive d'anticlinaux et de synclinaux très accusés, constituant les ondulations, caractérisant les premières formations lacustres, au cours de la première phase orogénique pyrénéenne. Continuation du mouvement, ce qui a eu pour résultat de disloquer et de modifier la texture du lignite déjà formé. Ensuite, c'est la dernière phase pyrénéenne, qui a eu lieu vers la fin de l'éocène. Elle a donné lieu à des plissements secondaires, qui ont affecté toutes les formations lacustres supérieures, aggravant encore la texture des couches inférieures et les modifiant.

CALCAIRE DE SAINT-JEAN. — Il se limite à l'Ouest, au droit de Carcassonne par le calcaire de Ventenac dont il prend le nom. A l'Est, par celui de Cessenon.

Les couches de lignite qui y sont enclavées, sont jalonnées par des affleurements ou par des anciens travaux, dont la plupart ont été récemment repris.

Bien que leur allure soit extrêmement variable, suivant les points où les travaux les ont touchés, leur continuité est indéniable et le tonnage probable très sérieux.

Leur allure, consiste en renflements plus ou moins importants, correspondant à des serrements du même ordre, souvent la couche barrée très épaisse, se sépare en d'autres véritables couches, exploitables séparément.

Cette unique couche, dont l'épaisseur à la concession de la Caunette Rive Gauche atteint entre toit et mur 9,50 à la Roueyre 8 m. et à Cessenon 5 m. est barrée sur toute son épaisseur par de fausses épontes distillables, de l'ordre des schistes bitumineux, ainsi que de stérile semblable aux marnes ou au calcaire. Quelque fois même, celui-ci est distillable.

La séparation de la couche, en d'autres moins importantes se développe, tout le long du flanc de la montagne, ailleurs, elle reprend son allure ordinaire, sans que l'on puisse déterminer quelle est la cause du phénomène.

Cette irrégularité, d'allure, suivant les points observés, se remarque en direction, mais aussi suivant son inclinaison.

C'est ainsi, que sur la falaise de la Cesse, les couches ont une inclinaison de 3° pour passer insensiblement à 10° et plonger brusquement dans la concession de Minerve, puisque le puits de cette concession n'a pu recouper l'une des couches qu'à 88 m. de la surface, alors que d'après son inclinaison naturelle dans les travaux miniers, elle aurait dû être recoupée à 50 m.

En plan, et suivant leur courbe de niveau, les couches sont sinueuses, en verticale elles sont ondulées, et à Cessenon souvent très plissées.

Dans l'ensemble du faisceau, et suivant les points observés, il y a toujours dans le voisinage de là où il se divise, au moins trois couches exploitables de 0,40 à 0,50, ensuite ce sont des couches de 0,30 et au-dessous ou de simples passées avec de nombreux débris charbonneux pouvant titrer un certain pourcentage en huile, pareils à ceux très nombreux et très serrés recoupés par le puits de 118 m. de Minerve, foncé jusqu'au nummulitique marin à travers toute la formation (1). Il se produit, ensuite, suivant les points observés que les mêmes épaisseurs ne correspondent pas entre elles, bien que l'on retrouve toujours au moins trois couches exploitables, celle du toit ayant été invariablement exploitée par les anciens.

GRES D'ASSIGNAN. — Nous avons dit (5), que (1) dans l'état actuel de nos connaissances, la série du grès d'Assignan ne comporte pas à proprement parler de veines charbonneuses. Tout au plus si dans le voisinage de son toit, non loin du calcaire de Saint-Jean, il est parfois

possible de prospecter une ou deux couches de lignite xyloïde, composé de débris ligneux, de végétaux entrecroisés et barrés.

CALCAIRE D'AGEL. — Par contre, le calcaire d'Agel, situé, directement au-dessus, est très riche en lignite de très bonne qualité. Il convient très bien pour les besoins domestiques. Il est délimité par des affleurements, ou des anciens travaux du même ordre, que ceux qui se trouvent sur les alignements du faisceau de la Caunette, de même, des travaux modernes, dont les plus importants sont ceux des concessions d'Oupia, de Mailhac, de Bize, d'Agel et de Cessenon.

En général, leur inclinaison est de l'ordre de 10 à 15° au Sud-Est, passant, dans la concession de Cessenon à 70° alors que dans celle d'Azillanet, elle se limite à 40°. Sa direction, dans cette concession, change du SW-NE à SE-NW.

De même, que pour le faisceau enclavé, dans le calcaire de St-Jean, qui est souvent réparti sur toute l'épaisseur de la série, il en est de même pour celui-ci. On peut le remarquer dans les tranchées des routes, ou dans les coupures pratiquées par les ravins. On les retrouve, de la même manière et dans le même ordre que dans ceux indiqués, par les sondages pratiqués dans la plaine de la concession de Mailhac. L'allure des couches est la même.

La veine supérieure qui paraît être exploitée tout d'abord, par la mine, paraît être importante partout où la série peut s'observer d'une façon complète, notamment sur la route d'Azillanet à Minerve où une galerie moderne de reconnaissance a été ouverte ainsi que dans la carrière située sur la route de Cessero à Fauzan, et de la Caunette à Aigues-Vives.

Le mur du faisceau comporte aussi par endroits, une couche exploitable. Elle a été l'objet également d'anciens travaux en plusieurs points.

Dans la concession de Cessenon, le faisceau est ramassé et il est exploitable par un seul travers banc recoupant toutes les veines sur une largeur de 40 m. C'est de ce travers bancs, que partent dans chaque veine exploitable 6 galeries au charbon constituant le nerf de la mine.

En résumé, dans l'ensemble de cette série d'Agel, bien que les dimensions de chaque couche soient en général inférieures à celle que l'on trouve dans le calcaire de Saint-Jean, il est possible d'y créer de fructueux travaux de reconnaissance, car dans les cas les plus mauvais, on peut trouver toujours dans l'ensemble de tout le faisceau, au moins trois veines, dont l'épaisseur varie de 0,30 à 0,90.

CONCESSION DE LA CAUNETTE R. G.

Sondage n° 3 effectué pour recouper le faisceau en aval de la mine de la Grave entre cette mine et la descente de Cantarane. Mars 1922.

	Epaisseur Base à	
SERIE D'ASSIGNAN		
1	Terre végétale argileuse brune	8,00 8,00
2	Marne grise bleuté friable	5,00 13,00
3	Marnes panachées, calcaires et marneuses	0,64 13,64
4	Marnes grises bleutées consistantes	0,76 14,40
5	Calcaire jaunâtre grumeleux	0,33 14,73
6	Marnes panachées dures calcaro-marneuses	3,99 18,72
7	Calcaire gris bleuté compacte à grains fins	0,40 19,72
8	Marnes dures grises	2,68 21,80
SERIE DE SAINT JEAN		
9	Calcaire mat, blanc, à pâte fine	2,10 23,90
10	Lignite barré	0,20 24,10
11	Calcaire blanc, mat, à pâte fine	0,40 24,50
12	Lignite coquillé	0,50 25,00

13	Schistes noirs bitumineux	0,15	25,15
14	Marnes tendres, bleutées ou foncées	2,85	27,00
15	Marno calcaire	2,80	29,80
16	Calcaire blanc à pâte fine	1,93	31,73
17	Schiste noir bitumineux	1,54	32,27
18	Calcaire noir bitumineux	1,17	34,04
19	Couche composée de lignite pur au toit. Vers le mur, lignite barré alternant avec des éléments schisteux ou calcaire	1,80	35,84
20	Gypse et calcaire mat, au mur	11,36	47,20

Les ravins de la vallée de la Cesse constituent de très bonnes coupes naturelles. C'est ainsi que chaque ravin entre la Caunette et Minerve fait ressortir l'ensemble de tout le faisceau.

COUPE DU CALCAIRE DE SAINT-JEAN PAR UN RAVIN AFFLUENT DE LA CESSÉ ENTRE LA CAUNETTE ET MINERVE

Orientation de ce calcaire N-52°-E. Inclinaison 8° au Sud

GRES D'ASSIGNAN		Epaisseur Base à	
1	Terre végétale avec lignite xyloïde	6,00	6,00
2	Calcaire de Saint-Jean	4,50	10,50
3	Passée de charbon	0,05	10,55
4	Calcaire mat	4,00	14,55
5	Passée de charbon	0,05	14,60
6	Eboulis et terre végétale	60,01	74,61
7	Passée	0,00	74,61
8	Calcaire	0,50	75,11
9	Passée	0,07	75,18
10	Calcaire	0,40	75,48
11	Couche de lignite	0,10	75,68
12	Calcaire	1,70	77,38
13	Veine de charbon barré par 0,10 de calcaire noir	0,50	77,88

14	Calcaire	4,00	81,88
15	Lignite	0,15	82,03
16	Calcaire	3,50	85,53
17	Passée	0,00	85,53
18	Calcaire	0,50	86,03
19	Couche barré	0,50	86,53
20	Passée	0,00	86,53
21	Calcaire	0,50	87,03
22	Calcaire	0,60	87,63
23	Couche de lignite	0,50	88,13
24	Calcaire	1,20	89,33
25	Passée	0,05	89,38
26	Calcaire	0,30	89,68
27	Lignite	0,10	89,78
28	Calcaire	1,30	91,08
29	Lignite	0,30	91,38
30	Calcaire	3,80	95,18
31	Passée	0,05	95,23
32	Calcaire	0,55	95,58
33	Débris charbonneux	0,06	95,54
34	Calcaire	0,35	95,99
35	Lignite avec schiste bitumineux	0,08	96,07
36	Calcaire	0,80	96,87
37	Couche de lignite	0,15	97,02
38	Calcaire	0,12	97,14
39	Passée	0,02	97,16
40	Calcaire	0,80	97,96
41	Lignite, schiste bitumineux, calcaire brun	0,15	98,11
42	Calcaire	0,15	98,26
43	Passée	0,02	98,28
44	Calcaire	0,10	98,38

L'examen de cette coupe appelle les réflexions suivantes : Si on la considère depuis le N° 15 jusqu'au N° 29, on remarquera que l'ensemble des éléments compris entre ces deux numéros, comporte une largeur de 9,30

pour une épaisseur utile de charbon exploitable de 1,50.

Cela correspond bien comme épaisseur, ainsi que comme allure, à ce que l'on trouve dans les mines de la région, avec cette précision, toutefois, que dans les ravins, le stérile semble séparé du bon charbon, en d'autres points, et notamment dans quelques travaux miniers, les gisements ont supporté par endroits des efforts orogéniques importants. Ils ont eu pour résultat, l'encastrement des blocs de calcaire dans l'ensemble de la couche.

Il en est de même pour les marnes, lorsque celles-ci ne sont pas tellement dissociées, que pénétrant, dans la texture même du charbon, elle en constitue la principale richesse en cendres.

DEUXIEME RAVIN

Direction des assises N-52°- E. Inclinaison 3° au S. E.

La coupe du calcaire de Saint-Jean, mise à nu par ce ravin, correspond dans ses grandes lignes à celle ci-dessus.

La couche qui se trouve directement au-dessus du mur, que l'on trouve partout, le long de la rivière de la Cesse, depuis Aigues-Vives jusqu'au terminus de la route touristique de Minerve, à la limite du nummulitique marin, comporte à partir de ce point une épaisseur de 0,45 avec le toit coquillé, se rapportant à celui de la mine du Trémenal (Concession de la Caunette), ainsi qu'à celle de la Grave de la même concession.

Cependant à mi-côte, il a dû se produire un mouvement orogénique que nous n'avons pas déterminé, puisque le pendage et la direction changent. La direction est sensiblement EW et l'inclinaison de 20° au Sud.

Au-dessus, la même épaisse formation de lignite, se retrouve avec 0,60 de charbon.

TROISIEME RAVIN. EN FACE MINERVE

La continuité des couches s'y précise avec une épaisseur de 0,60 pour la couche du mur, celle-ci étant barrée par 0,10 de calcaire noir bitumineux.

Enfin, sur la route d'Azillanet après le village de Minerve, le faisceau qui est exploité par la mine, peut se repérer dans la tranchée de la route.

Sa direction est N-48°-W, son inclinaison est de 10° au SW

TOIT CALCAIRE

	Epaisseur Base à	
1 Couche exploitée par la mine	0,80	0,80
2 Terre et marne	10,00	10,80
3 Lignite	0,40	11,20
4 Calcaire	1,80	12,00
5 Lignite	0,30	12,30
6 Calcaire	3,30	15,60
7 Lignite	0,10	15,70
8 Calcaire	4,00	19,70
9 Lignite	0,15	19,85
10 Calcaire	5,00	24,85
11 Lignite	0,30	25,15
12 Calcaire	5,00	30,15
13 Couche barrée	0,25	30,40
14 Calcaire	1,00	31,40
15 Passée avec calcaire	0,70	32,10
16 Calcaire	1,40	33,50
17 Lignite	0,50	34,50

COUPE DU SONDAGE EFFECTUE DANS LA CONCESSION D'AZILLANET RECOUPANT LE MEME FAISCEAU

GRES D'ASSIGNAN

1 Grès jaunâtre	2,50	2,50
2 Marnes grises	6,19	8,69

3 Marnes panachées, rutilantes, et ver- sicolores	17,20	23,89
4 Calcaire grumeleux, avec inclusions de pyrite de fer	7,80	31,69
5 Marnes grises bleutées ou noirâtres avec inclusions de débris char- bonneux	3,90	35,69
6 Marnes grises et bleutées analogues aux précédentes	4,26	39,85
7 Calcaire bleuté grumeleux	4,70	44,35
8 Schiste avec intercalation de débris charbonneux	1,00	45,55
9 Marnes calcaro-marneuses, plus cal- caires qu'alumineuses	3,10	46,65
10 Calcaire blanc à cassure mâte et à pâte fine	1,36	43,01
11 Marnes noirâtres	0,20	48,21
12 Calcaire blanc à cassure mâte	3,26	51,47
13 Idem.	1,68	58,15
14 Marnes grises	2,54	55,69
15 Marnes grises	0,88	56,57
16 Calcaire dur avec inclusions de cal- cite partiellement métamorphisée	1,20	57,77
17 Calcaire dur, avec minuscules cris- taux et filonnets de calcite cris- tallisée, légères inclusions de py- rite de fer	0,34	58,11
18 Idem.	0,68	58,75
19 Marnes dures, grises bleutées	2,16	58,95
20 Marnes dures	9,68	68,03
21 Calcaire du toit	0,56	68,59
22 Charbon barré	0,26	68,77
23 Couche non barrée, avec un pas- sage de 0,05	0,39	69,16
24 Mur de la couche	1,75	70,91
25 Calcaire	2,16	73,07

26 Passée de lignite	10,00	73,07
27 Calcaire	8,41	81,48
28 Lignite en deux veines, séparées par 0,05 de stérile	0,29	81,77
29 Calcaire	14,15	94,80
30 Couche de lignite	0,45	95,25
31 Calcaire bitumineux	4,75	101,31
32 Calcaire	16,52	117,83

Les détails de cette coupe sont à rapprocher de ceux du puits de Minerve, indiqués dans le bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de 1940.

CALCAIRE D'AGEL. — Le calcaire d'Agel, a été précisé à sa partie supérieure par la mine de Mailhac, et dans son ensemble, par une série de sondages établis dans cette concession. Il plonge au Nord-Ouest de 3° et se redresse avec un pendage inverse sur le rebord septentrional du bassin.

Toute la formation septentrionale est très inclinée. Comme celle du calcaire de Saint-Jean, elle est fréquemment coupée par des ravins, ainsi que par quelques tranchées de routes.

Le faisceau d'Agel, se présente, avec tous ses détails au complet, le long de la route d'Azillanet à Minerve, et de celle de Cesséras à Fauzan.

Dans le Sud, la formation est par endroits, très redressée, quelque fois jusqu'à la verticale, comme à la Serre d'Oupia. Elle est même, en certains points légèrement renversée, alors que dans la plaine de Mailhac, ainsi que nous venons de l'indiquer, elle est peu inclinée.

Bien que la détermination du faisceau soit moins nette au Sud qu'au Nord du bassin, par suite du manque de ravins assez profonds ou de routes découpant la montagne, il a pu être précisé, dans la concession de Mailhac, par quelques sondages que nous allons indiquer, par la description de leur coupe.

La première de celles-ci, mise en évidence, par un sondage qui a été effectué il y a quelques années, dans le voisinage d'un ancien puits de 30 à 40 mètres aujourd'hui comblé, mais où j'ai pénétré autrefois, lorsqu'il était en cours de fonçage. C'est pourquoi j'ai pu constater la similitude des premières couches recoupées par ce sondage avec celles recoupées par le puits. Il est situé sur le premier chemin à gauche à la sortie de Mailhac sur la route de Bize.

COUPE DU CALCAIRE D'AGEL

*Premier sondage de la mine de Mailhac
Cote d'altitude + 50 m.*

	Epaisseur	Base à
1 GRES D'AIGNE	12,50	12,50
2 Marne et argile verte	2,35	14,85
3 Passée de lignite	0,05	14,90
4 Marnes ou schistes	0,05	14,95
5 Calcaire coquillé avec intercalation de filets ligniteux. On le trouve en général au toit de la formation supérieure du premier faisceau. Cette remarque n'est pas exclusive, puisque dans la même formation et sur le rebord septentrional du synclinal, le même calcaire se trouve indifféremment, au mur ou au toit de la formation, soit encore, comme stérile barrant les couches	1,85	16,80
6 Calcaire gris non coquillé	2,20	16,80
7 Couche de lignite inclinée de 3° au Nord-Ouest	0,15	19,15
8 Calcaire coquillé	0,75	19,90

9 Couche de lignite exploitée par la mine	0,50	20,40
10 Calcaire noir fortement bitumineux	0,45	20,85
11 Couche de lignite	0,12	20,97
12 Calcaire noir bitumineux	0,06	20,03
13 Couche de lignite	0,11	21,14
14 Calcaire noir bitumineux	0,06	21,03
15 Couche de lignite exploitée par la mine	0,69	21,89
16 Marne au mur des couches	9,51	31,30
17 Couche de lignite	0,25	31,55
18 Marnes grises	0,25	32,80
19 Calcaire noir bitumineux	0,35	35,15
20 Marnes grises	1,95	35,10
21 Calcaire blanc et mat	5,80	40,90
22 Marne grise	0,40	41,30
23 Calcaire compact	0,85	42,15
24 Calcaire caverneux	1,85	44,00
25 Marnes grises et schiste	8,90	52,90
26 Marnes ferrugineuses	2,10	55,00
27 Calcaire mat	1,70	56,70
28 Marne verte	7,91	64,61
29 Schiste bitumineux	0,65	65,26
30 Calcaire feuilleté	0,06	65,32
31 Débris charbonneux	0,07	65,39
32 Schiste bitumineux	0,18	65,57
33 Passée de lignite ou de débris charbonneux	0,03	65,60
34 Calcaire	0,08	65,68
35 Schiste bitumineux	0,60	66,28
36 Débris charbonneux	0,05	66,33
37 Calcaire noir bitumineux	0,11	66,44
38 Débris charbonneux	0,03	66,47
39 Marne	0,11	66,58
40 Passée de lignite	0,10	66,68
41 Calcaire noir bitumineux	0,07	66,75

42	Couche de lignite	0,34	67,09
43	Marne noire bitumineuse	1,31	68,40
44	Calcaire bitumineux	0,67	69,07
45	Couche exploitable de lignite	0,62	69,69
46	Calcaire bitumineux	0,13	69,82
47	Marne grise argileuse	0,23	70,15
48	Calcaire blanc mat	0,10	71,05
49	Marne grise argileuse	0,40	71,45
50	Calcaire mat	0,45	71,90
51	Marne calcaire	7,30	79,20
52	Marne rouge ferrugineuse	3,00	82,20
53	Marne calcaire	3,50	85,70
54	Marne rouge ferrugineuse	2,35	88,05
55	Marne grise ou schiste	3,95	92,00
56	Calcaire blanc mat	0,60	92,60
57	Passée de lignite	0,06	92,66
58	Calcaire bitumineux	0,04	92,70
59	Couche de lignite	0,19	92,89
60	Calcaire bitumineux	0,23	93,12
61	Marne grise	0,25	93,37
62	Calcaire bitumineux	0,20	93,57
63	Passée de lignite, débris charbonneux	0,02	93,59
64	Calcaire bitumineux	0,03	93,62
65	Passée de lignite, débris charbonneux	0,03	93,65
66	Marnes grises	0,25	93,90
67	Calcaire bitumineux	0,60	94,50
68	Couche de lignite	0,28	94,98
69	Marne	10,02	105,00
70	Marne grise	6,70	111,70
71	Calcaire mat	2,65	114,35
72	Marno-calcaire	5,65	120,00
73	Marne grise	1,70	121,70
74	Marne tendre	0,78	122,48
75	Schiste bitumineux	0,57	123,05
76	Schiste légèrement bitumineux	0,45	123,50
77	Schiste bitumineux	0,50	124,00

78	Schiste légèrement bitumineux	3,25	127,25
79	Couche de lignite	1,32	128,57
80	Calcaire bitumineux	0,18	128,75
81	Marne légèrement bitumineuse	1,10	129,95
82	Couche de lignite	0,60	130,45
83	Marne grise	7,20	137,65
84	Grès d'Assignan	1,36	139,00
85	Grès d'Assignan	3,60	142,69
86	Marne rouge	7,15	149,75

Il résulte de cette coupe, que *trois faisceaux* au moins, peut-être *quatre* exploitables pour la distillation paraissent se trouver dans l'ensemble du calcaire d'Agel.

Parmi ceux-ci, deux seulement, le premier et le dernier, semblent avoir une épaisseur convenable pour les usages domestiques. Les travaux de la mine ont surtout porté sur la première couche de ce premier faisceau, parce que l'on s'est préoccupé surtout d'exploiter du charbon pour cet usage.

Par opposition à cette coupe, nous nous sommes préoccupés de prospecter sur le bord septentrional du bassin, une coupe de la même série du calcaire d'Agel. Voici ce que nous avons trouvé.

COUPE ET INTERPRETATION DU CALCAIRE D'AGEL SUR LA ROUTE D'AZILLANET A MINERVE

Concession d'Azillanet. Janvier 1942

Immédiatement sous le grès d'Aigne qui forme le toit de la série d'Agel.

	Epaisseur	Base à
1	Calcaire	1,30
2	Couche barrée avec toit et mur coquillé	0,40
3	Calcaire coquillé	0,40
4	Schiste bitumineux	0,20
5	Lignite barré par calcaire bitumineux	0,20

6	Calcaire brun	1,20	3,70
7	Passée de lignite	0,02	3,72
8	Calcaire coloré	2,00	5,72
9	Couche de lignite	0,08	5,80
10	Calcaire mat	0,40	6,20
11	Fracture terreuse en surface, com- portant du charbon en profon- deur	0,20	6,40
12	Calcaire stérile avec stries de glis- sissement	12,00	18,40
13	Fracture vide sur calcaire coquillé	0,10	18,50
14	Surface couverte par 5 m. de terre végétale s'opposant à toute prospection	5,00	23,50
15	Passée vide	0,05	23,55
16	Calcaire mat	1,00	24,55
17	Passée vide	0,02	24,57
18	Calcaire blanc mat	0,03	24,60
19	Veine de charbon	0,10	24,70
20	Terre végétale s'opposant à toute observation	4,00	28,70
21	Couche de lignite à la partie supé- rieure d'une carrière	0,20	28,90
22	Calcaire coloré brun	2,00	30,90
23	Passée de lignite	0,02	30,92
24	Calcaire blanc mat	2,50	33,40
25	Passée de lignite	0,02	33,42
26	Calcaire brun	0,10	33,52
27	Lignite	0,30	33,82
28	Schiste bitumineux avec mur co- quillé	0,10	33,92
29	Calcaire mat et blanc	30,00	63,92
30	Terre végétale et calcaire	13,00	76,92
31	Passée aux épontes coquillées	0,10	77,02
32	Calcaire blanc	7,00	84,02

33	Calcaire et terre végétale s'oppo- sant à toute observation, mais dans lesquels se trouve une vieille descenderie destinée à recouper une couche exploitée anciennement et reprise de nos jours dans le fond du ravin	15,00	99,02
34	Couche de lignite	0,10	99,12
35	Calcaire coloré en brun	0,40	99,52
36	Couche de lignite	0,30	99,82
37	Calcaire grossier	10,00	109,82
38	Couche de lignite	0,20	110,02
39	Calcaire	0,30	113,02
40	GRES D'ASSIGNAN		

Si l'on compare cette coupe à la précédente, on ne peut qu'être frappé de la concordance qui existe entre elles. D'où il résulte que tant au Nord du synclinal, qu'au Sud, il existe trois faisceaux de couches bien déterminés, constitués par un ensemble de veines de pur lignite séparées par des éléments bitumineux, schistes, marnes, ou calcaire colorés, de telle manière que d'après des analyses effectuées sur la prolongation de ce faisceau dans le calcaire d'Agel, la moyenne des teneurs en goudron, en font un élément excellent pour la distillation.

Il est certain, qu'en ce qui concerne la seconde coupe qui a été prise en surface, tout au long des tranchées d'une route, il faut tenir compte de la disparition des charbons, entre certaines épontes. Cela s'est produit, soit par oxydation, ou soit encore par des phénomènes atmosphériques comme les orages qui enlèvent le charbon pour le remplacer par de la terre ou des débris de pierres.

Il en est de même pour l'épaisseur des couches dont les lèvres constituées par leurs épontes calcaires ou schisteuses ont une tendance à s'affaisser, lorsqu'en surface le charbon a été partiellement enlevé ou remplacé par des éléments terreux.

Cette concordance pour ces deux coupes séparées à vol d'oiseau par une distance de 8 à 10 kilomètres, se retrouve dans tout l'ensemble du bassin jusqu'à Cessenon ainsi que nous le verrons plus loin.

Les coupes qui suivent qui ont été prises dans la concession de Mailhac confirment cette manière de voir.

COUPE DU CALCAIRE D'AGEL
DANS LA CONCESSION DE MAILHAC

Sondage n° 2

	Epaisseur	Base à
1 Marnes grises	4,30	4,30
2 Marne bitumineuse	0,75	5,05
3 Marne grise	1,95	7,00
4 Couche de lignite	0,39	7,39
5 Marnes grises	3,03	10,42
6 Marne grise tendre	1,35	11,77
7 Marne calcaire grise	3,30	15,07
8 Calcaire gris	1,60	16,67
9 Marne bitumineuse avec filet char- bonneux	1,33	18,00
10 Marne grise	5,33	23,33
11 Calcaire gris coquillé	1,20	24,53
12 Couche de lignite	0,16	24,69
13 Marne bitumineuse avec filets char- bonneux	0,34	25,03
14 Calcaire mat	0,43	25,46
15 Marne avec filets ligniteux	0,20	25,66
16 Calcaire jaunâtre	1,66	27,32
17 Calcaire bitumineux et charbon	0,90	28,22
18 Lignite compact	0,30	28,52
19 Calcaire bitumineux	0,30	28,82
20 Lignite	0,04	28,86
21 Calcaire bitumineux	0,46	29,32
22 Lignite compact	0,12	29,44
23 Calcaire gris	0,06	29,50

24 Lignite compact	0,50	30,00
25 Calcaire bitumineux	0,11	30,11
26 Lignite	0,16	30,27
27 Calcaire coquillé	0,89	31,16
28 Lignite barré par des marnes	0,63	31,79
29 Calcaire coquillé	0,12	31,91
30 Charbon barré de marnes	0,20	32,11
31 Marne grise	0,75	31,86
32 Marne grise	2,86	35,72
33 Calcaire bitumineux	0,40	36,62
34 Passée de lignite	0,03	36,65
35 Calcaire bitumineux	0,88	37,53
36 Lignite	0,52	38,05
37 Marne bitumineuse	0,20	38,25
38 Lignite	0,11	38,36
39 Lignite	0,14	38,50
40 Calcaire fissuré coquillé	1,70	40,20
41 Lignite	0,05	40,25
42 Calcaire bitumineux coquillé	0,19	40,44
43 Calcaire mat	0,03	40,47
44 Passée de lignite	0,03	40,50
45 Marne noire	0,05	40,55
46 Calcaire	0,76	41,29
47 Filets charbonneux barré	0,03	41,32
48 Calcaire noir bitumineux	0,23	41,52
49 Lignite	0,10	41,65
50 Marne grise	0,42	42,07
51 Calcaire coloré en jaube	0,70	42,77
52 Lignite compact	0,40	43,17
53 Marne noire	0,41	43,68
54 Charbon barré	0,12	43,80
55 Marne bitumineuse	0,04	43,84
56 Calcaire très dur	0,65	44,49
57 Calcaire dur	0,80	45,29
58 Grès SERIE D'ASSIGNAN	0,20	45,49
59 Calcaire	1,29	46,78

60	Marne grise tendre	1,29	48,07
61	Calcaire coloré	0,50	48,57
62	Marne grise tendre argileuse	1,87	50,44
63	Passée avec débris charbonneux xyloïde	0,05	50,49
64	Marne compacte dure et grise	1,10	51,82
65	Marne grise tendre	2,25	53,07
66	Calcaire gris	0,25	53,32
67	Marne gris tendre	2,00	55,32
68	Marno-calcaire	0,68	62,00
69	Calcaire gris	1,42	63,42
70	Marne colorée avec rognons de pyrite	2,63	66,05
71	Marne grise tendre sans rognon	4,45	71,50
72	Grés	0,72	72,22

COUPE DU CALCAIRE D'AGEL
DANS LA CONCESSION DE MAILHAC

Sondage n° 3. Même région que les deux premiers, mais au delà de la faille se trouvant dans les travaux

	Epaisseur	Base à
1	Marne tendre	4,00 4,00
2	Marno-calcaire	0,60 4,60
3	Marne grise tendre	4,02 8,62
4	Calcaire noir bitumineux	1,10 9,72
5	Calcaire noir bitumineux avec un certain nombre de passées de lignite	1,40 11,12
6	Marne grise tendre	4,88 16,00
7	Calcaire siliceux	2,37 18,37
8	Calcaire gris	0,80 19,17
9	Marne grise	5,13 23,50
10	Marno-calcaire consistant	5,50 29,00
11	Passée de lignite	0,06 29,06
12	Marne et calcaire coloré en brun	0,10 29,24
13	Passée de lignite	0,03 29,27

14	Calcaire bitumineux	0,73	30,00
15	Passée de lignite	0,05	30,05
16	Calcaire bitumineux	1,25	31,20
17	Filet de charbon et passée	0,05	31,25
18	Calcaire bitumineux	0,32	31,67
19	Calcaire métamorphisé	0,50	32,87
20	Calcaire fissuré et métamorphisé	0,50	32,27
21	Calcaire bitumineux	0,50	32,87
22	Calcaire bitumineux barré de filets de lignite	1,75	34,62
23	Calcaire bitumineux	1,02	35,64
24	Marne grise bleutée	8,36	44,00
25	Calcaire gris coquillé	0,87	44,87
26	Marne noire ligniteuse	0,81	45,68
27	Calcaire noir coquillé bitumineux	0,74	46,42
28	Calcaire bitumineux	1,20	47,62
29	Calcaire bitumineux	1,24	48,86
30	Lignite	0,10	48,96
31	Calcaire noir	0,36	49,32
32	Lignite	1,10	50,57
33	Marne grise	1,10	50,57
34	Calcaire coloré en jaune	0,25	50,82
35	Marne grise bleutée	0,05	50,97
36	Calcaire noir brillant coquillé	0,75	51,72
37	Argile de décalcification	0,30	52,02
38	Marne grise	2,30	52,32
39	Calcaire blanc	0,75	53,17
40	Calcaire blanc mat	0,13	53,30
41	GRES SERIE D'ASSIGNAN	0,80	54,10
42	Marne et schiste coloré	0,20	54,50
43	Marne grise	0,20	54,50
44	Passée et matières charbonneuses	0,12	54,62
45	Calcaire coloré	0,73	54,35
46	Calcaire gris	1,74	57,09
47	Calcaire siliceux	0,21	57,50
48	Passée de lignite xyloïde	0,10	57,60

49	Marne grise	0,48	56,09
50	Marne grise tendre argileuse	3,30	61,39
51	Grès fin	0,60	61,99
52	Marne grise	2,45	64,44
53	Marne dure	3,03	67,47
54	Marne calcaire rougeâtre	1,00	68,47
55	Calcaire rougeâtre	1,75	70,22
56	Calcaire gris	0,50	70,72
57	Galets calcaires	1,10	71,82
58	Galets calcaires	0,75	72,57
59	Marne grise	4,50	77,97
60	Marne colorée	1,20	78,27
61	Passée de filets charbonneux	0,10	78,87
62	Marne colorée	0,78	79,15
63	Passée de filets charbonneux xyloïde	0,05	79,20
64	Marne argileuse	2,80	82,00
65	Calcaire coloré par filets de char- bon xyloïde	0,79	82,79
66	Marne grise	0,55	83,32
67	Grès	0,50	83,82
68	Marne grise. Probablement Série de Saint-Jean	0,50	84,52
69	Calcaire	0,98	85,00

Le calcaire d'Agel qui jusqu'à aujourd'hui était le moins bien connu, grâce à ces coupes prend une importance insoupçonnée jusqu'à ce jour. Ces coupes mettent bien en lumière, ce que nous avons déjà fait prévoir dès 1925 et indiqué plus tard, c'est-à-dire que la série du grès d'Assignan n'est pas productive en lignite exploitable.

CONCESSION DE LA MATTE A CESSENON

Le bassin du Minervoïse peut se diviser en trois parties bien distinctes : 1° Le bassin Ouest, comprenant la plaine de Carcassonne jusqu'au méridien de Félines-d'Hautpoul,

c'est-à-dire toute la zone non concédée; 2° Le bassin central, comprenant à l'Est de Félines jusqu'à celui de Villespassan, toute la partie concédée; 3° Enfin le bassin Oriental, ayant pour centre la concession de Cessenon.

Celle-ci est située dans l'Hérault, à 20 kilomètres au NW de Béziers et à 9 kilomètres au N.-E de Saint-Chinian son chef-lieu de canton. Elle a une contenance de 1.600 hectares. Traversée par une ligne de chemin de fer à voie normale, elle est aussi desservie par de très bonnes routes départementales et nationales.

Le bassin est très resserré, dans la concession de Cessenon, ce qui lui donne le très grand avantage d'englober tous les faisceaux de couches, qui, dans les autres parties du bassin, sont exploitées par des concessions différentes.

C'est ainsi que les deux faisceaux du calcaire de Saint-Jean, appelé vulgairement faisceau de la Caunette, et celui du calcaire d'Agel, appelé faisceau de Cabezac, peuvent s'exploiter par un travers banc de 150 mètres environ.

En fait, ces deux faisceaux parallèles ont été attaqués par 5 chantiers différents.

Le premier faisceau exploité avec un très grand développement à la mine de la Caunette, est très important dans la concession de Cessenon. Très puissant, avec des renflements qui atteignent 11 mètres de traversée horizontale dans la couche, il plonge de 25° au S.-E. comme partout.

On peut le suivre en affleurement sur plus de 2 kilomètres de longueur, et les deux chantiers principaux qui l'ont exploité sont distants de 700 mètres sur la même couche.

L'un de ces chantiers est constitué par une descenderie de 52 mètres desservant des galeries à droite et à gauche dans la couche. Elle est, elle-même, desservie par un moteur à gazo en attendant la ligne électrique qui va se construire.

Le deuxième chantier est constitué par une descenderie qui reconnaîtra et exploitera de la même façon le gisement, par des galeries à droite et à gauche.

La qualité de ce lignite, dont les travaux se trouvent près de la surface, momentanément sur un passage cendreux, le rapproche de la qualité des schistes bitumineux. Et bien que les expéditions soient assurées sur les tuileries ou sur les usines à grilles de la région, on a étudié le moyen de le traiter dans une usine de distillation comme tel, ce qui est le meilleur moyen de le valoriser en totalité.

On s'est arrêté à la distillation, avec transformation totale, du carbone fixe en oxyde de carbone, et à la récupération des huiles et aussi du soufre contenu dans les gaz, suivant un procédé connu fonctionnant avec succès en plusieurs points du territoire français.

Son analyse est la suivante :

Humidité	2,50 %
Cendres	59,00 %
Matières volatiles	23,00 %
Carbone fixe	10,00 %

Le gaz obtenu après la première opération de distillation, ou de gazeification contient une forte proportion d'hydrogène. Ses teneurs en soufre sont de 2,86 % dans le charbon non distillé.

Le goudron y figure pour 3,20 % en poids. Sa densité à 15° est de 0,9875 et son fractionnement donne :

Au-dessous de 180°	5,50 % en volume
180 à 225°	22,00 %
225 à 250°	11,50 %
250 à 300°	20,00 %
Au dessus de 300°	41,00 %

Son pouvoir calorifique est de 1592 cal. Tandis que celui de son gaz est de 2916 cal. m³ (6).

Son volume à 1.000° et en mètres cubes-tonnes est de 155 m² et sa composition est la suivante :

Anhydride carbonique (CO ₂)	25,70 %
Carbures acycliques non saturés	0,70 %
Oxygène (O ₂)	1,30 %
Oxyde de carbone (CO)	36,30 %

Hydrogène (H ₂)	20,60 %
Méthane (Ch ₄)	6,50 %
Carbures acycliques non saturés supérieurs (C ₂ H ₆)	1,60 %
Azote (N ₂)	5,00 %
Hydrogène sulfuré (H ₂ S)	2,50 %
	100,00 %

La courbe de fusibilité des cendres débute à 700° pour se terminer à 1.350° dans une atmosphère oxydante et 1.300° dans une atmosphère mi-oxydante et mi-réductrice.

Comme le rendement en huile et en goudron est de 32 kilos à 9.000 cal., le total des calories dégagées par distillation est de 705.000 cal. par tonne.

Ces résultats peuvent servir d'indication type pour le charbon du calcaire d'Agel, ainsi que pour celui du bassin du Minervoies, en général, car toute proportion de teneur gardée, ils correspondent bien à ce que nous avons trouvé autre part en 1925 (5).

En ce qui concerne le charbon de la série d'Agel, il figure dans cette concession sous la forme d'un certain nombre de couches réunies en faisceau, dont le plus important a une épaisseur de 35 m. environ, il est exploité par la principale exploitation de la concession.

Le pendage des couches de ce faisceau, est très redressé jusqu'à 70° au S.-E. Il se compose d'une succession de veines, séparées par des minces filets calcaires, facilement séparables, bien que bitumineux, soit sur le chantier, soit sur le carreau et à plus forte raison mécaniquement. L'effort de plissement très intense sur ce point s'est traduit également par la formation de plis, de peu d'amplitude, qui, en travers bancs se présentent sous la forme d'anticlinaux de même amplitude. Chaque pli tient la largeur d'une galerie.

Lorsque les nerfs calcaires bitumineux sont peu épais, le tout s'abat ensemble.

Ce charbon s'est révélé excellent pour les besoins domestiques, très flambant, il brûle avec une longue flamme. Il est enlevé par la clientèle de la région au fur et à mesure de son extraction.

On retrouve ces faisceaux parallèles par leurs affleurements ou par des vieux travaux, en direction, sur toute la longueur de la concession, comme pour le faisceau inclus dans le calcaire de Saint-Jean, appelé faisceau de la Cautette.

La principale exploitation est desservie par un puits, aboutissant au travers bancs recoupant tout le faisceau. Des galeries d'exploitation partent de ce travers bancs en direction des couches exploitables.

Jusqu'à aujourd'hui, il était admis que le calcaire d'Agel, suivant les points examinés, comportait, soit une ou deux couches de 1 à 1,50 d'épaisseur, comme dans la concession d'Oupia, soit 4 couches séparées par des éléments calcaires, dont l'épaisseur totale formait un faisceau de 8,20, tel que les travaux de la mine de Cabezac (concession de Bize) le fit ressortir. Il en est de même pour la concession de Mailhac.

Cependant il résulte tant des sondages disséminés dans la concession de Mailhac, que des coupes que j'ai pu recueillir dans les ravins de la région, que cette stratification n'est pas exclusive, puisque les veines de charbon se répartissent, et souvent s'amenuisent sur toute l'épaisseur du calcaire.

Une telle concentration de couches en épais faisceaux, telle qu'on la trouve à Cessenon, ne peut provenir que du resserrement du bassin en ce point, ce redressement ayant été provoqué par de gros efforts de plissement dont on a les témoins par la tectonique générale du pays, car en surface, les assises géologiques sont parfois redressées, jusqu'au renversement, puisque le nummulitique marin, se

trouve au-dessus du lacustre, et dans la mine, les veines sont complètement plissées.

Ce faisceau, dont l'épaisseur totale est de 30 à 35 m., mérite une description approfondie, en voici la coupe horizontale suivant le travers bancs à partir du puits d'extraction, foncé dans une veine de 0,50 plongeant au S.-E. comme les autres de 60 à 68°.

Calcaire brun bitumineux	0,70
2 veines mesurant ensemble 0,75 et séparées par 0,15 de calcaire noir bitumineux exploitées galeries en même temps que celle du puits	0,90
Calcaire noir	0,25
Charbon exploité en partie par un vieux dépiilage repris par l'exploitation en galerie	2,50
Calcaire bitumineux et schiste noir	0,70
Couche de lignite	0,45
Calcaire noir bitumineux	0,30
Lignite	0,25
Calcaire noir bitumineux	0,55
Charbon barré par 0,10 de calcaire noir. Exploité par galerie	1,50
Calcaire et schiste noir	0,25
Charbon	0,75
Calcaire brun	2,20
Lignite exploité par galerie	1,50
Calcaire gris de fer très dur, coquillé, pétrie de grosses coquilles du genre : UNIOS, avec taches de pyrite de fer	0,60
Schiste noir et marne	1,75
Charbon	1,00
Calcaire brun	1,00
Charbon	0,30
Charbon barré et plissé en plusieurs anticlinaux et synclinaux	1,00
Schiste noir	0,30

Charbon barré et plissé, comme ci-dessus.	
Exploité par galerie	1,30
Schiste noir bitumineux	0,60
Calcaire gris	0,20
Charbon compact barré légèrement dans toute son épaisseur, exploité par galeries, descentes et défilage, très bon charbon	7,00

L'épaisseur de ce faisceau en cours de reconnaissance comporte un grand intérêt, augmenté encore par les excellentes analyses que l'on va lire.

Il a été exploité anciennement et à différentes époques par des travaux de grande amplitude, sur lesquels on ne conserve aucun document. Seuls les défilages ou les galeries, encore intacts, dont on se sert, indiquent que ce point avait attiré l'attention des anciens mineurs de la région. Des galeries avant l'invention de la poudre sont encore en bon état.

Voici les analyses prélevées sur les principales couches recoupées par les travers bancs et au fur et à mesure de l'avancement les teneurs de chaque couche recoupée, vont s'améliorant. Elles se terminent avec des teneurs en goudron de 12,72 % et de cendres de 8,90 %, qui indiquent un lignite d'une qualité jamais encore atteinte dans tout le bassin (7).

Humidité	5,59 %	4,00 %	4,00 %	2,00 %	7,00 %	7,00 %	3,60 %	6,41 %
Coke	28,00 %	35,80 %	30,34 %	60,44 %	41,50 %	37,32 %	74,00 %	48,90 %
Matières								
Volatiles	40,10 %	33,82 %	31,70 %	39,30 %	40,30 %	36,42 %	38,80 %	51,10 %
Cendres	26,25 %	37,69 %	37,66 %	30,26 %	18,20 %	26,36 %	27,60 %	8,90 %
Goudron	6,23 %	6,34 %	8,69 %	8,96 %	10,88 %	9,50 %	10,30 %	12,72 %
Soufre	2,87 %	3,60 %	2,24 %	2,82 %	3,44 %	2,40 %		2,60 %
Calories	4775	4508					5300	5500

Jusqu'à aujourd'hui ce charbon a été livré à la clientèle de la région, mais on a étudié, de même que pour celui du faisceau de la Caunette, dont nous avons parlé au

début, le moyen de l'utiliser pour la distillation dont une usine va se construire.

En ce qui concerne cette industrie, il était intéressant de connaître les teneurs des éléments considérés comme stériles et barrant les couches. C'est ainsi que l'on a été amené à étudier comment pourrait se comporter le calcaire noir, ainsi que les schistes de même couleur, et enfin le poussier, c'est-à-dire le résultat du triage, le refus des grilles.

Voici le résultat des analyses des échantillons moyens auxquels nous nous sommes livrés.

	Calcaire brun	Schiste noir	Poussier
Humidité	2,00 %	2,30 %	6,60 %
Coke			64,30 %
Matières volatiles	18,30 %	16,10 %	35,76 %
Cendres	65,86 %	81,50 %	42,20 %
Goudron	2,60 %	3,00 %	6,20 %
Soufre	2,82 %		

Ces analyses présentent un certain intérêt parce que dans le cas d'envoi à l'usine de distillation, on aura peut-être avantage à tout abattre pour diminuer le prix de revient du charbon et de passer l'ensemble, ainsi extrait, au four directement, comme on l'a pratiqué en 1925, à l'usine de La Caunette. C'est une question d'étude de prix de revient, comparée aux résultats de la distillation dans l'un et l'autre cas.

D'après ce qui précède, il est facile de se rendre compte combien cette concession est intéressante et quels avantages elle comporte sur les autres concessions du bassin. Une coupe en travers du calcaire de Saint-Jean, du Grès d'Assignan, des calcaires d'Agel, ainsi que des grès d'Aigne, qui, ainsi que nous l'avons expliqué, sont ici, très resserrés, fait ressortir un anticlinal en pli couché formé par les grès d'Assignan. L'inclinaison de ces grès est la même que celle des couches de calcaire de Saint-Jean. Mais une faille en contact anormal avec le calcaire d'Agel, redresse celui-ci,

ainsi que les couches du faisceau de 68 à 70°. Il en est de même du grès d'Aigne qui se trouve au-dessus.

La poussée pyrénéenne, ainsi que nous l'avons fait observer, a été très intense dans cette région, en ce sens qu'elle a bousculé, redressé, et renversé les assises de telle sorte que le nummulitique marin se trouve au-dessus du lutétien lacustre, et que presque toutes les assises stratigraphiques sont faillées.

Cela provient du voisinage des terrains anciens, dont le contact se trouve à moins de 100 mètres de la limite de la concession. Ils ont tenu le coup, sous la poussée, et c'est ainsi que les autres, plus malléables, s'y sont écrasés, tordus et même renversés par le fait de cette énorme poussée.

BIBLIOGRAPHIE

1. — R. ESPARSEIL. — *Bassin du Minervois. Puits et Sondages. Leur interprétation.* Bull. Soc. Études Scientifiques de l'Aude. T. XLIV. Année 1940.
2. — DEPÉRET. — *Aperçu Géologique de Saint-Chinian.* Bull. Soc. Géol. de France, 1899.
3. — BARABÉ. — *Rapport inédit pour sondages profonds dans le bassin environs de Narbonne, Corbières Septentrionales et Minervois.* Bull. Soc. Géol. de France, 1921.
5. — R. ESPARSEIL. — *Le Lignite du Bassin du Minervois.* Revue de l'Industrie Minérale, 15 février 1925.
6. — R. ESPARSEIL. — *Analyses de la Chauffe Rationnelle.* Paris.
7. — R. ESPARSEIL. — *Analyses de l'Ecole Nationale du Pétrole.*

L'ATLANTIDE et les LANGUES des Riverains de l'Atlantique

La question de l'Atlantide et du pont qu'elle constituait entre l'ancien et le nouveau continent est, parmi celles qui préoccupent le monde savant, l'une des plus controversées.

Les membres de notre Société eux-mêmes ont apporté leur contribution à son étude et nous entendions récemment M. Esparseil nous parler du voyage à travers l'Atlantide, du cuivre, de l'étain, du bronze péruvien et de la callaïs, substance voisine de la turquoise, produite par l'action du guano sur les silicates alumineux des roches, dont la seule fabrique naturelle que l'on connaisse se trouve aux Antilles et dont cependant on a retrouvé des traces en Europe — notamment dans les dolmens de l'Aude — dès la plus haute antiquité.

Beaucoup d'autres faits, que cite M. Esparseil, peuvent être mis en parallèle :

La stratigraphie de la côte argentine et de celle du Cap, sans parler de la lave de mer de l'Ecole des Mines;

Les momies accroupies ou entourées de bandelettes de l'Egypte et de Ténériffe, que l'on retrouve au Pérou, etc..., etc...

Au point de vue architectural, l'attention des archéologues s'est souvent portée sur la similitude de la ligne des monuments égyptiens et des monuments incas, mayas et aztèques et sur la similitude des monuments eux-mêmes: les pyramides égyptiennes et chaldéennes sont

la réplique des pyramides plus anciennes d'Amérique centrale et méridionale.

Quant à la plastique humaine, le type figuré sur les monuments américains a frappé également les observateurs par sa ressemblance avec le type des bords du Nil tel que l'a représenté la sculpture égyptienne. Une objection fréquente était cependant que, parmi les légères différences que présentaient les deux types, le type américain était plus osseux que le type égyptien antique avec une tendance au nez en bec d'aigle, etc..., etc..., mais précisément certains ethnologues prétendent aujourd'hui que tous ces caractères qui différencient le type américain du type égyptien sont le résultat de l'action prolongée de radiations telluriques et que la nature du sous-sol du nouveau continent sera la cause que dans quelques millénaires les descendants des premiers colons de la Louisiane auront acquis le faciès des Peaux-Rouges actuels (1).

Mais indépendamment de l'aspect physique des races, de leurs coutumes ou de leurs rites funéraires, il existe à d'autres points de vue des similitudes certaines entre

(1) Il est intéressant à ce sujet de rapporter l'anecdote suivante que conte Claude Farrère, non plus cette fois à propos de l'Amérique, mais de la Chine:

« La terre chinoise fait les Chinois et les fait avec une rapidité qui déconcerte.

« Il m'est arrivé un jour cette extravagante aventure : J'avais mouillé à bord d'un croiseur où j'étais officier de quart, dans le détroit de Haïnan. C'était le soir. Un sampan s'en vint sur la mer où le soleil reflétait ses derniers rayons, accoster mon navire.

« Trois Chinois étaient à bord du sampan. L'un d'eux se levant, demanda dans un français hésitant mais grammatical, la faveur de monter à bord. Je n'y vis point d'obstacle. Et, sitôt sur le pont il me demanda, toujours en cherchant ses mots, qu'il prononçait bien, mais lentement, à parler au commandant. Et il me déclara s'appeler le père Zimmermann.

« C'était un missionnaire alsacien qui habitait le Kouang-Si depuis quelques quarante ans, et que le Kouang-Si avait si bien transformé en Chinois, en Chinois total que tout le monde s'y serait trompé, comme je m'y étais trompé moi-même : le teint jaune, les pommettes saillantes, les yeux bridés, rien n'y manquait. Le caractère non plus n'y manquait pas, ni l'âme sans doute. Cet homme de chez nous était devenu un homme de là-bas. En moins d'un demi-siècle ... »

les peuples des deux rives de l'Atlantique, et le comte de Charencey qui faisait il y a une cinquantaine d'années une communication sur la langue basque à l'Association pour l'avancement des Sciences et à qui nous avons dû faire quelques emprunts pour les langues américaines, tout en se défendant de vouloir en tirer une conclusion, était d'avis que ces similitudes ne pouvaient s'expliquer par le seul hasard.

Au point de vue numération d'abord, on peut relever dans certains idiomes berbères et canadiens ainsi qu'en basque, des indices d'un système de numération quinaire; les noms de nombres supérieurs à cinq sont en effet caractérisés dans cette dernière langue par une finale dont les cinq premiers nombres sont dépourvus; dans les idiomes canadiens, les noms de nombre de 6 à 9, dérivent des unités inférieures. D'autre part, certains dialectes kabyles pour exprimer les nombres 6, 7, 8, etc., disent cinq-un, cinq-deux, cinq-trois et ainsi de suite; or, nous retrouvons exactement la même façon d'exprimer les nombres dans les idiomes indiens du Mexique que dans les dialectes kabyles.

En Minsi, les nombres 2 et 7 se disent Nicha et Nichouch; en Montagnais les nombres 3 et 8 se disent Nest et Nestach.

A ce propos, n'y aurait-il pas lieu de faire un rapprochement entre les suffixes indiens « ouch » « ach » et le suffixe arabe « ach » servant lui à former les nombres supérieurs à dix (sept et dix-sept se disent en arabe sabat et sabatach)?

N'y a-t-il pas lieu non plus de rapprocher le Minsi, le Skoffie et le Montagnais, qui pour exprimer le nombre 2 disent Nicha, Nitchich, Nichich, du Zénaga qui exprime le même nombre en disant Nchichan?

Quant au point de vue purement linguistique, nous nous bornerons à examiner, comme le disait aussi le comte de Charencey, la partie du discours la plus immuable;

celle qui résiste le plus à l'action du temps et des mélanges de races, le pronom personnel.

On a surtout jusqu'ici établi des comparaisons entre les dialectes berbères et canadiens et le tableau ci-dessous fait ressortir l'identité des lettres caractéristiques des pronoms personnels des dialectes berbères et de deux idiomes canadiens.

	(a) Dialectes berbères		(b) Idiomes canadiens	
	Chellouk (Maroc) - Kabyle (1)		Penobscot	Lénâpé
Je, moi	Nek	Nek	Nin	Ni
Tu, toi	Kai	Ketch	Kil	Ki
Il, lui	Netham	Nettsa	Nekham	Nekha

Mais on a dû constater des différences, avec certains autres idiomes canadiens; or, il se trouve que, comparées avec les langues sémitiques (2) ces différences se changent en similitudes, ainsi que le montrent les tableaux comparatifs suivants :

(1) Les autres dialectes berbères, Zenaga, Zouaoua et Tamahaq, ont les mêmes initiales caractéristiques N, K, N.

(2) Pour éviter de multiplier les tableaux comparatifs, nous avons pris seulement comme types de langues sémitiques, l'arabe et l'hébreu : nous noterons simplement leur similitude au point de vue pronominal avec l'araméen, en prenant comme exemple, la phrase citée par l'Evangile : « Mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? » qui se dit :

en araméen syriaque : Eloi, lamma sabakhtaNI
 en hébreu : Eli, lama azabtaNI
 et en arabe : Illahi, lima taraktaNI

On voit que le pronom affixe du nom I mon, et le pronom complément NI, moi, sont les mêmes dans les trois langues.

PRONOMS - SUJETS et COMPLÉMENTS

	(c) Idiomes canadiens			(d) Basque	(e) Langues sémitiques: Arabe, Hébreu (pronoms, compléments) (1)
	Cri	Chippaway	Algonquin	—	—
Je, Moi	Ni	Nin	Ni	Ni	...Ni
Tu, Toi	Ki	Ki	Ki	Hi (pour Ki)	...Ka, Ko
Il, Lui	Oui, O	O, Ouin	O, Ouich	Hau, On	...Hou, O

ADJECTIFS POSSESSIFS (pronoms affixes)

	(f) Chippaway	(g) Arabe	(h) Hébreu
	Mon père	Noss	Abi (pour AbouNi) (3)
Ton père	Koss	AbouKa	AbiKa
Son père	Ossan (2)	AbouHou	Abiv (AbiOu), AbiHou
Notre père	Nossinan	AbouNa (3)	AbiNou (3)
Votre père	Kossiwa	AbouKoum	AbiKem
Leur père	Ossiwan (2)	AbouHoum	AbiHem

En résumé, il résulte de l'examen de ces tableaux :
 — Que le pronom de la 3e personne (singulier et pluriel)

a) est caractérisé par N dans tous les dialectes berbères et dans deux idiomes canadiens, ce que nous savions déjà.

(1) En arabe, la lettre caractéristique des pronoms sujets (singulier et pluriel) est également N pour la première personne et H pour la troisième.

(2) O adjectif possessif initial contracté.

(3) L'N qui disparaît en arabe, en hébreu, en syriaque, etc... à la première personne du singulier des pronoms affixes des noms et prépositions réapparaît au pluriel.

On retrouve encore cet N caractéristique de la première personne au prétérit et à l'ariste pluriels de l'arabe régulier ainsi qu'à l'aoriste singulier de l'arabe vulgaire.

En hymiarite, notre père se dit comme en arabe AbouNa (on sait que c'est le titre du patriarche copte chef de l'église éthiopienne).

b) qu'il est caractérisé par O (précédé ou non d'une aspiration) dans les autres langues considérées, c'est-à-dire dans les langues sémitiques, en basque et dans trois idiomes canadiens.

- Que le pronom de la 2e personne (singulier ou pluriel) est caractérisé par K dans toutes les langues considérées sans exception.
- Que le pronom de la 1re personne (singulier ou pluriel) est caractérisé par N également dans toutes les langues considérées sans exception.

Nous concluons qu'il semble difficile de ne voir là qu'une série de coïncidences et qu'il faut plutôt admettre que ce faisceau de similitudes constitue à tout le moins une forte présomption en faveur de la thèse de l'existence d'un continent disparu intermédiaire entre l'Europe et l'Amérique ou d'une liaison terrestre entre ces deux continents.

H. MESNARD.

LES MESURES AUDOISES

DEUXIÈME PARTIE

LES MESURES DES VOLUMES

I. — LES METHODES

Rien n'est plus simple que d'évaluer le volume d'une pierre de taille, ou d'une pile de bois, en faisant le produit de leurs trois dimensions. Pour appliquer ce procédé géométrique à des grains ou à des liquides, il faut les loger dans des récipients faciles à cuber, ou encore les décanter dans des récipients de volumes connus, dénommés « mesures de capacité ».

Cette décantation longue et pénible, surtout s'il s'agit de liquides visqueux comme l'huile, peut être évitée en opérant par pesée, pourvu que les récipients soient tarés.

Enfin, lorsque la marchandise à évaluer est composée d'éléments identiques, on les dénombre en prenant l'un d'eux pour unité : ainsi pour les œufs, et certains fruits. Dans l'antiquité, la numération de graines comme le blé ou l'orge a servi de base à la définition des plus petites unités pondérales, le sitaire, le grain, l'obole.

Cela fait donc quatre méthodes distinctes, dont chacune a son champ d'application, et aussi ses unités propres, avec leurs subdivisions, qui parfois coïncident et parfois ne se confondent que de nom tout en différant de valeur, sans qu'il soit toujours possible de démêler leur véritable origine.

A. — *La Méthode Géométrique Directe*

C'est le procédé des maçons pour cuber les matériaux, les déblais, les remblais; il se ramène à des mesures de longueur, de nos jours les « métrés », jadis les « toisés ». L'unité de volume s'y déduit directement de l'unité de longueur : au pouce, au pan, au pied, à la toise, correspondent : pouce cube, pan cube, pied cube, toise cube.

A partir des volumes simples : cube, parallélépipède rectangle, prisme droit, la méthode s'étend sans difficulté à la pyramide, au cône, au cylindre, à la sphère. Les complications commencent avec les volumes tronqués, et c'est justement le cas le plus fréquent dans la pratique : talus, silos, écuellés. Si l'antiquité avait franchi ce pas difficile, surtout grâce à l'École d'Alexandrie, les connaissances géométriques du Moyen-Age s'étaient réduites à une mince collection de recettes empiriques, parfois inexactes, parfois compliquées de magie. Ce n'est que bien après la Renaissance que le goût de la géométrie se répandra au point de s'appliquer, par réaction, au jaugeage des corps les plus éloignés des formes élémentaires, des futailles par exemple. C'est alors qu'apparaîtra dans nos régions la *velle*, capacité dérivée d'une jauge graduée, qui modifiera profondément le système des mesures Narbonnaises du vin.

La réforme métrique tentera d'aller plus loin encore, en imposant aux futailles de nouvelles dimensions; nous dirions aujourd'hui des « normes » tentative qui, en fin de compte, échoua.

B. — *La Méthode Géométrique Indirecte*

Même si l'on sait cuber un tas ou un silo de grains, ce n'est pas suffisant pour les nécessités courantes des échanges, portant sur de faibles quantités : on mesure alors les grains en les versant dans un récipient dont le volume est connu d'avance, et qui porte le nom de « mesure ».

Les connaissances géométriques nécessaires à cette détermination préalable, ne sont alors requises que de l'artisan spécialiste chargé d'établir cette mesure : encore bénéficiera-t-il de la routine établie par ses prédécesseurs.

Construites en bois pour les grains et même pour le vin, le plus souvent en cuivre pour les liquides, les mesures étaient généralement cylindriques, parfois coniques ou tronconiques; les marchés publics, surtout après le XIII^e siècle, furent pourvus de mesures en pierre, soit hémisphériques, soit en arc de cloître (équidomoïde). Le creusement de ces matrices de pierre devait être fort laborieux et exiger toute une série de grattages, rectifications et polissages successifs, aussi bien pour obtenir la parfaite conformité avec le modèle antérieur, que pour éviter toute aspérité ou contre-pente contrariant l'écoulement des grains, et toute irrégularité du bord circulaire ou polygonal supérieur. Ce rebord, parfaitement plan, réglait en effet l'arasement de la mesure (mesure rase), et d'autre part devait retenir les grains sur tout le pourtour, de façon bien égale lorsque la mesure était comble.

A côté de ces mesures officielles, d'un prix de revient fort élevé, et malgré leur caractère obligatoire lié à la perception des droits de mesurage, on s'est servi à toute époque, pour les besoins courants, de mesures moins précises et moins chères, telles que les *pintes* en terre cuite ou le broc dit « pégal », d'environ un décalitre, pour le vin.

Quant aux rapports nécessaires de ces mesures volumétriques avec les mesures de longueur, ils devaient apparaître dans les modules adoptés dans leur construction, tels que pourraient les révéler les spécimens parvenus jusqu'à nous; on sait d'ailleurs que les Romains, à l'exemple des Grecs, avaient adopté pour l'amphore le volume exact d'un pied cube. Cette étude, pour les mesures audoises,

est encore à faire, mais nous signalerons au passage les particularités métriques les plus intéressantes.

C. — *La Pesée* (Méthode physique)

Les décantations qu'exige la méthode précédente sont surtout longues et onéreuses quand il s'agit de liquides visqueux, aussi l'usage a-t-il prévalu de vendre l'huile au poids. Il suffit pour cela qu'acheteur et vendeur soient d'accord sur l'unité adoptée. Dans l'Aude, c'était partout la livre poids de table, d'une valeur à peu près uniforme de 407 grammes (1), avec pour variante la livre carnassière, en usage pour la viande de boucherie, dont les valeurs locales sont encore mal connues (2).

Que représentait, en volume, cette livre poids de table? Habités, de nos jours, à la correspondance du kilogramme au décimètre cube d'eau, nous concevons mal l'indifférence des anciens pour des notions analogues. Cependant, sans leur être familière, l'idée de l'équivalence pondérale des unités de volume ne leur était pas étrangère.

Ce n'est certainement pas par hasard que le sextarius romain de froment pesait, en moyenne, une livre romaine; que plus tard certains setiers, ou demi-setiers, pesaient un quintal; le curieux exemple du « lagona » écossais est à citer : non seulement les dimensions de cette mesure étaient exactement définies, mais il était précisé qu'elle devait contenir 12 livres d'eau, soit : quatre d'eau de mer, quatre d'eau de lac ou d'étang, quatre d'eau courante et claire (cf. *Assisa Davidi Regis Scotiae*, cité par DU CANGE).

(1) Le 17 Décembre 1697 les Etats de Languedoc décidèrent, en vue d'établir l'unité des poids de table en Languedoc, qu'il serait fait des poids étalonnés pour être conservés dans les hôtels de ville des lieux les plus considérables de la Province (Hist. Lang. Preuves, XIV, col. 1606).

(2) A Limoux, la livre carnassière était de 48 onces (Terrier de 1773).

Ainsi, la préoccupation d'énoncer une définition précise se heurtait à la complexité physique de la matière : ainsi, plus tard, lorsqu'on aura cru définir le kilogramme par le litre d'eau pure, faudra-t-il préciser son mode d'épuration et sa température, pour finalement abandonner cette prétention et se rattacher simplement à l'étalon de platine existant.

Que dire des difficultés soulevées, dans la pratique, par les différences de densité des liquides et surtout des graines. Il en résultera que, parmi les mesures en usage, les unes dérivent d'un poids unitaire fondamental, les autres d'un volume ou d'un module métrique de base, et les deux systèmes coexistent généralement sous l'apparence trompeuse de multiples et sous-multiples, en réalité d'essences différentes.

Quant aux unités divisionnaires les plus petites, elles procèdent aussi d'une origine distincte, suivant la quatrième méthode, la numération.

D. — *La Numération* (méthode arithmétique)

Le sitaire (du grec *sitrus*, blé), était le poids moyen d'un grain de blé (6 centigrammes). Au Moyen Age, et de nos jours encore en Angleterre, le *grain*, d'environ 4 centigrammes, est défini, soit comme le poids d'un grain de blé, soit comme celui d'un grain d'orge, « de grosseur moyenne et pas trop sec ».

Le *Carat*, encore usité par les diamantaires et les orfèvres, est défini tantôt comme le poids de quatre grains, tantôt comme celui du fruit indien Kouara (cf. JEANNETAZ, *le Diamant*), dont l'uniformité de poids serait très remarquable.

L'obole, le denier, représentent un certain nombre de grains. Si le denier est de 24 grains, c'est peut-être pour suivre d'anciennes règles de numération quodécimale, peut-être aussi plus simplement en souvenir de ce que l'épi de blé contient, en moyenne, 24 grains. Des poids de plus en plus grands peuvent être ainsi définis par le

nombre de grains qu'ils contiennent et il semble que les Anciens aient été fort loin dans cette voie. La série de poids ainsi constituée n'a donc, à priori, aucune raison de se raccorder avec les poids définis par les autres méthodes.

Sur le plan local, il reste à étudier chaque sorte de mesure, en suivant autant que possible la classification méthodique qui vient d'être esquissée. Les difficultés rencontrées ne seront pas toujours résolues, en raison des nombreuses lacunes de nos connaissances, surtout quant aux véritables valeurs des mesures locales dans les temps les plus anciens, avant les altérations survenues à diverses époques.

II. — LES MESURES DES BOIS

L'application la plus directe de la méthode géométrique est le cubage d'un tas de bois parallélépipédique. Parmi ses trois dimensions, il en est une qui varie peu suivant les régions, c'est celle qui correspond à la longueur de sciage des bûches.

Presque partout, dans l'Aude, les bois étaient sciés à quatre pans et demi, soit presque exactement un mètre; d'où il résulte que les « piles » sont souvent des multiples du stère, à peu de chose près.

Le Règlement de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Castelnaudary (1667), accordait aux divers officiers de cette administration, pour leur chauffage, un certain nombre de « cordes » de bois, définies par 8 pieds (de roi) de longueur, 4 pieds de hauteur et de largeur, soit un volume de 4 stères, 4.

Malgré son caractère officiel, la corde n'a jamais suppléé la *pile* dans les usages locaux. En Lauragais précisément, ainsi que dans les régions boisées du Cabardès, de la Malepère et de Saint-Hilaire, la pile était longue de 18 pans, haute de 4 pans et demi, les bois coupés, nous

l'avons dit, à 4 pans et demi; elle valait donc 4 stères, et son emploi n'est pas encore aboli de nos jours.

Dans les régions les moins boisées du Carcassès, on lui préférait la *petite pile*, longue de 16 pans, haute de 4, soit 3 stères 2.

Chacune de ces piles offre une variante de même volume, mais aussi haute que longue : pour la pile de 4 stères, ces dimensions sont de 9 pans sur 9 (région de Chabre, Saint-Benoît, Tréziers, Gueytes-et-Labastide, Montjardin, Villefort, ainsi que Saint-Amans, Génerville, Montferrand, Montmaur).

La variante de la petite pile, longue et haute de 8 pans, était usitée à Belpech, Antugnac, Lacassagne, Rivel.

C'est dans la région boisée de la haute vallée de l'Aude qu'a toujours résidé la principale richesse forestière du département; aussi l'unité de mesure *y* était-elle plus grande.

A Quillan et aux environs, la pile était de 6 stères, longue de 27 pans, haute de 4 1/2; commode à établir, puisqu'il suffisait d'un bois coupé à la longueur réglementaire de 4 pans 1/2 pour mesurer sa hauteur, et sa longueur où il était compris six fois.

A Limoux, sur les rives de l'Aude, de Pieusse à Campagne, et le long des vallées confluentes, jusqu'à Castelreng à l'Ouest, Saint-Polycarpe, Valmigère et Rennes à l'Est, la pile était de 12 pans sur 8 (4 stères 8).

Notons encore, d'après Cantagrel, l'emploi d'une pile de 12 pans sur 9 à Pomy et Villelongue (5 st. 4).

Un groupe bien distinct est constitué par les communes de Belflou, Saint-Michel-de-Lanès, Salles-sur-l'Hers, les Cassés, Marquein, où la pile était longue de 9 pans seulement, haute de 5 et demi, soit environ 2 stères et demie.

Toutes les piles mentionnées ci-dessus étaient uniformément larges de 4 pans et demi. Mais il semble qu'à l'Ouest du département, on ait parfois préféré des longueurs de sciage de 5 pans voire même 5 pans et demi.

Tel était le cas à Labécède-Lauragais, où la pile formait un cube de 5 pans d'arête (1 st. 4), à Saint-Sernin et à Mayreville, où la longueur était de 20 pans, la hauteur et la largeur de 5 pans.

Une comparaison de ces diverses mesures avec celles du Narbonnais apporterait une intéressante contribution à notre connaissance des unités de longueur locales qui, on l'a vu, différaient notablement de celles du Carcassès et du Lauragais.

Mais il faut renoncer à cet espoir, car les régions de Narbonne, du Minervois et des Corbières, relativement peu boisées, achetaient le bois de chauffage seulement au poids (quintal poids de table, ou encore charge de mulet, 89 kilos). En sorte que nous ne connaissons les mesures volumétriques du bois que pour la seule région occidentale, où l'unité linéaire était, soit la canne de Carcassonne, soit celle de Toulouse qui en différait très peu.

*
**

III. — LES MESURES DES GRAINS

La Commission chargée d'adapter au système métrique les anciennes mesures audoises n'eut à retenir, pour ses calculs de conversion, qu'une dizaine de setiers à blé différents, ceux de Carcassonne, Castelnaudary, Limoux, Narbonne, Lagrasse, Chalabre, Minervois et, en bordure des départements limitrophes, ceux de Revel, Mirepoix et Toulouse.

Encore est-il à noter que c'est par un souci peut-être excessif de la précision que l'on a voulu faire une différence entre les setiers de Chalabre et de Revel, tous deux de 102 litres environ; entre ceux de Limoux et de Lagrasse, voisins de 76 litres; entre ceux de Toulouse et de Mirepoix, voisins de 93 litres. Les nombreuses décimales inscrites dans les tableaux de conversion n'offrent, en réalité, aucune signification, puisque les évaluations d'ori-

gines diverses ne concordent même pas toujours sur le chiffre des unités.

Le nombre des setiers différents se ramène ainsi à sept, pour le blé; les sous-multiples étant partout la quatrième (1/4 de setier) et la pugnère (1/16 de setier) divisée en 2 coups ou boisseaux dans la région carcassonnaise.

Cette simplicité apparente, à la fin du XVIII^e siècle, ne reflète nullement le véritable aspect de la métrologie audoise au cours du Moyen-Age; à côté de ces mesures uniquement commerciales dont le champ d'action s'était progressivement élargi avec l'extension des échanges, il existait encore, même au XVIII^e siècle, un certain nombre de mesures dites « censuelles », pour l'acquittement des censives dues à chaque seigneurie; et il n'est pas nécessaire de remonter loin en arrière pour retrouver trace de nombreuses mesures locales disparues.

La structure elle-même du système de mesure s'était simplifiée par l'abandon à peu près complet du muid (multiple du setier), de l'émine (demi-setier), de la migère (demi-quartière), de la cosse de Narbonne (tiers de pugnère), de l'écuelle (1/18 de pugnère), pour ne parler que des plus connues.

Ce sont précisément ces unités désuètes qui offrent le plus d'intérêt pour l'histoire locale, d'abord parce qu'elles sont fréquemment citées dans les documents d'archives, où l'on souhaiterait pouvoir les traduire à leur vraie valeur; parce qu'elles complètent notre connaissance des domaines seigneuriaux et de l'ancienne économie rurale; parce qu'enfin c'est parmi elles que nous avons le plus de chances de retrouver quelques traces inaltérées des influences raciales qui se sont succédées sur notre sol.

Pour aider à la compréhension de cet exposé, nous avons dressé un tableau des principales subdivisions des mesures des grains où sont confrontés les deux types audois les mieux connus, l'un du Bas-Languedoc (Narbonne), l'autre du Haut-Languedoc (Montréal).

A titre de comparaison, sont figurées en regard les valeurs de quelques mesures romaines et grecques (soliennes).

Il ne faudrait pas conclure de ce tableau que les proportions indiquées soient restées invariables dans le temps, ni qu'elles aient valu pour d'autres localités sans modification, ni même que toutes les subdivisions indiquées aient simultanément été en usage, soit comme mesures-étalons, soit comme mesures de compte.

Tel qu'il est, il permettra surtout de situer chaque mesure dans l'échelle des subdivisions, pour éviter des erreurs grossières, dont la plus fréquente est la confusion du muid avec le modius romain.

TABEAU

Nombre de Modii ou de Hectes	Mesures Grecques	Mesures Latines	Capacité en Litres
6	Medimne	Medimne	52
3		Amphore	26
2	Trite		17
1	Hecte	Modius	8,6
1/2	Hemiecte		4,3
1/8	Chenice		1
1/16	Xestés	Sextarius	1/2
1/32	Cotyle		1/4

Nombre de Migères	Mesures de Narbonne	Mesures de Montréal	Capacité en Litres
128	Muid	1 216
24	Muid	216
8	Setier	76
8	Setier	72
4	Emine	38
4	Emine	36
2	Quartière	19
2	Quartière	18
1	Migère	Migère	9 à 9 1/2
1/2	Pugnère	Pugnère	4 1/2
1/6	Cesse	1 1/2
1/18	Setzenier	1/2
1/36	Eéuelle	Escandille	1/4

La correspondance de la migère au modius romain ou au hecte grec apparaît très clairement, pour Narbonne comme pour Montréal. L'emploi de cette migère était des plus fréquents au Moyen-Age, soit comme mesure de compte, soit comme mesure réelle, et nous la retrouverons plus souvent encore dans l'étude des mesures à liquides.

Comme il y en a toujours deux par quartière, 4 par émine et 8 par setier, c'est une base commode et sûre pour l'étude des systèmes audois anciens.

Il n'en est pas de même de la *pugnère* qui, en principe égale au seizième du setier, semble en avoir été le 1/24 en certains points du Minervois (Azille).

La *cosse* est surtout connue par le droit féodal d'une cosse par setier prélevé dans le Narbonnais, et les longues procédures qui ont abouti à l'extinction de ce droit. On admet généralement que la cosse était le 1/40 du setier, mais les comptes établis pour sa levée sont sur la base de 3 cosses par pugnère, faisant de la cosse le 1/48 du setier.

Il est assez rarement fait mention de l'*écuelle*, sauf dans certains comptes détaillés des dépenses des monastères, et le nombre d'écuelles par pugnère varie de 16 à 32. Il n'est donc pas possible de généraliser les renseignements sur l'*escandille* et le *setzenier* fournis par M. le chanoine SABARTHÈS dans son étude sur le Leudaire de Montréal de 1186.

Certains documents font mention de la « jointe » ou « jointée » ; c'est le contenu des deux mains jointes ; sa valeur, surtout symbolique, est généralement négligée dans les décomptes mêmes qui la mentionnent.

Pour le *muid*, il faut distinguer les deux régions du département qui dépendaient, l'une du Haut, l'autre du Bas-Languedoc. Dans le Carcassès et dans la région de Limoux (cf. Lettres patentes de 1381), le muid contenait seize setiers, de même que la moïade correspondait à seize séterées (Dénombrements, arch. Hérault, B 9). Cette unité,

un peu grande, n'est guère mentionnée après le XVI^e siècle.

Le muid Narbonnais, au contraire, ne contenait que trois setiers, comme la moïade trois séterées dans cette région, et il est resté en usage jusqu'à la Révolution. Puisque les mesures d'ensemencement correspondent, en principe, aux mesures agraires, complétons ici notre étude de la moïade Narbonnaise (cf. 1^{re} Partie), en remarquant que ce facteur *trois* a pu être pris comme valeur approchée du rapport 100/36 qui est celui de l'arpent romain au clima — respectivement de 100 et de 36 perches latines — Il suffirait alors de transposer les surfaces en perches de 24 pieds romains (perche identique à la corde de 22 pieds de roi du Bas-Languedoc), pour retrouver dans la moïade et la séterée de Narbonne le souvenir de l'arpent et du clima des Latins.

Quant aux mesures du Minervoï, nous avons déjà souligné leurs tendances à la subdivision ternaire ou duodécimale : séterées multiples de 12 ou de 24 cannes carrées, setier d'Azille formé de 24 pugnères. De même, la migère de Narbonne renferme 12 cosses, chaque cosse 6 écuelles, chaque muid 24 migères.

L'*émine* était surtout employée comme mesure de compte; à Carcassonne tout au moins, elle n'existait pas comme mesure réelle (1); à Narbonne, au contraire, elle servait à mesurer les différentes sortes de grains, l'usage étant de compter deux émines pour un setier de blé, et trois émines pour un setier d'avoine, à la différence des mesures d'avoine de Carcassonne, qui ne différaient que d'un cinquième environ de celles du blé.

On a voulu voir une preuve de l'antiquité des mesures Narbonnaises des grains dans l'équivalence volumétrique

(1) Tout au moins au XVIII^e siècle; mais c'était une mesure usuelle au XII^e siècle.

de l'émine et du pied cube (Arch. Mun. de Narbonne), de même qu'à Rome le pied cube définissait, en principe, l'amphore.

L'objection, c'est que l'émine tient 36 litres et l'amphore romaine seulement 26 litres; chacune vaut bien cependant un pied cubique; mais pour l'amphore, c'est le pied romain de 0 m. 297, pour l'émine un pied de 0 m. 328 environ, voisin du pied-de-roi, et qui pourrait bien être le pied phénicien, d'ailleurs égal au pied de la canne de Narbonne.

Nous sommes donc en présence d'une de ces adaptations comme il en a été relevé dans les mesures grecques : le mètre grec change de contenance si l'on passe du pied solonien au pied éginétique ou au pied de Sparte. L'émine de Narbonne, définie par le pied cube selon la pure tradition antique, se serait « alignée » au cours de l'histoire sur un module linéaire différent du pied romain, et qui avait pu déjà être adopté localement avant la colonisation latine.

Si les mesures capacitaires romaines se sont perpétuées à Narbonne, en parfaite conformité de volume, ce serait par le modius dont la contenance de 8 litres 67 se retrouve presque inchangée dans la migère Narbonnaise (9 litres).

Puisque les mesures linéaires romaines ont laissé maint souvenir dans le Haut-Languedoc, on peut s'attendre à y retrouver d'autres processus d'adaptation.

L'émine de Castelnaudary, précisément, équivaut à peu près exactement au pied romain cubique; son analogie avec quelques mesures censuelles fort anciennes pourrait justifier d'une antiquité d'origine plus lointaine que celle de cette ville. L'émine Minervoïse, d'autre part, a une valeur très voisine.

Si, au lieu du pied, on prend comme unité le pan, suivant l'usage local, au pan cubique carcassonnais correspond exactement la migère de Carcassonne, et au pan

cubique toulousain la migère du setier de Toulouse (ou « carton »).

Comme les mesures pratiques étaient souvent cylindriques, leurs modules en pans, pieds ou pouces, s'ils étaient exactement connus, permettraient de retrouver sans ambiguïté la définition originelle de chacune d'elles; mais, si nous connaissons par exemple les modules du boisseau de Paris, en hauteur et diamètre, ces renseignements nous manquent pour la plupart de nos mesures locales. Quant aux matrices en pierre parvenues jusqu'à nous, elles ne semblent pas avoir été taillées suivant un module précis, mais plutôt par approximations et retouches successives.

La comparaison de ces setiers anciens pourrait aussi se faire sur le poids moyen de leur contenu de froment. Les rapports des subdélégués de l'Intendant de Languedoc au cours du XVIII^e siècle, nous renseignent abondamment à ce sujet, quoique les évaluations n'y soient pas toujours concordantes.

Il arrive que ces poids, convertis, soit en livres poids de table (407 grammes), soit en livres romaines de 326 grammes, suggèrent de curieux rapprochements: par exemple l'émine de Carcassonne pesait 100 livres romaines, et la pugnère 10 livres poids de table; la pugnère de Narbonne pesait 10 livres romaines. Quant au setier de Castelnaudary, ce sont les « Coutumes » de l'an 1333 qui nous apprennent qu'il pesait un quintal de 104 livres poids de table.

Dans un rapport non daté, du XVIII^e siècle, le subdélégué de Carcassonne consignait d'étranges constatations:

« On observe, dit-il, que le setier ne contient réellement que 30 coups, et par conséquent la quatrième ne contient réellement non pas 4 pugnères ou bien 8 coups, mais seulement 7 1/2; il n'y a que les 4 quatrièmes qui font réellement le setier sans rien de plus ni de moins; mais les subdivisions de la quatrième donnent dans le détail quelque chose de plus; puisque 16 pugnères ou 32

coups font plus qu'un setier, et que dans le setier on ne trouverait que 15 pugnères ou 30 coups pour la raison que la quatrième quoique divisée en 4 pugnères n'en contient réellement que 3 et 3/4, ou bien 7 coups 1/2; au surplus le coup fait exactement la moitié de la pugnère.

« Cette différence, ajoute-t-il encore, est aussi ancienne que l'établissement de ces mesures; on n'en sçait pas la cause, le public connoit cette différence qui ne fait aucun tort au commerce et'il en est peut-être de cet excédent de mesure dans le détail comme de celui des poids, puisque la livre n'étant composée que de 16 onces, si, après avoir pesé séparément 16 onces on vous réunit le tout sous le poids d'une livre, celui-cy se trouvera fort et donnera de l'excédent ».

Comme nous l'avions signalé dans l'introduction de ce chapitre, la structure d'un système de mesures ne peut être uniforme, si les diverses subdivisions ne procèdent pas d'une identique origine, et sans doute est-ce l'explication de cette anomalie, d'ailleurs avantageuse, en l'espèce, pour le fermier des droits de mesurage.

**

Parmi les mesures qui avaient déjà disparu avant la Révolution, se distinguent deux types principaux: les mesures normales du négoce, et celles qui ne servaient qu'au paiement de droits seigneuriaux ou de censives.

Comme mesures commerciales, nous citerons celles de Montréal, Fendeille, Ferran, Laurac, Fanjeaux, Bram, Besplas, Mireval, Saint-Papoul, Saint-Michel de Lanès, Saint-Martin-Lalande, Villemagne, Villepinte, Salsigne, Cazilhac, Laure, Caunes, Laredorte, Blomac, Villeneuve-Minervo, Pépieux, Ginestas, Montbrun, Tournissan, Lairière.

Certaines, qui différaient peu de celles de localités voisines, au négoce plus actif, se sont, par la suite, confondues avec elles. D'autres ont disparu sans laisser d'éléments pour déterminer leur contenance.

Voici celles que nous avons pu évaluer :

Le setier de Montréal était d'environ 76 litres; cette mesure communale, usitée aussi à Villesiscle, différait de celle du chapitre, qui était plus grande d'une pugnère, et valait donc 81 litres environ (1542). Cette mesure fut l'occasion d'une contestation, en mai 1592, à l'occasion du passage des troupes Tudesques appelées par le parti de la Ligue; De Russon, syndic du diocèse de Carcassonne, constata que les prestations de blé de Montréal étaient insuffisantes, les assujettis invoquant le prétexte que la mesure du lieu avait été réduite d'une demi-pugnère par setier (environ 2 à 3 litres); le syndic exigea que la fourniture fût faite suivant la mesure ancienne.

Il en résulte que les mesures n'eurent pas toujours la fixité traditionnelle qu'on aurait tendance à leur attribuer.

La mesure rase de Laurac-le-Grand, distincte de la mesure censuelle de ce lieu, valait aussi 76 livres environ (cf. Comptes de la ferme des domaines du Lauragais, Brevette de Laurabuc de 1751, et B 2314, an 1693). En dehors de Laurac, on en relève l'emploi à Saint-Amans, Besplas, Saint-Papoul et Gaja-la-Selve.

Egale à celle de Laurac (75 à 76 litres), la mesure de Fanjeaux paraît se confondre avec celle du Monastère de Prouille, utilisée aussi pour lever les censives de ce vaste domaine; les évaluations, en effet, sont concordantes. Son champ d'action s'étendait à Villasavary, Saint-Papoul, Laurac, La Force, Villeneuve-la-Comptal, Laurabuc, Fenouillet, Génerville, Mireval-Lauragais.

La mesure de Pexiora, déterminée grâce aux comptes du camp de Montréal en 1583, ne différait pas des précédentes: 75 litres environ.

A Saint-Michel-de-Lanès, le setier semble avoir été légèrement plus grand, si l'on se réfère aux Franchises de 1266 (R. de FORTANIER), qui assimilent la mesure « comble » de ce lieu à la mesure rase à carton; la mesure rase du lieu aurait alors été entre 75 et 80 litres.

Il est regrettable que l'antique mesure de Besplas ne puisse être déterminée; on peut seulement présumer qu'elle était plus grande que les précédentes; on retrouve son emploi à Villepinte.

Ainsi, plusieurs de ces mesures lauragaises ne diffèrent pas sensiblement de celle de Limoux, et bien peu de celles de Narbonne; si leur valeur n'a pas varié au cours des âges, elles peuvent être présumées d'origine romaine au même titre que celles-ci.

La mesure de Saint-Papoul, au contraire, semble se rattacher au groupe Toulousain : des comptes de 1615 assignent, en effet, au setier de Saint-Papoul, une contenance d'environ 91 litres; la subdivision de la pugnère en 4 coups au lieu de 2 est aussi caractéristique de l'influence toulousaine.

Quant à la mesure de Villepinte, nous savons par les comptes du camp de Bram (1582) qu'elle était égalé à celle de Carcassonne (85 litres 5).

Le setier du Minervois valait environ 63 litres. Il serait intéressant de lui comparer les anciens setiers de Laure, Caunes, Laredorte, Villeneuve, Ginestas, ou celui de St-Frichoux, cité en 1101 : « *ad mensuram percurribilem de Sanctuo Fructuoso* », donc à mesure rase. Cette confrontation n'est actuellement possible que pour le setier de Laure, qui, en 1671, valait environ 65 litres, et pour celui de Villeneuve qui, en 1748, contenait 69 litres.

Revenons au Lauragais, pour constater que certaines mesures *censuelles* se rapprochent de fort près de ces setiers Minervois.

La mesure censuelle de Villasavary, dite aussi mesure « pauque », employée aussi à Pexiora, celle de Villesiscle (1346), celle de Sauzens, différente de celle de Carcassonne (1675), ne sont pas connues, malgré les nombreux comptes de fermiers de domaines seigneuriaux ou royaux qui nous sont parvenus, et où, trop souvent, les conver-

sions indiquées sont imprécises, ou incompatibles d'une année à l'autre.

Au contraire, des évaluations concordantes permettent de fixer à environ 67 litres la capacité de la mesure censuelle de Laurac-le-Grand, plus petite de 2 pugnères par setier que la mesure rase du même lieu.

Les mesures censuelles de Gaja, de Cailhau et de Ville-sèque étaient identiques, et valaient de 67 à 68 litres. Il semble qu'à Carcassonne même et dans les dépendances environnantes du Domaine Royal, la mesure censuelle ait valu aussi 68 litres (cf. Comptes des Clavaires de Cabardès et des Receveurs des Domaines, 1601-1628).

Quoique cette étude des mesures anciennement disparues laisse encore bien des lacunes, il est remarquable que les éléments qu'elle apporte ne tendent pas à diversifier les différentes régions, mais plutôt à les rapprocher sur la carte métrologique. La situation des mesures en 1790, telle qu'elle va maintenant être exposée, fera au contraire apparaître les limites d'influences des grands marchés urbains concurrents.

*
**

REPARTITION DES MESURES A GRAINS DANS L'AUDE EN 1790

1^o *Setier de Carcassonne* : Blé : 85 litres 6; Avoine : 109 litres 6. Divisé en 4 quartiers, 16 pugnères, 32 coups ou boisseaux.

En usage dans 165 communes :

CANTONS d'Alzonne, Carcassonne, Conques, Mas-Cabardès, Montréal, Capendu (sauf Douzens, Moux, Roquecourbe et St-Couat); Mouthoumet (sauf Lairière et Villerouge) ; Saissac (sauf Fontiers, St-Denis et Saissac) ; Tuchan (sauf Paziols et Tuchan) ; St-Hilaire (sauf Belcastel-et-Buc, St-Poly-carpe et Villar-St-Anselme).

COMMUNES de Aigues-Vives, Arques, Arquettes, Artigues, Axat, Belvianes et Cavirac, Blomac, Bram, Bugarach, Cabrespine, Camps, Carlipa, Castans, Cenne-Monestiés, Coudons, Counozouls, Cubières, Fajac-en-Val, Fourtou, Gincla, Ginols, Labastide-en-Val, Lacassaigne, La Force, Le Bousquet, Le Clat, Marseillette, Mayronnes, Missègre, Montfort, Montlaur,

Orsans, Peyroles, Pradelles-en-Val, Puilaurens, Ste-Colombe-sur-Guette, St-Ferriol St-Frichoux, St-Gaudéric, St-Just-et-Le-Bézu, St-Louis-et-Parahou, St-Martin-Lys, Signalens, Serviès-en-Val, Sougraigne, Taurize, Valmigièze, Villar-en-Val, Villasavary, Villautou, Villeneuve-les-Chanoines, Villepinte, Villesisclé, Villespy, Villetritouls.

On peut ajouter à cette liste :

Albas, Caunes, Puichéric, où s'utilisait aussi le setier de Narbonne.

Cascastel et Villeneuve, Fanjeaux, Lasserre, Saint-Hilaire, où s'utilisait aussi le setier de Limoux ;

Verdun, où s'utilisaient aussi les setiers de Castelnaudary et de Revel.

2^o *Setier de Castelnaudary* : Blé : 60 litres 4; Autres grains : 75 litres 5. Quartiers, pugnères et boisseaux ; on compte 4 boisseaux par pugnère. En usage dans 37 communes :

Castelnaudary, Fendeille, Fonters-du-Razès, Issel, Labastide-d'Anjou, Labécède-Lauragais, La Pomarède, Laurabuc, Laurac, Mas-Stes-Puelles, Mayreville, Mèzerville, Mireval-Lauragais, Molandier, Molleville, Montauriol, Pexiora, Peyrens, Plaigne, Puginier, Ricaud, St-Martin-la-Lande, St-Papoul, St-Paulet, St-Sernin, Souilhanel, Souilhe, Soupex, Trèville, Villeneuve-la-Comptal ;

ainsi que :

Villemagne, où s'utilisait aussi le setier de Revel ;

Cahuzac, Cazalrenoux, Génerville, Pech-Luna, St-Amans, où s'utilisait aussi le setier de Mirepoix.

Lasbordes, où l'on employait encore un setier de 36 litres, soit 3/5 de celui de Castelnaudary.

Airoux, où s'utilisait aussi le setier de Toulouse.

3^o *Setier de Toulouse* : Blé : 93 litres 3.

Dit « mesure à carton » le carton étant le 1/8 du setier.

En usage dans 22 communes :

Baraigne, Bellou, Cumiès, Fajac-la-Rellenque, Fontiers-Cabardès, Gourvieille, La Louvière, Marquein, Marsa, Montferrand, Montmaur, Payra, Peyrefite-sur-l'Hers, Quillan, Quirbajou, Ste-Camelle, St-Denis, St-Julia-de-Bec, St-Michel-de-Lanès, Saissac, Sattes-sur-l'Hers. (A Quirbajou, le boisseau était dénommé "rusquet").

A Coudons, on employait cette mesure concurremment avec le setier de Carcassonne ; à Lasbordes, concurrem-

ment avec le setier local de 36 litres; à Brenac, concurremment avec celui de Chalabre.

4^e *Setier de Mirepoix* : Blé : 92 litres 7.

Pratiquement identique à celui de Toulouse. Usité dans 6 communes :

Gaja-la-Selve, Lafage, Péchairic-et-le-Py, Plavilla, Saint-Julien-de-Briola, Tréziers.

On l'employait encore, ainsi que celui de Castelnaudary, à Cahuzac, Cazalrenoux, Génerville, Pech-Luna, St-Amans.

5^e *Setier de Revel* : Blé : 102 litres 6.

Employé seulement à Belpesch et aux Cassés. On peut y ajouter Verdun, concurremment avec les setiers de Carcassonne et de Castelnaudary; et Villemagne, concurremment avec celui de Castelnaudary.

6^e *Setier de Chalabre* : Blé : 102 litres 1.

Pratiquement égal au précédent. Son aire d'application couvrait la terre privilégiée :

Chalabre, Montjardin, Nébias, Puivert, Rivel, Sainte-Colombe-sur-l'Hers, Saint-Jean-de-Paracol, Sonnac, Villefort, et s'étendait encore à Caudeval, Courbières, Courtauly, Gueytes-et-Labastide et Saint-Benoît (soit 14 communes).

7^e *Setier de Limoux* : Blé : 76 litres 5.

En usage dans 98 communes :

CANTONS de Limoux, Belcaire, Alaigne (sauf Signalens) ;

COMMUNES de Antugnac, Belcastel-et-Buc, Bessède-de-Sault, Cailla, Campagne-sur-Aude, Cassaignes, Conilhac-de-la-Montagne, Couiza, Cous-taussa, Escouloubre, Espérazza, Fa, Granès, Lairière, La Serpent, Rennes-les-Bains, Rennes-le-Château, Luc-sur-Aude, Montazels, Roquetaillade, Rouvenac, St-Couat-du-Razès, St-Polycarpe, Serres, Talairan, Terroles, Tuchan, Tournissan ;

ainsi que Durban, concurremment avec le setier de Narbonne.

Cette mesure se disperse donc sur une surface considérable, puisqu'elle atteint à l'Est Tuchan, au Sud le Pays de Sault, au Nord-Ouest Ribouisse. Son extension a sans doute été facilitée par son identité pratique avec les anciens setiers de la région de Montréal et de Lagrasse.

On peut d'autre part relever, dès le XII^e siècle, l'emploi de la mesure de Limoux à Saint-Hilaire (1217), et jusqu'à Cazalrenoux.

8^e *Setier de Lagrasse* : Blé : 75 litres 5.

Usité dans 7 communes : Caunettes-en-Val, Lagrasse, Ribaute, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse, Saint-Martin-des-Puits, Saint-Pierre-des-Champs, Thézan.

Mentionnée dès 1076 (MAHUL), cette mesure s'identifie pratiquement avec celle de Limoux, ce qui a pu contribuer à sa régression devant celle-ci, dans les localités telles que Tournissan, Talairan, Rieux-en-Val, qui dépendaient de la temporalité de l'Abbaye.

9^e *Setier de Narbonne* : Blé : 71 l. 05; Avoine : 106 l.

Usité dans 78 communes :

Cantons de : Coursan, Ginestas, Lézignan, Narbonne, Sigean, Durban, sauf Cascastel et Villeneuve, Quintillan, Saint-Laurent, Thézan ;

Communes de : Azille, Douzens, Laredorte, Laure, Moux, Pépieux, Peyriac-Minervois, Rieux-Minervois, Roquecourbe, Saint-Couat-d'Aude, Trausse, Villerouge-Termenès.

De plus il était en usage, concurremment avec le setier de Carcassonne, à Albas, Caunes, Puichéric; concurremment avec celui de Limoux, à Durban et Villar-Saint-Anselme.

10^e *Setier du Minervois* : Blé : 63 litres 2.

Peu différent du setier de Béziers (65 litres). N'était employé, en 1790, qu'à Citou et Lespinassière.

Son aire d'extension avait cependant atteint, au XVII^e siècle, Laure, aux limites occidentales du Minervois.

**

En reportant sur une carte les aires d'utilisation de ces différents setiers audois, on constate que trois mesures, celles de Carcassonne, Limoux et Narbonne, couvrent la majeure partie du département (341 communes).

Si, mettant à part la zone carcassonnaise, on admet l'identité pratique des setiers de Limoux et de Narbonne, et qu'on adjoigne à leur zone d'influence toute la série des mesures anciennes disparues de Montréal, Fanjeaux, etc., de même contenance, cette aire d'application s'étendra depuis la Piège jusqu'au rivage méditerranéen, en couvrant l'ancienne Châtellenie de Montréal lorsque, avant le XIV^e siècle, elle comprenait le Razès et le Pays-de-Sault.

Cette assimilation des mesures Limouxines et Narbonnaise peut cependant paraître hasardeuse, non que les setiers diffèrent beaucoup, mais parce qu'il existe au moins une divergence importante, celle de la subdivision du muid : 16 setiers par muid à Limoux, comme dans le Carcassès, contre 3 setiers par muid dans le Narbonnais : système binaire d'une part, comme à Carcassonne et à Toulouse, système duodécimal de l'autre, dans la zone littorale.

Ce n'est que dans une période récente que ces mesures Narbonnaises s'étendirent au Minervois : jadis, le setier du Minervois s'employait jusqu'aux limites de l'ancienne viguerie de ce nom.

De même que la migère Narbonnaise semble se rattacher au modius romain, la migère Minervoise équivaut à un cylindre d'un pan romain de diamètre et de hauteur. Ainsi, par des modalités différentes, se retrouveraient dans ces deux zones la même empreinte.

Mais il se présente encore une autre hypothèse : si l'on admet pour le pied ibérique la longueur de 0 m. 282 — qui serait encore à vérifier — contre 0 m. 297 pour le pied romain, et que l'on construise sur ces modules deux mesures de même forme, cubique ou cylindrique par exemple, leur rapport volumétrique se trouvera précisément égal à celui des setiers de Narbonne et du Minervois.

Ce serait alors le Minervois — peut-être aussi une partie du Lauragais, qui représenterait la survivance des

modules Ibères, en régression lente et continue devant les mesures de tradition romaine.

Implantée au centre même de ces zones concurrentes, la Cité de Carcassonne impose l'usage de sa mesure, non seulement dans les limites circulaires de son ancien pagus ou comté, mais aussi suivant une longue bande Nord-Sud qui s'insinue jusqu'aux confins du Roussillon à la limite des anciennes vigueries de Termenès et de Fenouillèdes.

Il ne paraît pas possible actuellement de se faire une idée, ni de l'origine, ni de l'évolution de la mesure à blé Carcassonnaise; même dans le cas où elle n'aurait pas changé de valeur depuis la fondation de la Ville-Basse, nous ne savons pas ce qu'elle était sous les comtes francs, ni avant Charlemagne.

La migère, il est vrai, y équivaut justement au pan cubique carcassonnais, et ce pan ressemble fort à l'empan romain; l'émine de froment, d'autre part, pèse cent livres romaines; peut-être peut-on voir là une adaptation particulière des anciennes unités romaines.

La question s'éclaircirait un peu si nous étions mieux renseignés sur la valeur des poids en usage dans notre région antérieurement à la réforme carolingienne (1).

Ce qui, à Carcassonne, caractérise par-dessus tout les mesures à blé comme les mesures agraires, c'est la subdivision binaire. Si, à Montréal ou ailleurs, dans certaines mesures divisionnaires anciennes, s'observent parfois des facteurs ternaires, il n'en apparaît aucune trace à Carcassonne, qui se rapproche par là de Toulouse.

Comme, d'autre part, les setiers de Carcassonne et de Toulouse sont dans l'exact rapport des cubes des unités linéaires de ces deux villes, il s'établit entre ces deux

(1) On sait que cette réforme a porté la livre de 12 à 16 onces, formant ainsi le poids dit "de marc"; mais nous manquons de données précises sur la valeur de la livre poids de table dans nos régions avant le IX^e siècle.

mesures tout au moins une présomption de communauté d'origine, celle-ci pouvant raisonnablement être datée de l'époque franque, lorsque le Carcassès dépendait, encore de l'Aquitaine ou du Duché de Toulouse.

**

IV. — LES MESURES DES LIQUIDES

L'extrême diversité des mesures à vin et à huile de la région audoise rendrait leur étude inabordable, s'il n'était possible, en les rapprochant, par certaines caractéristiques communes, de les intégrer dans une classification.

Après quelques tentatives infructueuses, soit pour s'en tenir à un groupement géographique, soit pour rechercher des modules communs uniquement dimensionnels, soit pour classer par les modes de subdivision similaires, il a paru plus simple de rapprocher les mesures par leur poids unitaire.

Puisque c'est le poids qui fournit le meilleur schéma, il est à présumer que c'est parce qu'il est à la base même de la définition de la plupart de ces mesures, malgré des exceptions remarquables que nous ne manquerons pas de signaler.

Il est nécessaire d'abord de rappeler quels étaient les poids en usage dans l'Aude.

A côté du *poids-de marc* qui était surtout employé dans les relations officielles avec les représentants du Pouvoir Central, il était fait usage du *poids de table*, dont la valeur semble avoir été uniforme dans tout le département.

Dans les conversions d'un système à l'autre, on admettait pratiquement l'équivalence de 120 livres poids de table à 100 livres poids de marc. En fait, la livre poids de table pesait 407 grammes, la livre poids de marc, 489 grammes.

Cent livres formaient un quintal. Toutefois, suivant les marchandises, le quintal variait aussi, de 96 à 110 livres

et plus. Le quintal de laine, par exemple, était fréquemment de 106 livres : les actes notariés n'omettaient pas cette précision nécessaire dans les contrats de vente. Il en résulte que les séries de poids présentaient de légères différences suivant les corporations.

Le plus souvent, les poids divisionnaires étaient, en partant du quintal de 100 livres, de $1/2$, $1/4$, $1/8$, $1/16$ de quintal, soit : 50 livres, 25, 12 $1/2$, 6 $1/4$. Le poids de 12 livres $1/2$ était parfois dénommé « *petra* » ou pierre, ou perrée, celui de 6 livres $1/4$ était le « *pogesale* » (Annexe Arch. Narb., AA, an 1254). Au-dessous, existaient diverses combinaisons de 1 à 5 livres.

La livre était elle-même divisée, comme la livre poids de marc, en seize onces de 25 grammes environ. Nous n'avons pas à nous occuper ici des subdivisions de l'once, ni des séries de poids divisionnaires qui étaient en usage chez les apothicaires, les orfèvres, et les métallurgistes attachés aux mines régionales auro-argentifères, formant autant de séries distinctes.

Pour passer aisément des données pondérales aux volumes, indiquons qu'en moyenne la livre poids de table de vin équivalait à 0 litre 410, celle d'huile à 0 litre 447.

La plus usuelle des petites mesures à liquides est presque partout la *fiolle* ou *feuillette*, généralement d'une livre, parfois deux livres ou une demi-livre, localement dénommée *uchau* ou *cuchot* dans la bordure occidentale du département. Il arrive que la *fiolle* de vin soit encore subdivisée en deux *pistolets* ou *turquettes*.

L'unité de poids la plus forte est la *charge* (*carga*, *sarcinata*). A une époque où la rareté des routes et leur mauvais état ne permettait guère le charroi, les transports habituels étaient assurés par des bêtes de somme. Le chargement d'un mulet ne dépassait guère une centaine de kilos, celui d'un cheval 120 à 140 kilos, les différences en plus ou en moins provenant de la difficulté des chemins, et aussi du mode de chargement. Il n'est donc pas

surprenant que les charges s'écartent peu des valeurs moyennes de 225 à 350 livres, plus fortes dans le Plat Pays, plus légères dans les régions montagneuses.

Si la charge n'était pas, à proprement parler, une unité de mesure, c'était nécessairement une unité de compte pour le commerce, en raison de l'importance du prix de revient du transport, évidemment multiplié par le nombre entier des charges acheminées; d'autre part, les tarifs de la leude étaient établis aussi par charge, non seulement pour le vin et l'huile, mais pour toutes sortes de marchandises.

Comme l'arrimage d'un bât doit être parfaitement équilibré, la charge admet toujours comme première subdivision sa moitié, dite *semal*. Toutefois, ce mot désigne souvent, par extension, un récipient de dimension variable.

Le *barral*, qui est aussi un récipient de contenance assez variable, est, en principe, la moitié du *semal*, ou le quart de la charge.

La distribution du vin au détail se faisait par *pots* de 4 à 8 livres, le mesurage pouvant s'opérer dans un broc ou *pegal* en cuivre ou en bois, ou encore dans une *pinte* en terre.

Le pot, parfois dénommé *juste* ou *quart*, à l'Ouest du département, demeurait, à la veille de la réforme métrique, l'unité la plus employée. Mais, à une époque plus ancienne, on avait compté fréquemment par *migères* de 4 pots ou de 4 quarts.

La migère, souvent dénommée « mesure », était, pour l'huile, l'unité la plus employée.

Bien que la migère à liquide ne puisse être confondue avec celle des grains, tant en raison de ses variations locales que de sa définition pondérale, toutes deux ne sont pas absolument sans rapports mutuels, grâce auxquels les mesures à liquide peuvent parfois s'apparenter aux mesures antiques.

Même chez les Romains, et malgré la discordance des deux séries de mesures de capacité, le volume de l'amphore était le même pour les grains et les liquides, et c'était toujours un pied cube (26 litres); il en était encore ainsi pour le modius, ou tiers d'amphore (8 l. 67) (1).

Comme pour les grains, c'est encore au modius que correspondent les migères audoises, malgré des écarts locaux parfois importants.

La migère de vin de Limoux, par exemple, de 23 livres, contenait 9 litres, et la migère d'huile du même lieu, pesant 22 livres, représentait à peu près la même capacité, voisine du modius.

Il est donc encore possible, sous la définition pondérale des mesures à liquides, de retrouver des rapports volumétriques. Dans la région Narbonnaise, toute une série de mesures présentent un caractère géométrique plus direct, qui se superpose au système pondéral, et parfois le supplée.

A Narbonne, en effet, la charge de vin était, en 1790, une unité désuète. On n'y comptait plus que : par *muids*, unité d'ailleurs fort ancienne et comprenant le plus souvent quatre charges, par *pagelles* (à raison de 8 à 12 par muid), et par *veltes*.

La *velte*, à l'origine jauge graduée ou verge, devenue mesure de capacité, plus ou moins voisine de la *velte* de Paris (7 litres 45), apparaît dans la métrologie audoise à une époque relativement récente; son usage s'est limité au Narbonnais, et, d'autre part, à une partie du Lauragais. Comme, en volume, la *velte* ne diffère pas beaucoup de la migère, la substitution a pu s'opérer sans peine, mais non sans apporter une certaine perturbation dans certains systèmes locaux, où l'on a tenté d'adapter la charge à un nombre entier de *veltes*.

(1) En Bourgogne, le " marc au vin " était défini par rapport à la mesure à grain, dont il était le sixième.

A. — *Les Mesures de l'Huile*

Au détail, l'huile s'achetait à la livre poids de table, et c'est à cette unité que correspondait la *fiote*, qui parfois ne contenait cependant qu'une demi-livre.

Les régions productrices, seules, connaissaient la migère et la charge. Comme la culture de l'olivier, dans l'Aude, n'a cessé d'évoluer en régression, surtout après les gelées désastreuses du début du XVIII^e siècle, plusieurs régions, où l'on avait jadis compté par migères et même par charges, avaient oublié l'usage de ces mesures en 1790; en sorte que les tableaux de conversion établis par la suite sont fort incomplets sur ce point, et il ne nous a pas été possible de combler toutes leurs lacunes.

Remarquons encore que la migère, aussi dénommée *mesure*, avait parfois été groupée, anciennement, en *boutades* et en *setiers*.

A Rieux-Minervois, la *boutade* comptait 8 mesures (Reconnaisances de 1561); à Ginestas, elle n'en contenait que quatre (1565, note communiquée par M. le docteur CAYLA).

Le *setier* ne correspond pas nécessairement à huit migères, comme pour les grains; sa composition exacte est d'ailleurs rarement connue. Voici une liste de quelques lieux où l'on a employé le setier, avec la date des documents de référence :

Pépieux (1274). — Laure (1310). — Caunes (1416). — Saint-Frichoux (1416). — Carcassonne (1449). — Rieux-Minervois (1498). — Peyriac-Minervois (1510, le setier y était de 4 migères). — Ginestas (1520). — Tournissan XVI^e siècle).

La classification suivante est basée sur le poids en livres de la migère, formant, à la Révolution, six catégories, alors qu'en 1751, dans le seul diocèse de Narbonne, il existait neuf migères et douze charges différentes. (Rapport du subdélégué).

1. — *Migère de 32 livres*. — N'était usitée qu'à Bize, où la charge se composait de 12 migères (384 livres).

2. — *Migère de 26 livres*, en 26 fioles ou feuilletes d'une livre. La charge était de 16 migères (416 livres). En usage à :

Castelnau-d'Aude, Conilhac-du-P.P., Cruscades, Escalles, Fontcouverte, Homs, Lézignan, Montbrun, Tourouzelle, Narbonne, Coursan, Cuxac-d'Aude, Salles-d'Aude, Sallèles-d'Aude, Canet, Villedaigne, Marcorignan, Montredon, Moussan, Néviau Ouveillan, Raissac, Ginestas, Pouzols, Mailhac, Ste-Valière, Paraza, Roubia, Argens, St-Marcel, Mirepeisset, Ventenac-d'Aude, Argeliers, Moux, Roquecourbe, Lapalme, Sigean, Albas, Cascastel, Durban, Embres-et-Castelmaure, Fraïsse-des-Corbières, Quintillan, St-Jean-de-Barrou, Armissan, Bages, Bizanet, Boutenac, Fitou, Gruissan, Leucate, Luc-sur-Orbieu, Ornaisons, l'eyriac-de-Mer, Portel, St-Nazaire, Vinassan.

Au total : 57 communes, plus Jonquières, où s'utilisait aussi la mesure de Lagrasse (ci-après). (1).

L'ensemble de cette zone forme, autour de Narbonne, un groupe géographiquement homogène.

3. — *Migère de 22 livres*. — La charge, désuète en 1790, avait compté, à Limoux, 12 migères (Rapport du Subd., 1757). Cantagrel indique, à Limoux, l'emploi d'une mesure de 16 livres, comme à Carcassonne, ce renseignement n'est pas confirmé par les autres sources.

Ce groupe comprend 63 communes :

Limoux, Alet, Antugnac, Ajac, Alaigne, Bourrière, Bourigeole, La Bezole, Brézilhac, Brugairolles, Belvéze, Campagne, Cassagnes, Conilhac-de-la-Montagne, Couranel, Couiza, Coustaussa, Castelreng, Cailha, Cailhavel, Cambieure, Cépie, La Courtète, La Digne d'Amont, La Digne d'Aval, Donazac, Espérazac, Escueillens, Fa, Festes et St-André, Fenouillet, Ferran, Gaja, Granès, Gramazie, Hounoux, Lasserre, Loupia, Luc-sur-Aude, Malviès, Mazeroles, Montazels, Montgradail, Magrie, Malras, Pauligne, Pieusse, Routier, Rouvenac, Rennes, Roquetaillade, St-Polycarpe, St-Ferriol, St-Jean de Paracol, St-Couat du Razès, St-Sernin, St-Martin-Villereglan, La Serpent, Toureilles, Vendémies, Vèraza, Villarzel-du-Razès, Villar-St-Anselme.

4. — *Migère de 18 livres*. — La charge ne peut être indiquée avec certitude; elle semble avoir compté, suivant les localités, 21 ou 23 migères.

(1) Certaines sources indiquent, pour Montbrun, une migère de 20 livres, pour Lézignan (comptes de la baronnie), une charge de 20 mesures de 24 fioles.

Ce groupe comprend 26 communes, se répartissant suivant deux zones géographiques distinctes :

- a) **Val de Dagne** : Caunettes-en-Val, Arquettes, Fajac, Labastide, Maironnes, Pradelles, Rieux, Serviès, Taurize, Le Villar, Villetritouls.
- b) **Région de Lagrasse** : Camplong, Coustouge, Fabrezan, Ferrals, Fontjoncouse, Jonquières, Lagrasse, Montlaur, Ribaute, St-Laurent, St-Martin-des-Puits, St-Pierre-des-Champs, Talairan, Thézan, Tournissan.

Ce sous-groupe de Lagrasse s'étend beaucoup plus loin que celui des mesures à blé dans les anciennes dépendances de l'Abbaye.

Il n'est pas certain que la migère y ait pesé invariablement 18 livres. En effet, certaines lièves de l'Abbaye paraissent établies sur la base de 24 fioles par mesure; d'autre part, un texte de 1662 cité par MAHUL assigne à la migère un poids de 22 livres. Comme c'est le poids de la migère de Limoux, cela pourrait indiquer que les mesures de Limoux y étaient en usage concurremment avec celles du Monastère, comme cela s'est produit pour les grains.

5. — *Migère de 16 livres*. Charge de 22 migères (352 livres). (cf. Tarif de 1730).

Ce groupe compte 102 communes :

Carcassonne, Alzonne, Albières, Aragon, Auriac, Alairac, Arzens, Aigues-Vives, Barbaira, Badens, Berriac, Bouilhonnac, Bagnoles, Brousses-et-Villaret, Bouisse, Caudebronde, Caux-et-Sauzens, Cavanac, Cazilhac, Carlipa, Castans, Capendu, Comigne, Cuxac-Cab., Conques, Douzens, Fraïsse-Cab., Fontiers-Cab., Fournes, Fontiers-d'Aude, Floure, Gardie, Les Ilhes, Laderu, Lairière, Lanet, Laprade, Limousis, Lavalette, Leuc, Laure, Lashordes, Montjoi, Mouthoumet, Montolieu, Moussoulens, Les Martyrs, Montclar, Mas-des-Cours, Montréal, Miraval-Cab., Le Mas-Cab., Montirat, Malves, Marseillette, Monze, Preixan, Pennautier, Pezens, Palaja, Peyriac-Minervois, Pexiora, Pradelles-Cab., Pomas, La Redorte, Raissac-sur-Lampy, Roullens, Rouffiac, Rieux-Minervois, Roquefère, St-Martin-le-Vieil, St-Denis, St-Hilaire, Ste-Eulalie, Saissac, Salsa, Salsigne, Sallèles-Cab., St-Martin-la-Lande, St-Frichoux, St-Couat, La Tourette, Lastours, Trassanel, Trausse, Trèbes, Verzeille, Villebazy, Villefloure, Villesèque-Lande, Vignevieille, Villanière, Villardonnell, Ventenac-Cab., Villegailhenc, Villalier, Villegly, Villemoustassou, Villepiute, Villeneuve-les-Montréal, Villedubert, Labastide-Esparbeirenque, Rustiques.

Il semble toutefois qu'à Peyriac-Minervois et à Rieux, la migère ait été de 15 livres 3/4, et la charge de 24 migères (378 livres) (comptes du Sr de Rieux, 1685). La

charge était alors de 3 botades de 8 mesures chacune (Reconn. de 1561).

6. — *Migère de 15 livres*. — Il semble qu'on doive distinguer deux sous-groupes :

a) A Cabrespine, Caunes, Citou, Lespinassière, la charge était de 20 migères (1750).

b) A Trausse, Villeneuve-Minervois, et Azille (Comptes du bouteiller de Saint-Just de Narbonne, 1775-1785; Tarif pour le Minervois, 1751), la charge semble avoir compté 24 migères (360 livres). On pourrait donc être fondé à classer Peyriac-Minervois dans cette zone.

Ces sept communes sont les seules de la région Minervoise qui aient conservé trace, au XVIII^e siècle, de leurs mesures locales, les autres ayant adopté, soit les mesures de Carcassonne, soit celles de Narbonne. Une remarque analogue a été faite pour les mesures agraires et pour celles des grains.

*

**

B. — *Les Mesures des Vins*

1^o *Région Occidentale du Département (Haut-Languedoc)*

La classification est basée :

1^o Sur le poids des migères, sans créer toutefois des catégories distinctes pour de faibles écarts;

2^o Sur la composition de la charge ou la subdivision de la migère.

GROUPE 1. — Migère de 23 à 25 livres (volume d'un pan cubique carcassonnais), contenant 4 pots d'environ 6 livres; le pot, ou *carton*, est divisé en 4 feuilletes et 8 pistolets). (Une livre correspond à 0 litre 41).

A ces unités, correspondent les poids usuels de 6 livres à 6 livres 1/2, 12 livres 1/2, 25 livres.

a) Charge de 56 pots ou cartons, ou 14 migères. Usitée avec migères de 25 livres (poids de la charge 350 livres), à :

Carcassonne, Aignes-Vives, Alairac, Alzonne, Aragon, Arzens, Badens, Bagnoles, Barbaira, Berriac, Bouilhonnac, Bram, Brousses, Carlipa, Caudebronde, Caux-et-Sauzens, Cavanac, Cazilhac, Citou, Capendu, Camplong, Caunette-sur-Lauquet, Clermont-sur-Lauquet, Comigne, Conques, Douzens, Floure, Fontiers-Cab., Fontiès-d'Aude, Fournes, Fraisse-Cab., Gardie, Laprade, La Tourette, Lavalette, Lespinassière, Leuc, Limousis, Malves, Marseillette, Molières, Monestiès, Montclar, Montirat, Montréal, Monze, Moussoulens, Niort, Palaja, Pennautier, Pezens, Plaigne, Pomas, Preixan, Missègre, Montolieu; Raissac-sur-Lampy, Rouffiac-d'Aude, Roullens, Rustiques, St-Denis, St-Hilaire, St Martin-le-Vieil, Ste-Eulalie, Saissac, Sallèles-Cab., Trèbes, Ventenac-Cab., Verzeille, Villalier, Villarzel, Villautou, Villegly, Villebazy, Villedubert, Villegailhenc, Villemoustaussou, Villeneuve-les-Montréal, Villesèque-Laude, Villepinte, Villardonnell, Villesisele, Villetritouts.

Malgré l'opinion avancée par Cantagrel, la charge de Carcassonne comptait bien 56 pots et non 54, et cela depuis le XVI^e siècle au moins.

A Capendu, Comigne, Douzens, Barbaira, on comptait aussi par *veltes*, à raison de 18 veltes par charge.

— Une charge analogue, de 56 pots ou 14 migères, mais avec migère de 24 livres (la charge faisant 336 livres), est usitée à :

Cabardès : Cabrespine, Castans, Cuxac-Cab., Labastide-Esparb., Le Mas-Cab., Miraval-Cab., Pradelles-Cab., Roquefère, Trassanel.

Val de Dagne et vallée du Lauquet : Belcastel-et-Buc, Couffoulens, Fajac, Greffeil, Laderu, Labastide-en-Val, Mas-des-Cours, Montlaur, Pradelles-en-Val, Mayronnes, Rieux-en-Val, Serviès, Taurize, Villar-en-Val, Villardabelle, Villefloure.

ainsi qu'à Blomac, Moux, Roquecourbe, Saint-Couat-d'Aude (à Roquecourbe on divisait aussi la charge en 18 veltes).

— Une charge plus légère, de 56 pots, ou 14 migères de 23 livres (320 livres) était en usage dans quelques localités du Minervois et de la Châtellenie de Cabardès :

Caunes, Laure, Puichéric, Saint-Frichoux, Trausse;

Les Ilhes, Lastours, Les Martyrs, Salsigne, Villanière (à Puichéric, on utilisait aussi la division en 18 veltes).

L'ensemble de ces charges de 56 pots réunit, autour de Carcassonne, 122 communes.

b) Charge de 54 pots (324 livres); migère de 24 livres, pot de 6 livres. Usitée à :

Cascastel, Durban, Quintillan.

Géographiquement, on pourrait rapprocher de ces trois communes, celles de Laroque-de-Fa, Albières, Auriac, Bouisse, Bugarach, Fourtou, Mouthoumet, Sougraigne, Villerouge-Termenès, où la charge ne comptait que 50 pots de 6 livres (300 livres); et d'autre part : Davejean, Dernacueillette, Félines, Massac, Soulatgé, où elle était seulement de 42 pots de 6 livres (252 livres).

Ce petit sous-groupe, limité aux Corbières et au Termenès, pourrait être éventuellement complété si l'on parvenait à connaître les anciennes subdivisions de la charge de 300 livres des Corbières Méridionales, que nous avons dû ranger dans un groupe spécial.

c) Charge de 48 pots, ou 12 migères. Usitée, avec migères de 25 livres (charge de 300 livres), à :

Artigues, Belfort, Coudons, Counozouls, Escouloubre, Joucou, La Fajolle, Marsa, Mazuby, Mérial, Roquefort-de-Sault.

avec migères de 24 livres (charge de 288 livres), à :

Aunat, Bessède, Le Bousquet, Belyianes-et-Camurac, Belcaire, Belvis, Le Clat, Cailla, Comus, Camurac, Campagna-de-Sault, Espezel, Fontanès, Calinagues, Nébias, Rodome, Roquefeuil, Sainte-Colombe-sur-Guette (la migère y est subdivisée, non en pots, mais en 12 feuilletes ou 24 pistolets).

avec migères de 23 livres (charge de 276 livres), à :

Brenac, Ginoles, Quillan, Quirbajou, Saint-Julia-de-Bec, Saint-Louis et Parahou. (la charge y est parfois considérée comme formée de 46 pots de 6 livres).

Les 35 communes de ce sous-groupe appartiennent au Pays de Sault et à la région de Quillan.

d) Charge de 46 pots de 5 livres 3/4 (266 livres), parfois considérée comme formée de 48 pots de 5 livres 3/4, ou de 12 migères de 23 livres (276 livres). (On relève de nombreux écarts d'évaluation dans les conversions de ces mesures par rapport à celles de Carcassonne).

Ce sous-groupe est étroitement apparenté avec celui de Quillan; il comprend les 74 communes suivantes du Razès :

Limoux. Ajac, Ailaigue, Alet, Arques, Antugnac, Bouriége, Bourigeole, Brézilhac, Brugairolles, Bellegarde, Belvéze, Caillau, Cailhavel, Cambieure, Cassaignes, Campagne-sur-Aude, Castelreng, Céprie, Conilhac-de-la-Montagne, Couiza, Couranel, Coustaussa, Donazac, Escueillens, Espérasa, Fa, Fenouillet, Ferran, Festes-et-St-André, Gaja-et-Villedieu, Gramazie, Granès, Hounoux, La Bezole, Ladigne-d'Amont, Ladigne-d'Aval, La Serpent, Lasserre, Lauraguel, Loupia, La Courtète, Lignairolles, Lnc-sur-Aude, Malviès, Mazerolles, Montazels, Monthaut, Magrie, Malras, Montgradail, Pauligne, Peyrolles, Pieusse, Rennes-le-Château, Rennes-les-Bains, Roquetaillade, Routier, Rouvenac, St-Ferriol, St-Couat-du-Razès, St-Jean-de-Paracol, St-Just-Béleuard, St-Just-et-le-Bézu, St-Martin-de-Villereglan, St-Polycarpe, Serres, Terroles, Toureilles, Valmigère, Vendémies, Véraza, Villarzel-du-Razès, Villar-St-Anselme.

e) Charge de 44 pots ou 11 migères de 25 livres (275 livres); cette charge de la Terre Privilégiée, parfois indiquée comme formée de deux outres de 138 livres (276 livres), était usitée à :

Chalabre. Caudeval, Courbières, Courtauly, Gueytes, Montjardin, Peyrefite-du-Razès, Pomy, Rivel, St-Benoit, Ste-Colombe-sur-l'Hers, Sonnac, Tréziers, Villefort, Villelongue.

Dans son ensemble, le Groupe I comprend donc 263 communes au moins, donc plus de la moitié du Département, réparties en quatre zones d'influence, qui sont par ordre d'importance : la zone de Carcassonne, celle de Limoux, celle du Pays-de-Sault et de Quillan, celle du Termenès et des Corbières. D'une zone à l'autre, les différences météorologiques pour les mesures vinaires sont peu accusées, de sorte que ce vaste groupe présente une indéniable homogénéité.

Anciennement, on y avait utilisé le *muid*, au moins comme unité de compte; sa dénomination de « modius » dans les textes latins du Moyen-Age, ne doit pas le faire confondre avec le modius romain. Quoique sa valeur exacte en chaque région ne soit pas connue avec certitude, elle était d'environ quatre charges. Un texte de 1247 fait correspondre le muid de vin à huit comportes de vendange.

Le muid de vin est mentionné pour Caunes en 873, pour Carcassonne en 1310, pour Pomas en 1544.

Les comptes de l'Abbaye de Caunes mentionnent encore, en 1376 et en 1385 (CROS-MAYREVIEILLE), « la mesure appelée *cos*, égale à deux cartons, exacte mesure de Caunes ».

GROUPE 2. — Migères de 28 à 29 livres (environ un pan cubique toulousain), pots de 7 livres environ.

a) Charge de 48 pots (338 livres) ou 12 migères, usitée à :

Castelnaudary. Airoux, Cazalrenoux, Gourvieille, Issel, Labécède-Lauragais, Lasbordes, Laurac-le-Grand, La Pomarède, Puginier, Ricaud, Souilhansols, St-Martin-la-Lande, Tréville.

A ce sous-groupe se rattachent encore quelques communes où la charge comptait 48 pots de 7 livres 1/4 soit 350 livres, identique à celle de Carcassonne, mais avec une subdivision toute différente :

Fanjeaux. La Force, La Cassaigne, Gaja-la-Selve, Generville, Orsans, Ribouisse, St-Gaudéric.

A Ricaud, on subdivisait aussi la charge en 18 veltes.

b) Charge de 42 pots de 7 livres (296 livres) :

Baraigne, Cahuzac, Cumiès, Fajac-l'Arleuque, Fendeille, Fonters-du-Razès, La Louvière, Laurabuc, Mayreville, Mézerville, Mas-Stes-Puelles, Mireval, Montauriol, Molleville, Payra, Pécharic, Pechluna, Pexiora, Peyrefite-sur-l'Hers, St-Amans, Ste-Camelle, St-Sernin, Salles-sur-l'Hers, Villeneuve-la-Comptal.

A Mireval, Molleville, Pexiora, on comptait aussi 15 veltes 3/4 par charge.

Sur un compte de 1583, la charge de Pexiora n'est comptée que pour 260 livres.

Enfin, à Saint-Sernin on employait aussi la charge de Limoux.

c) Charge de 40 pots de 7 livres environ (282 livres) :

N'était usitée qu'à Labastide-d'Anjou et à Montferrand, peut-être aussi à Puginier (CANTAGREL).

L'ensemble du Groupe 2 comprend 48 communes groupées autour de Castelnaudary; la charge y était communément dénommée « Chaury ». Sur la carte, les limites des sous-groupes de 48 et de 42 pots se situent assez

curieusement de part et d'autre de la ligne de thalweg empruntée par le Canal du Midi.

GROUPE 3. — Migères de 30 à 32 livres. Pots de 7 1/2 à 8 livres. (La contenance de ces pots rappelle celle du « congé » romain.

a) Charge de 10 migères de 30 livres (300 livres), divisée aussi en 150 feuilletes de 2 livres. En usage à :

Axat, Gincla, Montfort, Puilaurens, Salvezines, Saint-Martin-Lys.

b) Charge de 10 migères de 32 livres, ou 40 pots de 8 livres (320 livres) :

Termes, Lairière, Lanet, Montjoi, Salza, Vignevieille.

c) On a classé ici les charges de 300 livres, sans subdivisions connues, usitées à :

Camps, Cubières, Cucugnan, Duilhac (1), Maisons, Montgaillard, Padern, Paziols, Rouffiac-des-Corbières, Tuchan.

Les 32 communautés ainsi regroupées sont toutes situées aux limites méridionales du département : Fenouillèdes, Termenès, Peyrepertusès. La charge de 300 livres (123 litres), peut être comparée à celle de Barcelone (120 litres).

GROUPE 4. — Subdivisions en justes, quarts et uchaux ou cuchots. Dans la plupart des localités de ce groupe, la charge n'était plus usitée en 1790, et sa valeur ancienne n'est pas toujours connue.

a) Justes de 5 livres, charge de 60 justes (292 livres) : en usage seulement à Saint-Michel-de-Lanès.

b) Justes de 4 livres 1/2, ou 72 onces, quarts de 36 onces, uchaux de 9 onces : en usage à Belpech.

c) Justes de 4 livres, dits aussi « quarts » ou « migères », divisés en 8 uchaux d'une demi-livre.

(1) La reconnaissance générale de 1673 indique qu'à Duilhac la charge était composée de 40 cartons, ce qui justifie son classement ici.

A Villasavary, 64 de ces justes formaient une charge de 256 livres.

A Montmaur, Saint-Paulet, Souilhe, Soupex, Les Cassés à l'usage de ces justes se superposait celui de *velles* de 20 livres, dont 30 formaient une barrique (600 livres).

A Belflou, il n'y avait que 4 cuchots d'une livre par pot de 4 livres; la charge y comptait 62 pots (248 livres) (cf. Tarif du Diocèse de Mirepoix, 1731-1750). Une charge identique semble avoir été utilisée à Marquain. En ces deux localités, la charge était aussi divisée en 15 *veltes*.

d) Pots de 8 livres, divisés en 8 uchaux d'une livre : usage limité à Saint-Papoul, Cenne, Verdun, Villemagne, Villespy.

A Cenne et Villespy, on comptait aussi en *veltes*.

L'ensemble de ce *groupe* 4, composé de 15 localités seulement, est quelque peu hétérogène : c'est qu'il représente des influences diverses, extérieures au département, notamment celles de Toulouse et de Mirepoix. Il est intéressant d'y voir figurer des localités relativement centrales, telles que Villasavary et Villemagne.

Il resterait encore à assigner une place dans l'un des groupes précédents à un certain nombre de communes, pour lesquelles les renseignements métrologiques sont incomplets ou incertains; telles sont : Lafage, Plavilla, St-Julien-de-Briola, Seignalens, où la charge aurait été de 300 livres; et d'autre part des localités comme Puivert, Molandier, où le vin s'achetait, en 1790, au quintal poids de table.

2^o Région Orientale (Bas-Languedoc)

En 1751, on distinguait dans le diocèse de Narbonne quatre sortes de muids et onze sortes de charges, mais nous ne connaissons de la délimitation géographique de ces quinze catégories que ce qui en subsistait à la Révolution. Il ne restait alors en usage que trois sortes de muids; les charges ne s'employaient que dans les Corbières; comme certaines d'entre elles ont déjà été étu-

diées, en raison de leurs affinités, avec la région occidentale, il ne restera à signaler ici que les charges usitées dans les Corbières Orientales, ainsi que dans la région de Lagrasse, qui forme zone de transition avec le groupe Occidental.

La classification ci-après est basée sur la contenance des pots et le nombre de pots par muid ou par charge.

GROUPE 1. — Pots de 3 livres et demie.

a) Muid de 256 pots (900 livres), subdivisé en 8 pagelles de 32 pots; chaque pot en 4 feuilletes.

Il est considéré aussi comme formé de 4 charges de 225 livres, chacune faisant 2 pagelles.

Ou encore comme divisé en 48 veltes de 18 livres $\frac{3}{4}$.

Il est à remarquer qu'au XIII^e siècle (leudaire) la charge de Narbonne était de trois quintaux; il y aurait donc trois de ces anciennes charges par muid, de même qu'il y a dans cette région trois setiers par muid de grain.

Ce muid était en usage à :

Narbonne, Armissan, Bages, Bizanet, Coustouge, Cuxac-d'Aude, Fleury, Gruissan, Jonquières, Leucate, Marcorignan, Montredon, Néviau, Ornaisons, Peyriaé-de-Mer, Portel, Roquefort-des-Corbières, Salles-d'Aude, Sigean, Vinassan.

Le même muid de 900 livres était subdivisé en 9 pagelles de 100 livres à :

Feuilla, Fitou, La Palme, Treilles.

Au total ce groupe Narbonnais compte 24 communes.

b) Muid de 384 pots (1350 livres), aussi divisé en 72 veltes de 18 livres $\frac{3}{4}$. N'était en usage qu'à Moussan.

GROUPE 2. — Pots de 4 livres, charge de 64 pots (256 livres).

Ce petit groupe ne comprend que Fraïssé-des-Corbières, et, probablement, Embres et Castelmaure et Saint-Jean-de-Barrou.

On y reconnaît un mélange des influences de Narbonne et de Lagrasse.

GROUPE 3. — Pots de 5 livres, groupés par charges.

a) Charge de 68 pots (340 livres); pot subdivisé en 4 feuilletes ou 8 pistolets de 10 onces. En usage à :

Fabrezan, Ribaute, Talairan, Tournissan.

b) Charge de 64 pots (320 livres); mêmes subdivisions que ci-dessus, en usage à :

† Lagrasse, Caunettes-en-Val, Ferrals, Fontjoncouse, St-Laurent de la Cabrerisse, St-Martin-des-Puits, St-Pierredes-Champs, Thézan, Villesèque-des-Corbières.

c) Charge de 60 pots (300 livres), parfois comptée pour 360 livres; le pot subdivisé en deux demi-pots, quatre feuilletes ou huit turquettes de 10 onces.

En usage à Albas et Palairac.

GROUPE 4. — Pots de 5 livres, groupés par muids.

Muid de 288 pots (1440 livres); formé de 4 charges de 360 livres (72 pots), chaque charge de 2 pagelles.

Localement, le même muid était parfois subdivisé en 9 ou 12 pagelles.

Le pot contient 4 feuilletes, celle-ci 2 turquettes.

En 1790, on considérait ce muid comme contenant 80 veltes de 18 livres.

Il était en usage à :

Lézignan, Argeliers, Argens, Bize, Canet, Castelnaud-d'Aude, Conilhac-du-P.P., Coursan, Azille, Boutenac, Escalles, Fontcouverte, Ginestas, Homps, Luc-sur-Orbieu, Mailhac, Montbrun, Mirepeisset, Montsérét, Ouveillan, Paraza, Pépieux, Pouzols, Raissac-d'Aude, Rieux-Minervois, Roubia, La Redorte, Peyriac-Minervois, St-André-de-Roquelongue, St-Marcel, St-Nazaire, Ste-Valière, Sallèles-d'Aude (1), Tourouzelle, Ventenac-d'Aude.

*

**

La région de Narbonne était loin de posséder, jadis, l'importance viticole qu'elle a acquise de nos jours; les statistiques de l'Intendance de Languedoc, au XVII^e siècle, situent le diocèse de Narbonne bien après ceux de Carcassonne et de Limoux, à ce point de vue. Le com-

(1) Toutefois un formulaire de 1693 (dossier de l'Œuvre de Sallèles) indique pour cette localité une charge de 432 livres, faisant 1728 livres pour 4 charges.

merce des vins n'en était pas moins très actif, dès le Moyen-Age, grâce aux relations du port de Narbonne avec Marseille : un leudaire de Narbonne du XIII^e siècle (Thal. p. 197), mentionne un droit de un denier par *milhayrola* de Marseille, mesure vinaire Provençale de 60 pots.

Plus tard, le canal de Languedoc développa les relations avec le port de Bordeaux, et de là avec l'Angleterre. Nous avons peine à imaginer quelle importance offrait ce nouveau moyen de communication, à une époque où les transports terrestres étaient extrêmement onéreux.

Si l'usage de la velte a été répandu dans la région Narbonnaise par le truchement du commerce Bordelais, c'est surtout dans les localités les plus voisines du Canal que cette diffusion a dû commencer. C'est bien ce que montre la répartition géographique de ces subdivisions en veltes, qui se superposent aux mesures locales les plus variées, aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est du département, tout le long du trajet du Canal de Riquet : du Bassin de Naurouze à Villespy, par Montmaur, Belflou, Molleville, Souilhe, Ricaud, Pexiora; puis, après la traversée de Carcassonne, depuis Capendu jusqu'à Ouveillan, par Comigne, Douzens, Roquecourbe, Castelnaud, La Redorte, Azille, Homps, Tourouzelle, Argens, Roubia, Paraza, Cagnet, Ventenac, etc.

C'est en faisant abstraction de ces emprunts extérieurs que les anciennes mesures vinaires de l'Est Audois ont pu être ramenées à trois groupes principaux, dont les centres sont Narbonne, Lézignan et Lagrasse.

**

Dans l'ensemble du département, et si on laisse de côté les régions frontalières directement exposées aux influences des centres limitrophes, la répartition des mesures vinaires apparaît beaucoup plus simple que ne le laisserait prévoir l'extrême diversité des subdivisions ou des dénominations locales.

Un seul groupe couvre plus de la moitié du département, et comprend à la fois les centres de Carcassonne, Limoux, Quillan et Chalabre, annexant le Pays-de-Sault, une partie du Termenès, le Cabardès et une partie du Minervois. Les différences de détail, surtout dans la valeur de la charge, sont attribuables aux commodités locales, et n'altèrent pas les caractères essentiels du système de mesure adopté.

On notera cependant une intéressante préférence pour la numération duodécimale dans une partie du Pays-de-Sault : charge de 12 migères de 24 livres, migère divisée en 12 feuilletes et 24 pistolets.

Castelnaudary, avec une cinquantaine de communes, forme un second groupe bien caractérisé, sans toutefois se séparer nettement de Fanjeaux ou de ses dépendances.

Dans la temporalité de l'Abbaye de Lagrasse, quelques divergences observées paraissent provenir de variations successives dans la définition de la charge de l'Abbaye; l'influence de cette mesure s'étend aux Corbières voisines, soumises en même temps aux actions concurrentes de Narbonne, de Limoux et du proche Roussillon.

Beaucoup plus que pour les autres mesures, l'extension des mesures vinaires locales est déterminée par la situation géographique : se propageant facilement le long des vallées, elles ne franchissent pas les barrières montagneuses; aussi les reliefs tourmentés des Corbières produisent-ils de curieux compartimentements.

Sauf sur la grande artère du Canal, les étapes ne sont pas longues pour le transport du vin, et la mesure locale ne s'étend pas au-delà, sauf si le chef-lieu voisin, par l'usage d'une mesure analogue, sert de relai pour propager cette influence de proche en proche. Ainsi l'usage de la mesure Carcassonnaise se retrouvera-t-il jusque dans la haute vallée de l'Aude, grâce aux mesures-relais de Limoux et Quillan, mais non sans quelques retouches.

Ainsi s'explique la faible étendue du rayonnement de Narbonne : arrêté, soit par la mer, soit par la Haute-Corbière, il se heurte vers le Minervois à la solide cohésion du groupe Ginestas-Lézignan, laissant tout le Minervois occidental livré à l'influence directe de Carcassonne.

**

CONCLUSIONS

Parmi les éléments variés de la métrologie audoise, les unités de longueur offrent un intérêt tout particulier, en raison de leurs relations originelles avec certaines dimensions du corps humain : le pied et l'empan.

La préférence marquée des habitants de cette région pour l'emploi de l'empan plutôt que du pied est une première caractéristique qui les différencie des peuples Grecs et Orientaux et de la Rome antique. Mais on sait que ces deux dimensions sont liées par un rapport naturel de quatre empan pour trois pieds.

L'autre caractéristique essentielle est la tendance à l'emploi du système binaire, qui, moins souple que le système mixte, à la fois binaire, ternaire et même décimal, des Romains ou des Grecs, s'accommode mieux de l'usage d'une unité plus petite et justifie la préférence de l'empan au pied.

Ainsi la canne est-elle définie par huit pans plutôt que par six pieds; les agrimenseurs du Moyen-Age adapteront ces éléments pour construire leur perche d'arpentage, tantôt de 16 ou 32 pans dans les environs de Carcassonne, tantôt de 16 ou 18 pans dans le Minervois ou les Corbières Orientales, tantôt de 14 pans dans le Lauragais, en retrouvant là l'ancienne « decempeda » de 10 pieds des agrimenseurs romains.

Une autre constatation importante est l'existence dans l'Aude, de quatre sortes de pans : le Carcassonnais, le Toulousain, le Narbonnais et le Montpelliérain; les deux

premiers ne diffèrent que d'un millimètre, et les deux derniers de deux millimètres et demi; mais les deux catégories, Carcassonne-Toulouse d'une part, Narbonne-Montpellier de l'autre, sont séparées par un écart de vingt-cinq millimètres.

Un écart aussi accusé explique la netteté de la limite territoriale de ces deux catégories, coïncidant à peu près avec la frontière administrative des anciens diocèses de Narbonne et de Carcassonne.

Il est plus délicat de délimiter les champs d'application respectifs des cannes ou des pans de Carcassonne et de Toulouse; les enquêtes officielles sur les mesures locales, qui se sont succédées au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, n'ont nullement éclairci cette question, et les nombreuses contradictions qu'on y relève donnent à penser que les modules linéaires dénommés « canne de Toulouse », « canne de Carcassonne » et « canne de Limoux » ou encore « ancienne mesure du pays de Razès », n'en font en réalité qu'une seule artificiellement diversifiée par des écarts minimes d'étalonnage.

Cet empan unique, de valeur égale à celle de l'empan romain, (égal lui-même à celui de l'Attique), est très probablement un souvenir de l'occupation romaine (1).

Peut-on de la même façon, ramener à une origine commune les cannes de Montpellier et de Narbonne? Ici le cas paraît différent. Tout d'abord, l'écart entre ces deux unités n'est plus négligeable, et dépasse un pour cent; et surtout l'accord est parfait entre les différentes sources sur les territoires respectifs où l'on se servait de ces me-

(1) Toutefois, si l'on accorde créance à certaines indications (P.V. de 1734), le pan aurait eu une valeur légèrement plus faible à Quillan et dans une partie du diocèse d'Alet. Sa dimension aurait été de 8 pouces pied-de roi, soit 216 m/m, correspondant à un pied de 286 m/m, très voisin du pied ibérique (282 m/m). Si ces données étaient contrôlées, on pourrait voir là un vestige, soit peut-être des anciens peuplements ibères, soit des immigrations espagnoles lors de l'occupation sarrazine de la péninsule.

sûres de longueur : celui de la canne narbonnaise formant à l'intérieur de l'autre une enclave bien définie.

L'usage de la canne de Montpellier s'étend à l'Ouest jusqu'aux limites administratives du Bas-Languedoc; mais dans ce vaste territoire, son emploi n'est vraiment général que pour l'évaluation des surfaces, c'est-à-dire pour des besoins essentiellement fiscaux. On y reconnaît l'action centralisatrice de Montpellier, de sa Cour des Aides, puis de son Intendance, qui, n'eût été l'opposition du Parlement de Toulouse, aurait aligné sur les mesures de Montpellier toutes celles du Languedoc.

L'étude des unités agraires a fait apparaître avec certitude le caractère nettement carcassonnais de maintes sèterées des Corbières; dans cette partie du diocèse de Narbonne, c'est donc la canne carcassonnaise qui a été remplacée par la canne montpelliéraine.

Dans ces conditions, comment s'expliquer qu'à Narbonne et dans une quarantaine de communes voisines, on soit resté fidèle jusqu'à la Révolution à la canne Narbonnaise — tout en y renonçant pour l'évaluation fiscale de surfaces — et cela malgré le peu de différence qu'elle offre avec l'unité officielle de Montpellier?

Il y a là un fait qui dépasse l'attachement purement formel à la tradition: à Limoux, par exemple, ville fière de ses privilèges et de ses immunités, la canne, malgré l'étalon déposé à la Maison de Ville, était indifféremment dénommé « mesure de Toulouse » ou « mesure de Limoux ». A Narbonne, il y avait ici quelque chose de plus, le sentiment profond que c'était là un vestige infiniment précieux de ses premières origines et de son antique splendeur.

Nous avons déjà montré, au cours de cette étude, comment l'émine narbonnaise pour les grains, issue, selon la tradition locale, de l'amphore latine, d'un pied cube, représentait bien, en effet, ce volume du pied cubique, mais à la condition de prendre pour module, non pas le pied

romain (297 mm.), mais bien le pied éginétique ou phénicien, de 328 mm.

Or la canne de Narbonne est précisément égale à six pieds phéniciens, à *moins d'un millimètre près*, et il est difficile de ne voir là qu'une simple coïncidence.

Jusqu'où s'est étendu dans le passé l'usage de cet étalon linéaire, il n'est pas possible de l'établir avec certitude, mais on sait cependant que le domaine de la canne narbonnaise n'a pas sensiblement varié du XVI^e siècle à 1790, tandis qu'à d'autres points de vue la carte métrologique se modifiait sous de multiples influences.

Si l'on peut attribuer à la zone d'utilisation de la canne de Narbonne une certaine fixité, il est peut-être permis de considérer son tracé comme jalonnant à partir de la côte les antiques itinéraires commerciaux des premiers colonisateurs : jalons qui, par la vallée de l'Aude remontent jusqu'à Puichéric et Trèbes, aux portes de Carcassonne, par la vallée de la Cesse jusqu'à Bize, par l'Orbieu jusqu'à Ferrals; suivent la côte de Narbonne à Leucate, et de là remontent en éventail les vallées sinueuses des Corbières jusqu'à Embres, Jonquières et Fontjoncouse.

Ces tracés qui divergent à partir de Leucate inclineraient à penser que le rôle des petits ports naturels de cette côte dans la pénétration du commerce et de la colonisation antiques a peut-être été méconnu.

Les mesures agraires apportent un autre élément d'information : dans leur diversité, elles sont surtout intéressantes par les tendances psychologiques qu'elles révèlent dans l'emploi de la numération. Autour de Carcassonne et de Limoux, et dans une vaste région qui couvre la plus grande partie des Corbières et une partie du Minervois, c'est l'usage exclusif du système binaire: multiples de 2, 4, 8, 16, 32. Dans le Narbonnais, la préférence va au système duodécimal, avec les combinaisons variées que permettent les multiples communs à 2, 3, 12 ou 24; il en est de même dans le Minervois, mais avec une adapta-

tion particulière au carré de côté 7, le plus « parfait » au sentiment des esprits médiévaux, qui lui attribuaient des vertus particulières (« forma demensi », cf. AGRICOLA, *De re metallica*).

Il est à remarquer que ces séterées Narbonnaises et Minervoises sont des adaptations directes des mesures agraires latines : jugère, arpent, clima.

A l'Ouest, l'influence Toulousaine, en tant qu'on puisse l'imputer à l'usage de la perche de 14 pans dans l'arpentage, apparaît d'abord considérable; mais il convient de faire la part du rôle de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Toulouse, qui imposait ses directives aux Maîtrises particulières de Castelnaudary et de Quillan (1); or, dans les régions montagneuses et boisées où exerçaient ces officiers royaux, la population était fort pauvre et illettrée, à tel point que lors des enquêtes officielles sur les compoix et les mesures, nul ne pouvait fournir un renseignement, l'allivrement se réduisant même à des encoches sur un bâton (*Table du diocèse d'Alet*, 1773).

Cette restriction faite, il n'en reste pas moins que si les mesures linéaires n'ont pas de frontière bien définie entre Carcassonne et Toulouse, il n'en est pas de même des mesures agraires, dont la limite est nette et coïncide exactement avec les anciennes frontières du Pagus Tolosanus, soit avec le Pagus Carcassensis, soit avec le Pagus Rendszeris (Razès).

On sait que les limites occidentales du Pagus Carcassensis carolingien ne se sont pas modifiées dans la suite, et ont formé la limite du diocèse administratif de Carcassonne, de sorte que l'unité de ce « pagus » n'a pas subi d'atteinte. Au contraire, à l'intérieur du pagus Tolosanus,

(1) On pourrait ajouter « de St-Pons », mais ici la perche forestière se confond avec la « corde » de 22 pieds-de-roi en usage dans tout le Bas-Languedoc, la seule différence pratique étant que la rigidité de la perche ou « compas » permettait à un seul homme d'opérer, même en terrain accidenté (cf. Réformation de la Maîtrise des E. et F. de St-Pons, 1666).

le développement de Castelnaudary et la création du diocèse de Saint-Papoul ont apporté un élément de différentiation qui, pour les mesures agraires, s'est traduit par l'emploi d'une séterée de 361 perches — rappelant assez curieusement le « journal » de Bourgogne, mesurant, suivant l'ordonnance du duc Philippe le Bon, 361 perches mais celles-ci subdivisées en 19 pieds — avec l'intéressante particularité que ce carré de 19 peut se confondre sans erreur appréciable avec 360, nombre abondamment pourvu de diviseurs.

Une égale ingéniosité arithmétique se retrouve d'ailleurs dans le Minervois, où 625, carré de 25, définit une séterée qu'on évalue, pour les calculs, à 624 seulement pour avoir un multiple commode de 12 ou de 24.

On pourrait signaler encore bien d'autres analogies dans le maniement des chiffres entre ces deux régions extrêmes du département plus ou moins soumises aux influences extérieures, mais c'est précisément par l'absence totale de toute combinaison de ce genre que se caractérise la zone centrale, celle qui dépend de Carcassonne. Là, c'est l'application exclusive et rigide du système binaire, pour la mesure des champs comme pour celle des grains: la séterée a pour côté 16 perches de 16 pans, elle se subdivise en 16 pugnères, ou se groupe en moïades de 16 séterées. Les altérations extérieures sont limitées à quelques régions boisées, vers Quillan ou Saissac, et il n'est même pas possible d'attribuer cette homogénéité à la seule influence administrative des diocèses, par exemple, puisque la zone d'application, couvrant les diocèses de Carcassonne et de Limoux, déborde sur celui de Mirepoix et la Terre Privilegiée, et surtout à l'Est s'étend jusqu'à Thézan et Leucate, pénétrant profondément dans le diocèse de Narbonne.

Verra-t-on là une marque de la puissance féodale des comtes francs, mais alors on s'expliquerait mal que Razès et Carcassès aient usé d'une même mesure d'ensemencement et de setiers à grains différents; ne serait-ce pas

plutôt un reflet de la psychologie élémentaire de l'ancienne population autochtone, qui n'a accepté les influences du dehors qu'en les adaptant à sa numération binaire.

Si l'on recherche des survivances féodales, on les trouvera plutôt à Laurac-le-Grand, à Lagrasse, à Pépieux, rares localités qui aient conservé dans la suite des temps leur mesure d'ensemencement particulière.

Les mesures de capacité pour les grains présentent un caractère bien différent : plus résistantes que les précédentes aux influences administratives de Toulouse et de Montpellier, leur lente évolution historique passe d'abord par une période de diversification féodale, plus nominale que réelle, et qui distinguera d'infinies variétés d'un setier identique; puis, après quelque stagnation, par une période de regroupement autour des principaux centres commerciaux.

Parce qu'elles se rattachent plus ou moins aux modules linéaires, ces mesures confirment, ou précisent, les renseignements déjà fournis par l'étude de ces modules: ainsi l'émine de Narbonne, pour son équivalence au pied cube de module phénicien. La migère, qu'elle soit de Narbonne, de Montréal ou de Limoux, rappelle de si près le volume de la mesure romaine dite « modius », qu'il est difficile de n'y pas voir un souvenir de cette colonisation, précisé à Narbonne par l'emploi de subdivisions ternaires, du muid au setier, de la pugnère à la cosse et à l'écuelle, moins net ailleurs, quoiqu'à Montréal cette tendance se soit encore décelée au XII^e siècle par l'usage du setzenier (1/18) et de l'escandille (1/36).

Mais nous avons vu que cette région du Carcassès et du Razès ne s'adaptait qu'aux divisions paires. La migère dérivée du modius y coexiste donc avec le muid de seize setiers, mais la constatation la plus intéressante est l'ampleur de la surface d'emploi de ce setier de 76 litres, dans toute l'étendue de l'ancienne châellenie de Montréal du

XIII^e siècle, comprenant Razès et Pays-de-Sault, et aussi dans une partie des Corbières.

Le setier du Minervoïs, d'autre part, avant de rétrograder devant la concurrence Narbonnaise et Carcassonnaise, s'employait dans cette région dite « Minervoise », non pas telle que nous la comprenons aujourd'hui, ou que la délimitait la viguerie du XIII^e siècle, mais au moins dans les limites plus restreintes de l'ancien *Suburbium Minerbense* carolingien. Quelques affinités avec les modules romains ou, peut-être, ibères, ne permettent pas d'éclaircir nettement son origine. On remarque encore qu'il ne diffère pas de certaines mesures censuelles de la région lauragaise et ce n'est pas là le premier rapprochement que nous indiquons entre ces deux parties éloignées du département.

C'est qu'entre elles deux, au contraire, s'étend un territoire vaste et homogène, occupé sans concurrence par la mesure à blé de Carcassonne; distincte de toutes les autres, sans aucune affinité directe avec les mesures antiques, elle est sans doute de création féodale, sans que l'on puisse préciser si elle naquit avec la Ville-Basse ou si elle remonte aux comtes francs; ou plus loin encore (1).

Il est vrai que la migère de Carcassonne ayant le volume exact d'un pan cubique, pan conforme à la métrique romaine, on pourrait y voir un souvenir des modules romains, avec adaptation à l'usage local du pan de préférence au pied. La migère de Toulouse offrant le même caractère, en remplaçant simplement le pan de Carcassonne par celui de Toulouse très légèrement plus grand, les mesures à blé de Carcassonne et de Toulouse seraient donc d'identique origine, et voilà qui nous ramène encore à l'époque où le Carcassès dépendait de l'Aquitaine.

(1) Les coutumes du comté de Carcassonne (1192) nous apprennent seulement que la mesure unitaire était alors l'émine, et pour les poids : quintal, livre, marc et once. Rien n'indique que ces mesures aient été exactement conservées lors de la création de la Ville-Basse.

Il n'a pas été fait appel, dans ce qui précède, aux considérations linguistiques : c'est que les désignations usuelles des diverses mesures ne comportent guère d'élément original. Une mention doit toutefois être accordée à la « cosse », petite mesure à grain, plus rarement petite mesure à vin de deux cartons dans le Narbonnais et le Minervois. Le mot serait d'origine arabe de l'hébreu *Kos* signifiant coupe (cf. Littré, *supp.*) et peut-être avons-nous là un vestige de l'occupation sarrazine au voisinage de nos côtes. La même dénomination se retrouve d'ailleurs, avec des acceptions variées, jusqu'en Vaucluse.

D'où vient qu'après une particularisation, au moins nominale, poussée à l'extrême, d'un substratum d'abord presque uniforme, les mesures à blé se soient progressivement regroupées, en se cristallisant en quelque sorte autour d'un petit nombre de centres ?

Les causes de cette évolution, qui se poursuit à partir du XVI^e siècle pour se précipiter au XVIII^e, sont multiples ; c'est d'abord la disparition de nombreux droits féodaux, par extinction ou par rachat ; ensuite, les besoins toujours plus pressants de l'armée — guerre du Roussillon, en 1542, guerres civiles de 1565 à 1595 — le grain à fournir de toute urgence était départi par diocèse, et évalué à la mesure du chef-lieu, à laquelle il fallait aussi réduire les comptes pour obtenir le remboursement. Ainsi se préparait l'unification des mesures à grain à l'intérieur de chaque diocèse, tandis que la fréquentation de plus en plus assidue de l'Assemblée de l'Assiette amenait régulièrement au chef-lieu les délégués des communautés les plus lointaines.

En même temps, et dans l'intervalle des guerres, le commerce du blé se développait considérablement, non seulement avec le reste de la Province, mais encore avec la France et l'étranger ; le commerce Narbonnais prenait une importance prépondérante dans ces échanges, grâce à la richesse des terres à blé de l'arrière-pays ; enfin, le

canal du Midi venait apporter à ce trafic un nouvel élément de prospérité.

C'est ainsi que la mesure à blé de Narbonne a gagné peu à peu le Minervois, en dépit des tendances particularistes tenaces de cette région, tandis que son extension vers les Corbières se heurtait aux influences concurrentes des mesures de Limoux et de Carcassonne ; il est remarquable que, dans cette lutte, ce soit le setier de Limoux qui ait gagné le plus loin à l'Est, jusqu'à Durban et Tournissan, cependant que la mesure de Lagrasse, enserrée entre ces trois puissantes rivales, ne se maintenait péniblement que dans sept communes.

Vers le Sud, le setier de Limoux gagnait jusqu'au Pays-de-Sault, et au Nord-Ouest jusqu'à Fanjeaux et Ribouisse, en respectant cependant la Terre Privilégiée, fidèle à la mesure de Chalabre.

Il est vrai que dans presque tous ces territoires, le setier de Limoux succédait à des setiers locaux pratiquement identiques, aussi bien ceux de Lagrasse que ceux de Fanjeaux ou de Laurac.

Mais le setier de Carcassonne, de contenance bien plus grande, s'étendait aussi, sans trouver les mêmes facilités d'adaptation, à Pexiora, à Villesisclé, et même en tout dernier lieu, à Montréal, tandis que, vers le Sud-Est, il débordait des limites du diocèse jusqu'au Fenouillèdes, en passant par la Val de Daigne et le Termenès, tout en gagnant légèrement au Nord-Ouest au détriment du setier Minervois.

Entre ce puissant domaine et celui du setier Toulousain, s'installait, sur une surface restreinte, mais nettement tracée, le setier de Castelnaudary, probablement issu du mouvement communal, avec ses dimensions bien particulières, proportionnées à la sèterée lauragaise comme le setier de Toulouse l'est à l'arpent toulousain ; mais si la plupart des mesures de Castelnaudary sont restées confinées à un étroit territoire, sa mesure à blé s'est au contraire répandue au

loin, grâce au développement commercial de cette cité : elle a dépassé les limites du diocèse de Saint-Papoul jusqu'à la partie Lauragaise du diocèse de Mirepoix, et même à Molandier, communauté du diocèse de Toulouse.

L'influence du setier Toulousain dans l'Aude se trouvait ainsi ramenée à la Piège, tout en conservant quelques positions vers Saissac et Saint-Denis et dans le Quillanais.

**

C'est dans la répartition des mesures à liquides que persiste le plus longtemps le particularisme féodal, altéré seulement dans les toutes dernières années qui précédèrent la Révolution. Il est certain que si la conversion au système métrique avait eu lieu cinquante ans plus tôt, nous posséderions de ces mesures un tableau bien plus exact et complet, qui nous livrerait en tous lieux la signification précise des dénominations si variées : chopines, feuilletes, pistolets, rusquets, turquets, fioles, boutades, etc, dont il est malheureusement difficile de dresser la carte de répartition.

Quoique fragmentaire, leur étude permet cependant de vérifier et sur certains points de compléter les renseignements fournis par les autres mesures.

Au point de vue de leur origine, c'est dans la zone de Limoux que se constate la meilleure identité des migères à liquides avec le modius romain, que ce soit pour l'huile ou pour le vin. Hors de cette zone, d'une soixantaine de communes, s'observent, soit pour l'huile, soit pour le vin, des écarts plus ou moins importants, qui n'attestent pas nécessairement une origine distincte; il faut considérer, d'une part les difficultés d'exécution de récipients à liquides de volume déterminé, d'autre part les rapports étroits des mesures capacitaires à liquides avec le système pondéral en usage.

L'adoption du quintal, à une date inconnue, dans une région profondément attachée au système binaire, avait

n'y a pas là quelque souvenir d'une époque où, sur le modèle de la livre romaine, la livre locale ne comptait encore que 12 onces au lieu de 16.

En passant, on s'étonnera que, dans ces mesures de volume, il se rencontre si peu de facteurs qui soient des cubes parfaits, tels que 27, 125, 216, etc., cubes de 3, 5, 6. En Hollande, par exemple, le « last » était composé de 27 « muids ». Dans l'Aude, les seuls facteurs cubiques usuels sont 8 et 64, cubes de 2 et de 4.

De toutes les mesures étudiées, ce sont celles du vin qui ont le mieux conservé leurs particularités locales, peut-être parce que les communautés étaient assez souvent propriétaires de ce droit de mesurage, lors même que le roi se réservait celui du blé. Aussi leur répartition géographique mérite-t-elle d'être revue dans le détail.

Dans la même zone centrale comprenant à la fois Carcassonne, Limoux et leurs dépendances, on distingue facilement, malgré un cadre homogène, des différences accessoires qui délimitent certains domaines : c'est d'abord, particularisée aussi par sa mesure à huile, l'ancienne Vallis Aquitania, plus tard Val de Daigne, qui, après avoir appartenu tour à tour aux comtes du Razès et de Carcassès, puis formé un bailliage dans la viguerie de Termenès, fut enfin rattachée au diocèse de Carcassonne.

Ensuite, la Châtellenie de Cabaret, réplique en réduction de la Terre Privilégiée, qui ne se distingue du reste du Cabardès que par ses immunités, possède sa propre charge de vin, d'ailleurs identique à celle de la temporalité de l'Abbaye de Caunes.

Quant à la véritable Terre Privilégiée, déjà délimitée par les autres mesures, elle se différencie peu, pour le vin, de la région Quillanaise; tandis que le Pays-de-Sault, où luttent aussi les influences de Carcassonne et du Razès, occupe ici une place à part, et pousse l'emploi du système duodécimal à ses extrêmes limites (charge de 12 migères,

entraîné d'étranges conséquences dans le choix des poids divisionnaires : les poids usuels s'établissant suivant la progression binaire 1, 2, 4, 8, 16, 32 livres (sans compter quelques intermédiaires), et dans la progression inverse : 100 et 50 livres, juxtaposant ainsi deux échelles peu compatibles.

A Narbonne, c'est la progression descendante qui est poussée le plus loin : après 100 et 50, c'est 25, 12 1/2 et 6 1/4.

Cà et là, suivant les lieux et les corps de métier, de légères différences marqueront dans les poids divisionnaires l'adoption d'un quintal évoluant entre 96 et 112 livres.

Ces rapports pondéraux expliquent le choix préférentiel de mesures capacitaires de 25, 16 et 8 livres, avec variantes d'une livre ou fraction de livre en plus ou en moins ; ainsi que des combinaisons simples de deux poids divisionnaires, par exemple la « pierre » de 12 1/2 et le « pogesale » de 6 1/4, équilibrant la mesure de 18 livres 3/4.

La nécessité de concilier, plus ou moins ingénieusement, la mesure unitaire, soit avec le quintal, soit avec la charge, qui ne pouvait varier entre de trop larges limites, tout en tenant compte des difficultés de fabrication des récipients ou de leur encombrement, ne permettait pas toujours d'adopter un nombre de divisions conforme aux préférences traditionnelles. Il ne faudrait donc pas attacher une importance exagérée aux catégories métrologiques basées, par exemple, sur le nombre de pots par charge.

Le système binaire, sauf à Lagrasse et à Villasavary — avec 64 pots ou justes — y est rarement conservé à l'état pur ; souvent, l'adaptation s'est faite suivant des facteurs duodécimaux, à Narbonne, Castelnaudary, Quillan (facteur 48), à Moussan, Belpech (facteur 72) ; et devant les multiples assez fréquents de 12 onces, on se demande s'il

chaque migère de 24 livres, comptant 12 feuilletes et 24 pistolets).

Aux limites Nord-Ouest du Bas-Razès, Fanjeaux et quelques dépendances conservent leur propre mesure, apparentée à la fois à celles de Castelnaudary et de Carcassonne.

Castelnaudary voit son domaine divisé en trois parties inégales dont les deux principales se situent de part et d'autre de la vallée aujourd'hui parcourue par le Canal et la voie ferrée de Bordeaux à Sète. Il est vrai que les limites administratives entre les diocèses de Saint-Papoul et de Mirepoix ne s'écartent pas considérablement de ce tracé.

Laissant de côté les localités éparses où se trahissent les influences de Mirepoix et de Toulouse, revenons aux frontières méridionales du département, où le Fenouillèdes, le Termenès, le Peyrepertusès, adoptent d'Axat à Tuchan, et sans grandes variations, une charge rappelant de très près celle de Barcelone ; cette influence catalane s'est étendue assez loin vers le Nord, jusqu'à Termes, Lairrière et Vignevielle, jusqu'à la barrière montagnaise qui borne au Sud la Val de Daigne.

L'Abbaye de Lagrasse a réussi à maintenir, dans sa temporalité, l'usage de ses mesures pour l'huile et le vin ; quelques différences apparentes d'un village à l'autre proviennent en réalité de modifications successives dans la charge de l'Abbaye, qui comptait 68 pots en 1662 et 64 pots en 1790.

Autour de Narbonne, une même mesure d'huile s'employait depuis Embres jusqu'à Argeliers, sur un vaste territoire, qui se morcelle pour les mesures vinaïres : celles de Narbonne même ne couvrent qu'une surface réduite à la zone côtière des Corbières et à la banlieue méridionale de la ville. Le groupement le plus important de cette région échappe à l'influence de Narbonne, et s'étend sur le Minervois et le Plat-Pays, limité par Fontcouverte,

Rieux-Minervois, Pépieux, Bize, Ouveillan, Saint-Nazaire, Raissac et Lézignan.

Le dessin de toutes ces zones, il est frappant de le constater, est beaucoup moins déterminé par l'histoire féodale de chaque région ou par la fluctuation des limites administratives, que par la configuration géographique : l'usage d'une même mesure vinaire se propage facilement le long d'une vallée, s'arrête net devant les moindres chaînons montagneux ou les cours d'eau transversaux.

C'est ainsi que la charge de 300 livres, au faciès catalan, pénètre dans notre département et s'y propage par les vallées de l'Aude et du Rebenty, de la Guette, de la Boulzane, du Verdoube et du Torgan, ainsi que par les voies de pénétration des Corbières du Sud au Nord, dont le rôle dans la colonisation romaine a été si heureusement mis en lumière par M. le docteur Courrent dans ses études archéologiques sur cette région.

La vallée transversale qui, en longeant d'abord la Salz, conduit de Couiza à Mouthoumet, a joué un rôle de liaison commerciale que décèle l'extension de la mesure vinaire de Limoux, par Couiza, jusqu'à Arques, celle de la mesure à blé jusqu'à Terroles et Lairière, celle de la pile de bois jusqu'à Valmigère.

C'est même là un des rares cas où ces piles de bois locales offrent quelque intérêt par leur répartition géographique.

Cet exemple, de plus, souligne l'importance historique de la position-clé de Couiza, au confluent de cette vallée transverse avec la grande voie de la vallée de l'Aude.

Un autre exemple, qui montre bien l'interdépendance des mesures vinaires et des voies de transport, c'est le Canal du Midi. Sur tout son trajet, dans le département, depuis le bassin de Naurouze jusqu'à Argeliers, et sauf dans la traversée de Carcassonne et de sa banlieue, cette nouvelle voie a importé l'usage de la velte, sur un modèle

à peu près uniforme, et quelque variées qu'aient été les mesures locales traditionnelles.

Lorsque la Révolution survint, l'unification était en train de se réaliser, de proche en proche, sur l'étalon unique de la velte de Paris.

**

A l'issue de cette longue analyse, il faut bien convenir que l'histoire de la métrologie audoise présente encore bien des lacunes et des contradictions. S'il se dégage quelques tendances permanentes, il n'est pas toujours possible de définir leurs limites spatiales, ni de situer dans le temps les apports extérieurs.

Bien qu'il soit prématuré de faire un choix, parmi les hypothèses suggérées, nous nous permettrons d'indiquer ici quelles sont celles qui s'accordent le mieux avec les faits connus.

Tout d'abord les données nombreuses et assez précises que nous avons sur les mesures de Narbonne laissent penser, à la faveur d'un remarquable faisceau de coïncidences, à une origine phénicienne. Si cet apport extérieur n'a fait que se superposer à une métrique autochtone similaire, comment expliquer que celle-ci se soit si peu écartée de la zone littorale, et seulement à partir des ports de Narbonne et de la côte de Leucate?

Des influences ibériques paraissent se manifester, d'une part dans les modules linéaires du Haut-Razès, d'autre part dans les mesures à grains du Minervois; il est difficile actuellement de faire la part de ce qui peut en être attribué aux anciens peuplements ibères, aux immigrations espagnoles de l'époque carolingienne et aux relations ultérieures de ces contrées avec la péninsule.

L'empreinte de la colonisation romaine, au contraire, est d'une parfaite netteté, et s'est d'ailleurs étendue à une surface qui débordait très largement le cadre départemental qui nous limite. Les formes d'adaptation de la métrique

romaine sont cependant assez variées, et laissent entrevoir certaines tendances permanentes de la population indigène, dont la plus nette est une préférence marquée pour le système de subdivision binaire.

Il est possible que la longue occupation wisigothique ait laissé quelques traces méconnues : c'est que ces constructeurs, dont nul n'ignore la participation importante aux fortifications de Carcassonne, semblent avoir usé d'étalons identiques aux modèles romains, contribuant ainsi à en perpétuer l'usage.

L'invasion sarrazine, surtout dans la région côtière, et sans doute quelques-uns de leurs noyaux ethniques persistants, ont pu nous laisser quelques vestiges de leurs mesures communes ; si nous leur devons peut-être la coupe dite « cos » pour le vin, usitée dans le Minervois, ou la cosse à grains du Narbonnais, c'est peut-être aussi à leur influence que les divisions duodécimales ont dû leur persistance dans ces mêmes régions.

Avec l'installation des comtes francs, nous voyons se particulariser les mesures dans les limites de chaque « pagus » et s'accroître la prédominance du système binaire dans le Carcassès et le Razès ; c'est à eux probablement que revient l'alignement de la livre marchande sur le modèle de seize onces et l'adaptation de la mesure à blé de Carcassonne au système Toulousain.

Dans le domaine des mesures, la conquête royale du XIII^e siècle semble avoir apporté moins de perturbation que le mouvement d'affranchissement des communes ; dès qu'une communauté avait obtenu par privilège la propriété de droits de mesurage, il était établi des étalons — quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous — qui allaient perpétuer pour des siècles une multitude de mesures locales. Si les communautés surent maintenir fermement ces privilèges, aussi utiles à leur budget que l'octroi ou la leude, il n'en fut pas de même des seigneurs, dont beaucoup laissèrent s'éteindre leurs droits ou consentirent à leur rachat.

Toutefois, l'usage des mesures censuelles se maintint d'autant plus facilement que leur usage était plus avantageux pour le débiteur, leur volume étant le plus souvent réduit d'un seizième, d'un huitième ou même davantage par rapport aux mesures commerciales du même lieu. L'abbaye de Lagrasse est cependant la seule, dans l'Aude, à avoir pu maintenir jusqu'à la Révolution un système complet de mesures dans l'étendue de sa temporalité, malgré quelques effritements dus aux concurrences commerciales des villes voisines.

C'est par les mesures de capacité que nous suivons le mieux l'évolution de ce mouvement économique, dont les centres sont les quatre principales villes de l'Aude : Carcassonne, Narbonne, Limoux, Castelnaudary, celle-ci mentionnée la dernière, parce que son domaine métrologique est le plus restreint, quoique nettement tracé.

Si l'influence de Toulouse est très marquée, celles de Béziers et de Montpellier sont presque nulles : la cour des Aides, l'Intendance, n'imposent leurs directives que dans les mesures agraires, en raison de leur importance fiscale. Malgré le développement des relations commerciales avec Montpellier, ses mesures à grains ne sont que rarement employées, et seulement comme unités de compte. L'influence de Béziers sur les mesures du Minervois mériterait toutefois une étude particulière.

L'ouverture du Canal et, au XVIII^e siècle, le tracé de nombreuses routes, transforment les conditions du commerce de la Province ; dès lors, l'évolution métrologique se précipite, encouragée aussi par le progrès scientifique et les aspirations nouvelles : l'idée de l'unification est dans l'air ; de 1750 à 1790 — en quarante ans — plus de la moitié des mesures capacitaires disparaissent sans laisser de traces. Il ne faudra pas moins de temps pour achever ce long trajet vers l'unité, après la lente agrégation préparée par les efforts séculaires des rois et des Parlements.

R. HYVERT.

ETUDES
sur les
PHOSPHATES NOIRS

des PYRÉNÉES
de la MONTAGNE NOIRE
et des CORBIÈRES

— — —
par R. ESPARSEIL
— — —

Il existe dans la Montagne Noire de l'Aude, de celle de l'Hérault, les Corbières et les Pyrénées, entre l'horizon du dévonien supérieur et celui du carbonifère inférieur, une zone de 10 à 15 mètres d'épaisseur constituée par une roche à pâte fine, sans grains, à cassure large, opaque; colorée quelquefois en rouge par l'oxyde de fer, mais presque toujours en noir par du carbone (4).

Ce sont les lydiennes phosphatées, dont l'inventeur en France est M. Levat, Ingénieur des Mines, qui les a le premier signalées en 1898 dans la vallée d'Accous sous le nom de Phosphate noir des Pyrénées.

De récentes exploitations étant ouvertes dans la Haute-Garonne, à Cierp; dans l'Aude aux gorges d'Alet, et dans la Montagne-Noire à Saint-Nazaire de Ladarès, il n'est pas indifférent d'examiner la technique de ces importants gisements, tant, à la lumière des travaux scientifiques parus, que des résultats atteints par les exploitations actuellement en activité.

Minéralogiquement, ces lydiennes sont constituées par une importante teneur en silice sous la forme de calcé-

donite cryptocristalline avec quartz et matières argileuses.

Chimiquement, les analyses révèlent une proportion intéressante de phosphate de chaux (27,34 %). Elles sont en outre caractérisées par une forte proportion de matières organiques (28 à 29 %) et par une teneur d'azote assez constante, dépassant notablement la teneur moyenne de cet élément dans les houilles et surtout dans les anthracites (1).

Ces lydiennes forment la gangue de nodules phosphatés qui en constituent la principale richesse grâce à leur forte teneur en phosphate de chaux tricalcique (73%).

Ces nodules sont rassemblés par endroits au sein des lydiennes en accumulations importantes, autre part, ils sont plus disséminés, mais n'en constituent pas moins des teneurs d'ensemble d'un intérêt particulier.

Ils sont de forme ovoïde, quelquefois ronde, colorés en noir ou de couleur cendrée avec prédominance de silice. En général, ils sont calcaires à la partie supérieure pour se silicifier au fur et à mesure que l'on se rapproche du mur de la formation. Cette silicification, insensible, donne une idée approximative du milieu tel qu'il était avant la phosphatisation (2).

On admet que l'origine de cette silice se trouve dans les vases à radiolaires, tandis que son phosphate de chaux proviendrait du reste des crustacés, ainsi que des plantes fossilifères qui s'y trouvent.

Le phosphate d'ammonium engendré par la décomposition des organismes, réagit sur le carbonate de chaux des coquilles pour donner du phosphate de chaux. Il en résulte que l'acide phosphorique fourni par les hécatombes de ces organismes passent dans les sédiments qui se métamorphisent ultérieurement en jaspe.

On peut chercher l'origine du test des crustacés dans les spinules de spongiaires, les échinodermes, les phyllocaridés, ainsi que des cirripèdes, des orthocères et des goniatites, dont relèvent les innombrables fossiles trouvées

au sein de ces nodules, avec leur flore caractérisée par des lidostrobis, des fougères, des pteridospermées, etc. Ce qui explique l'origine du carbone trouvé dans ces nodules.

D'autre part, comme les terrains cambriens comportent certains niveaux dans lesquels abondent les annélides à test phosphatiques, que les nombreuses roches cristallines sont riches en apatite (3), certains auteurs (Berg, Bergeron, etc.), pensent que ces roches ont pu contribuer à fournir par leur altération une certaine proportion d'acide phosphorique.

Pour être d'accord avec cette hypothèse, il faudrait admettre que le cambrien se trouve en contact ou tout au moins dans le voisinage de l'horizon à nodules phosphatés. C'est loin d'être général, et s'il en est ainsi dans la Montagne Noire de l'Hérault, à Saint-Nazaire, Causse et Veyran et Cabrières, il n'en est pas de même dans les Corbières où le cambrien n'existe pas tout au moins, tel qu'il est défini par la géologie de la Montagne Noire.

Quoiqu'il en soit, d'après les travaux de M. Böhn (2), il paraît démontré que là où les crustacés sont plus nombreux, le phosphate de chaux y figure dans une plus forte proportion. Cela se trouve dans l'Hérault où les deux tiers des nodules sont formés de céphalopodes ou de restes de crustacés; de même dans l'Ariège à l'exploitation de Sarrat près Rimont où les crustacés constituent la principale source de phosphate.

Les spinules d'éponges, ainsi que celles du quartz détritique démontrent que ces sédiments phosphatés se sont formés à faible profondeur.

En 1898, M. Levat faisait sur les phosphates noirs de la vallée d'Accous, au congrès de Nantes, une communication qui eut un très grand retentissement en France.

Il rattachait les lydiennes phosphatées de cette région au niveau géologique fixé par les phosphates du Tennessee à la terminaison du dévonien supérieur, alors que si Ber-

geron est de cet avis en précisant le Tournaisien d'après les fossiles qu'il a déterminés, M. Böhn, en 1935 les rattache au Viséen inférieur, ce qui n'influe en rien de la position stratigraphique que j'indiquais au début de cette étude.

Monsieur Levat indique pour ces phosphates de la vallée d'Accous les analyses ci-dessus qui peuvent servir de terme de comparaison avec celles des autres régions où on n'a pas eu le soin de faire faire des analyses complètes. Il importe cependant de faire remarquer qu'il ne s'agit que des lydiennes, c'est-à-dire de la gangue et que M. Levat n'indique pas les teneurs des nodules;

Humidité	10,32 %	Azote	0,29 %	0,34 %
Phosphate de chaux	27,34 %	Acide phosphorique	17,59 %	17,92 %
Potasse	1,32 %	soluble	0,50 %	0,30 %
Silice et chaux	31,76 %	Potasse		
Matières organiques	26,96 %	Total	2,88 %	1,69 %

Acide phosphorique	13,19 %	
Potasse	1,06 %	
Matières organiques	29,08 %	dont azote 0,585
Chaux magnésie	7,23 %	
Silice et silicate insoluble	38,69 %	
Humidité	1,65 %	
Fer et Alumine	9,10 %	

Humidité	10,47 %	
Matières organiques	27,92 %	dont azote 1,77 %
Acide phosphorique	17,57 %	
Chaux et silice	42,05 %	
Potasse	1,19 %	

La teneur en azote paraît augmenter au fur et à mesure de la profondeur. Nous ignorons s'il en est ainsi dans les couches exploitées actuellement, n'ayant pas d'analyses sous les yeux.

En 1907, l'attention fut attirée par les phosphates noirs de la Montagne Noire qui se trouvent de Causse et Veyran à Cabrières sur une longueur de 80 kilomètres, sans solution de continuité. La commune de Causse et

Veyran derrière le Mont Peyrous se trouve au sud de Saint-Nazaire de Ladarez où vient de s'ouvrir une importante exploitation de nodules phosphatés.

Cette commune est située sur le commencement des affleurements de lydiennes, ceux-ci contournent le Mont Peyrous pour aboutir à Saint-Nazaire, de là se diriger toujours à la limite du dévonien et du carbonifère sur Cabrerolles, Caussiojous, Faugères et Cabrières.

Une exploitation après le rapport de M. Garrigou fut commencée. Celui-ci indique que des nodules en saillies formant tache jaunâtre ou grisâtre se trouvent dans la pâte des lydiennes phosphatées noires. Ils sont en nombre important et contiennent 28 à 29 % d'acide phosphorique représentant 61 à 62 % de phosphate de chaux tricalcique. La gangue ne titrerait que 3,50 % d'acide phosphorique représentant 10 % de phosphate de chaux. Bien que nous ne connaissions qu'une seule analyse de cette gangue, les teneurs semblent être bien en rapport avec la moyenne des analyses indiquées par Levat pour les lydiennes de la vallée d'Accous dans les Pyrénées.

Le Pr. Garrigou fixe à 400.000 mètres cubes le tonnage des lydiennes de la commune de Causse et Veyran, ce qui représente 4.800 millions de tonnes.

M. Böhn qui depuis Causse et Veyran jusqu'à Cabrières a prospecté toutes les sinuosités de l'horizon phosphaté a constaté partout la même allure et les mêmes fossiles.

La première exploitation de Causse et Veyran en 1907, aboutit aux conclusions suivantes :

Poids du nodule 128 gr. Acide phosphorique 28,01.
Phosphate de chaux correspondant 61,12.

Poids du nodule 128 gr. Acide phosphorique 31,07.
Phosphate de chaux correspondant 68,16.

Poids du nodule 67 gr. Acide phosphorique 30,57.
Phosphate de chaux correspondant 66,73.

Gangue pulvérisée. Acide phosphorique combiné à la chaux 2,85 %. Au fer et à l'alumine 70 %.

Le dévonien de l'Aude des environs de Caunes comporte à sa partie supérieure des nodules phosphatés dont quelques échantillons figurent dans les collections de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude, ainsi que dans mes collections. L'absence du carbonifère inférieur au contact du dévonien indiquerait que ces nodules n'en peuvent provenir, ce qui confirmerait l'hypothèse de M. Bergeron et Levat, tout en infirmant celle de M. Böhn qui les rapporte au Viséen.

Aucune prospection digne d'être signalée n'a été faite dans cette région.

Par contre, en 1910, interrompue par la guerre de 1914, une première exploitation de nodules phosphatés s'ouvrit dans les gorges d'Alet (Aude) au contact du dévonien supérieur et du carbonifère inférieur. Les analyses de cette époque donnent les teneurs suivantes :

Acide phosphorique : 32 %.

Phosphate de chaux tricalcique : 78 %.

L'horizon des lydiennes phosphatées ont dans les Corbières de l'Aude un très gros développement, bien supérieur à celui de la Montagne Noire.

Il débute dans les gorges d'Alet, sur la feuille de Quillan, il est tout d'abord interrompu par deux failles très importantes, affectant des contacts anormaux, avec des terrains récents, pour reprendre ensuite son allure, sans solution de continuité jusque dans la feuille de Narbonne, sur plus de 100 kilomètres de longueur.

Ces lydiennes phosphatées traversent les concessions de manganèse de la Pouzanque et de la Ferronnière, ainsi que celles de fer de la Caune des Causses, de Serremijanne, de Fourques, de la Faliéra, et de celle de cuivre, d'antimoine argentifère et mispickel aurifère de la Bousole.

Les relations orogéniques des lydiennes avec le manganèse de la Ferronnière ou de la Pouzanque, sont les mêmes que celles de Causses et Veyran par rapport au manganèse de cette commune.

Jusqu'à aujourd'hui, nous ne connaissons pas de lydiennes phosphatées au dévonien supérieur situé dans le sud de la feuille de Quillan. Mais à l'extrême sud de cette feuille, celle de Prades en comporte. Elles se présentent en bancs plus ou moins épais, noire bien que parfois de couleur cendrée. Les lits de nodules y sont très homogènes.

En 1927, l'exploitation des phosphates d'Alet fut reprise elle est aujourd'hui en plein développement. M. Brustier a pu étudier en détail ce gisement sur lequel nous possédons maintenant certaines indications qui seront très utiles dans le cas d'ouverture de chantier sur un autre point de la couche, par exemple dans une des concessions de manganèse ou de fer.

La direction générale est la même que partout ailleurs Est-Ouest. Le remplissage comme dans la Montagne Noire consiste en lydiennes phosphatées ou en calcaire noduleux. M. Brustier assimile les lydiennes à des argiles charbonneuses métamorphisées en jaspe noir très dur, ce qui est logique, car le dévonien supérieur comporte avec le voisinage du manganèse, celui du marbre très apprécié. Celui-ci est également une roche calcaire métamorphisée. Il est en pleine exploitation à Causse et Veyran, à Caunes et dans les Corbières.

Les analyses des phosphates d'Alet ressortent de la façon suivante :

Nodules isolées sur sec à 100°. Acide phosphorique: 27%

Gangue tout venant au toit de la formation. Acide phosphorique : 11,20 %.

Au centre de la formation : Acide phosphorique: 18%.

Ces nodules y figurent dans la proportion de 70 % et ils sont si abondants qu'ils constituent une masse de phosphate de chaux importante. L'analyse des nodules ressort à 34,20 % d'acide phosphorique correspondant comme dans la Montagne Noire à plus de 70 % de phosphate de chaux tricalcique.

Il importe de faire remarquer que de même que dans les lydiennes de la Montagne Noire, il se trouve dans les Corbières des nodules calcaires et des nodules siliceux, ce qui confirme la même origine.

Ces nodules calcaires sont au toit de la couche qui titre 14,40 % d'acide phosphorique.

Cette gangue calcaire est très friable et s'appuie sur des schistes à nodules siliceux passant insensiblement aux bancs de lydiennes.

Pratiquement, les teneurs ci-dessus offrent un intérêt particulier en ce sens que la série de renseignements que nous venons de mettre en lumière sur les divers gisements connus de notre région indiquent une similitude d'allure et de formation comparables à leurs teneurs chimiques.

BIBLIOGRAPHIE

1. — LEVAT. — *Notice géologique sur les Phosphates noirs d'Accous.*
2. — BÖHM. — *Étude sur les Faunes du Dévonien supérieur et du carbonifère inférieur de la Montagne Noire.*
3. — BERGERON. — *Note sur la base du carbonifère de la Montagne Noire.* Bulletin Société Géologique de France, T. XXVII.
4. — CAYEUX. — *Les roches sédimentaires en France. Roches siliceuses.* Mém. Service Carte géologique de France.

JUIN 1944

LES NOMS DE LIEUX GAULOIS DE L'AUDE

L'histoire de l'Aude au cours du premier millénaire avant J.-C., est aussi obscure que complexe; cette étude n'a d'autre but que d'apporter, en toute objectivité, une modeste contribution à ce problème.

I

LES MOUVEMENTS DE POPULATION AU COURS DU PREMIER MILLENAIRE AVANT J.-C.

Schématiquement, on peut résumer ainsi nos connaissances :

PREMIEREMENT : TROIS INVASIONS

A. — LA PREMIERE MIGRATION CELTIQUE, mise en valeur par HELENA a apporté, vers 800 av. J.C., la *connaissance du fer* et la civilisation *Hallstattienne* dans notre région : l'invasion venue d'*Europe Centrale* descendit la *Vallée du Rhône*, longea le *Littoral* et se répandit dans le *Languedoc* et le *Nord de l'Espagne*.

On en connaît mal la langue, qui est *indo-européenne*; il semble, en particulier, qu'on lui doive la diffusion de la racine *Alasa*, auquel *Arbois de Jubainville* donne le sens d'*aulne*, mais dont la signification générale paraît être « *eau* ». Dans l'Aude, sa répartition égale ne permet pas de lui attribuer une origine *gauloise* :

ELYCIA, cité des *Elesyques* et précurseur de NARBONNE.

ELUSIO, station d'itinéraire, actuellement *Font-d'Alzonne* (Commune de Montferrand).

ALZONNE (*Alsonna*, 898), ch. lieu de Canton.

ALZAU (*Helesau*, 870), affl. du Fresquel.

ALSOU (*Alasau*, 1446), affl. de l'Orbieu.

ALSOUQUE (*Also*, 1231), affl. de l'Argent-Double.

AUSSOU (*Alsonae*, 911), affl. de l'Aude, rive droite.

On peut citer aussi, dans l'AUDE : l'*Auseillou*, l'*Auzeille*, l'*Auzieret*, le *Lauzeille*, le *Fon-du-Sou*, le *Sou* (*Alsone*, 1166).

Il faut aussi en rapprocher ALET (*Alestum*, 1099, *Electums*, et, peut-être AXAT (*Adesate*, 954) dérivés de *Alasate*, le suffixe *ate* étant préceltique ou importé par les Gaulois.

Enfin, dans le Languedoc, on peut mentionner ALES (*Alestum*), EAUZE (*Eluso*), LUCHON (*Illixon*), des noms de rivières comme Le LEZ (Hérault), l'ALZEN (Ariège)....

On a, à tort, confondu cette migration avec une invasion LIGURE. Cette confusion est entretenue par les auteurs de l'Antiquité, puis par les compilateurs, qui se sont servi de ce terme pour désigner le fond de population préceltique de la GAULE. Mais on ne saurait trop insister pour que ce terme de LIGURES soit réservé, au sens étroit et linguistique du mot, aux populations de la *Ligurie* et de *Savoie*, dont l'unité de langue (*italo-celtique*) rameau de l'*Indo-européen*), paraît avoir été assez remarquable, et qui se distingue, en particulier, par des suffixes en *anc* ou en *asc*, absents dans l'AUDE.

B. — LES IBERES venus des bords de l'*Ebre*, ont traversé les *Pyénées* vers — 500 et ont laissé des dépôts archéologiques (*monnaies*, *silos*, *poteries*), tout le long du Littoral et jusque vers CARCASSONNE (Stations de *Montlaurès*, d'*Ensérune*, de *La Lagaste*); on connaît très mal leur langue, leur race et leur civilisation; on les apparente parfois aux *Berbères* africains, et l'on considère qu'ils fu-

rent des artistes. A partir du 2^e siècle av. J.C., ils se confondirent avec les Gaulois (*Celtibères*), et s'effondrèrent, en tant que nation organisée, sous la *domination romaine* (1^{er} S. av. J.C.).

Il n'existe pas de noms de lieux Ibères dans l'AUDE; seule la Station ibère de MONTLAURES (*Villa Laurelis*, 782), peut dériver du radical *ilur* (ville). Dans les Pyrénées-Orientales, on connaît COLLIOURE (*Cauco Illiberis*) et ELNE (jadis *Illiberis* débaptisé en *Helena* au Moyen-Age).

C. — LES GAULOIS, ont dû aborder notre région vers le IV^e siècle avant J.-C., venant, par le Lauragais, car le littoral n'a dû se livrer à eux que tardivement. Historiquement, les Gaulois ne sont cités dans l'Aude, pour la première fois, qu'en — 218, lorsqu'Annibal les recruta pour la bataille de Cannes; antérieurement, il n'était question que d'Ibères. Il faut donc admettre que les Gaulois n'auraient atteint le littoral qu'au cours du III^e siècle avant J.-C. Cette opinion est restée longtemps en contradiction avec celle des archéologues qui découvraient des monnaies « Celtibériennes » (*Bituitos*, etc.), nettement plus anciennes; mais on tend, actuellement, à réduire l'influence Celtique au profit d'une Civilisation plus purement Ibérienne. D'ailleurs, Camille JULIAN a insisté sur l'importance des emprunts gaulois à l'art méditerranéen et grec, en particulier. Mais les Gaulois n'ont laissé, à ma connaissance, aucun vestige archéologique dans la partie Ouest du département (*Razés*).

DEUXIEMEMENT : DES INFLUENCES MARITIMES

Les Grecs, qui ont eu une influence si profonde sur tous les peuples de la Gaule, et notamment sur les Celtes; ils ont fréquenté et colonisé les côtes, fondé des villes : Marseille, Agde, Antibes; dans l'Aude, peut-être ont-ils donné à LEUCATE (de *Leucos*, blanc), son nom.

Avec eux, les Phéniciens, qui ont abordé nos côtes dès le VII^e siècle, et tous les peuples de la mer.

TROISIEMEMENT : UN FOND DE POPULATION AUTOCHTONE

sur lequel nous ne savons pratiquement rien. Linguistiquement, il ne se distingue pas encore par les groupes de langues que nous connaissons; l'histoire est pratiquement muette sur lui; ce fond de population représente le reliquat des invasions *préhistoriques* (*Hommes des Mégalithes*, *Hommes de Cro-Magnon*, *Dolichocéphales* et *Brachycéphales*); il est bien difficile de se faire une idée précise de cette population, puisque l'Archéologie Audoise nous renseigne imparfaitement sur cette période antérieure au premier Millénaire.

Les Toponymistes ont jeté une lueur sur cette époque : ils ont montré que certains noms de lieux étaient antérieurs aux *Gaulois*, aux *Ibères*, aux *Ariens*, et qu'une Unité Linguistique — qu'ils nomment *Pré-Indo-Européenne* — existait dans le pourtour méditerranéen avant le premier millénaire avant J.C. (DAUZAT) et dès le Néolithique.

C'est ainsi que la base *car* (pierre et par extension maison en pierres), a formé des mots audois comme *Corbières* (*Caravos*) ou Kercorbès (*Cara-caravo*), et est passé dans le langage courant sous la forme *Quier*.

Le nom de Carcassonne (*Carcasso*) est à rapprocher de celui du site préhistorique de Carsac, situé à proximité immédiate de cette ville et qui, malgré son apparence gallo-romaine (*ac*) ressemble aux formes *Carso*. Carcassonne pourrait donc être le *cara* (village ou forteresse en pierre) de *Carso*, *Cara-carso*. Le Château de Quercorb, sur la rive droite de l'Hers, *Cairocurbense* en 1000, représente une forme analogue, *Cara-Caravo*.

Cette étymologie reste évidemment discutable, mais elle me paraît trouver une confirmation dans le nom de la pe-

tite ville de Chacrise (Aisne), *Carcarisia* au X^e siècle, qui permet de postuler une forme originale *Cara-Carisia* (Le Village de pierre sur la Crise); la *Crise*, elle-même, dérive d'un composé *carasa* et son sens est « vallée pierreuse ».

Les autres bases pré-Indo-Européennes ont été étudiées d'une façon approfondie par L. ALIBERT, et il sort du cadre de cette étude que d'exposer leur influence sur la Toponymie audoise. (Ar, Tala, etc.).

II

LES NOMS DES LIEUX GAULOIS

L'abondance des noms gaulois de l'Aude contraste avec la pauvreté des toponymes antérieurs; voici les principaux noms Gaulois, que l'on trouve dans notre région:

MAGOS (Marché) a donné:

— *Eburomagus* (*Ebuos*, sanglier) ou *Hebromagus* (Table de Peutinger, IV^e après J.-C.), qui s'est contracté en *Bram*

— *Sostomagus* (même source), a disparu (détruit par les Vandales en 406, selon MARFAN) et a été remplacé par *Castelnaudary*.

DUNOS (Montagne, forteresse), si répandu en Gaule, est peu représenté dans l'Aude:

— *Verdun* (*Virodunum*), com. cant. Castelnaudary.

— *Verdun*, ferme, commune de Génerville

et plusieurs composés plus discutables: Le Château du *Bezu* (*Albesunum*, 1231; *Albedunum*, 1334). Mais en Ariège, on peut citer *Dun*, *Saverdun* et *Verdun*.

VERNOS (Aulne) est passé dans la langue romane, et il est difficile d'attribuer à tous ses composés une réelle ancienneté, en raison de sa vaste diffusion. Citons seulement les noms de rivières:

— La *Vernassonne*, affluent du Fresquel.

— Le *Verdouble*, affluent de l'Agly (*Vernodubrum*, PLINE, 1^{er} S.), du rad. gaulois « *dubron*, eau ».

LEUCO (Blanc), dans *Leuc* (*Leoco*, 1110; *Leuco*, 1150), Commune, canton de Carcassonne.

Leucate peut dériver du grec *Leucos*, *Luc* provient du latin *Lucus* (Bois).

LEMOS (Orme) dans *Limoux* (*Limosus*, 844) et *Limousis* (*Lemosium*, 1260), Canton de Conques.

CASSANOS (Chêne) a formé *Cassagne* (commune de Quillan); *Cassagnoles* (Commune de Toureilles), *La Cassagne* (Commune du canton de Fanjeaux), *Cassanel*, (Commune de Montgradail), *Cassanels* (Commune de Villar-en-Val), *Cassignoles* (Commune de Castelreng), *Cassaniae*, ancien nom de Villelongue, canton de Limoux.

RANDA (Limite) présente toujours une très grande importance, car son nom révèle souvent une limite d'Etat. Dans l'Aude, on ne peut citer que:

— *Taurenne* (*Silva Bitoranda*, 863), forêt, commune de Quintillan).

On peut y trouver, sous réserves, l'étymologie de *Rennes*; généralement, ce nom est expliqué par le gaulois « *Rhedaë* » (voiture), hypothèse appuyée par le fait que des fouilles ont exhumé une roue de voiture antique dans les environs. Cependant, lorsqu'on examine plus attentivement les formes anciennes de *Rennes*, on remarque qu'il existe deux formes évolutives distinctes:

— d'une part, *Redae*, *Pagus Redensis*, (788) ou *Pagus Radensis* (897) qui a abouti à *Razès* (*Rad... zès*).

— d'autre part, des formes où l'*n* s'est conservé, *Comitatus Redensis* (981), qui est un précurseur de la forme populaire *Regnes* (1571); *Renes* (1647) et, enfin, *Rennes* (Sabarthès, XX^e S.).

Il semble que *Randa* puisse expliquer la forme *Rennes*, par analogie avec *Taurenne* (*Bitoranda*), et aussi la forme *Razes*, employée adjectivement, ou l'accentuation s'est por-

tée sur la 2e syllabe, provoquant la chute de l'n et la conservation du d.

COMBORO (Confluent), si fréquent par ailleurs dans toute la Gaule, n'a rien donné, dans l'Aude, si ce n'est *Combret* (*Combretum*, 954) loc. disp., commune d'Escouloubre. On peut aussi postuler *Cumba ritu* (*Ritu*, gué; *Cumba*, vallée).

BROGILO (Bois marécageux), a donné *Le Breil*, communes de Narbonne, de Castelnaudary, de Greffeil et d'Issel.

UXELLO (très élevé, superlatif de *Uxo*), a donné *Issel* (*Exilium*, 1296, forme latinisée, et *Ischel*, 1258); l'évolution est régulière; devant l'X, la voyelle se diphtongue, et l'X, lui même donne *ss* ou *sch*. (*uïschel*).

On retrouve la même évolution dans des noms de villages, que je propose de faire dériver de *Uxellobriga* (*Briga*, mot probablement Ligure, importé par les Gaulois, signifiant montagne, forteresse).

Chalabre est désigné sous le nom de *Eisalabra* (1153), de *Eissalabra* (1167), de *Aysshalabra* (1319); la diphtongue *Ei* disparaît vers le XIV^e siècle. (*Issalabra*, 1353; *Exalabra*, 1399. Sabarthès donne, comme prononciation vulgaire *Isshalabré*).

Chalabrettes (Commune de Marsa) est le vestige du hameau de Chalabre et de Chalabrettes, en voie de disparition (XIV^e siècle). Les formes anciennes de ce Chalabre sont *Yssalabre* au XIII^e siècle, et *Escalabre* (1392), qui s'explique fort mal.

Or, cette dernière forme nous mène fatalement à la comparer aux formes anciennes « *Escolobre* » (718), qui sont demeurées invariables pendant plus de mille ans, et ont donné *Escouloubre*.

Mais, phonétiquement, l'évolution d'*x* en *sc* est absolument inhabituelle, et il paraît difficile de faire dériver *Escouloubre* de *Uxellobriga*. Cependant, il faut noter que

l'évolution *uxo* en *uïsho* est un phénomène qui n'a débuté que vers l'an 1000 pour atteindre toute son ampleur vers le XIII^e siècle et disparaître ensuite, comme on peut s'en assurer en étudiant les autres noms en X (*Saxus*, *Fraxinum*, etc...).

Or, du fait de leur position géographique, peut-être certains noms ont hésité entre plusieurs évolutions, comme *Chalabrette*, qui paraît avoir hésité vers *Escolobre*. Il est certain que la proximité de l'influence espagnole, forçait plutôt l'*x* vers *k* (*Ekolobré*), que vers *sch*. La discussion reste ouverte.

BEL: l'adjectif *Bel* (clair, avec le sens de clairière), est très répandu dans toute la Gaule. Dans l'Aude, tous les noms en *Bel* sont accolés à des noms romans, ce qui rend leur interprétation impossible, en l'absence de formes très anciennes. Cependant leur répartition très forte dans l'aire gauloise est un élément troublant, mais nullement décisif, qui laisse la porte grande ouverte à l'Hypothèse.

LANDA (Lande) ne se rencontre guère que dans la zone d'influence Gauloise (*Saint-Martin La Lande*, *Saint-Michel de Lanès*, etc...).

SOLI (Lieu sacré) a été étudié par L. ALIBERT, dans: *Artozouls* (*Artosolum*, 995) de *arto*, ours, commune de Saint-Martin-Lys.

Counozouls (Commune canton Axat).

Limozouls (*Limosolum*, 1594), lieu dit, commune de Belcaire.

Binosouls (*Vinosolus*, 837), commune de Montlaur.

LES NOMS DE RIVIERE sont très intéressants à étudier. Le radical *Ambi* (rivière) se retrouve dans l'*Ambronne* et le *Lampy* (« l'Ampy ») (affluent du Fresquel) et *Lambe* (commune de Saint-Papoul).

La terminaison *One* me semble avoir été importée par les Gaulois: l'*Ambronne*, la *Vernassonne* et se retrouve,

en forme pure, dans l'One Luchonnaise. Citons aussi *Alzonne*, comparé à *Alzau*.

Dubrum (rivière, plan d'eau), qui a été plus tard adopté par les Romains, existe dans La Dure (*Duranum*, 815), le *Verdouble* (*Vernodubrum*) et, peut-être, l'*Argentdouble*.

Enfin, un certain nombre de noms Gaulois n'ont pas été importés dans l'Aude : *Briva* (pont), *ialo* (Clairière), *épo* ou *équa* (eau), *durum* (forteresse).

Mais cette liste est loin d'être limitative, et elle ne représente que les noms qui peuvent sans discussions être classés comme Gaulois.

III

L'AIRE DE REPARTITION DES NOMS GAULOIS

Si, dans la liste précédente, j'ai éliminé toutes les étymologies douteuses, c'est que dans l'étude d'une *aire de répartition*, il importe de s'entourer des garanties les plus sérieuses.

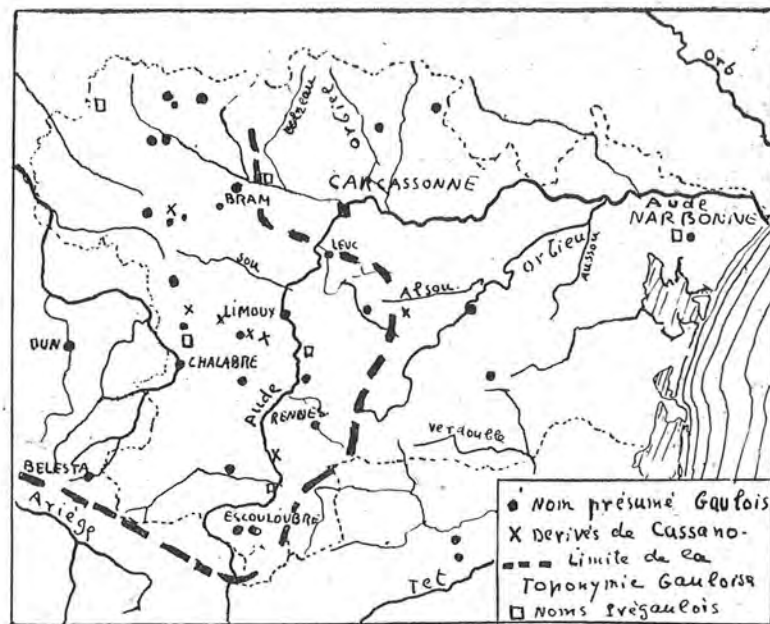
Un examen de la répartition des noms gaulois montre que ceux-ci se concentrent dans la *moitié Ouest* du département : ils sont pratiquement absents du Littoral et des Corbières; ils abondent dans le *Lauragais*, le *Razès*, le *Sault* et la *Haute-Vallée de l'Aude*, sauf Carcassonne. Ils sont pourtant absents de la Cerdagne, et débordent à peine sur les Pyrénées-Orientales. (*Cassagnes*).

Tout se passe comme si l'*émigration gauloise* (IV^e S.) s'était insérée, comme un coin, entre les peuplades Ibériques de l'Aude et celles de la Novempopulanie. En Ariège, la pénétration atteint sa plus grande profondeur (*Dun*, etc.).

L'Aude semble donc être la lisière orientale de ce vaste mouvement, et cette constatation, si elle est confirmée, est d'une importance capitale. Il faudrait donc admettre que les Gaulois du IV^e siècle aient été arrêtés par les *Ibères* sur la ligne montagneuse qui borde à l'Est le haut

bassin de l'Aude, puis, devant Carcassonne, sur la *Malepeyre*, et, vers Bram, au *Goulet de Bram*.

Aire de Répartition des Noms Gaulois dans l'Aude



Aire de Répartition des Noms Gaulois dans l'Aude

C'est donc là, que se sont fait les dépôts massifs de population Gauloise, et c'est là (*Lauragais*, *Razès*, *Sault*, *Chalabrais*), que se sont créés des villages Gaulois, qui ont défriché la vaste forêt qui devait s'étendre entre Aude et Ariège. Malheureusement, l'Archéologie Gauloise est nulle dans cette région, et, dans l'état actuel de nos connaissances, rien ne vient appuyer cette hypothèse.

L'inexistence de noms Gaulois sur le Littoral et dans la moitié Est du Département, pourrait à la rigueur s'ex-

pliquer par l'importance de l'influence Latine, qui se serait substitué entièrement à la Colonisation Gauloise.

Mais, on sait que les Romains, surtout en pleine colonisation pacifique, ont rarement cherché à détruire les Civilisations pré-existantes, et s'y sont plutôt associés.

Il faut donc admettre que lorsque les Gaulois ont atteint la côte, vers le III^e siècle, ils avaient déposé, dans la partie Ouest (*Aire Gauloise*) leur population émigrante, qui s'y était fixée; la seconde partie de la pénétration Gauloise, jusqu'à Narbonne, fut donc plus *politique* que *démographique*.

Ce serait du IV^e siècle avant J.-C., ou, du moins, de l'époque de l'arrivée massive des Gaulois dans l'Aude, que datent la majorité des noms Gaulois de l'Aude; c'est là que l'hypothèse *Randa* (Rennes) prend une valeur concrète, puisqu'effectivement, cette forteresse marquait la limite du nouvel Etat.

Il est permis de se demander dans quelle mesure le patois et la linguistique ont été influencés par cette aire Gauloise. Actuellement, malgré quelques divergences locales, il serait difficile de trouver une différence entre l'*Aire gauloise* et le reste du Pays.

Mais, au cours du Moyen-Age, cette différence était encore sensible. C'est ainsi que les noms en — *anum* ont évolué de deux façons: d'une part, dans le Narbonnais en — *a* (avec graphie *an*), par exemple *Licianum* (*Lézignan*); d'autre part en *o* atone (graphié *e*) avec des phénomènes de mouillement que l'on ne trouve pas dans les premiers (*Paulianum*) (*Pauligne*); or, cette dernière évolution, qui mériterait une étude spéciale, domine dans l'aire gauloise et ne dépasse guère ses limites.

De même les noms en — *acum* (qui sont nettement postérieurs aux noms gaulois, puisqu'ils passent pour gallo-romains, donc, au moins du 1^{er} siècle après J.-C.), dominent dans l'*aire gauloise* et sont très rares dans le Narbonnais. Leur étude nécessite cependant des précautions, car

ils ont été employés, dans nos régions, pour la construction des noms, jusque vers le XIII^e siècle (*Cuxac*, etc.)

S'opposant à l'*aire gauloise*, il est bien plus difficile de retrouver, par la Toponymie, une *aire Ibère*, puisque ceux-ci n'ont laissé presque aucune trace dans les noms de lieux; cette civilisation brillante et artistique aurait-elle fondé peu de villages? la seule trace indirecte de leur passage me paraît être donnée par la curieuse répartition des noms de rivière en « *orb* » (*Orb*, *Orbieu*, *Orbiel*, etc.); ces noms plus ou moins influencés par le latin *aurum* (*or*), dérivent de la base pré-indo-européenne *ar* (rivière) et ses dérivés (*arava*, etc.); ailleurs, ces bases ont donné des noms comme *Ariège*, *Arassas*, *Arve*, etc.; elles s'opposent donc aux formes en *orb*; celles-ci ont pu être influencées par les Ibères, dont nous savons qu'ils avaient tendance à prononcer le *v*, *b*; mais il n'est pas prouvé, par contre, qu'ils aient eu une influence sur la voyelle *o*. L'aire des noms en *orb* (à laquelle on peut ajouter *Corbières*) longe le littoral, et arrive au contact de l'*Aire gauloise*, sans la dépasser (sauf *Kerkorb*).

La Toponymie qui, dans l'Aude, nous donne une idée si précieuse des mouvements de populations de l'Antiquité, a besoin d'être étayée par l'appui de confirmations archéologiques. Jusqu'alors, elle ne représente que l'avant-garde de nos recherches pré-historiques, avec tout ce que cela représente d'incertitude, mais aussi de passionnante et de vertigineuse investigation.

Saïssac, 1944.

Jacques LEMOINE.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

ALIBERT (Louis). — *L'aire cariu, caria* (Folklore Aude, T. 2, 1939); *Notes de Toponymie Audoise, bases préceltiques, signifiant Pierre* (F. Aude, 1944, p. 12); *Les Noms de lieux en — osoul* (F. Aude, 1938, n° 8).

DAUZAT (Albert). — *La Toponymie Française* (Payot, 1939).

DECHELETTE (Joseph). — *Manuel d'Archéologie, et plus particulièrement les volumes VI par Albert GRENIER* (Picard, 1934).

HELENA (Philippe). — *Les origines de Narbonne* (Privat-Didier, 1937).

HUBERT. — *Les Celtes* (Paris, 1932, épuisé).

JEANJEAN (J.-F.). — *Les Ibères dans le Bas-Languedoc* (Mém. Soc. Arts et Sciences, Carcassonne, 1944).

LEMOINE (Paul). — *L'île de France* (M. Museum Hist. Nat., T. V, fasc. I, Paris, 1937).

LONGNON. — *Les Noms de Lieux*.

SABARTHES (Abbé). — *Dictionnaire Topographique du Département de l'Aude* (Imprimerie Nationale, 1892).



HISTOIRE

abrégée

de la Ville et de l'Abbaye Bénédictine
de Caunes

depuis les ORIGINES jusqu'à la RÉVOLUTION

par le Docteur DOUMERG

1943

La ville de Caunes, appelée primitivement Bufentis, puis Canoas, existait déjà à l'époque wisigothique et lors de la fondation de l'abbaye bénédictine vers 780 elle avait déjà une église florissante.

L'origine en était une *villa*, c'est-à-dire un de ces anciens domaines ruraux, un de ces centres d'exploitation rurale de l'époque gallo-romaine qui ont été les ancêtres de nos fermes, hameaux, villages, grosses bourgades ou petites villes; ainsi, telle a été l'origine de Rieux, Coursan, Cuxac-d'Aude, Ouveillan, Sigean, Lézignan.

La ville de Caunes était primitivement agglomérée partie sur ce qu'on appelle « La Terralbe », partie sur ce qu'on appelle « Le Cassérot », actuellement quartiers ruraux que l'on voit en sortant de Caunes par la route de Citou. Plus tard, à la suite de dévastations dues aux guerres civiles, elle fut reconstruite au voisinage de la rivière sur l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui.

L'église paroissiale dédiée à Saint-Genès était bâtie au point le plus élevé de l'ancienne ville et il fallait traverser le cimetière pour y accéder; cette église était de style roman avec trois nefs, quatre chapelles, un baptistère, un

beau portail et à côté un clocher peu élevé, mais d'une masse et d'une architecture imposantes; il ne reste plus rien de tout cela, sauf quelques pans de mur.

Caunes avait naguère six portes principales et une enceinte de remparts, que l'on peut voir encore, l'entourait.

A l'époque carolingienne et avec la paix revenue à la suite de la défaite des Sarrasins par Charles Martel en 732, les *villae*, dont il est question plus haut et qui ont été l'origine de nos villages d'aujourd'hui, prirent un grand développement et une intense vie religieuse se manifesta par la fondation de nombreux monastères.

C'est à cette époque, vers l'an 780, qu'un religieux du nom d'Anian, ami de Benoît, qui devait devenir Saint Benoît d'Aniane, fonda dans le pays deux monastères à quelques kilomètres l'un de l'autre, le premier à Caunes, dédié à Saint Pierre et Saint Paul, le second à Citou, dédié à Saint Jean et dont il ne reste plus rien.

Le monastère de Caunes, situé à l'endroit où la rivière d'Argent-Double débouche dans la plaine du Minervois, débuta probablement avec de faibles ressources, mais sous l'autorité de son fondateur Anian, qui avait reçu de son ami Benoît d'Aniane les règles de l'observance bénédictine, il prit bientôt un grand développement.

En effet, dès 791, Milon, comte de Narbonne, faisait donation à Anian, de la villa de Caunes qui comprenait les territoires de Caunes, de Castanviels, de Combaleide, de Citou, et très probablement de Lespinassière. Cette donation était confirmée par une Charte de Charlemagne en 794, datée de Francfort où ce dernier avait convoqué un Concile dont faisaient partie Anian et trois de ses moines.

A cette même date, le monastère avait si bien prospéré qu'il put bientôt essaimer : une colonie de moines s'établit, en effet, dans la vallée de l'Orbiel en Carcassès, au lieu dit Saint-Laurent et resta naturellement sous l'autorité de l'abbaye de Caunes.

A Caunes, les lieux claustraux furent édifiés avec activité; l'église fut consacrée un 13 décembre entre les années 808 et 820. Cette église primitive a été sinon remplacée entièrement, tout au moins fortement modifiée plus tard; en effet, si nous en croyons une inscription qu'on lit sous le porche de l'église paroissiale actuelle qui n'est que l'ancienne église abbatiale, cette dernière daterait de l'année 1233.

D'ailleurs nous donnerons une description détaillée de cette église lorsque le monastère aura été transféré au 17^e siècle, aux Bénédictins de Saint-Maur.

Pendant la période qui va de 840 à 987, c'est-à-dire sous les rois de la 2^e race, l'histoire de Caunes et de son abbaye comporte peu d'événements importants : les fidèles font des donations au monastère et les abbés achètent des biens et luttent contre les barons qui cherchent à usurper les biens ecclésiastiques.

En l'an 982, on entend parler pour la première fois des Martyrs de Caunes, Amand, Luce, Audalde et Alexandre; on ne sait rien de sûr à leur sujet, mais la population de Caunes a toujours eu une grande vénération pour eux et de belles processions extérieures avaient lieu autrefois en leur honneur le dimanche après l'Octave de la Fête-Dieu et le dimanche suivant. En l'année 983, il fut fait don à ces Martyrs, pour subvenir aux frais de luminaire qu'ils nécessitaient, de la terre seigneuriale de Villerambert, alleu à la foi pastoral et agricole.

C'est à cette époque que les abbés, pour se défendre des barons qui cherchaient à s'emparer des biens ecclésiastiques, firent élever dans les villages leur appartenant, des châteaux-forts, pour y loger leurs mandataires et protéger leurs propres récoltes et les produits de la dîme.

Ainsi, la ville de Caunes avait sa ceinture de murailles percées de six portes, mais encore l'enclos du monastère était fortifié. Lespinassière montre encore les ruines de son vieux château-fort et Trausse sa tour carrée, lézardée,

mais massive et solide. De même à Citou, le donjon seigneurial était perché sur un escarpement accessible d'un seul côté, et dont les ruines sont encore visibles.

En l'année 1119, le pape Gélase se trouvant à Orange, décréta que les privilèges de l'abbaye seraient toujours maintenus et conservés et qu'aucun bien ne lui serait disputé ou enlevé.

De même le vicomte Roger, fils aîné et successeur de Bernard Aton, en passant à Caunes le lundi 24 février 1137, s'engagea à respecter le territoire de l'abbaye dont les limites étaient déterminées par des croix de bois fichées en terre de distance en distance et à ne pas faire la guerre à ses ennemis dans le district du monastère, ni dans la tour, ni dans les clochers de l'église, ni sur les murs de la ville. Le vicomte Roger fit un second voyage à Caunes en décembre 1149.

Pendant la guerre des Albigeois, l'abbé de Caunes, Hugues de La Livinière, donna plusieurs fois l'hospitalité aux légats du Saint-Siège venus prêcher la Croisade. Après la victoire des gens du Nord et bien que les habitants de Caunes se fussent distingués par leur zèle catholique, plusieurs furent emprisonnés ou exilés pour cause d'hérésie.

Lorsque le dernier Trencavel en 1240 repassa les Pyrénées pour reconquérir les anciens domaines de sa famille et s'avança dans le pays, après l'occupation de Puichéric, Laredorte, Azille et Laure, les habitants de Caunes craignirent un siège et s'y préparèrent; mais Trencavel passa outre et n'assiégea pas la ville.

Vers cette époque, soit en 1236, le monastère de Caunes comptait 14 religieux: il y avait le prieur claustral, le prieur de Peyriac, le prieur de Laure, le prévôt des Tours (ou des remparts et de la ville), le camérier, le sacristain, l'aumônier et les simples moines. Plus tard, on avait admis tous ceux qui l'avaient désiré, à faire leur profession monastique: aussi bientôt après, l'enclos du monastère

vient-il à abriter toute une population fixe ou flottante, nourrie par les abbés et vivant à leurs dépens. C'étaient les moines, les prébendiers, les chapelains, les donats, les servants, les ouvriers, les cuisiniers, les sommeliers, les âniers, les barbiers, les lavandières, les familiers, les pensionnaires, les domestiques de tous genres.

Le besoin d'une réforme se faisait sentir, que l'on n'avait pas osé tenter, mais qui seule pouvait remettre un peu d'ordre dans les finances délabrées: c'était de restreindre le nombre des moines et par suite de leur personnel.

Cette réforme fut effectuée par l'abbé Bernard de Meynard: il obtint de ses moines une délibération capitulaire qui réduisait le nombre des religieux à vingt-six, y compris l'abbé et à quatre prébendiers. Cette délibération, après enquête et avis favorable de l'abbé de Montolieu, fut confirmée par Bulle du Pape Clément VI, le 13 mai 1346.

Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que l'entretien de vingt-six moines grevait encore trop lourdement les finances de la Communauté, et des délibérations successives réduisirent sensiblement ce nombre. Il n'y avait plus en 1416, que quinze religieux et deux donats et ces derniers disparurent bientôt complètement.

Les moines se trouvaient réduits à sept en 1547. Ce chiffre ne fut dépassé que vers 1660 où on en rencontre quatorze. Il n'y en avait depuis longtemps que sept, lorsqu'arriva la Révolution de 1789 et que fut prononcée la suppression des ordres religieux.

Après la guerre des Albigeois, en 1240, l'abbé de Caunes, Pierre IV de Pelasges, pour récompenser ses vassaux de leur fidélité, les déchargea d'une servitude à laquelle ils étaient soumis et qui consistait en ceci: lorsqu'un habitant de Caunes mourait sans héritiers légitimes, c'est-à-dire sans enfants, tous ses biens meubles et immeubles revenaient en totalité à l'abbé et au monastère; le testa-

ment par lequel il les léguait à des étrangers ou même à ses proches, était nul et non avenu. Il n'y avait à cette règle qu'une exception: c'était lorsque le défunt avait un frère ou une sœur avec qui il n'avait pas encore procédé au partage de l'héritage paternel; alors seulement, le survivant était admis à recueillir l'héritage.

En retour, les habitants de Caunes donnèrent au monastère 10.000 sols melgoriens (50.000 francs environ) pour servir à racheter au roi les seigneuries des chevaliers faidits, c'est-à-dire hérétiques.

L'abbaye racheta ainsi ces seigneuries, mais les déposés usaient de représailles et les routiers, ainsi dénommés dédaigneusement, massacraient sans pitié les inquisiteurs qu'ils pouvaient surprendre. Aussi en 1248, le roi Louis IX, trompé par les rapports qui lui présentaient l'hérésie comme faisant des progrès à Caunes, ordonna-t-il de raser les murailles de la ville; mais, l'abbé Pierre IV intercéda auprès du roi et celui-ci révoqua les ordres donnés.

De l'année 1285 à l'année 1660, on note les faits suivants dans l'histoire de l'abbaye. En 1337, l'abbé accorde aux vassaux du monastère les franchises municipales. Il permet aux citoyens de Caunes d'élire chaque année six consuls en robes et en chaperons et un conseil politique composé de dix-huit membres. La communauté a, en outre, un sceau particulier, une maison commune, une milice urbaine et prend des armoiries: trois lions d'or sur champ d'azur.

En 1346, se place, comme nous l'avons déjà indiqué, la réforme qui fixe le nombre des religieux de l'abbaye.

De 1380 à 1467, les abbés de Caunes sont le plus souvent pris en dehors de la communauté, ne résident pas et délèguent leurs pouvoirs à des vicaires généraux chargés de les représenter. On prononce encore parfois le mot d'élection, mais la chose paraît avoir disparu, ou n'être devenue qu'une simple formalité. Le lien est rompu entre

les moines et l'abbé, ordinairement divisés d'intérêts. Les premiers nomment des procureurs du monastère comme le second des vicaires généraux. Ceux-ci, comme ceux-là, défendent les privilèges de leurs mandants. C'est une période de transition entre les abbés réguliers et les abbés commendataires, pendant laquelle l'autorité des archevêques de Narbonne, jusqu'alors plus nominale que réelle, s'affirme chaque jour davantage.

A partir de l'année 1467 et jusqu'à la Révolution, les abbés de Caunes furent des abbés commendataires nommés d'abord par le pape puis par le roi.

L'abbé commendataire était affranchi des règles monastiques et simplement tenu d'administrer le temporel. Il n'avait sur les religieux aucun droit de supériorité. Les prérogatives qui lui étaient attribuées étaient purement honorifiques. Il percevait les revenus de l'abbaye sous la condition d'entretenir un certain nombre de religieux. Il restait d'ailleurs absolument étranger à la vie intérieure du monastère. Les pouvoirs disciplinaires avaient été transmis déjà auparavant au prieur claustral qui était chargé de la discipline intérieure et de l'administration spirituelle. C'étaient les religieux qui le nommaient; il était leur chef hiérarchique et direct; c'était à lui seul qu'ils devaient obéir. C'était lui enfin qui conférait les bénéfices ecclésiastiques où l'abbé commendataire, ordinairement privé des Bulles du pape, n'avait rien à voir.

Depuis l'établissement de la commende jusqu'à la Révolution, c'est-à-dire dans une période de trois cent vingt-quatre ans, dix-huit abbés commendataires se succédèrent à Caunes.

C'est dans cette période que se placent les guerres de Religion et de la Ligue. Le monastère eut sa part de calamités à supporter et c'est à ce moment, en 1581, que le château-fort de Lespinassière fut pris et rasé, sur la demande des Etats de la province réunis à Carcassonne.

La ville de Caunes fut elle-même prise en 1590 par les ligueurs, commandés par le duc de Joyeuse: s'étant rendue par composition, ce général en fit raser les murs, afin que l'ennemi ne put s'y fortifier.

Le duc de Montmorency la reprit bientôt après, sans coup férir.

Le roi Henri IV donna l'abbaye de Caunes à Anne de la Jugie, de la maison de la Jugie de Rieux, alliée aux Montmorency, avec liberté d'administrer lui-même le temporel ou d'y nommer un abbé. Après un certain temps d'administration par lui-même, Anne de la Jugie, sur réclamation des deux vicaires généraux nommés par les religieux, se décida à user de son droit de nomination et présenta à l'agrément du roi, Jean d'Alibert.

Jean d'Alibert confirmé dans sa commende par bulle du pape Clément VIII, en date du 25 novembre 1598, était issu d'une famille noble de Caunes, déjà ancienne dans la contrée et dont la résidence, véritable palazzo dans le goût italien du XVI^e siècle, est encore le plus remarquable édifice civil de la ville. Le nouvel abbé avait été moine de l'abbaye; il était passé ensuite, en qualité d'infirmier, dans celle de Saint-Hilaire au diocèse de Carcassonne.

Son premier soin fut de faire reconstruire la demeure abbatiale (1600); il la mit dans l'état où on la voit encore de nos jours, sauf deux tourelles qui ont été démolies. On lui doit également beaucoup de dons à l'église du monastère. Il mourut dans la maison abbatiale, le 24 décembre 1626, et fut enseveli dans l'église devant le grand autel.

La ville de Caunes, déjà menacée par les calvinistes en 1621, lors de ce dernier regain des guerres religieuses qui devait aboutir à la prise de La Rochelle, fut décimée par la peste en 1629. Ce furent les consuls qui prescrivirent, en leur nom, personnel, toutes les mesures de salubrité publique. Un des prébendiers du monastère périt

victime de son dévouement pour n'avoir pas voulu quitter Caunes, comme on le lui conseillait.

En 1659, le monastère renfermait quinze moines. Les lieux claustraux, sauf le chapitre entretenu en bon état, tombaient en ruines. L'église se trouvait dans un état de délabrement incroyable et manquait des ornements et des objets les plus indispensables. Les chapelles des prieurés, qu'on négligeait toujours de réparer, étaient en aussi mauvais état que l'église.

Ce fut alors qu'Etienne de Maurel, vicaire général, conçut le projet de distraire le monastère de la juridiction des exempts de l'ordre de Saint-Benoît pour l'affilier à la Congrégation de Saint-Maur. Il fit partager ses vues à Jean Salause, prieur claustral, et le 3 juin 1659, à la suite d'un vote des moines en salle capitulaire, une délibération fut prise en ce sens et envoyée au Supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur, qui délégua, pour traiter cette affaire, le prieur de l'abbaye de Saint-Chinian et celui de l'abbaye de Saint-Thibéry. Toutefois, certains moines, dont le vote avait été surpris, s'opposèrent pendant quelques mois à l'exécution de cette délibération; enfin, après une seconde délibération, en date du 5 janvier 1660, où les opposants étaient en minorité, un Concordat fut conclu à Saint-Chinian et ce concordat, ratifié par le chapitre général de Saint-Maur, fut homologué par le Parlement de Toulouse, le 19 janvier 1661. Il ne fut pourtant pas exécuté immédiatement, car une partie des religieux anciens y fit encore opposition. Enfin, sur un arrêt, rendu le 10 février 1663, par le Parlement de Toulouse, dom François Merlac, nouveau supérieur des moines qui devaient s'installer à Caunes, vint prendre possession du monastère le 31 octobre suivant, mais ne put procéder à un inventaire que le 13 janvier 1664, après la soumission du sacristain.

Les nouveaux possesseurs de l'abbaye se logèrent dans les anciens lieux claustraux qu'ils firent réparer tant bien

que mal. Ce n'était là qu'une installation provisoire; elle dura néanmoins plus d'un quart de siècle.

La reconstruction des lieux réguliers commença en 1696; ils furent bâtis sur caves voûtées dont les murs ont 1 m. 88 d'épaisseur; ils formèrent les trois côtés d'un carré long dont l'église occupe la quatrième face. Le cloître fait le tour du carré intérieur, il est voûté en plein cintre, le rez-de-chaussée est également voûté.

Les Bénédictins s'occupèrent aussi de restaurer l'église abbatiale et c'est le moment, comme nous l'avons indiqué plus haut, de décrire cette église devenue depuis l'église paroissiale de Caunes.

Elle est formée d'une vaste nef ogivale avec des chapelles ouvertes dans les travées. Le portail, pratiqué latéralement, est la portion la plus remarquable du monument : il est d'un beau style roman ainsi que le clocher dont les fenêtres sont à plein cintre.

L'ornementation intérieure est de la plus grande magnificence; le chœur est pavé et revêtu de marbres précieux, vert antique, portor et de riches boiseries. Le maître-autel est encore un des plus beaux de la province. Les sculpteurs de Caunes et les sculpteurs étrangers ont prodigué les chefs-d'œuvre dans son ornementation. Les deux anges adorateurs, de grandeur d'homme, qui le décorent, sont dus, à ce qu'assure le baron Trouvé, au ciseau des artistes Borromini et Donatello, l'un florentin, l'autre siennois. La chapelle de la Vierge, à droite et à côté du chœur, est de forme absidale, ornée de trois statues, de grandeur naturelle, en marbre de Carrare, de la Vierge, de Saint Benoît et de Saint Dominique.

A gauche du chœur et faisant pendant à la précédente, est la chapelle des Saints-Martyrs de Caunes, non moins remarquable par la prodigalité des ornements en marbres précieux de Sicile et d'Italie.

Le bas de l'église dessine le cintre d'une grande tribune où les Bénédictins récitaient les matines et le rosaire. Sept

fenêtres ogivales, percées exclusivement du côté du monastère, comme le veut la règle de Saint-Benoît, éclairaient la nef et quatre fenêtres à plein cintre servent à éclairer le chœur.

Après la prise de possession de l'abbaye de Caunes, les religieux de Saint-Maur voulurent rétablir dans leur intégrité l'observation des règles bénédictines. C'est ainsi que sommation fut faite aux quatre prébendiers d'avoir à assister tous les jours aux offices divins dans le chœur de l'église. Le nouveau syndic leur fit signifier que faute par eux d'assister journellement aux offices, ils seraient privés des fruits et revenus de leurs prébendes.

En revanche, les droits de présence étaient facilement accordés à ceux des prébendiers qui demandaient la permission de s'absenter du monastère pour continuer ou terminer leurs études.

Les moines ne se montraient pas moins jaloux de sauvegarder tous leurs droits temporels. Ainsi, il était défendu aux habitants des villages dépendant de la directe du monastère, de porter aucunes armes à feu offensives ou défensives, de chasser dans les terres du monastère sans permission expresse, de brûler les garrigues et les vacants ni de faire des chemins ou passages dans les champs et possessions de l'abbaye.

Le Parlement de Toulouse ayant rendu un arrêt qui donnait aux recteurs du diocèse de Narbonne entrée et voix délibérative dans les conseils et assemblées politiques de leurs paroisses, le syndic du monastère le fit signifier aux Consuls de Caunes et réclama pour un moine délégué par le Chapitre, le droit d'assister à toutes leurs assemblées (28 janvier 1669).

Les abbés commendataires étaient restés absolument étrangers à l'introduction de la réforme de Saint-Maur dans le monastère. Après une vacance de quatre années, le siège abbatial fut occupé par Hugues de Terlon de 1661 à 1689 et ensuite par de Brisay de Denonville; ce

dernier ratifia en 1695 le concordat du 9 janvier 1660, dont il avait voulu d'abord empêcher l'exécution. De leur côté, les religieux renoncèrent à obliger l'abbé à payer les frais nécessités par la reconstruction des édifices claustraux.

Jean Dubois, frère du cardinal ministre, fut nommé par le roi abbé de Caunes, le 17 octobre 1723 et à sa mort, survenue le 1^{er} février 1727, remplacé par Bernardin François Fouquet, de la famille du surintendant et des Fouquet de Belle-Isle.

Cet abbé consentit en 1747 à un partage depuis longtemps réclamé par les religieux et qui leur attribuait la moitié des biens de l'abbaye. Jusqu'alors, les revenus avaient été partagés comme il suit : un tiers pour les moines, et deux tiers pour l'abbé tenu d'acquitter les charges et de supporter les frais des réparations. Cela pour les biens de l'abbaye proprement dite; quant aux revenus des prieurés réguliers dépendant du Chapitre, ils étaient la propriété exclusive des moines et ne concernaient en rien l'abbé.

Pour ce partage, deux lots égaux furent faits et attribués l'un à la mense abbatiale, l'autre à la mense conventuelle. Le premier comprit Bagnoles, Citou, le four banal de Caunes, la petite Condamine noble et exempte de dîmes, située à la porte dite de Narbonne, les quêtes ou albergues dues par les communautés de Caunes et de Trausse.

Le second se composa de Lespinassière, Saint-Frichoux, Castanviels, des fruits décimaux de Villerembert, du grand pré de l'abbaye, noble et exempt de dîmes, dit de la Clotte, des censives de Caunes « en quoi qu'elles puissent consister, suivant les baux et reconnaissances ». Quant au lieu de Caunes, on convint d'en jouir les revenus en commun; ces revenus consistaient en dîmes, tasques, lods,

droits de leude, de chasse et de pêche (1); le bois situé dans le territoire de Caunes et les carrières de marbre en faisaient partie.

A l'abbé revenait encore la collation et la nomination de toutes les cures, prieurés et autres bénéfices dépendant de l'abbaye; aux religieux, celle des quatre prébendes fondées dans l'église abbatiale et des prieurés de Laure et de Saint-Amans.

L'abbé et les religieux devaient jouir par indivis, sauf prééminence du premier, de tous les droits honorifiques dans toutes les dépendances de l'abbaye, tant de justice que des autres. L'abbé devait nommer le juge de Caunes et les religieux les autres officiers de justice. La nomination des Consuls de Caunes devait être faite par l'abbé lorsqu'il serait sur les lieux et, en cas contraire, par les religieux; celle des consuls de Citou, Bagnoles, Saint-Frichoux et Lespinassière, par celui dans le lot duquel se trouvaient compris ces divers villages. L'abbé recevait les hommages de Villerembert, Paulignan et autres fiefs; si néanmoins, dix ans après la prise de possession, ils ne lui avaient pas été rendus, les religieux avaient le droit de les recevoir.

Les abbés, un an après avoir pris possession de l'abbaye devaient payer aux religieux, pour droit de chapelle, la somme de Cinq cents livres. Ils étaient chargés de l'entretien et des réparations de l'abbaye et les religieux des réparations de l'église et des lieux réguliers.

Les abbés supportaient aussi la moitié de l'ancien décime que l'abbaye payait depuis la guerre des Anglais et la moitié de l'honoraire dû à l'Université.

On déclare dans cet acte de partage que la valeur totale des biens partagés est de Cent mille livres. Cette estimation est de beaucoup inférieure à la valeur réelle. Le

(1) Ces droits seigneuriaux ou féodaux sont expliqués dans un appendice à la fin de ce travail.

revenu abbatial avait été évalué en 1698 dans le Mémoire de Basville à 3.000 livres; en 1723 à 2.800; à 3.000 livres en 1745 et 1785; à 8.000 livres en 1789. L'abbaye était taxée 800 florins en cour de Rome.

Si l'on se base sur les prix auxquels furent consentis, dans la seconde moitié du 18^e siècle, certains baux à ferme et seulement pour certaines possessions de l'abbaye et les moins importantes, on arrive à un chiffre de 10.000 livres de revenu annuel qu'il faut certainement doubler et peut-être même tripler ou quadrupler, pour avoir le revenu à peu près exact.

En 1761, le 27 décembre, la demeure abbatiale fut incendiée par le fait d'un prisonnier nommé Tailhades, de Siran, enfermé dans la prison de l'abbaye pour cause d'attentats aux mœurs et qui s'évada à la faveur du désordre que causa l'incendie provoqué par lui à cette fin. La grande salle d'audience et les archives placées à côté furent brûlées. Heureusement que les documents les plus intéressants avaient été déjà transcrits, près d'un siècle auparavant, par le Président de Doat, envoyé dans ce but dans les provinces méridionales par Colbert.

L'abbé Bernardin François Fouquet, se retira après démission en 1769; il fut remplacé, en 1779, seulement, par Esprit, Joseph de Vernon, qui fut le dernier des soixante-cinq abbés du monastère de Caunes.

En effet, l'année 1789 arriva et l'Assemblée Constituante issue des Etats Généraux, commença à faire table rase du passé, et vota en 1790 la suppression des ordres religieux. A ce moment, le monastère, outre l'abbé, renfermait les « nobles et religieuses personnes », au nombre de sept dont voici les noms : dom Claude Daney, prieur; — dom Jean Joseph Augustin Revest, sous-prieur; — dom Antoine Escargoutel, cellerier; — dom François Germain Besaucèle, syndic; — dom Guillaume Bonnery; — dom André Sarnagache de la Tour; — dom Hugues Barescut.

A la suite de cette suppression, des moines de Caunes, les uns émigrèrent, les autres se retirèrent chez des amis ou dans leurs familles; l'abbé de Vernon mourut émigré à Figueras, en Espagne, ainsi que le prieur Claude Daney; quant au sous-prieur Revest, il mourut à Caunes, le 22 août 1791 et il fut inhumé le lendemain dans le cimetière de la paroisse.

Après la dispersion des religieux, le monastère fut pillé par le peuple avec une sorte de fureur sauvage. On gratta les armoiries gravées sur la pierre, on enleva des portes, des cheminées et on brûla sur la place les chartes, les registres des reconnaissances et les titres de possession.

Quant au monastère lui-même et aux biens de la ci-devant abbaye, ils furent déclarés bien nationaux et aliénés, le 7 avril 1791, par le Directoire du District de Carcassonne, au citoyen Cathala (de Roquefère), à l'exception de l'église seulement qui fut réservée à la commune pour servir d'église paroissiale.

Et ainsi finit, après plus d'un millénaire d'existence, l'Abbaye fondée en 780 par le religieux Anian.

APPENDICE

Nous allons indiquer dans cet Appendice, en quoi consistaient les différents droits seigneuriaux ou féodaux dont il a été question au cours de ce travail.

DROIT DE BANDERAGE OU DE BAN

Ce droit accordait au seigneur ou à l'abbé la police champêtre et la réglementation de la dépaissance dans l'étendue de ses possessions. Nommé par le seigneur ou l'abbé, le *Bandier* était chargé de constater les contraventions et les délits ruraux. A côté du bandier, il y avait les gardes-terre et les gardes-chasse.

DROIT D'ALBERGUE

C'est le droit qu'avait le seigneur de loger lui et ses gens chez ses vassaux. Ce droit fut la plupart du temps converti en une redevance en argent ou en nature.

DROIT DE LODS

Le lods était un droit en argent que percevait le seigneur sur la vente ou l'échange des terres qui relevaient immédiatement de sa juridiction.

C'était le « jus ratæ emptionis » en considération de la permission de vendre ou d'échanger que le seigneur était présumé donner à son vassal.

Ce droit variait suivant les coutumes des provinces : à Paris, le droit de lods s'élevait à 20 deniers par livre, c'est-à-dire au douzième du prix de vente; en d'autres lieux on ne payait que des mi-lods. Dans d'autres endroits, l'acheteur et le vendeur payaient les lods de moitié; autre part, c'était le vendeur seul qui payait les lods.

DROIT DE TASQUE OU DE TERRAGE OU DE CHAMPART

C'était la part des fruits que le seigneur prenait sur son fief. Généralement, ce droit se levait comme la dîme.

DROIT DE CENSIVES

Le cens ou droit de censives était une rente seigneuriale et foncière dont une terre était chargée envers le seigneur du fief dont elle dépendait. C'était la marque de la seigneurie que celui-ci s'était réservée en donnant à rente la terre dépendante de son fief. Ce droit était perçu en argent ou en nature; il était ordinairement loué à un feudiste qui était chargé d'en prélever le montant d'après les terriers et levoirs.

DROIT DE DIMES

La dîme était la dixième ou toute autre partie des fruits de la terre que l'on payait au seigneur ou à une

église. De là deux sortes de dîmes : la dîme seigneuriale et la dîme ecclésiastique.

La dîme ecclésiastique était due aux ecclésiastiques à raison du service et de l'administration d'une paroisse, rectorie, vicairie ou prieuré.

DROIT DE PATRONAGE ET DE COLLATION

Le patronage était un droit qu'avait le fondateur ou le principal donateur d'une église de présenter un ecclésiastique pour la possession d'un bénéfice; ce droit passa souvent aux mains du seigneur local.

Le collateur était celui qui avait le droit de conférer le bénéfice, l'institution appartenant toujours à l'évêque.

DROIT DE FORISCAPE

C'était un droit féodal analogue à nos droits actuels de succession. Il variait avec les lieux. Pour les vassaux de l'abbaye de Caunes, le foriscape simple était d'un sixième, soit de près de dix-sept pour cent; le foriscape double était de trente-trois pour cent.

Caunes-Minervoises, Juillet 1943.

REFERENCES ET BIBLIOGRAPHIE

MAHUL. — *Cartulaire et Archives des Communes de l'ancien diocèse de Carcassonne*. Tome IV. 1863.

BÉZIAT. — *Histoire de l'Abbaye de Caunes*. — 1880.

Abbé SABARTHÈS. — *Etude historique sur l'abbaye de Saint-Paul de Narbonne*. — 1893.

Abbé Elie GRIFFE. — *Histoire religieuse des anciens pays de l'Aude*. — 1933.

Chanoine SABARTHÈS. — *Histoire du Clergé de l'Aude de 1789 à 1803*. — 1939.

PEINTRES AUDOIS

PAR

JEAN GIROU

La grandeur du présent doit être le prolongement des gloires du passé. Chaque génération a le devoir et la fierté de faire son inventaire. On ne peut contester à l'Aude sa présence permanente dans l'apport fait au cours des siècles, aux lettres, aux arts, aux sciences.

Nous ferons aujourd'hui l'appel des peintres Audois du XX^e siècle. Si le XVII^e a eu Rivalz, le XVIII^e Jalabert, le XX^e siècle s'honore des Laprade, Laugé, Ourtal, Montcabrier, Sibra, Amiel, Martin-Duclos. Ces peintres de talent ajoutent à notre richesse nationale et jamais notre esprit et notre cœur n'eurent autant de raisons de croire à la mission spirituelle de la France.

Pierre LAPRADE

Un Grand Peintre Français de Narbonne
inconnu dans l'Aude

Il y a plusieurs manières d'être inconnu : on peut connaître succès et gloire dans le cadre local, dans le rayon limité de la petite patrie et être ignoré de Paris, ce fut le sort de Gamelin; on peut au contraire accéder à la célébrité, recevoir de Paris consécration et prestige et demeurer un inconnu dans le pays natal, un étranger pour la ville qui vous a donné le jour, ce fut le destin du grand peintre narbonnais : Pierre LAPRADE, qui descend directement de la lignée de Watteau et de Corot, et dont l'art subtil, non seulement l'apparente à ces grands maîtres, mais le consacre authentique continuateur de cette tradition française par les nuances diaprées de l'esprit, de la grâce et du rêve.

Et cependant Pierre LAPRADE, peintre célèbre de notre époque, est si inconnu dans l'Aude, que l'inventaire de ses tableaux dans son pays natal est bien facile; un tableau chez M. Maurice Fabre, à Gasparet, ce parfait découvreur de talents : *Jeune fille cueillant des roses* ; à Carcassonne, dans la collection du docteur J. G..., un tableau : *La promenade au bord du lac* et un dessin, gouaché : *Femme à sa toilette*.

Le Musée de Narbonne, si riche et si ordonné, ne possède rien de ce remarquable artiste, pas même un modeste dessin! Le Musée de Carcassonne ignore également ce grand peintre! Et Pierre LAPRADE est un Audois. Né à Narbonne, en 1875, il est mort en 1931. Sa tombe est, là-bas, fleurie en l'Île-de-France, dans le petit cimetière de Fontenay aux Roses; il ne dort même plus dans les bras de la Terre natale, il n'est plus Narbonnais.

LAPRADE tient dans l'art contemporain une place de choix. Il a reçu avant sa mort l'hommage de son temps, et LAPRADE, peintre, aquarelliste, graveur, se classe parmi les meilleurs de notre époque, bien entendu dans l'axe des Indépendants. Si quelqu'un est indépendant, c'est lui; au point que dans l'essai de classification qu'on peut faire de la peinture de l'Art Vivant, il se crée une place très personnelle. On pourrait le mettre à côté de Guérin et de Roussel par la tradition légère d'un rêve coloré, mais l'enchantement de sa palette le place avec bonheur près de Bonnard et de Vuillard, Laprade reste donc Laprade.

L'indépendance de son art fut telle qu'entré en 1892 à l'École des Beaux Arts, il y reste huit jours et il part à la conquête de la vie. Il a la perception que l'art ne s'apprend ni dans les livres ni dans les leçons aussi académiques que fossiles. Il trouve des Maîtres plus éloquents. Sa première leçon, il la tient de Poussin, ce grand fondateur de notre peinture classique, continuateur de la pure tradition latine, qui reçut de l'Italie le secret de l'ordonnance et de l'harmonie des paysages. Après Poussin, c'est Delacroix, inspiré de Rubens, et de Véronèse, qui devient le professeur de notre futur artiste. Il semblerait que le génie enflammé de Delacroix s'oppose à l'ordre et à la mesure du Poussin; au contraire, car ce n'est pas le Delacroix des foules, des mouvements, des ensembles qui le séduit, c'est le Delacroix des « Femmes d'Alger » et de la « Femme au Perroquet » qui lui parle avec éloquence et apprend à notre artiste dans une révélation la cadence des plans et la subtilité de la lumière. Manet enfin, ce révolutionnaire qui respecte la continuité de la tradition française, lui apprend une loi nouvelle: par la technique et la matière du tableau, l'ambition de dépasser l'objet peint.

Laprade travaille, dessine et peint, et, en 1901, il expose pour la première fois, aux Indépendants. Une grande bataille s'est livrée avec l'Impressionnisme. Il découvre

Monnet, Pissaro, Sisley, qui viennent de libérer la lumière dans son frémissement. Laprade fréquente la jeune école, s'enthousiasme, mais reste toujours personnel et commence à posséder les éléments suffisants pour construire. Il écoute encore deux voix souveraines. L'admiration de deux chefs-d'œuvre présidera à toute sa carrière. Ces deux chefs-d'œuvre de l'Histoire de l'Art sont : « La Femme en bleu », de Vermeer de Delft et les « Joueurs de Cartes », de Cézanne. A Vermeer, Laprade a pris cette vertu merveilleuse de touches de couleurs, où l'esprit par sa suprématie guide plus que l'habileté de la main et place l'élément réel, même modeste, à un niveau tel qu'il lui fait atteindre un destin élevé. A Cézanne qui voulait « faire de l'impressionnisme quelque chose de durable comme l'art des Musées », et dont le patient labeur aspirait à « faire du Poussin en nature », il demande la notion de l'espace et le secret constructif des plans.

La date de 1907 est dans la vie de Laprade une date capitale et toute la critique d'art a insisté avec pertinence sur ce premier voyage en Italie. L'Italie a été pour Laprade la grande leçon de la révélation de la lumière et de l'harmonie des plans; non qu'il ait ramené de ce voyage des paysages exactement restitués comme le firent Poussin, Claude Lorrain et Corot. Laprade apprit surtout les règles de l'unité dans la composition, l'harmonie des divers accents, en un mot la mesure spirituelle des ensembles, l'ordre souverain des masses étagées. Il apprit surtout et rendit dans ses premiers tableaux d'Italie, le style du paysage. L'architecture « évoquée », tel fut l'enseignement reçu. Et c'est la série magnifique de Tivoli avec ses sombres colonnades de cyprès, ses vues de Naples, de Florence et de Siéne. La fantaisie déjà ailée de Laprade le libère de la servitude du modèle. Il s'évade de la prison de l'objet trop réel. L'Italie donna à Laprade la clef de l'imagination. Dans le thème italien il a trouvé

l'évasion du dépaysement. Mais dans l'Italie Laprade n'a découvert avec prédilection que ce qu'il portait en lui et, je crois qu'on a trop négligé le caractère méditerranéen du paysage dont Laprade avait eu la première vision dans son enfance. Dans Narbonne, l'ancienne Narbo, Rome n'est-elle pas présente, et l'architecture des paysages n'est-elle pas dessinée avec gravité et mesure dans l'alignement des sombres colonnes de nos cyprès frémissants et droits comme des tuyaux d'orgue, sonores de la soufflerie du Cers. Les Corbières lui offraient les plans étagés des masses rocheuses, les garrigues dont l'âpreté se fond dans le sable d'or des étangs et dans l'horizon céruléen de la mer. Pour l'ordonnance auguste des ensembles est-il un motif plus parfait que l'ascension sacrée du Cimetière marin de N.-Dame des Auzils où, cénotaphes du souvenir, les tombes des marins perdus en mer, gardées par le mâât des cyprès, vous conduisent avec ferveur et pitié à la chapelle, bastide rose, sémaphore de l'âme des naufragés. Je crois que ces paysages conquis par son regard d'enfant, Laprade les a découverts dans la joie de retrouver ses enfances du cœur. Ce sont les visages graves et ordonnés de la Terre d'Aude, pays natal de l'artiste, qu'il a aimés dans l'Italie; car il n'a pris à la sœur latine ni sa lumière dorée, ni son pittoresque. Laprade a toujours eu horreur du détail anecdotique. Il a continué en Italie à apprendre les leçons de mesure et d'harmonie qu'enfant il avait épelées à Narbonne, dans la Clape, à Gruissan, à La Franqui, et au cap hellénique de Leucate. La Provence elle-même, que lui fit découvrir le poète Joachim Gasquet, lui donna les mêmes enseignements. Au fond, il ne trouva dans l'Italie que des motifs de dépaysement. Je ne diminue pas le rôle latin d'inspiration et d'influence, mais Florence, Naples, Rome ne furent pour Laprade que des résonances dont il gardait précieusement en lui le trésor; l'Italie fut pour lui un écho plutôt qu'une initiation. Le secret de ce peintre est de

nous avoir ouvert les fenêtres du rêve et de l'enchantement : fenêtres sur Florence, sur Amsterdam, sur Paris.

La preuve que Laprade, dont la peinture paraît si peu méditerranéenne et nullement méridionale, n'a jamais pu se déprendre des premières visions de son enfance, c'est qu'après les thèmes italiens il a recherché avec bonheur l'évocation des grandes cathédrales françaises, et ce sont les séries célèbres de Laon, Amiens, Paris, Bourges, Chartres, Vézelay. Aurait-il été attiré vers ces ensembles architectoniques, vers ces monuments de gloire gothique, si la cathédrale de Saint-Just de Narbonne (l'Amiens du Midi) n'avait, de son chœur aérien et de ses tours prodigieuses, parlé à son âme d'enfant? Résonance, souvenir, nostalgie, Saint-Just fut bien la première cathédrale admirée par Laprade; les autres sont des hommages à ce premier reflet resté permanent dans son cœur, peut-être à son insu.

Les tons de la palette de ce peintre si subtil, se composent de couleurs douces et éteintes, aux gammes tendres de gris, de rose cendré, de vert émeraude, de bleu pâle, de nacre opaline. Il n'a pas trouvé ces nuances en Languedoc. Ces couleurs sont-elles bien italiennes? Si je connais le ciel léger et lumineux de Toscane, je connais aussi la lumière éclatante de Naples. Laprade n'a pas plus choisi ses couleurs en Italie que chez nous. Il les aurait plutôt trouvées en Hollande, chez Vermeer de Delft. Il les a surtout découvertes en lui-même et dans l'Ile-de-France, à Fontenay-aux-Roses, où il repose aujourd'hui parmi les fleurs.

Le talent de Laprade s'est alimenté aux sources de la fantaisie : c'est pour cela qu'à notre époque où l'art s'inspire d'inquiétude, d'angoisse, de pathétique et même de fantastique, Laprade demeure une exception. Sur ce chemin du rêve coloré le peintre narbonnais ne se retrouve qu'avec Roussel, Guérin, Chagall. Laprade s'évade, et avec quelle joie, de notre siècle. Il est un « honnête homme »

du XVIII^e siècle. Il est un contemporain de Watteau dans un décor de parcs, de pièces d'eau, de marbres, de bassins, de sous-bois, de parterres en fleurs; mais dans ces parcs d'un passé défunt, tous les partenaires enrubannés sont partis pour Cythère et ne sont plus revenus. Ces parcs inhabités et abandonnés, qui ne vivent plus de la vie tendre et précieuse pour laquelle ils furent dessinés, parlent à la mélancolie et au regret du cœur sensible de Laprade. Sur le bord des eaux tranquilles d'un lac, quelquefois des formes à peine s'estompent. Fantaisie d'âges révolus, évocation spirite, silhouettes effacées, glissent-elles sur les gazons ou sur les eaux dormantes? Mystère, charme, rêve! Les beaux vers de Xavier de Magalon commentent avec ferveur ces évocations surannées :

« Laprade, autour des dieux d'albâtre,
Fait luire aux amants querelleurs
Le noir étang du parc bleuâtre
Où les cœurs se noient sous les fleurs... ».

Tel est Laprade, peintre des fenêtres, des fleurs, des blés, des parcs, des masques, des pierrots, des pantins.

Cette évasion formelle des rigueurs de la réalité par les personnages de la Comédie Italienne sollicita Laprade, poète du XVIII^e siècle, de la lignée des Watteau et des Hubert Robert, à la décoration murale. D'abord Laprade fixa figures, accessoires et fleurs sur les panneaux articulés des paravents. Pierrots, arlequins, colombines, pantins, masques composent une pantomime aérienne et se nouent dans une guirlande fleurie, divertissement léger et charmant des Fêtes galantes. Ces thèmes animent les ensembles décoratifs, qu'il brossa en France pour le marquis de Magalon et pour plusieurs amateurs avertis, et même pour le Japon et pour l'Amérique.

Une telle disposition spirituelle et picturale faisait de Laprade un illustrateur né pour « *les Fêtes Galantes* » de Verlaine, pour « *Manon Lescaut* », pour le « *Roman de l'Amour et de Psyché* ». Il ne condescendit à quitter

les grâces, les rubans, les atours, les fanfreluches et les accessoires du XVIII^e siècle, que pour illustrer deux Maîtres : Flaubert et Valéry : la mélancolie et la nostalgie d'*Emma Bovary* et *Vers et Prose* de l'écrivain qui de nos jours se place sur le plan universel comme le plus parfait dans sa phrase et le plus subtil dans sa poétique. Aquarelles et illustrations sont traitées avec un caractère enlevé et improvisé qui donne l'illusion d'une habileté extrême, mais qui sont, dans le lacs de leur arabesque et dans la broussaille de leur hâchure, d'un métier consommé.

Ce peintre si pur et si secret nous a quittés depuis 7 ans et la peinture française garde encore son deuil. La galerie Druet, quelques mois après sa mort, lui rendit un juste hommage dans une rétrospective qui groupait les cinquante meilleures toiles de sa production de 1904 à 1931, des aquarelles, un paravent. L'Exposition des Indépendants, au Petit Palais, vient de présenter en 1937, neuf peintures majeures de ce peintre dont « *La Femme au Bouquet* », « *Nu aux estampes* », « *Roses et citrons* », « *Parc de Château* », « *Temple de l'Amour* », « *Violoncelle* ». Mais la place capitale qu'occupe Laprade dans la peinture moderne, ne peut se contenter d'un hommage aussi bref qu'éphémère. Paul Sentenac, dans plusieurs études remarquables, l'a déclaré de façon pertinente. Gaston Poulain, ce clairvoyant critique d'art de notre Clapas, a lancé une idée aussi heureuse qu'équitable : Narbonne a le devoir de rendre hommage à son fils : une plaque doit désigner sa maison natale et un monument dans l'ombre verte d'un jardin doit élever sa stèle qui évoquerait sous la ramée l'art clair et sensible d'un peintre qui, dans la tradition de Watteau et de Corot a honoré la France et sa petite Patrie narbonnaise. Le Midi est riche de sculpteurs qui sauraient donner une traduction plastique à toute la séduction de cette peinture aussi subtile que poétique. Je vois déjà se dessiner un Comité qui de lui-même se composerait avec autorité et à propos sous

la présidence de M. Paul Valéry, et où siègeraient MM. Albert Sarraut, Léon Blum, Jean Mistler, le docteur Lacroix, le docteur Tomey, Paul Géraldy, le docteur Paul Voivenel, le comte Rodez Bénavent, Xavier de Magalon, Jacques Guenne, Maximilien Gautier, Gaston Poulain, Paul Sentenac, Duplessis de Pouzilnac, Paul Raynal, Benjamin Crémieux, Joseph Delteil, etc...

Et maintenant, ce vœu exprimé, je donne à Narbonne, à la Septimanie, la parole.

Achille LAUGÉ

Dans la vie des Arts et des Lettres, il est un rythme dont la courbe se développe avec la même fatalité. Le graphique des conquêtes du génie, du talent, de la puissance indique les mêmes variations dans leur marche à chaque époque littéraire et dans chaque école picturale. D'abord les étapes lentes, progressives, difficiles — étapes de découverte, d'acquisition, de dislocation; étapes vécues par quelques esprits incompris mais favorisés — étendards et flambeaux de la Beauté ascensionnelle. Le mur tombe enfin, la sape triomphe de la bêtise et de l'indifférence — c'est le succès — sur le graphique la marche pénible devient le jet d'une ligne droite: fusée rayonnante du triomphe au ciel conventionnel; mains applaudissantes des snobs béats et panurgeards; pieds crispés des marchands sur l'accélérateur de la Machine à Gloire. Soudain, le trou noir du silence, la ligne du graphique chute dans l'oubli. Alors se produit le travail larvaire de la masse par l'éducation: de cette vie méditative et souterraine la ligne ressort dans la joie et la lumière de la compréhension universelle. Ce cycle de luttes audacieuses, d'engouement démesuré, d'expiation calculée et de cristallisation patiente a été suivi par l'Ecole impressionniste; on peut étudier cette courbe dans les cinquante dernières années de la vie artistique; les ouvrages de Rey et les rétrospectives de 1926 et 1937 nous sont une documentation vivante.

Il est un spectacle dans ces fluctuations liées ou subordonnées à la Mode, aux marchands de tableaux, à la Bourse de la Peinture, qui est une consolation dans sa probité et sa moralité — c'est la vie d'Achille Laugé —

marche immuable d'un artiste qui, parti il y a 40 ans impressionniste, sans le savoir et sans l'apprendre est resté toute sa vie impressionniste; en dehors de toute influence théorique et des mouvements d'école, Laugé s'est fait lui-même. Il n'a pas développé ses dons de coloriste sous le soleil de Monet; il n'a connu les impressionnistes que bien après; il portait en lui cette germination de la « division de la couleur » dont la floraison est son œuvre. Le cas de ce peintre est une démonstration de l'équilibre, de la stabilité bien française; les excès de l'analyse extrême dans la recherche de la couleur avaient jeté l'art dans le domaine opposé et créé la réaction du style pur constructif recherché jusqu'aux sources de l'art nègre. Laugé en toute indépendance a gardé le sens de la tradition — il est resté lui-même — aussi aujourd'hui où l'impressionnisme est à sa place et le peintre connu, on le croit néo-impressionniste — il est resté impressionniste tendu dans l'aspiration du perfectionnement de sa technique et de la tradition de sa vision. Tel est Laugé, le peintre languedocien.

Laugé est né à Arzens, au pied de la Malepère, mais il est d'un peu plus loin, de Cailhau, où ses parents allèrent quand il avait deux ans; c'est là qu'il a passé sa vie d'enfant, d'homme et d'artiste. Cailhau est un petit village de l'Aude — autour du clocher, des maisons coiffées de toits rouges se bousculent comme des enfants de chœur et tombent sur la pente couverte de platanes dont les fûts blancs conduisent à la ligne de faite de la Malepère: massif sauvage boisé et âpre: chênes verts, buis et genêts; en bas, sous le parasol ouvert des pins, la maison paternelle; de l'autre côté du rail sa maison; puis le Razès vallonné et donne une main bucolique à l'Ariège; la coulée fertile de la plaine défile au nord entre la Montagne Noire et la Malepère — au sud, à gauche, les Corbières dont les arêtes montagneuses ont l'air de mains osseuses qui se joignent; au loin une falaise audacieuse et nue, le

piton abrupt de Bugarach — toile de fond: la magie miroitante des Pyrénées bleues.

Ce paysage de Cailhau, par son caractère modéré exprime tout Laugé. Laugé n'est pas un accident, ce n'est pas un produit artificiel — c'est un fruit de la terre. Sa peinture est l'efflorescence de son amour natal; il nous donne ce qu'il a reçu de sa mère: son œuvre est l'écho agreste et fidèle d'un paysan que le sol a porté pendant des générations silencieuses, obscures et laborieuses; puis l'enfantement a eu lieu et ces races successives d'agriculteurs penchées pendant des siècles sur le même sillon se sont par lui dressées dans le soleil et, de cette lente et progressive gestation, Laugé est sorti pour fixer l'image éternelle du Languedoc. Laugé est la vivante légende du trésor enfoui, fruit du labeur permanent, de la longue patience, des rudes travaux, des privations acceptées; une fée occitane lui a donné la clef des joyaux qu'il a portés à la lumière et il a élevé de ses mains rudes de torrien cet ostensor où brille l'âme du Languedoc.

Laugé est né en 1861; ses parents, paysans aisés, lui font faire de bonnes études au Lycée de Carcassonne où il noue de fortes amitiés avec Robert, Gaujon, Nogué, Sempé; tout jeune, dès qu'il a un loisir, il dessine; les vacances sont pour lui belles, car il les passe à peindre: ses parents sont inquiets de ce goût fervent et ne le favorisent pas; ingénieux, il me l'a raconté comme un joli souvenir pittoresque, — il trouve les couleurs qu'on ne veut pas lui acheter dans les champs; sa palette d'enfant est composée du rouge, du bleu et du jaune: la mûre, de son jus vineux, lui donne, écrasée, le rouge; l'ail sauvage, de sa bulbe crevée fait un beau bleu; quant au jaune, il n'a pas trouvé de plante généreuse qui le lui offre et sur ses petites économies il l'achète à la ville. Cette palette d'enfant était déjà la vision exacte de l'adulte, elle n'a pas changé. Allez dans son atelier, rue Georges Picot, à Toulouse; sur sa palette vous verrez couler le

rouge, le bleu, le jaune; il a ajouté le vert émeraude et il pourrait s'en passer facilement. Ses parents, réalisateurs, désirent en faire un potard; on met le jeune Achille à Carcassonne, chez Théron, comme élève en pharmacie. Ami du crayon plus que du pilon, il traverse sans trop les voir plusieurs pharmacies, Limoux, Narbonne, Toulouse. Il fait enfin comprendre aux siens que sa vie n'est pas faite pour le mortier et qu'à l'obscurité de l'officine il préfère les grandes harmonies de la lumière. Il plaide bien et rentre aux Beaux-Arts à Toulouse. Il y connaît Bourdelle et une vieille amitié lie l'Audois et le Montalbanais. Après 18 mois de travail, le cadre est trop étroit, il part pour Paris — il rentre aux Beaux-Arts et travaille d'abord chez Cabanel, ensuite chez J.-P. Laurens. Il loge dans une petite chambre de la rue Bonaparte — c'est là, un soir, qu'il reçoit Bourdelle qui arrive à son tour à Paris, pour en faire la conquête. Bourdelle a de modestes ressources — la bonté de Laugé trouve une solution, ils partageront la même chambre, le même lit; c'est en 1883. Bourdelle et Laugé m'ont raconté avec le même grand cœur leur jeunesse des durs débuts. Laugé était alors l'opulent, l'étoile a changé, mais la course de Laugé n'est pas terminée. Laugé a gardé pour l'illustre sculpteur une réelle admiration, il est encore ébloui de la virtuosité et de la facilité du grand Montalbanais. A cette époque, Laugé vit dans l'intimité d'un grand ami qui est devenu aussi un grand artiste : Maillol; quand Laugé faisait son service militaire, Maillol eut le cœur de partager avec ce camarade du Languedoc, son atelier. Laugé parle toujours avec émotion de Maillol qu'il appelle le « sculpteur de la Beauté pure ». Laugé resta à Paris jusqu'en 1888. L'impressionnisme, après de rudes batailles, allait triompher. Les temps étaient déjà loin où, en 1875, Cézanne, Monet, Renoir, Pissaro, Sisley et Berthe Morizot essayèrent une vente à l'Hôtel Drouot : leur impopularité se manifesta au milieu de l'hilarité publique

et quelques-unes de leurs toiles se vendirent de 15 à 20 fr. L'impressionnisme qui répond en 1889 aussi bien à un classement d'idées que d'œuvres soutient une lutte de 20 ans pour la gloire de Manet, Degas, Renoir, Monet, Caillebotte, Sisley, Signac, Pissaro, Guillaumin.

Laugé n'a pas connu ce mouvement: il était à l'école des Beaux-Arts et suivait les cours des pontifes de l'Institut et les Salons des Artistes Français, du Cirque Volney, du Mirliton ne lui montraient que des images anecdotiques, mythologiques ou allégoriques de Bonnat, Cormon, Cabanel, J.-P. Laurens, Bouguereau, Lefebvre, Carolus Duran, Jaquet, etc...

Ce défilé académique le laissait sans émotion et il cherchait ailleurs une satisfaction esthétique que lui donnaient, dépouillée de toute convention, surtout les peintres de 1830; dans Courbet, Delacroix, Corot, Millet, R. Rousseau, Daubigny, Diaz, Barye, qui commençaient à prendre à cette époque leur véritable importance dans l'histoire de l'art, il cherchait la lumière car il était inquiet de son expression. Il partit de Paris en 1888 sans avoir eu la révélation de l'impressionnisme — ironie mélancolique des choses, il allait passer une partie de sa vie à chercher ce que l'on venait de découvrir « la division de la couleur ». Ce n'est que bien plus tard, par un livre de Ch. Blanc, qu'il fut initié à la division du ton : il y a à peine quelques années, lors d'un séjour à Paris, il découvrit Monet : depuis, pour ce maître, il a une vénération; il met à sa place la génération suivante de Van Gogh, Gauguin, Toulouse-Lautrec; comprend de nos jours Matisse et Van Dongen, quant aux autres, il les regarde s'ils sont sincères, avec curiosité.

Parti de Paris, Laugé rentre à Cailhau où il resta 20 ans à travailler, à peindre avec conscience et amour; chaque jour a été pour l'artiste une prière quotidienne d'une lyrique ferveur devant la nature.

La terre d'Aude offre une diversité d'aspect qui est comme le résumé marin et continental de la France : l'éventail éployé des vignes opulentes, l'aride garrigue de la Corbière, les forêts de la Montagne Noire; les bassins, réservoirs lumineux du Canal; la flaque hellénique des étangs; la ligne bleue d'une Méditerranée sarrazine; les ruines féodales, bûchers des Albigeois; tel est le Languedoc. Mais dans ce terroir chacun prélève avec sa personnalité. Lebrau, le poète de la garrigue, le chancre du Pin et du Cyprès a été surtout ému par son allure dramatique: c'est le sentiment pathétique qui l'a animé. Laugé préfère à ce caractère sévère le choix serein, le beau coloris, l'harmonie de la ligne : le peintre et le poète sont tous deux de grands sensibles, mais l'un a une sensibilité calme, l'autre une sensibilité inquiète. Cette sensibilité calme, Laugé l'exprime en ses paysages et il est dans ses notations un poète épris de la simplicité et de la gravité des choses. A voir les toiles, les pastels de ses paysages, on pourrait l'accuser de manquer de puissance — il n'en est rien — Ne pas être pathétique ne dit pas manquer de force; il n'est pas le peintre du soleil brûlant, de la morne féerie de la lumière accablante, du ciel implacable et hostile; sa vision n'est pas celle d'un Chabaud qui ne voit qu'un « Midi couleur de cendre et de bûchers » il n'a pas cette expression désolée et cruelle; paysan, il est devant la nature calme, confiant et tranquille; il est inspiré par une sérénité familière, une gaieté tendre, une joie égale. C'est la lumière qu'il peint et non la splendeur dévorante du feu lumineux. Si Laugé aime le pastel, c'est que le poudroïement du pastel écrasé va à son tempérament; il estompe peu — ce qui lui garde la vigueur, la force de sa facture : c'est par traits que son pastel travaille et combine des superpositions de couleurs. Ainsi ces paysages gardent une telle tonicité et sa peinture ne sombre pas dans la guimauve et le confettisme des impressionnistes commerciaux

dont les papillons bariolés sont épinglés morts sous le verre. La caractéristique de ses paysages est un souci constant du dessin, base constructive essentielle; la direction des lignes, la proportion exacte des surfaces, l'étude minutieuse des valeurs sont l'armature puissante de ses paysages d'où se dégage : la gaieté de ton dirait Seurat, la dominante lumineuse.

Laugé ne peint qu'avec quatre couleurs : le rouge, le bleu, le jaune et le vert, mais il les atténue dans un dosage savant, à mesure qu'elles s'éloignent de notre perception dans la nature et qu'elles se rapprochent du ton de l'horizon. La tonalité des paysages de Laugé est calme, gaie, lumineuse, c'est une harmonie claire qui enchante : amandiers en fleurs, dernière neige odorante, bouquet nuptial des précoces printemps; genêts d'or dont les fleurs éclatent en gerbes dans le ciel des premiers jours d'été; garrigues dénudées, rocaille balsamique des thym et des lavandes; maisonnette rustique, blanche à toit rouge, gardienne des outils qui fécondent le sol; route blanche, tapis de poussière dont la courbe monte dans la chaleur vibrante; labours d'octobre, plaie rouge et profonde de la terre de nos collines; automne aux doigts d'or qui découvre la blanche nudité des platanes, derniers reposoirs des chaudes couleurs sur la route déserte; clochers bénisseurs des champs; pins parasols, ombres suspendues des garrigues; cyprès gardiens des morts et abris des vivants; figuiers aux larges feuilles, mains écartées pour presser la vendange; enfin Collioure, d'où il arrive, il vient de répondre à l'appel lumineux de la Méditerranée; il a peint les falaises fauves : la claire symphonie de la mer latine; le port calme où sèchent les filets; l'église fortifiée; les montagnes colorées ornées de l'aigrette blanche des vieux forts espagnols; les collines dont les bras parés d'oliviers se ferment sur l'anse d'une flaque marine. De ce séjour nouveau pour un terrien, il a choisi les coins qui vont à son talent, puisque la côte farouche n'émeut pas son âme

trop forte — il rapporte de nombreuses études et chaque année il expose à Paris — le succès arrive.

Le doux penchant de Laugé pour la calme sérénité des paysages l'a porté avec une opportune dilection vers les fleurs. Les fleurs de Laugé ont un caractère, une qualité très personnelle : elles sont vivantes. Il étale les fleurs en jonchées; son âme sensible y goûte la joie ingénue et fraîche d'une palette très claire haussée de temps en temps par une note forte, un support de ton imprévu avec une délicatesse rare d'expression. Ce sont des roses, des orchidées, des lis, des dahlias, des reines marguerites, des géraniums qui s'élèvent sur des fonds blancs bleutés. Laugé jette ses fleurs dans une atmosphère de lumière; arrachées du sol, on les voit vivre encore dans la transparence de l'air; leur ton tempéré et chaud est composé de la vie interrompue des fleurs qui s'ouvrent, s'effeuillent, se fanent, s'éteignent, s'offrent dans le dernier don de leur cœur éclaté; il a su rendre ce stade de la vie suspendue dans la fleur coupée, encore vivante parure.

Peintre de fleurs, Laugé l'est encore quand il traite le massif étoilé de nos jardins. Laugé est et doit rester le peintre des genêts. Qui a vu un de ses pastels ou une de ses toiles représentant des genêts en fleurs doit se souvenir de la personnalité de ce peintre. Dans la luminosité du ciel occitan, il fait éclater le feu d'artifice des genêts de la Malepère; c'est le bouquet aux fusées d'or rayonnantes qui monte de la glèbe, vert sombre des tiges fines et drues, fils d'acier, supports aériens des grappes d'or; hauts buissons enflammés qui éclairent les collines; symphonie des jaunes et des verts; jaune d'or de l'œuf se fondant à l'estompe jusqu'au jaune clair canari. Genêts en fleurs de l'Aude, vous êtes tout Laugé, vivant symbole de beauté et de force, torche d'or dont le cœur farouche flambe, lumineuse étoile cachant l'armature fruste et agreste de vos joncs épineux.

Cet art d'interpréter les symphonies florales fait de Laugé un peintre décorateur; le sens de la décoration est un don, non une acquisition, ses panneaux décoratifs sont des compositions d'équilibre ingénieux — traînées de fleurs en frises, guirlandes de fleurs champêtres et comme motifs principaux : des platanes à l'automne, du printemps l'éveil délicieux, telle est la décoration, par exemple, de la chambre d'Albert Sarraut, qui, fin lettré doublé d'une âme d'artiste, est un grand et sûr ami pour Laugé. Gustave Geoffroy — ce subtil découvreur de talents — appréciait hautement le talent de décorateur de Laugé, il lui commanda pour les Gobelins un écran avec roses et fleurs de pommiers; un tapis merveilleux agencement de roses, de dahlias, avec une bordure de capucines et un lacis de fleurs de pommiers; enfin le clair enchantement des 4 panneaux des saisons. Etre décorateur est un problème difficile; comme le déclare judicieusement Tristan Klingsor : « aujourd'hui que les techniques du tapissier, du mosaïste et du peintre semblent confondues, il n'est peut-être pas inutile de redire que chaque technique commande une esthétique particulière ». La décoration est l'interprétation de la réalité; c'est la réunion de l'expression et de l'harmonie; si l'accord de la ligne et des tons dans l'œuvre décorative avec abolition du réel est aisée, d'autre part l'imitation servile de la réalité n'est plus d'ordre esthétique. Le sens décoratif est le balancement entre ces deux extrémités — le décor ne doit pas être une convention pure — le don de l'équilibre de la composition fait de Laugé un maître décorateur.

Quand Laugé n'est plus sous le charme calme et serein de cette nature égale qu'il aime, il devient un interprète fort, vigoureux et puissant; ainsi, quand il traite le portrait — il est tout absorbé par l'humanité à fixer, par le côté intellectuel de son art. Il édifie l'architecture du massif facial avec un scrupule d'anatomiste et construit la forme matérielle, revêtement de l'individu psychique.

Il est soucieux des reflets d'ombres et des reflets de lumière, de l'importance des méplats, de l'exactitude des plans, de la justesse des rapports; le portrait pour Laugé est un document rationnel; l'artiste ne s'écarte pas des précisions anatomiques qui traduisent l'image morale du modèle — il n'immole pas à la déformation et à l'inquiétude contemporaine où le portrait n'est que la vision de l'idée quelquefois erronée que le peintre s'est faite de son modèle; le portrait de Laugé obéit aux lois de Beudelaire où l'on doit reconnaître la personnalité et du modèle et de l'artiste; une telle conception arrive dans une stabilité sûre à donner de belles et puissantes pages comme les portraits des parents de l'artiste et le portrait de Bourdelle que le grand sculpteur me montra un jour dans son atelier.

Le charme de Laugé revient dans la sérénité et la joie quand il traite le pastel d'une femme, d'un enfant; à la construction exacte des formes et des volumes il ajoute avec amour la ligne harmonieuse dans une gamme éclairée et transparente.

Devant les portraits et devant les paysages de Laugé on se souvient de la profession de foi de Toulouse-Lautrec « quand les peintres de la figure font du paysage, ils le traitent comme un visage ». Cette définition est un hommage qui va au peintre des portraits et à sa compréhension de la nature.

Laugé est le miroir fidèle du visage aimé de la terre d'Aude, de sa terre; les traditions de la famille paysanne et la fidélité au sol natal en ont fait le paysagiste du Languedoc; tout en restant à son terroir, Laugé s'élève à une beauté plus universelle; sa poésie locale jaillit en poésie humaine dans la substance puissante du régionalisme qui localise et enthousiasme nos forces d'expression et d'émotion. Nous avons tenu après Albert Sarraut, Astre, Gastilleur, Gustave Geoffroy, à saluer ce fils labo-

rieux de l'Aude; ses efforts patients et probes en dehors de la publicité tapageuse et commerciale.

Laugé, en ce printemps dramatique de 1944, vient de s'éteindre. A la vie, à son art, Laugé a donné toute sa signification paysanne, quand il disait chaque soir avec son honnêteté d'homme et sa probité d'artiste ces mots exemplaires : « J'ai bien travaillé ».

Jacques OURTAL

Ses Dessins
ou l'Inventaire de la Terre d'Aude

Ourtal pour nous tous garde un secret : ni lui ni sa peinture ne peuvent vieillir. Tel il était à trente ans, tel il est resté : jovial, caustique, primesautier, curieux d'esprit, sensible de cœur, futé comme un chat, l'œil de braise sous la paupière plissée, la parole pertinente et réfléchie. Ourtal est toujours le même, batailleur et bon enfant. Sa peinture est comme lui et garde fraîcheur, ingénuité et pureté. C'est pour ces raisons qu'Ourtal est devenu le décorateur lumineux des scènes sacrées, le peintre du ruissellement de la lumière à travers les verrières de nos cathédrales, l'interprète admirable des visages multiples de notre Terre d'Aude.

Ce qui fera cependant rester Ourtal dans les annales de notre époque, ce sont ses dessins et ses sanguines. L'ocre par ses valeurs souples et sa couleur cendrée sert l'artiste qui sait en jouer avec une virtuosité remarquable ; il traite avec subtilité les ciels de notre Pays d'Aude et les horizons mouvants de nos monts ; il baigne de lumière les ruines de nos châteaux féodaux : Saissac, Minerve, Termes, Durfort, Quéribus. Infatigable marcheur, Ourtal, le bâton sur le dos, a rôdé tout le pays, croqué sites et monuments : Montagne Noire, Razès, Haute-Vallée, Corbières, Minervois, Littoral. Ourtal a tout exploré et de son crayon lucide il a noté toutes les silhouettes qui ont surtout une signification archéologique, car Ourtal est un érudit, historien des vieilles pierres ; ses albums sont une mine de documents qui, un jour, deviendront très précieux. La finesse et la vie du trait donnent à ces croquis

une expression suggestive de haute valeur ; crayons, sanguines, esquisses rendent avec une souple richesse tous les trésors qu'il a voulu conserver de son trait si personnel ; le croquis est par essence un document nerveux pour l'information de l'artiste ; il obéit à l'instinct et à l'émotion du moment ; ainsi le sujet peut varier en ses différents thèmes par la saison et par l'heure du jour. Ourtal traite tous ses dessins en profondeur car maître de la perspective, il choisit les paysages et les ensembles qui par l'ordonnance articulent les plans et composent les masses. Il cherche pour ainsi dire la difficulté des constructions, c'est une discipline ; sa vie du reste droite et sans tâche le plia à ces règles d'honnête labeur et de parfaite probité.

Interrogeons Ourtal qui si jeune est né cependant en 1868 à Carcassonne.

Goguenard, mais fier, il nous fera des aveux :

« J'ai quitté l'école à l'âge de treize ans pour travailler sous la direction de mon père François Ourtal, aux travaux de décoration.

« A 17 ans, sur les conseils des maîtres Jalabert et Narcisse Salières, je commençais mes études dans le domaine artistique à l'École Municipale des Arts de Toulouse. Lauréat des prix de Pose dessinée, de Ronde Bosse, Gravure sur bois et eau-forte.

« A 18 ans, hanté par la Capitale, je partais pour Paris, et préparais le concours pour l'École Nationale et Spéciale des Beaux-Arts où j'étais admis en 1885. Entré à l'atelier officiel Cabanel ; malgré mon admission à l'école de la rue Bonaparte je ne quittais pas l'atelier particulier de M. Cormon, mon maître de prédilection. Logiste pour le prix Fortin d'Yvry, j'envoyais la même année au Salon de la Société des Artistes Français mon premier tableau. Portrait en pied de M. Célestin Rougé, architecte, notre compatriote.

« Hélas, le service militaire m'immobilisait pendant trois années, m'obligeait à quitter Paris pour retourner à Carcassonne. Pendant quelques années, nouveaux envois au Salon de la Société des Artistes Français dont j'étais membre. Malgré le temps pris par les leçons que je donnais à mes élèves, j'exécutais pour l'Eglise de Chalabre ma première grande composition représentant le Martyr de Saint-Etienne; viennent ensuite les 4 anges allégoriques du Sanctuaire de l'Eglise de Montréal ».

La décoration avec figures de l'ancienne chapelle du Grand Séminaire; la chapelle de la rue Littré avec trois compositions décoratives.

Quatre chapelles à Saint-Vincent.

Notre Dame de la Rominguière à la Cathédrale.

Trois chapelles avec figures, église des Capucins.

Panneau décoratif : Vision de Jeanne d'Arc toile de 6 mètres sur 3 m. 50.

Quatre panneaux : reconstitution des 4 époques de la Cité : l'oppidum des Gaulois, l'époque romaine, la Féodalité, la splendeur royale.

Décoration murale du Salon de la rotonde, Hôtel de la Cité.

Plusieurs compositions d'évocation historique sur la Cité : l'assaut, le feu de joie, la légende de Dame Carcas. Deux vues Dioramiques placées dans le salon de la Caisse d'Epargne représentant la ville vue de la Cité, et la Cité vue de la ville, panorama de la Cité vu à vol d'oiseau. Etudes nombreuses des coins et recoins de la Cité et d'intérieurs de la Basilique Saint-Nazaire.

Parmi les meilleurs tableaux de chevalet : portraits ou tableaux de genre: le portrait de M. et Madame Gastilleur (intérieur), portrait de Madame veuve Rougé, la Bohémienne (Salon de 1889), les pins de la Montagne Noire (Salon de 1913), le Forgeron de Fontiers-Cabarès (intérieur), la leçon de lecture, panneau décoratif, etc...

Nombreuses études exécutées dans l'Aveyron, le Tarn, Saint-Jean-de-Luz, Orthez, Bagnères, Saint-Bertrand de Comminges, Banyuls, Saint-Paul de Fenouillet, le Parc de Versailles, etc...

La Terre d'Aude si vaste par l'expression diverse de ses visages se dessinant des lidos de la Mer latine aux neiges du pic du Madres n'a pas cependant suffi à la curiosité toujours éveillée d'Ourtal, et après avoir été le Gamelin de notre époque comme décorateur lumineux des sanctuaires et des transepts de nos églises, il est parti sur les routes avec son chevalet. Il a fait l'inventaire de tout notre Midi : il a fleuri du rose des lilas d'Espagne le cloître de Saint-Bertrand du Comminges; au trésor illustre de Conques, il a retrouvé le chant de ses couleurs sur les émaux qui parent le grand A de Charlemagne. Conques isolée garde pour ce peintre la plus pure séduction romane et le sortilège presque barbare de ses joyaux. Espalion avec son château et son pont de porphyre; Estaing pyramide royale de forteresses, de châteaux, de remparts, de donjons; l'Aveyron est du reste au dire de l'artiste une mine inexplorée et d'une richesse infinie pour le peintre et l'artiste. Viala et de Vezins ont seuls traduit cette terre rude et fermée; avec sa curiosité permanente, Ourtal a abordé cette terre inconnue et en a commencé l'inventaire. Ensuite Albi, cathédrale et palais rouges du sang de l'Inquisition et Cordes sur son piton à l'avenue triomphale aux hôtels seigneuriaux ont proposé à l'artiste avec dilection l'étagement superposé de leurs édifices.

Dans le désir d'élargir sa vision, Ourtal a fait de plus lointains voyages, toujours en France, car il est de pure tradition française; sur la côté Basque, il a signé à Saint-Jean de Luz et à Hendaye, quelques-unes de ses plus belles toiles; à Versailles, le Trianon et les parterres ordonnés et habités par les dieux et les marbres ont trouvé un éloquent interprète.

Mais Ourtal peut aller de l'Est à l'Ouest, du Sud au Nord, il reste toujours Audois et toute sa production s'exprime par les couleurs lumineuses de la Montagne Noire et par les plans architectoniques de la Cité de Carcassonne. Ourtal a pris ses bleus dans les eaux vives de la Rigole, ses jaunes sur les ajoncs en fleurs du Cabardès, ses roses sur les bruyères rases de la Dure et ses verts dans les forêts de fayards de Ramondens. Ses lignes constructives, ses perspectives sûres et ordonnées, Ourtal les tient d'un maître difficile et sévère qui n'admet ni l'habileté ni la virtuosité : la Cité de Carcassonne; toutes ses œuvres dans une unité et une pérennité parfaites obéiront à ces deux règles souveraines : la lumière, le dessin. Combien d'artistes français ou étrangers furent attirés par la magie de ce nom : la Cité de Carcassonne; combien furent déçus! Si l'on excepte un américain, M. A. Rigden Read, cette production est aussi immense qu'illusoire: c'est que la difficulté de l'obstacle est singulière. Parée de tours, de créneaux, de donjons, de barbicanes, de clochers, la Cité donne une apparence de beau décor facile et articulé; blanc sur noir, on commence à percevoir la complexité des plans et le secret des perspectives. Quant à la couleur, c'est l'échec. De quelle couleur est la Cité? blanche, grise, ocre, noire, dorée? toute cette gamme compose les tableaux d'Ourtal et c'est là le secret de ce peintre. Mais il n'a pu arriver à cette expression que par le travail. Travailler sans cesse et reprendre le même motif par une discipline journalière jusqu'au point d'avoir dompté ce monstre pour les artistes : la Cité. Tel est le secret d'Ourtal, qui nous restera comme dessinateur prestigieux, mémorialiste éloquent de l'archéologie méridionale.

ROBERT de MONTCABRIER

élève et parent de Toulouse-Lautrec

Il n'est pas sans intérêt généalogique et sans fierté méridionale de préciser les origines du peintre Robert de Peytes de Montcabrier; il est issu d'une très vieille famille occitane qui se transplanta en Languedoc au XII^e siècle, à la suite de Guillaume de Peiteus, comte de Poitiers, duc d'Aquitaine. Les de Montcabrier descendent en filiation directe de Jourdain de Peiteus qui prêta serment en 1242 à Saint Louis. Les Peiteus étaient co-seigneurs de Montgaillard, d'Avignonnet et seigneurs de Saint-Paulet. Le petit-fils de ce Jourdain se nommait Piloforte surnom de Paiteso; c'est son fils qui épousa Jeanne de Montcabrier; à la mort de son beau-père, en 1440, Pierre de Peites devint seigneur de Montcabrier; cette branche des Peytes porta désormais le nom de Peytes-Montcabrier; le frère de Pierre de Peites-Montcabrier épousa la fille du seigneur de Saint-Paulet; c'est une de ses arrière-petites-filles qui épousa Jacques de Latour le 22 août 1622, qui devint à son tour seigneur de Saint-Paulet, d'où sont sortis les La Tour d'Auvergne, propriétaires actuels du château de ce village. Les ascendants du peintre conservèrent la seigneurie de Montcabrier jusqu'à la Révolution, le dernier seigneur fut le grand-père du grand-père paternel du peintre Robert de Montcabrier; il s'illustra comme capitaine de vaisseau et devint contre-amiral.

Le château de Montcabrier, dans le village du même nom, près de Verfeil, fut reconstruit sous Louis XIII après incendie et resta dans la famille jusqu'en 1880. Le père du peintre naquit à Réalmont, dans le Tarn, il résida longtemps dans ce bourg, où il habitait une vaste gentilhommière, il se maria à une Bitteroise, Laurence de

Belloc de Chamborant, et de ce mariage naquirent sept enfants; le peintre Robert de Peytes de Montcabrier, sixième enfant, vit le jour à Béziers, au pays de sa mère, le 8 avril 1882, et passa ses premières années à Réalmont dans le voisinage immédiat de Lautrec.

Robert de Montcabrier termina ses humanités au Lycée Condorcet à Paris; il sortait le jeudi et le dimanche chez son cousin, Henri de Toulouse-Lautrec, qui devint ainsi son premier patron. Le degré de parenté entre les Montcabrier et les Lautrec s'établit par les trisaïeules maternelles des deux côtés qui étaient sœurs. Le père et la mère de Lautrec étant cousins germains, la parenté de Robert Montcabrier et de Lautrec vient des deux côtés.

L'origine de Toulouse-Lautrec mérite quelques précisions; car on a écrit sur l'illustre peintre et sa famille bien des erreurs. Barthélémy-Joseph d'Andouls, baron de Roquefère de Roquecezière, épousa, en l'église de Saint-Gervais, le 8 juillet 1761, Marie-Elisabeth de Martin de Salase; de ce mariage naquirent deux filles: l'aînée épousa M. d'Imbert de Bosc, dont les filles sont, du côté maternel, la souche des Toulouse-Lautrec et des Tapié de Celeyran, l'autre fille épousa Espic, seigneur de Ginestet, conseiller au Parlement de Toulouse, souche paternelle du peintre Robert de Montcabrier.

Les deux familles Lautrec et Montcabrier étaient très liées, le jeune Robert de Montcabrier, qui avait manifesté dès son adolescence de réelles dispositions pour le dessin, eut un maître tout trouvé dans sa famille; son premier patron fut naturellement son cousin Toulouse-Lautrec. Montcabrier a cette originalité d'avoir été le seul qui ait travaillé sous la direction de Toulouse-Lautrec dans son atelier où le célèbre peintre n'acceptait personne.

De 1897 à 1901, Robert de Montcabrier fréquenta l'atelier d'Henri de Toulouse-Lautrec, situé au fond de l'avenue Frochot, cité dont l'entrée est au 26 de la rue Victor-Massé; la face nord de l'atelier donnait sur le boulevard

de Clichy; cet atelier de vaste dimension gardait ses murs absolument nus; aucune toile, aucune gravure suspendues; par contre, posés à même le parquet, de nombreuses toiles et de multiples cartons étaient appuyés, le côté peint contre le mur. Comme mobilier: quelques fauteuils en osier, un large divan, une table ronde de jardin en fer et une longue table à tiroirs couverte de livres, revues, divers objets, bibelots japonais, ivoires dans un désordre magnifique. A gauche, en entrant, un escalier, véritable échelle de meunier, conduisait à la chambre à coucher.

Lautrec n'acceptait dans son atelier que de rares visiteurs auxquels il montrait un ou deux cartons ou toiles par visite, jamais plus. Il fit une seule exception, un après-midi d'avril 1898, il montra, de 1 heure à 5 heures, à de rares amis et quelques invités, tous les tableaux destinés à son Exposition de Londres; il avait réuni ses toiles dans un atelier du rez-de-chaussée du 14 de l'avenue Frochot dans un pavillon voisin de son atelier.

Lautrec était ravi d'avoir son jeune cousin pour élève, il avait convenu un signe avec Robert de Montcabrier pour frapper à la porte de l'atelier, car Lautrec n'ouvrait jamais aux importuns; il avait horreur d'être dérangé pendant son travail, surtout quand il avait une séance de modèle. Quand le jeune Robert frappait le signal convenu, Lautrec allait ouvrir, le regard toujours malicieux sous le binocle; avec une solennité Vieille France et pince sans rire, il présentait son élève au modèle: c'était la longue fille du concierge, ou un mannequin d'un grand couturier, ou quelque belle fille de bar allongée sur le divan; le modèle pour la présentation ramenait le peignoir sur ses formes et le rejetait deux secondes après pour reprendre la pose, et on se remettait au travail. Dans un coin, silencieux, le jeune Robert de Montcabrier crayonnait d'après le modèle et Lautrec, avec une grande bienveillance, prodiguait ses conseils au jeune cousin.

Robert de Montcabrier fréquenta l'atelier de Lautrec pendant quatre ans, à périodes espacées par les absences de Lautrec, les voyages ou cures de désintoxication dans des maisons de santé. De Montcabrier vit travailler l'illustre peintre au portrait de Paul Leclercq qui est actuellement au Louvre, à la Sphynge, au portrait de Joyant, au ballet de Chilperic. Robert de Montcabrier allait dessiner chez Lautrec, en principe, le dimanche et le jeudi; le maître et l'élève allaient ensuite déjeuner chez la comtesse de Toulouse-Lautrec qui habitait tout près, rue de Douai; on retrouvait là le docteur Tapié de Celeyran. Après le déjeuner, pour regagner l'atelier, il y avait plusieurs arrêts prévus : tout d'abord aux écuries de M. Calmesse, loueur de voitures. Lautrec apportait du sucre à un poney qu'il appelait « Philibert »; puis au coin de la rue chez un bistrot, on attendait que la musique marquât l'heure en jouant « le Père la Victoire » ou un air en l'honneur des Russes : ce qui mettait Lautrec en jubilation. On arrivait ainsi à l'atelier; après la séance de travail, autre promenade : descente en fiacre, visite chez Durand-Ruel, et arrêt indispensable chez Bols, sur le boulevard, où Lautrec dégustait un curaçao ou toute autre liqueur de la célèbre maison hollandaise.

Dès sa sortie de Condorcet, Robert de Montcabrier, autour de 1900, crayonna des dessins dits humoristiques pour les illustrés de l'époque : Le Bon Vivant, la Caricature qui paraissait chez Fayard, boulevard Saint-Michel; pour le Sourire que venaient de fonder Alphonse Allais et Méry; puis pour le Rire, l'ancien Charivari et l'Indiscret.

Elève à l'Académie Julian, rue du Dragon, de Montcabrier ne put entrer dans l'atelier de Jean-Paul Laurens, atelier alors très en vogue surpeuplé à cause de l'affluence des élèves étrangers; de Montcabrier se rabattit sur l'atelier de Bouguereau, qui sévissait au rez-de-chaussée de l'Académie Julian. A la mort de ce patron, de Mont-

cabrier suivit les leçons de Gabriel Ferrier, Marcel Baschet, Boyer, Laparra; il se présenta, en 1911 et 1912, au Concours du Grand-Prix de Rome et fut admis les deux fois au second essai; là s'arrêta sa carrière académique. Ce n'est qu'après la guerre 1914-1918, qu'il fit avec vaillance, que de Montcabrier exposa. Alors que son art lui indiquait les Tuileries ou le Salon d'Automne, l'esprit de ses anciens maîtres le dirigea vers le Salon des Artistes Français, où il décrocha tous les prix : médailles d'argent, d'or et hors concours. Il réserva ensuite sa participation aux seules manifestations du Comité permanent des Expositions d'Art Français à l'étranger : La Haye et Amsterdam, 1926; Genève, 1926; Bruxelles et Madrid, 1928. De Montcabrier n'a exposé en province que deux fois : à Toulouse, en 1921, à l'Exposition des Artistes Latins, et à Carcassonne, en 1928, pour les fêtes du bi-millénaire; il s'est retiré dans sa propriété du Rhudas, près de Villasavary, dans l'Aude.

Il faut définir maintenant l'art de ce grand artiste, peintre de la féerie et de la réalité. De Montcabrier est un peintre doué; il est l'un des meilleurs de sa génération et un des plus naturellement peintre. Il répudie le joug de toute formule, de toute affectation et de tout maniérisme; il est en dehors de tout clan et de toute école et ne paraît avoir rien emprunté à ses prédécesseurs. S'il est plus près de Bonnard que de Braque, c'est que le charme de son lyrisme, la tendresse de son effusion, l'intimité de son cœur, la subtilité de son intelligence et les nuances de ses couleurs, lui font exprimer un art qui se promène dans une rêverie dont les éléments sont pris à la réalité; loin d'escamoter ou de réformer le motif, de Montcabrier lui confère une vraie valeur, une raison sentimentale.

De Montcabrier, par la traduction colorée de son rêve, arrive à l'accord parfait et rare d'une vision toujours exacte et d'une émotion toujours sincère. S'il n'évite pas

le pittoresque, il met un accent sur l'essentiel et réduit ainsi son expression qui risquerait de n'être pas assez limitée à une ligne générale d'équilibre, de construction, d'évocation. Comme il lui faut un champ d'aération suffisant pour combiner avec une joie pure et une désinvolture large, les lignes, les formes et les coloris, il n'est à l'aise que dans les grandes toiles. L'art de Robert de Montcabrier est fait d'une conception panoramique et d'une précision fouillée; l'alliance d'une minutie du détail et d'un large sentiment de l'ensemble, n'est-ce pas la définition du style, n'est-ce pas la formule d'art des Flamands et des Vénitiens?

De Montcabrier a le sens inné de la forme décorative et du trait essentiel. Son inspiration se renouvelle selon l'esprit du sujet proposé; la fantaisie et l'humour en relèvent toujours la saveur; mythologie, fables, comédie italienne, contes enchantés, charmes du XVIII^e siècle, tels sont les motifs de prédilection traduits par l'artiste; il conte aux grands enfants que nous sommes de merveilleuses histoires, mais il en exclue toujours la convention, la banalité ou l'extravagance. De Montcabrier est avec constance original reflétant une vive compréhension de l'art populaire et une finesse de distinction très racée.

Si par la vivacité de la couleur, de Montcabrier trempe ses pinceaux dans la palette de Matisse, il est par son intimité et sa sensibilité plus près de Bonnard et de Vuillard; à l'époque des luttes héroïques du fauvisme, l'art d'un Bonnard et d'un Vuillard occupait un rang très discret; aujourd'hui que la tempête est calmée « suave mare magno », l'apport capital de Vuillard et de Bonnard est apprécié à sa haute valeur; le musée d'Albi a eu l'honneur de le proclamer. Les inépuisables ressources du coloris de Robert de Montcabrier et les préférences de son cœur le mettent très près de Guérin et de Laprade, art nuancé, diapré, expression de lyrisme et d'intimité. Si

de Montcabrier est un peintre de composition, il est aussi un portraitiste lucide et aigu qui transfuse une intense vie intérieure.

Robert de Montcabrier, gentilhomme et peintre, parent et élève du grand Toulouse-Lautrec, n'a pas failli à sa médiévale famille et à son maître illustre; l'Aude et le Tarn se plaisent à reconnaître en lui un très grand artiste au talent incontesté.

L'ŒUVRE PRINCIPALE

du Peintre ROBERT de MONTCABRIER

- 1924 *Le Petit Chevalier au gué* ;
 - 1925 *Le Bain* ;
 - 1926 *Le Colin Maillard* ;
 - 1927 *L'Homme en deuil* ;
 - 1928 *L'Enlèvement de Proserpine* ;
 - 1930 *Diane et Actéon* ;
 - 1932 *Le Reposoir* ;
 - 1934 *Les Archéologues* ;
 - 1935 *Portrait d'Henri de Montcabrier* ;
 - 1936 *Portrait de Lillette* ;
 - 1937 *Le Taro* ;
 - 1938 *La Boulangère* ;
 - 1939 *Le Chiffonnier*.
-

Paul SIBRA

Peintre du Lauraguais

Le Lauraguais, trait d'union de maïs et de blé entre le Languedoc et la Gascogne méritait par sa personnalité, par son individualité un peintre de talent. Depuis que Castelnaudary est devenue capitale félibréenne par les chants embrasés de Fourès, par la chanson occitane du grand poète Estieu, par la parole sacrée et ardente du sermonaire l'Abbé Salvat il fallait un peintre pour fixer le décor où bat le cœur fervent de l'Occitanie : Paul Sibra est arrivé à son heure; observateur exact et distingué humaniste, ce peintre est devenu le traducteur éloquent de la Terre Lauraguaise.

Sibra s'est plu à transcrire l'aspect humble et familier des travaux; il nous ouvre les portes de la réalité dans le rayonnement calme et rustique des bois et des champs. La peinture de Sibra s'éclaire de la lueur secrète de l'âme des choses; s'il décrit l'enveloppe réelle des travaux et des labeurs de nos villages, il pénètre ces éléments de son charme discret et il s'adresse à l'âme. Le regard une fois enchanté, c'est l'esprit qui est captivé, car de la nature il dégage une foi par la méditation grave et profonde de cette vie humaine et divine: fermes, animaux, labours, collines, arbres, ombres où tout vit de la vie paisible et quotidienne des saisons.

(Dans une douce lumière peut-être un peu grise et sans éclat, le profil des coteaux se dessine, les grands bœufs blancs du Lauraguais creusent le sillon, les métairies et les hangars animent et commandent les terres. Les compositions de Sibra atteignent à des panoramas synthétiques où tous les éléments épars nous ménagent la sur-

prise de découverte; l'enchantement vient de la pluralité de la vision, du groupement ingénieux mais naturel des détails qui par le faisceau constituent l'évocation totale; dans ce mouvement, tout est lié par un enchaînement logique, au point que ce lien commun qui pourrait être artificiel ajoute à la réalité.

A l'organisation de la toile de Sibra préside la simplicité des motifs, puis la précision sûre et exacte du dessin, enfin l'ingénuité fraîche et calme de la couleur. Ainsi lu, l'art de Sibra prend sa puissance dans l'armature solide du trait et son émotion dans le dosage des motifs et leurs coloris lumineux; des toiles comme celles des *Bouviers*, de *Saint François d'Assise prêchant aux oiseaux* et de *du Cardinal Verdier* (je prends à dessein des sujets différents, mais qui donnent des résonnances analogues à notre appel) prennent leur origine dans l'art de Masaccio et de Giotto qui unissent avec subtilité la force et la douceur.

La paix, le silence, le labeur de la vie des champs est le motif de préférence d'inspiration de Sibra; ces données rustiques à départ familier, réel, je dirai même quotidien deviennent par l'originalité de l'interprétation et la vérité de la traduction des scènes universelles tant le talent rend neuve et éternelle la poésie de tous les jours. Sibra a écrit en somme un superbe poème qu'on peut intituler : « les Géorgiques du Lauraguais ».

Tournons les pages de ce poème paysan où la Terre Lauraguaise vit dans une familiarité rustique : « *Les Bouviers* », cette illustration si réaliste et si poétique du chant admirable de la race : « Lé Bouiè ».

Quand lé bouiè ben de laoura (bis)

Ben de laoura

Planto soun agulhado .

Ben de laoura (bis)

Planto soun agulhado.

ce tableau évoque tout le labeur des blés et des maïs avec une noble simplicité; il a eu l'honneur d'être refusé

en 1923 au Salon. Et dans cette série des scènes de notre terre, ce sont : *Les Moissons, le grand bassin de Castelnaudary, le Vieux Pont, Montségur, le Ravin de Rhodes, la Cité de Carcassonne, Saint-Nazaire, le Moulin d'Acis, Laurac le Grand.*

Après les Bucoliques Lauraguaises, Sibra s'est élevé jusqu'à la chanson épique, la geste de la nation occitane : *la Vie et la Mort de la Patrie Romane.*

Quelques intimes ont vu dans son atelier les cartons qu'il prépare pour les décorations murales de la Basilique de Prouille; le mécène narbonnais, le docteur Duplessis de Pouzilnac, le talentueux Directeur de Septimanie, vient de faire une présentation remarquable de ces fresques dans un numéro de sa Revue d'Art; éternel trouveur d'écrivains et d'artistes, le Septimanien Duplessis a tenu à éditer les cartons de Sibra soulignés par un texte occitan de l'Abbé Salvat; cet hommage au peintre et à notre terre occitane est devenu une rareté bibliophilique de haut prix.

Sur les vastes surfaces du chœur et des côtés de la Basilique de Prouille, Sibra va écrire la vie de Saint Dominique, mais il ne peut conter la vie de ce Saint qui nous appartient par son apostolat audois, sans nous dire les grands faits de l'épopée romane, splendeur féodale d'autant plus éclatante qu'elle est à la veille d'expirer : attaque camouflée et puissante du catharisme qui sape Rome, dispersion des frères prêcheurs, Saint Dominique et l'évêque d'Osma devant Carcassonne, Dominique et les Sicaïres, la dispute de Fanjeaux, le miracle du livre, la conversion des neuf filles cathares, le miracle des épis sanglants, l'apparition du globe de feu au « seignadou » de Fanjeaux, les sœurs rentrent à Prouille, les sœurs reçoivent la vêtue et la règle, le miracle de la tempête, prédication de Dominique, la vision troublante de l'arbre abattu, la fontaine de paix et d'amour. Telles sont les scènes de cette épopée. Sibra a su transcrire avec intel-

ligence et amour le drame pathétique qui s'est joué sur notre terre au XII^e siècle. Sibra dans cette splendide fresque a été guidé et par l'Histoire et par la conception spirituelle du monde.

Ce rapport de l'esprit et de la matière donne la clef de l'art des portraits de Sibra; devant son modèle, la peinture n'est pour ce peintre qu'un procédé de traduction qui dépasse de ce fait et les êtres et les choses; du motif simple et familier, Sibra sait passer à l'atmosphère qui crée et donne ainsi une parfaite signification qui détient plus de vérité que de réalité. De cette définition plastique est sortie la série remarquable des portraits si connus; il débute en 1926 « *Mon Portrait* » où il fixe toute sa malicieuse finesse et sa distinction ouatée; en 1928 « *le Portrait de Madeleine* » qui va devenir la femme du peintre, effigie de la brune et parfaite beauté de l'Occitanie. En 1932, sous le vocable « *l'Oraison* », le portrait de Son Eminence le Cardinal Verdier qui orne un salon de l'Archevêché de Paris; sous l'apparat de la pourpre cardinalice l'enfant rude et prodigieux du Rouergue officier, symbole de la vanité des honneurs et de la conquête du monde spirituel par un simple paysan devenu prince de l'Eglise.

En 1933, le *portrait de l'Abbé Salvat*, le prédicateur sacré est en chaire et la flamme de la langue d'Oc anime sa parole et ses traits, feu intérieur de l'amour occitan. Un autre hommage à la Langue d'Oc est le *portrait de Prosper Estieu* devant le rocher héroïque de Montségur où reste toujours crucifiée pour « les purs » la patrie romane.

Sibra, grand occitan et félibre, a traduit toute la flamme de cette renaissance de la « lengo mairalo » et de la race d'Oc dans le tableau de Philadelphie de Gerde, transcrite dans l'ardeur prophétique de son « cri ». *André Boussac*, le grand félibre albigeois fait le pendant de ce dyptique

inspiré; il est l'apôtre embrasé que Mistral a lancé pour porter au monde la parole occitane.

Sibra devenu ainsi l'illustrateur des gloires locales de l'Occitanie a continué en 1934 par le *portrait du poète Jean Lebrau*, il a su fixer l'inquiétude de son cœur douloureux dans le sobre paysage des Corbières où le poète note dans la rumeur des pins les images de la terre d'Audè aux visages innombrables.

Sibra peintre du folklore lauraguais et portraitiste éminent est, je l'ai souligné, par sa formation, sa culture, un humaniste et à ce titre, il aime l'évasion dans les Lettres et dans l'Histoire; à cette fenêtre ouverte de la fantaisie, il se penche pour le délassement précieux de son esprit et dans une arabesque frivole et enchantée il compose ce qu'au siècle dernier on eut appelé des tableaux de genre; et ce sont : *Le Malade Imaginaire, L'Avare, les Précieuses, la naissance d'Eve, Don Quichotte*, etc...

Dans cette fantaisie ailée, je le classe aussi bien par la finesse d'évocation que par la traduction colorée auprès de Xavier Roussel, de Guérin et de notre grand Laprade.

Pour être complet, je me garderai bien d'oublier les admirables gouaches, pochades, études, esquisses, croquis que le peintre a rapporté de ses voyages en Italie et en Tunisie ce sont, peut-être, pour nous les matières les plus précieuses de cette œuvre déjà grande : *Piazza San Marco, La Salute, Marines Vénitiennes, Paysages et scènes tunisiennes*; la notation brève, exacte, montre bien la vision aigüe et fidèle d'un artiste authentique.

Pour situer le peintre Sibra, quelques notes bibliographiques sont utiles. Il est né à Castelnaudary, le 10 Septembre 1889; mais faisons mieux, écoutons-le nous raconter sa vie belle et ordonnée; il parle une langue précise et imagée, une conversation avec cet artiste lettré est une joie :

De 1896 à 1907. — Sibra fait ses études secondaires à l'Ecole Saint-François, puis au collège Municipal.

Pierre Thalabas lui donne ses premières leçons de dessin.

De 1907 à 1910. — Etudiant Faculté de Toulouse Lettres-Philo et Droit.

Prestation de Serment d'Avocat devant la Cour de Toulouse.

Entre temps, peint en amateur et joue la comédie avec Fayrsac, Phalipoux, Grimaldi, Groc, André Boussac.

De 1910 à 1912. — Joue aux soldats...

3^e Régiment d'artillerie à Castres.

De 1912 à 1914. — Part pour Paris dans l'intention d'y faire son stage d'avocat. Néglige de s'inscrire au stage et entre dans l'atelier de Jean Laurens.

De 1914 à 1919. — Front, blessures, hôpital, convalescence. Occupe ses loisirs guerriers à peindre des aquarelles de fantaisie sans nul rapport avec la guerre.

1919. — Premier voyage en Tunisie « pour se décrasser les yeux des brumes de l'Est et des fumées de guerre » : Tunis, Gabès, Médenine — long séjour dans l'extrême-Sud : Zarzis, Ile des Lotophages, Djerba.

En rapporte de nombreuses études, esquisses, pochades et croquis.

1920. — Retour à Paris. Devient l'élève de Paul Albert et Jean Pierre Laurens, les fils du vieux maître.

1921. — Expose au Salon des Artistes Français, section coloniale, quelques toiles rapportées de Tunisie.

1922. — Voyage d'étude dans le Nord et en Belgique, Valenciennes, Lille, Bruxelles, Liège, Bruges, Anvers : Les maîtres flamands.

Installe au retour son atelier à Rhodes dans la Montagne Noire entre Lampy et Saint-Ferréol.

1923. — Refusé au Salon avec « *les Bouviers* ».

De 1924 à 1932. — Expose annuellement au Salon des Artistes Français.

1932. — Deuxième voyage d'étude en Tunisie : Tunis, Nabeul, Hamamid, Enfida, Kairouan.

1933. — Voyage d'étude en Italie. — Ecole Romaine, Ecole Florentine. Giotto; Rome, Florence.

1935. — Nouveau séjour en Italie « sur les pas de Saint Dominique » Giotto et Fra Angélico.

Rome — Florence — Sienne — Pise — Padoue — Venise — Milan.

Exécute les cartons pour « La vie Lauraguaise de Saint Dominique » projet de décoration pour le sanctuaire de la basilique de Prouille.

Et voici chronologiquement l'énumération de ses œuvres.

Tableaux exposés au Salon des artistes français :

1924 — « Légende de Saint-Julien l'Hospitalier », mention honorable.

1925 — « Les voix de France » dont il existe une nouvelle version à très grande échelle dans l'église Saint-Jean de Castelnaudary.

1926 — « Mon Portrait » et « Frère François prêche aux oiseaux » — médaille d'argent — Cette toile est emportée en Amérique du Sud. Il en existe une réplique à plus petite échelle chez un collectionneur revelois et une nouvelle version à très grande échelle à l'église Saint-Jean de Castelnaudary.

1927 — « Le félibre Prosper Estieu à Montségur ».

1928 — « Portrait de Madeleine » qui va devenir la femme du peintre et « La naissance d'Eve ». Cette dernière toile achetée au Salon par un américain est emportée aux Etats-Unis.

1929 — « Le Lauraguais ».

1930 — « Offrande à Pomone ».

1932 — « L'Oraison — Portrait de S. E. le Cardinal Verdier », se trouve à l'Archevêché de Paris.

1933 — Portrait de M. l'Abbé Salvat, prédicateur de Langue d'Oc.

1934 — Portrait de Jean Lebrau.

1936 — Portrait de S. Ex. Mgr Pays, évêque de Carcassonne.

Portrait de Madame Philadelphie de Gerde.

1937 — Portrait du félibre André Boussac.

Tableaux exposés aux Artistes Méridionaux, aux Salons de Tunis, de Montpellier ou dans des galeries particulières :

Portraits :

Portrait en buste de Prosper Estieu.

Portrait de M. P. M.

Portrait de Mme de la F. du B.

Annette et Pierrot.

La jeune fille bien élevée.

Portrait en buste du Général G.

Portrait du Médecin Général G.

Compositions fantaisistes

(ce qu'on eut appelé au siècle dernier Tableaux de genre)

Le malade imaginaire.

L'avare.

Les Précieuses.

La comédie Italienne.

Les comédiens français.

Les ballets de Versailles.

La comédie Anglaise.

Don Quichotte en Lauraguais.

Le « Mariage de Figaro au Vieux Colombier ».

Les Contes de ma Mère l'Oye.

Préparatifs de fête.

Le coche en avance.

Eve à la biche.

Au jardin de l'Infante.

Le festin au paon.

Le Suisse de Sainte-Colombe.

Nombreuses Scènes Tunisiennes.

Décoration

La vie lauraguaise de Saint-Dominique
(14 panneaux).

Paysages

Le grand bassin de Castelnaudary.

Le vieux pont,

Montségur.

Le ravin de Rhodes.

La Cité de Carcassonne.

Saint-Nazaire.

Le moulin d'Acis.

Laurac le Grand.

La lagune devant San Giorgio.

Piazzeta San Marco.

La Salute.

Paysages Tunisiens et marines Vénitiennes.

« *Les voix de France* », *Frère François prêche aux oiseaux, le festin au Paon, la légende de Saint-Julien, l'Hospitalier, la naissance d'Eve, les Bouviers, etc...*, ont paru en page entière reproduction en couleurs dans des numéros de Noël de l'illustration de « London news » et du « Sketch ».

Sibra a dépassé à peine le cap de 45 ans, sans tempêtes, il vit heureux, voué à son art, à sa famille, à sa terre Lauraguaise. S'il n'était peintre et marié, je le verrai chanoine, ou mieux bénédictin d'En Calcat. Il a l'onction et la race d'un Père Abbé, mais la malice aigüe du regard fusille dans un instantané. Que Sibra feste dans son ermitage de Rhodes en Montagne Noire; il en redescendra bientôt dans la gloire certaine d'un grand peintre de notre Terre d'Oc.

Louis-Pierre AMIEL

Peintre de Nus

L'art d'Amiel se résume dans le mot : morphologie, c'est-à-dire l'étude de formes pures et leur transcription par la ligne graphique qui inscrit la courbe d'une entité plastique; ce mode d'expression aurait fait d'Amiel un sculpteur; il l'est sans le savoir. Peinture, Pastel ou dessin, tout se ramène chez lui à la forme; et même quand il est coloriste, Amiel dessine par la couleur non pas cependant comme un Matisse où l'enchantement de la couleur efface le trait, mais comme un Frietz ou un Favier qui par leur graphie gardent le cerne des surfaces colorées; c'est pour cela que le dessin d'Amiel est un dessin de sculpteur. Pour cette raison, cet artiste a été attiré par le nu et par un nu fait de volumes à caractère plastique.

Amiel étudie avec attention la structure, les plans, les dimensions, les proportions, le canon du corps féminin; il possède avec une conscience d'anatomiste les rapports de l'architecture des masses; ainsi la facture de son dessin est une traduction vivante qui exprime une réalité. Il ne procède pas par indication plus ou moins fragmentaire; sa graphie veut ignorer le trait isolé ou zébré; il veut oublier toute géométrie son procédé technique a l'air de la négliger, mais la construction intérieure en est faite et sa solidité est masquée par l'adresse et habileté du crayon.

A l'école d'André Lhote, il a appris le secret de la décomposition polyédrique des masses, mais tout ceci n'est qu'armature et tel le sculpteur, il accroche sur cette trame la lumière qui fait tourner et s'arrondir les volumes.

Tel est le secret plastique des dessins de nus d'Amiel et ces qualités constructives se retrouvent dans ses pas-

tels et ses peintures mais son style est plus lisible dans ses admirables sanguines et dans ses pastels voluptueux.

Les surfaces vivant dans une présence charnelle; les dos ont des blancs magnifiques, vides éloquents qu'il détient de Fantin-Latour; les seins hauts et durs tournent dans un modelé d'harmonieuse vénusté; sur les hanches rondes et les cuisses droites et fermes, des réserves de blanc ménagé indiquent les volumes. Ces dessins sont dignes d'un Maillol ou d'un Despiau, tant la distribution des sphères s'enchaîne se lie et répond à un rythme plastique. Ces dessins nous retiennent par la loi éternelle de la tradition et de la mesure.

Louis-Pierre Amiel, comme Costa, est né à Lézignan-Corbières; très jeune, il montra de réelles dispositions pour les arts surtout pour le dessin et la peinture; dans une fantaisie charmante le petit écolier décorait les marges de son cahier de dessins vivants et expressifs. L'Ecole des Beaux-Arts à Montpellier fut la première discipline de cette vocation. Amiel était né dessinateur, mais il fallait qu'il apprenne le métier; il passe avec un succès facile dans toutes les classes de l'honnête école que sont les Beaux-Arts de Montpellier et il est admis à l'Ecole Nationale; déjà il a acquis assez d'éléments pratiques pour libérer son art; l'Ecole ne peut lui être qu'un fardeau et pendant qu'il suit les disciplines des dogmes académiques son esprit et son cœur sont ailleurs; il fréquente l'Académie Jullian; dans l'atelier Bachet, il travaille avec Henri Royer et Laparra.

La carrière s'ouvre; ses qualités de décorateur et de dessinateur sont connues; le départ s'annonce brillant, mais soudain c'est la guerre qui brise tout. Amiel, victime d'un grave accident dans sa jeunesse, ne peut partir dans une armée active; il le déplore, mais volontaire, il met son art au service de la Patrie qui a pour une fois l'intelligence de le comprendre et, mobilisé, il est affecté

comme dessinateur dans un état-major d'armée; ses services sont si appréciés qu'il passe toute la guerre à la cartographie du G.Q.G.

La guerre terminée, Amiel veut continuer la route tracée dès son enfance; il devient l'élève et l'ami du grand décorateur et portraitiste O.D.V. Guilomnet. Amiel ouvre sa boîte, prend crayons et pastels et commence la série admirable appréciée et recherchée par les amateurs de nus féminins; il se classe parmi les meilleurs portraitistes de l'époque et fait de nombreuses études de Têtes d'expression.

Mais Amiel est un modeste; sa carrière est sans éclat; il ignore avant tout la « stratégie artistique » qui possède un code et des lois pour atteindre la célébrité; il méprise l'intrigue et la publicité, fréquente peu le monde et fuit les chapelles où l'art se déforme et surtout se galvaude. Sa joie est de dessiner et de peindre; il m'écrivait un jour au sujet de sa vie modeste et sans éclat : « J'ai toujours peint uniquement pour la satisfaction de mon sentiment personnel et sans souci de notoriété. Je sais que cela est blâmable ».

Tout Amiel, lui et son art sont dans cet aveu; cette modestie si sympathique en fait un ami; et dans ses grands yeux noirs on lit toute la sincérité de ce jeune artiste qui partage son temps, son travail, ses loisirs entre Paris et Lézignan; peut-être Amiel n'est pas un « malin » dans notre siècle de superindépendance et d'hypersurréalistes qui eux connaissent « le tremplin » — mais il est et restera un « artiste » — ça lui suffit.

Raymonde MARTIN - DUCLOS

Une Femme qui peint comme un Homme

Il fut un temps, époque peu lointaine mais combien surannée où il était de bon ton « à la pension », d'apprendre les arts d'agrément. La musique, le dessin, la danse, le chant étaient considérés comme des jeux distingués, comme des moyens de plaire et d'être agréable. A cette époque heureuse, le seul souci dans la tenue générale des êtres et des choses est la convenance, la correction; le but de toute éducation, est l'affinement vers une charmante distinction. Autour de 1900, il fallait savoir danser le quadrille des Lanciers sans une faute, jouer au piano « le Printemps de Mendelsohn », chanter romantiquement « Rappelle-toi quand la vague plaintive » enfin, peindre sur un coussin de soie des roses thé, tels étaient les sports et les diversions de ces temps sages et distingués.

Ainsi, en 1900, une jeune mère, dans un village, à Castelnau-Magnoac, peignait des fleurs, parée de moire, de crêpe rose et de velours mordorés, près de la fenêtre ouverte sur la campagne, elle peignait sur un devant de feu en satin noir des fleurs rouges, pivoines au cœur éclaté. Près d'elle, une enfant de 4 ans, Raymonde Duclos, toute bouclée, car les enfants s'ornaient alors de boucles bien tirebouchonnées, était attentive; la maman cherchait les couleurs, les posait, les jugeait et les heures passaient. La plus belle récompense, si l'enfant avait été bien sage, était de lui donner les vieux tubes de couleurs qui avaient vidé de leur ventre d'étain leur ruban polychrome. L'enfant s'amuse à dessiner; son attention est attirée par l'enseigne du « pétassoué » qui se balance et grince de l'autre côté de la rue; un jour elle reproduit en couleurs, sur une plaque de photo ratée, les souliers de l'enseigne d'en face.

L'enfant grandit et déjà elle écoute la nature qui l'invite à de grands spectacles. Raymonde Martin-Duclos m'a confié que sa plus grande joie était d'aller voir à 6 ans, le coucher du soleil sur une terrasse, au bout du village.

A sept ans, ses parents s'installent à Tarbes et comme art d'agrément, elle apprend le dessin et un vieil artiste charmant, un élève de Bouguereau lui donne les premiers éléments de la peinture; cet artiste, du reste, n'aura aucune influence sur elle, simples exercices de grammaire. Raymonde travaille seule et commence à percevoir que la peinture peut ne pas être un jeu, un simple amusement, elle reste à Tarbes jusqu'en 1920, mais chaque vacance la ramène dans l'Aude, à Limoux, à Magrie, le pays maternel au beau visage si varié d'expressions; elle aime l'Aude avec un cœur d'enfant.

Mariée à un fonctionnaire, elle part pour Paris et a deux fils; absorbée par ses maternités, elle peint très peu, mais le démon de la peinture la tient; la peinture sera désormais pour elle une source de joie, mais aussi de lutte et de drame intérieur. Quand elle a un moment, elle va faire des croquis à la Grande Chaumière. Elle visite les Musées : Chardin, Corot surtout l'absorbent. Son inquiétude la conduit dans les Expositions. Cézanne qui à ce moment s'élève dans une apothéose est pour l'artiste, soudain, une révélation. En 1926, elle reçoit un grand choc : Van Gogh; elle visite trois salles remplies des tableaux fulgurants du maître hollandais, elle en sort bouleversée.

Son mari est nommé à Montpellier, elle va être touchée par le « miracle méditerranéen »; Raymonde Martin-Duclos m'écrivit, sur cette étape, sur cette excursion, des lignes que je dois reproduire : « Les étangs où la moindre barque pourrissante, un filet tendu, ont une valeur si grande, hors de la mesure ordinaire, sont pour moi une révélation, comme une deuxième naissance. Je travaille

et voudrais rendre tout ce que j'aime, et j'aime tout ce que je vois ».

Cette époque de Palavas, de Mauguio est pour l'artiste l'étape cézanienne que j'analyserai tout à l'heure :

Principaux tableaux de l'époque : Montpellier :

La Cathédrale
L'Aqueduc de Castries
Pont du Chemin de fer (Palavas)
Les Étangs (Palavas)
Maguelonne
Les Cabannes de Mauguio
Les Cabannes de Carnon
Castelnau de Lez
La Canalette (Palavas)
Barques sur les étangs
Reflets dans l'eau

Ménage errant de fonctionnaires, ils doivent s'arracher à l'emprise de la Mer Latine; c'est un deuil, d'autant plus cruel qu'ils vont habiter Nantes, brumes et grisailles. Mais ce climat tempère la fougue méridionale, l'artiste s'acclimata et son métier devient plus souple, la gamme de ses couleurs plus riche et plus fine, grâce à l'élégance un peu triste du ciel breton.

Principaux tableaux de l'époque : Nantes :

Le Port du Croisic
Le Port de Nantes
Moulin à Basse Goulaine
Bourg de Batz
Guérande
Piriac de Mer
Moulains de Savenay
La Turballe (voiles bleues et rouges).

Et puis, c'est le retour dans le Midi, dans l'Aude de ses vacances où pour elle tout est joie. L'artiste habite désormais Carcassonne et elle peint les vieux villages, les collines rouges déchirées par le glaive blanc des ro-

ches, les vieux châteaux féodaux, ruines héroïques sur les falaises abruptes, les cloîtres gardés par la lance de bronze des cyprès.

Epoque de Carcassonne et de Limoux

La Cité
Grazaille
Pech Mary
Moussoulens
Preixan
Eglise de Pezens
Gruissan
Les étangs de La Nouvelle
La Nadière
Le Canal à Castelnaudary
N.-D. de Marceille
Le Pont Vieux
La route d'Alet
Pieusse
Saint-Polycarpe
Magrie
Rennes-les-Bains

L'été, elle passe ses vacances en famille à Cadaques, petit village espagnol de la côte, dans la haute petite maison qui domine le vieux port catalan qui depuis a vécu par la guerre des drames sanglants; elle peint toujours, sans arrêt, avec passion :

Port Llegat
Le village et la montagne
Soleil couchant
La Casa consistoriale
La Plage
L'Eglise
La Place de l'Eglise
Les Champs d'oliviers
Les vieilles rues

La Montagne

La pointe

A cette époque, qui est l'actuelle, haute en couleur, éclatante de tonalités mais équilibrée en rapports colorés se rattachent les natures mortes : poissons, coquillages, fleurs sous globe, panneaux décoratifs : laque, papillons, oiseaux, lapins et les fleurs, toutes les fleurs de toutes les saisons, jets des tiges et des calices, gerbe éblouissante où tulipes, digitales, pivoines, anémones s'épanouissent en fusées d'or et en flammes de pourpre.

Tel est le périple de Raymonde Martin-Duclos, deux cultes : la famille et la peinture. Dans quel genre classer une artiste aussi indépendante, aussi isolée. Elle fait partie de cette grande époque des femmes artistes modernes, car notre époque sera marquée de ce signe particulier : la femme artiste au tempérament viril.

Si dans un coup d'œil panoramique on regarde l'histoire de l'Art, la femme n'est représentée dans la peinture qu'à partir du XVIII^e siècle avec Madame Vigée-Lebrun et Madame Labille-Guiard ; le XIX^e siècle nous donne Rosa Bonheur, mais il faut surtout retenir deux très grands peintres : Berthe Morizot et Mary Cassatt. La peinture féminine d'aujourd'hui est dominée par trois noms : Suzanne Valadon qui vient de mourir et qu'on peut considérer comme la plus grande femme artiste de notre temps, par Louise Hervieu, commentatrice aigüe de Beaudelaire et par Marie Laurens « pauvre biche surprise entre les Fauves et les Cubistes ».

Autour de ces trois noms une brillante cohorte a pour caractéristique de s'être libérée du côté naïf, gracieux, léger, agréable, sucré, qualités conférées autrefois par le sexe ; ces artistes sont devenues créatrices par tempérament, par vocation. Je note les noms de véritables femmes artistes :

Hermine David, Odette des Garrets, Mariette Lydis, Madeleine Luka, Hélène Marre, Raymonde Martin-Duclos,

Gisèle Ferrandier, A. Destrem, Pauline Pengniez, Bessie Davidson, Charmy, et il faut ajouter encore les noms de Mesdames Camax Zoegger, Claire Bertrand, Andrée Bizet, Odette Bourgain, Cheriane, O. Dumaret, M.-D. Fontainas, Henriette Groll, Geneviève Gallibert, Halicka, Adrienne Jouclard, Andrée Joubert, Louise Ibels, Hladikova, Lilly-Steiner, Mela Muter, Pascale, V. Prax, M.-L. Siméon et Val.

Raymonde Martin-Duclos par son talent arrive dans ce palmarès à une place excellente et je la place par la vigueur de son art, entre Odette des Garrets et Hélène Marre, c'est dire la qualité de sa peinture.

Avec cette artiste, il ne faut plus parler de la peinture comme un jeu, comme une évasion d'art d'agrément, il ne faut pas chercher dans ses toiles la grâce d'une arabesque ou la légèreté d'un caprice, non la peinture est pour Raymonde Martin-Duclos une vocation, mais vocation qui signifie conquête par une lutte patiente, art robuste et ferme qui trouve dans une technique sobre et une sincérité d'inspiration tous les éléments d'une rude victoire.

L'inquiétude de ses recherches par un don mystérieux a poussé d'abord cette artiste vers Cézanne ; chez le Maître d'Aix, elle trouve ce qu'elle cherchait avec une passion frémissante : les lois de l'expression colorée ; dans une intense vie spirituelle, elle a fait à Paris le tour de nos Musées, elle note et retient les profondes différences de style, de manières, de coloris qui permettent de les reconnaître et de les identifier d'un coup d'œil, mais dans tous les tableaux, elle cherche le secret qui la hante : la distinction des couleurs. A cette époque, il y a 15 ans, où les jeunes artistes prenaient dans le drame cézannien une leçon d'esprit de composition et d'architecture de plans, elle, déjà, se passionnait pour la couleur pure, pour la naïveté et la sincérité de l'expression colorée ; en somme, son désir était de traduire avec clarté et simplicité l'objet ou le sujet sur le plan du réalisme visuel. Cézanne avait

posé le problème avec une rigueur dramatique : l'Impressionnisme avait essayé de rendre la lumière dans ses rapports avec l'objet ou le paysage éclairé; la décomposition du spectre solaire avait créé une magie où l'éclaboussement de la couleur triomphait de la ligne; l'objet réel était de cette interprétation défigurée. Cézanne n'admet pas que l'objet perde sa réalité sensible et il lutte pour adapter le ton local avec les jeux de la lumière; la théorie de la tache éclairée est née; c'est la loi du ton qui présidera, c'est-à-dire la traduction de l'objet par l'intensité de la couleur; les volumes, de ce fait, s'inscrivent par des tons différents, nouvelle perspective par application sur le même objet de tons d'intensité différente; la valeur du dessin et de la ligne est remplacée par la juxtaposition de couleurs pures dans une gamme et dans un dosage d'intensité diverse et Cézanne arrive à promulguer cette loi qui fut le testament de sa vie de labeur et de bataille :

« Quand la couleur est à sa richesse, la forme est à sa plénitude ». Telle fut la leçon auguste donnée par Cézanne à Raymonde Martin-Duclos.

La deuxième révélation fut, nous l'avons dit, pour cette artiste un autre maître pathétique: Van Gogh, Raymonde Martin-Duclos, avec acuité, sut se rendre compte à Nantes, que si elle continuait systématiquement la technique de la division des surfaces par les tons francs de l'assemblage des couleurs, elle allait s'immobiliser dans un impasse ou alors sa peinture n'aurait qu'une valeur colorée et et tomberait dans l'expression décorative. Marcel Lenoir, qu'elle n'a pas connu, avait vécu à Bruniquel le même drame de la couleur pure; j'ai reçu souvent la confiance du célèbre fresquiste, sur ses recherches dans les rapports de l'équilibre des couleurs. Van Gogh sauva Raymonde Martin-Duclos de cet écueil. Ce ne furent pas les dessins à l'écriture si singulière de barres, points, spirales, zébrures, ni les lignes tourmentées en arabesques, ni les tons sombres de l'époque hollandaise qui attirent Ray-

monde Martin-Duclos vers Vincent, ce fut le lyrisme et l'exubérance de l'époque française, ce fut le chant de la couleur surtout des chromes qui coulent, obliques, dans le sens le plus expansif du contour de la forme. Van Gogh se révélait dans sa folie sacrée et tragique et lui faisait comprendre dans une émotion intense et dans une fascination pathétique le rythme intérieur d'une toile, le dynamisme dramatique d'un sujet, en un mot l'atmosphère passionnée, le mouvement échevelé des espaces.

Un autre maître qu'a écouté Raymonde Martin-Duclos est Corot; elle a reçu, au Louvre, de ce peintre d'impérieuses leçons, non du Corot aimable et ouaté des paysages des « brouillards argentés » et même de la « Toilette » mais du Corot de « la Route d'Arras » et surtout du Corot d'Italie, du Colisée, du Pont de Narni et du Château Saint-Ange, du Corot qui cherche l'atmosphère par la valeur, la quantité et la qualité de la lumière. Il peut sembler paradoxal d'aimer Corot et Van Gogh; Raymonde Martin-Duclos les garde tous les deux dans son cœur; elle y réserve une troisième place pour les Maîtres japonais, ces illusionnistes de la simplification.

On peut admirer chez Raymonde Martin-Duclos, une étude sous-marine d'un Japonais Foba, artiste qui par sa maîtrise allait vers la célébrité; dans un fond d'algues, des anguilles déroulent leurs souples anneaux, cette aquarelle est traitée par des indications fluides et légères; tout y est exprimé par une évocation linéaire et quelques touches de couleur; ce jeune peintre qui était notre contemporain vivait à Paris dans une misère tragique; il mangeait frugalement les poissons qui lui servaient de modèle et un jour il mourut empoisonné! — simple drame d'angoisse et de misère! — il s'était nourri de chairs périssables et mortelles, d'un poisson trop longtemps conservé!

Raymonde conte cette tragédie dans une larme, car son cœur sur le plan humain est resté celui d'une femme.

Madame Martin-Duclos n'a que le cœur féminin, très grande et de belle stature, elle évoque par sa taille, son allure et ses traits masculins une Amazone prête au combat; ce caractère viril est surtout écrit dans son œuvre, car je dois déclarer que Raymonde Martin-Duclos peint comme un homme. Méditation et exaltation, tel est le départ paradoxal de tout tableau. La peinture de Raymonde Martin-Duclos retient par des qualités d'ordre viril : d'abord la netteté lucide dans le choix de l'objet ou du sujet; puis la rigueur, mise au pas par un métier sûr qui refuse toute virtuosité, et il lui serait aisé de sortir de ces frontières tracées par une discipline voulue; enfin une interprétation passionnée qui impose la suggestion spirituelle au modèle choisi.

Tout est traduit avec violence, paysage comme nature morte, mais dans une froide conception qui n'admet aucune excuse sentimentale, telle est la virilité de la peinture de cette artiste. Si Joseph Delteil a pu un jour dans une boutade (qui au fond est une formule très forte), déclarer que Mariette Lydis peignait avec ses seins, on peut dire qu'une toile de Raymonde Martin-Duclos est signée de son cerveau et de sa main.

Jean GIROU.

COMMUNICATIONS

faites au cours des Séances en 1943

M. Paul BARTHÈS. — Lecture d'une tragédie sur Liviana	XXV
M. le docteur Charles BOYER. — Poids anciens de Béziers, d'Albi, et de Montpellier.....	XXIV
M. R. CAHUZAC. — Mandement inédit de l'Evêque de Mirepoix en 1789.....	XXVI
M. le docteur CANNAC. — Allocution du Président sortant	VII
M. E. CASTEL. — Le Pastel.....	XVIII
M. CERTAIN. — Dispense de mariage avec sceau de Louis-Philippe	XVI
Archives communales de Fabrezan.....	XX
Monnaie d'Emporiae découverte à Tournouze	XXIV
Jetons des États de Languedoc.....	XXV, XX
M. le docteur COURRENT. — Les mines de Padern	XX
Analyse du Bulletin de la Commission Archéologique de Narbonne	XXIV
Allocution, à l'occasion de la remise à M. Esparseil de la médaille du Cinquantenaire	XXVII
M. le docteur DOUMERG. — L'Abbaye de Caunes	XXIV
M. René ESTRADÉ. — Urne funéraire des grottes d'Usson	XVII
M. R. ESPARSEIL. — Allocution	XXXII
M. Antoine FAGES. — Découvertes archéologiques à Saint-Benoît	XXV

M. Pierre FAGES. — Lettres de François de Neufchâteau	XVII
M. Ramière de FORTANIER. — Mosaïque gallo-romaine au Villasavary	XXI
M. Charles HERAIL. — Dichtomie foliaire chez un <i>Polystichum spinulosum</i>	XXII
M. Paul HERAIL. — <i>Paracentrotus lividus</i> anormal	XXII
M. Roger HYVERT. — Situation économique du diocèse de Saint-Papoul au XVI ^e siècle.....	XVIII
L'Église romane de Belfontaine	XIX
M. JORDY. — <i>Oppidum Carcas vicus Cazilhac</i> .	XX
M. JOURNET. — Tombes à dalles à Laure-Minervoises	XXI
M. MAFFRE. — Croix de Mission à Rouffiac-d'Aude	XV
M. MESTRE. — Phosphates d'Alet	XVI
Découvertes archéologiques à St-Salvy....	XVII
M. MONTANIÉ. — Poids ancien de Carcassonne	XXVI
M. René NELLI. — Empreintes en forme d'arbalète	XIX
M. Maurice NOGUÉ. — Allocution d'installation à la Présidence	VIII
Eloge funèbre de M. Paul Mondières.....	XIII
Découverte de monnaies romaines, rue Trivalle	XIV
M. PAGÈS. — Le commerce des grains en Languedoc au XVII ^e et au XVIII ^e siècle.....	XVII

COMMUNICATIONS

faites au cours des Séances en 1944

M. le docteur Charles BOYER. — Présentation du manuscrit de M. le docteur Courrent sur la famille de Bruyères	LXXVII
M. CERTAIN. — Usages locaux en matière de jurisprudence agricole	LXXVI
Un jeton des Etats de Languedoc de 1710	LXXXVI
Une pièce d'argent d'Edouard III.....	LXXXVII
M. COLY. — Poèmes inédits	LXXX
M. le docteur COURRENT. — Généalogie et Armoiral de la famille de Bruyères-le-Châtel	LXXVII
Dépôt d'une monographie sur Padern et ses mines	LXXXI
M. R. ESPARSEIL. — Allocution d'installation à la Présidence (l'Art Roman dans l'Aude).....	XLIII
Un parchemin du XVI ^e siècle, portant la signature de Jeanne d'Albret.....	LXX
Eloge funèbre du chanoine Sabarthès....	LXXI
Dépôt d'une étude sur les Phosphates Noirs	LXXIII
Allocution	LXXVI
Sulfates de magnésie naturels de Cruzy et de Fitou	LXXXVIII
M. Antoine FAGES. — Châpiteau roman découvert à Saint-Benoît	LXX
Présentation de silex découverts à Saint-Benoît	LXXV
Découvertes archéologiques à St-Benoît.	LXXIX

M. Pierre FAGES. — Etudes météorologiques sur le Razès	LXXII
Curiosités historiques de la région de Prat-de-Mollo	LXXXVIII
M. Ramière de FORTANIER. — Questions linguistiques	LXXII
Situation économique du Lauragais en 1810	LXXII
M. de GÉLIBERT. — Objets persans.....	LXXI
Icones grecques	LXXII
M. GERMA. — Notes sur la chapelle de la Madeleine à Pezens	LXXVIII
Essai sur les élections législatives du 8 février 1871	LXXIX
Les élections complémentaires de juillet 1871	LXXXI
Autographe de Marcou	LXXXI
M. Roger HYVERT. — Mesures anciennes.....	LXXI
La reconstruction du Couvent des Jacobins en 1664	LXXIII
Un article de M. Fliche sur la Monographie de Rennes-les-Bains par M. le docteur Courrent	LXXIII
Présentation de la « Mosaïque du Midi », revue fondée par M. J. Amiel.....	LXXX
M. le docteur LEMOINE. — Marques de tache-rons à la Bezole	LXXV
M. MESNARD. — Un penny satirique de 1779	LXXXI
M. MESTRE. — Découvertes archéologiques à Fonters-du-Razès	LXX

Découverte d'une hache en pierre polie à Lastours	LXXIX
M. MONTANIÉ. — Documents familiaux sur l'Epoque Révolutionnaire	LXXIV
Un contrat de remplacement d'un conscrit de l'Empire	LXXXII
M ^e Maurice NOGUÉ. — Allocution du Président sortant	XXXV
M. PUECH. — Le centenaire de Flora Tristan.	LXXXV
M. ROUDIÈRE. — Une ancienne photo de la place de la Poste	LXXXI
M. TORTECHAUX. — Don d'une ostrea.....	LXXII

TABLE DES MATIÈRES

contenues dans le Tome XLVII

Modifications aux Statuts	II
---------------------------------	----

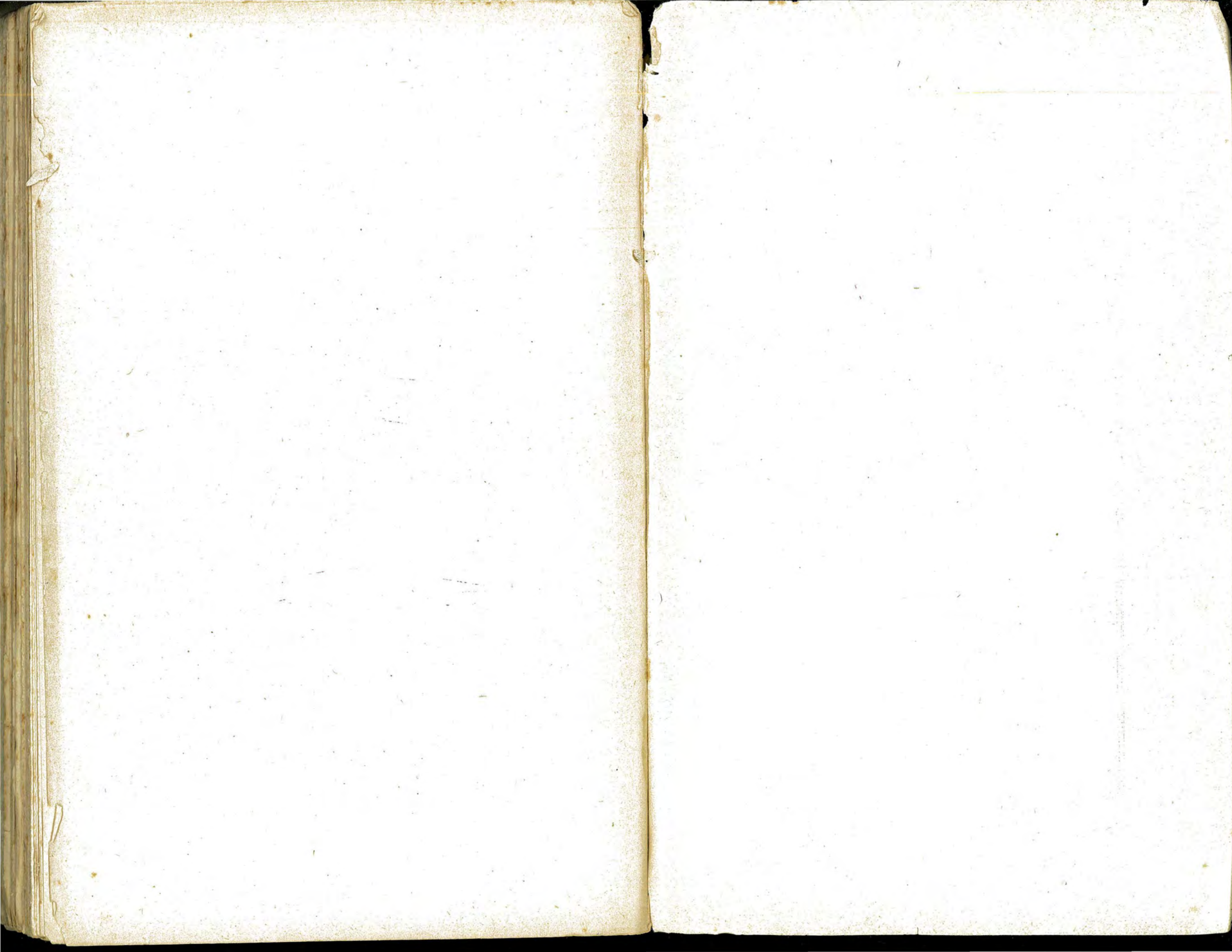
PREMIÈRE PARTIE

Nouveaux Membres 1943	V
Membres décédés en 1943	V
Nouveaux Membres 1944	VI
Membres décédés en 1944	VI
Distinctions	VI
Procès-verbaux des Séances de 1943.....	VII
Procès-verbaux des Séances de 1944.....	XXXV
Administration de la Société pour 1945.....	LXXXIX
Situation financière de la Société à fin 1944	XC

DEUXIÈME PARTIE

M. le docteur COURRENT. — Padern et ses Mines	1
M. R. ESPARSEIL. — Le Bassin du Minervoï : interprétation de nouvelles coupes; étude de la concession de la Matte.....	21

M. H. MESNARD. — L'Atlantide et les Langues des riverains de l'Atlantique.....	55
M. R. HYVERT. — Les Mesures audoises. — 2 ^e Partie. — Les Mesures de Volumes.....	61
M. R. ESPARSEIL. — Etudes sur les Phospha- tes Noirs des Pyrénées, de la Montagne- Noire et des Corbières	120
M. Jacques LEMOINE. — Les Noms de Lieux Gaulois de l'Aude	128
M. le docteur Paul DOUMERG. — Histoire abré- gée de la Ville et de l'Abbaye Bénédictine de Caunes-Minervois	141
M. Jean GIROU. — Peintres Audois.....	158



ÉDITIONS DE LA SOCIÉTÉ

- La Montagne Noire** de F. DAVID, ouvrage
richement illustré 35 francs
- La Flore de l'Aude** par Gaston GAUTIER,
Préface de Léonce MARTY..... 25 francs
- Histoire du Clergé de l'Aude de 1789
à 1803** par le Chanoine SABARTHÈS..... 40 francs
- Monographie Historique, Scientifique,
Thermale et Touristique de Rennes-
les-Bains,** par le Docteur COURRENT..... 30 francs

En vente :

*au Syndicat d'Initiative de l'Aude
CARCASSONNE*



Les Numéros existants des 43 premiers tomes du Bulletin de la Société sont en vente au Secrétariat de la Société au prix de 50 frs par Volume.